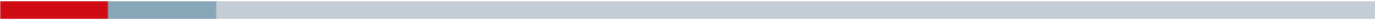


Mirova Funds



Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Rapport annuel révisé pour la distribution en Suisse au 31/12/22

Certains des compartiments du Fonds ne sont pas approuvés à l'offre en Suisse. Par conséquent, aucune information relative à ces compartiments n'est mentionnée dans ce rapport annuel. Toutefois, les investisseurs sont rendus attentifs au fait que certaines données contenues dans ce rapport annuel sont exprimées sur une base consolidée et, de ce fait, comprennent aussi les données afférentes aux compartiments qui ne sont pas approuvés à l'offre aux investisseurs non qualifiés en Suisse.

Mirova Funds

Table des Matières

Organisation et administration	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Rapport d'audit	13
Etat combiné des actifs nets au 31/12/22	17
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/22	18
Compartiments :	19
Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund	19
Mirova Funds - Mirova US Sustainable Equity Fund	30
Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund	36
Mirova Funds - Mirova Euro Sustainable Equity Fund	43
Mirova Funds - Mirova Global Environmental Equity Fund	50
Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund	57
Mirova Funds - Mirova Future of Food Fund	64
Mirova Funds - Mirova Women Leaders Equity Fund	71
Mirova Funds - Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund	78
Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund	86
Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	97
Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	107
Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	117
Mirova Funds - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	126
Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés	134
Autres notes aux états financiers	146
Informations supplémentaires non auditées	160

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

Mirova Funds

Organisation et administration

SOCIETE DE GESTION ET PROMOTEUR

Natixis Investment Managers International
43, avenue Pierre Mendès
75013 Paris
France

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SICAV

MIROVA
représenté par Tara Hans, Head of Operations Luxembourg of MIROVA Luxembourg SAS

Natixis Wealth Management Luxembourg
représenté par Patrick Rougier, « Directeur Général Adjoint » of Natixis Wealth Management Luxembourg

BPCE Life
représenté par Frédéric Lipka, « Directeur Général » of BPCE Life

GESTIONNAIRES FINANCIERS PAR DELEGATION

MIROVA
59 avenue Pierre Mendès
75013 Paris
France
website: www.mirova.com

MIROVA US LLC
888 Boylston Street
BOSTON 02199-8197
Massachusetts (USA)

DEPOSITAIRE

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L - 2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

AGENT ADMINISTRATIF, AGENT PAYEUR, AGENT DE COTATION, AGENT DOMICILIATAIRE, DE REGISTRE ET DE TRANSFERT

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L - 2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

AUDITEUR DE LA SICAV

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator
B.P. 1443
L-1014 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

REPRESENTANT ET SERVICE DE PAIEMENT POUR LA SUISSE

RBC Investor Services Bank S.A.,
Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich
Bleicherweg 7
CH-8027 Zurich

Rapport du Conseil d'Administration

Mirova Global Sustainable Equity Fund

La sous-performance par rapport à l'indice de référence au cours de la période s'explique principalement par la sélection de titres dans les secteurs des matériaux et de la finance. Plus généralement, l'absence d'exposition au secteur traditionnel de l'énergie a été un frein relatif à la performance étant donné la bonne performance de ce secteur par rapport au marché dans son ensemble. Sur de plus longues périodes, l'absence d'exposition traditionnelle à l'énergie de la stratégie a contribué aux résultats relatifs. La focalisation de la stratégie sur des tendances séculaires à long terme comme l'environnement, la technologie, la démographie et la gouvernance entraîne fréquemment un parti-pris en faveur de la croissance au sein du portefeuille, et de nombreuses actions à durée longue du portefeuille ont subi de fortes baisses l'année passée. La surpondération des technologies de l'information dans le portefeuille a également nui aux résultats.

En termes de sélection de titres, dans le secteur des matériaux, Ecolab a été le principal frein à la performance relative. La majeure partie de la sous-performance de cette action depuis le début de l'année est intervenue sur les deux premiers mois de l'année après la publication par l'entreprise d'orientations pessimistes indiquant que ses marchés finaux dans la restauration et l'hôtellerie ne s'étaient pas encore tout à fait remis de la Covid. Dans les matériaux, le marché a également privilégié les entreprises plus cycliques et de moins bonne qualité dont on pensait qu'elles allaient tirer profit de la hausse des prix des matières premières, comme les secteurs des métaux et l'extraction minière, auxquels le portefeuille n'était pas exposé. Dans la finance, Signature Bank a été le principal frein à la performance relative depuis le début de l'année en raison du contexte macroéconomique et de la volatilité des actifs numériques, une partie des dépôts de ses clients étant liée au secteur des actifs numériques.

Les titres les moins performants dans l'ensemble au cours de la période ont été Orpea et Signature Bank. Le propriétaire et exploitant français de maisons de repos pour personnes âgées Orpea avait fait l'objet d'un engagement actif de notre part à la suite de controverses survenues en janvier 2022 et faisant état de mauvais traitements des patients et de détournements de fonds publics. Nous avons proposé d'en faire une société à mission de droit français afin d'améliorer la transparence et sa politique de ressources humaines, aidant ainsi ses salariés à améliorer les soins prodigués aux personnes âgées. Nous avons perçu quelques premiers signes positifs de la part de la nouvelle équipe de direction. Du point de vue de la gestion de portefeuille, notre motif initial d'investir dans Orpea était sa position de leader mondial dans les maisons de repos et de soins – un segment incroyablement important offrant d'excellentes opportunités à long terme. La valorisation était très intéressante au moment de l'ouverture de la position, et nous avons continué de percevoir un potentiel de hausse de l'action même après la controverse sur la base de modèles de valorisation mis à jour. Même dans notre scénario le plus pessimiste, il restait un léger potentiel de hausse. Sur le plan financier, nous étions motivés à maintenir la position en attendant les améliorations attendues du fait de nos démarches d'engagement. La situation a malheureusement changé lorsqu'Orpea a publié ses résultats préliminaires pour le premier semestre en septembre, montrant une baisse de la performance financière de l'entreprise dont on prévoyait la persistance au deuxième semestre. Parallèlement, la société devait confirmer sa capacité à honorer ses dettes. L'engagement avec l'entreprise restait important dans une perspective ESG mais, du point de vue financier, nous ne voulions plus conserver ce risque dans le portefeuille. Du fait de la faible liquidité et du risque élevé, nous avons finalement décidé de supprimer Orpea du portefeuille en septembre.

Parmi les sources de résultats relatifs, on peut citer la sous-pondération du secteur des services de communication, le secteur le moins performant de l'indice, ainsi que la surpondération des secteurs plus défensifs de la santé et des services aux collectivités. La sélection de titres dans les technologies de l'information a également contribué aux performances. Dans les technologies de l'information, MasterCard et Visa ont été les principaux contributeurs relatifs étant donné que ces deux actions se sont nettement mieux maintenues que le reste du secteur tout au long de l'année.

Les titres les plus performants dans l'ensemble au cours de la période ont été les leaders mondiaux des traitements contre le diabète et l'obésité Eli Lilly et Novo Nordisk. Eli Lilly a donné de bons résultats en raison de l'optimisme suscité par l'opportunité liée au nouveau traitement de l'entreprise contre le diabète et l'obésité, mais aussi grâce aux résultats favorables des études terminales de Biogen sur son traitement contre la maladie d'Alzheimer. Novo Nordisk a bien performé grâce à son activité centrale solide dans le diabète et l'obésité, avec une croissance prévue du chiffre d'affaires à deux chiffres et des essais en cours encourageants.

Enfin, même si la surpondération de l'Europe et la sous-pondération des États-Unis ont nui aux résultats relatifs en début de période, la sous-performance des actions américaines sur les derniers mois de l'année a abouti à un impact positif net dans l'ensemble sur l'année complète.

Nous avons apporté plusieurs modifications au portefeuille depuis le début de l'année, et nous estimons dans l'ensemble que le portefeuille se compose d'entreprises de qualité bien placées pour profiter des tendances séculaires à long terme et qui se négocient à des valorisations attrayantes. Nous pensons que la volatilité des marchés va persister à court terme tant que nous n'aurons pas une meilleure visibilité sur la persistance de l'inflation élevée, les hausses de taux d'intérêt et la croissance économique sous-jacente, c'est pourquoi nous nous efforcerons de profiter des décalages entre les cours actuels des actions et la valeur à long terme des entreprises.

Mirova US Sustainable Equity Fund

Fin décembre 2022, le Mirova US Sustainable Equity Fund – I/A (USD) surperformait le marché américain, représenté par l'indice S&P 500®, depuis son lancement le 7 juin 2022. La catégorie d'actions I/A (USD) a généré un rendement de -5,37 %, surperformant ainsi l'indice S&P 500® qui accusait une baisse de -6,81 %.

Sur l'année complète, la sous-performance par rapport à l'indice de référence au cours de la période s'explique principalement par la sélection de titres dans les secteurs de la finance, des matériaux et des soins de santé. Plus généralement, l'absence d'exposition au secteur traditionnel de l'énergie a été un frein relatif à la performance étant donné la bonne performance de ce secteur par rapport au marché dans son ensemble. La focalisation de la stratégie sur des tendances séculaires à long terme comme l'environnement, la technologie, la démographie et la gouvernance entraîne fréquemment un parti-pris en faveur de la croissance au sein du portefeuille, et de nombreuses actions à durée longue du portefeuille ont subi de fortes baisses l'année passée. La surpondération des technologies de l'information dans le portefeuille a également nui aux résultats.

Rapport du Conseil d'Administration

En termes de sélection de titres, dans la finance, Signature Bank a été le principal frein à la performance relative depuis le début de l'année en raison du contexte macroéconomique et de la volatilité des actifs numériques, une partie des dépôts de ses clients étant liée au secteur des actifs numériques. Dans le secteur des matériaux, Ecolab a été le principal frein à la performance relative. La majeure partie de la sous-performance de

cette action depuis le début de l'année est intervenue sur les deux premiers mois de l'année après la publication par l'entreprise d'orientations pessimistes indiquant que ses marchés finaux dans la restauration et l'hôtellerie ne s'étaient pas encore tout à fait remis de la Covid. Dans les matériaux, le marché a également privilégié les entreprises plus cycliques et de moins bonne qualité dont on pensait qu'elles allaient tirer profit de la hausse des prix des matières premières, comme les secteurs des métaux et l'extraction minière, auxquels le portefeuille n'était pas exposé. La sélection de titres dans les soins de santé a nuí à la performance dans l'ensemble, principalement en raison de l'absence de certains titres qui font partie des composants de l'indice de référence et qui ont enregistré une performance solide sur l'année.

Les titres les moins performants dans l'ensemble au cours de la période ont été Signature Bank et SVB Financial. SVB a baissé en raison de la pression sur sa base de dépôts, ses clients ayant subi une baisse de leurs flux d'investissement dans un contexte de marché difficile. Nous pensons que la franchise bancaire synergétique de SVB dans les technologies novatrices et la santé s'est renforcée dans cet environnement difficile, et que ses avantages concurrentiels, notamment sa grande expertise sectoriels, ses réseaux de relations unique et son expérience dans la gestion de cycles technologiques difficiles la mettent en bonne position pour un retour à la croissance.

Parmi les sources de résultats relatifs, on peut citer la sous-pondération des secteurs des services de communication et des biens de consommation discrétionnaire, les secteurs les moins performants de l'indice, ainsi que la surpondération des secteurs plus défensifs de la santé et des services aux collectivités. La sélection de titres dans les technologies de l'information a également contribué aux performances. Dans les technologies de l'information, First Solar a donné de bons résultats avec l'adoption de l'IRA aux États-Unis et Mastercard s'est mieux maintenue que le reste du secteur tout au long de l'année.

Les titres les plus performants dans l'ensemble au cours de la période ont été First Solar et les leaders mondiaux des traitements contre le diabète et l'obésité Eli Lilly. Eli Lilly a donné de bons résultats en raison de l'optimisme suscité par l'opportunité liée au nouveau traitement de l'entreprise contre le diabète et l'obésité, mais aussi grâce aux résultats favorables des études terminales de Biogen sur son traitement contre la maladie d'Alzheimer.

Nous avons apporté plusieurs modifications au portefeuille en cours d'année, et nous estimons dans l'ensemble que le portefeuille se compose d'entreprises de qualité bien placées pour profiter des tendances séculaires à long terme et qui se négocient à des valorisations attrayantes.

Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Performance du Fonds nette de frais du 31/12/2021 au 31/12/2022 : **Mirova Europe Sustainable Equity Fund I/A (EUR) : -14,39 %**, **Mirova Europe Sustainable Equity Fund R/A (EUR) : -15,09 %**
Indice de référence **MSCI EUROPE DNR : -9,49 %**

Contexte macroéconomique

Avec un crash historique des obligations et de fortes baisses des actions, 2022 sera l'une des pires années pour les marchés financiers depuis la deuxième Guerre mondiale. Les marchés ont évolué en trois phases.

Avant le début de la guerre en Ukraine, le marché se demandait encore si l'inflation était durable ou transitoire et quel serait l'impact du variant Omicron. La guerre en Ukraine, en conjonction avec une flambée des prix de l'énergie et des matières premières et un embargo sur le gaz russe, a bouleversé les perspectives. Pénuries de matières premières, coupures d'électricité, inflation galopante, risque pour la croissance...

Tous ces éléments ont poussé les banques centrales d'Europe et des États-Unis à modifier leur stratégie. La plupart d'entre elles se sont lancées dans un cycle de hausse des taux d'intérêt directs et de réduction de leurs bilans. La Fed a relevé son taux directeur de 0,25 % à 4,50 % – avec quatre hausses de 75 pb consécutives entre juin et novembre ! Il s'agit là de mesures sans précédent. La BCE a commencé plus tard, en juillet, avec 200 pb de hausses des taux jusqu'en décembre. Ces hausses ont provoqué un véritable effondrement des obligations. Le taux obligataire à 10 ans américain est passé de 1,40 % début 2022 à 4,25 % le 21 octobre. En Allemagne, le taux obligataire à 10 ans, qui était encore négatif (-0,12 %) début 2022, a grimpé jusqu'à 2,45 % fin octobre.

Les effets de cette politique monétaire ne se sont fait sentir que vers la fin de l'année aux États-Unis, avec un ralentissement initial de l'inflation. En Europe aussi, les effets ont commencé à se faire sentir à la fin de l'année. Anticipant la fin du resserrement, les marchés d'actions ont rebondi violemment sur les trois derniers mois de l'année.

Les marchés boursiers européens ont limité les dégâts (environ -12 %) grâce au relâchement des tensions sur les prix du gaz en automne et à la faiblesse de l'euro face au dollar. Le pétrole et le dollar ont compté parmi les actifs en hausse en 2022. Sur le plan sectoriel, l'énergie et la défense ont été les grands gagnants de l'année. Les banques ont connu une performance très respectable en fin d'année grâce à une année favorable dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Profitant de son statut défensif, le secteur pharmaceutique a également enregistré de bonnes performances. À l'inverse, le secteur immobilier est en difficulté, tout comme le secteur technologique, très sensible à la hausse des taux d'intérêt, et le secteur de la distribution, pénalisé par l'inflation.

Rapport du Conseil d'Administration

Rendement et positionnement du Fonds

La sélection d'actions et l'allocation sectorielle ont toutes deux eu un impact négatif sur la performance relative du Fonds.

L'absence d'actions pétrolières pour des raisons ESG a apporté une contribution négative de -2 %, et la surpondération de la technologie a coûté -1 %. En termes de sélection d'actions, la sous-performance a été due principalement à Faurecia (équipementier automobile, contribution de -1,7 %), Orpea (maisons de repos et de soins, contribution de -1,4 %), ITM Power (hydrogène, contribution de -0,55 %), Worldline (traitement de données et de transactions, contribution de -0,5 %) et Biocartis (sciences de la vie et diagnostics, contribution de -0,5 %).

À l'inverse, le portefeuille a bénéficié de son exposition au secteur pharmaceutique avec AstraZeneca (contribution de 0,55 %) ou Sanofi (contribution de 0,45 %), de son exposition au secteur financier avec BBVA (contribution de 0,45 %) ou KBC (contribution de 0,45 %), Unicredit

(contribution de 0,40 %) ou Aviva (assurance, contribution de 0,40 %), de son exposition aux services aux collectivités avec EDF (contribution de 0,75 %), Acciona Energias Renova (contribution de 0,35 %) ou de son exposition à l'automobile avec Renault (contribution de 0,3 %).

Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Performance du Fonds

Au cours de l'année 2022, le fonds a sous-performé son indice de référence d'2,10 point avec une performance de -14,57 % contre -12,47 % pour le **MSCI EMU** (Catégorie d'Actions I/A EUR).

Les principaux déterminants de la performance du fonds ont été la rotation de actifs délaissant les actions de croissance au profit de la valeur en réaction au durcissement des conditions monétaires et aux nouvelles réglementations, comme l'Inflation Reduction Act (IRA) américain offrant un soutien public à long terme en faveur des solutions énergétiques à faible intensité de carbone. La sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est due principalement aux secteurs de l'énergie (nous ne sommes pas investis dans le secteur pétrolier et gazier) et des soins de santé (impact négatif de la sélection) ainsi qu'aux secteurs de la finance et des matériaux, quoique dans une moindre mesure. À l'inverse, les secteurs des biens de consommation discrétionnaire, des services de communication et surtout des services aux collectivités ont contribué favorablement à la performance relative du fonds, tout comme les secteurs de l'industrie et de la technologie.

Les cinq principales sources de performance ont été Munich Reinsurance (+22,29 %), Deutsche Telekom (+18,64 %), Acciona Renovables (+11,71 %), Iberdrola (+13,81 %) et Axa (+6,13 %).

Les cinq principaux freins à la performance ont été Orpea (-91,57 %), ASML (-27,90 %), Cie Saint-Gobain (-24,02 %), Faurecia (-63,46 %) et Dassault Systèmes (-35,78 %).

Flux du fonds et positionnement

Sur l'ensemble de l'année 2022, l'inflation, liée tout d'abord à la pression sur les chaînes d'approvisionnement mondiales après l'assouplissement des restrictions liées à la Covid-19 puis accélérée par la guerre en Ukraine et l'augmentation des prix de l'énergie en raison des restrictions à l'approvisionnement en gaz, a contraint les banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires. La hausse des taux d'intérêt et les inquiétudes des investisseurs quant à l'impact de ces politiques sur la croissance économique ont entraîné une rotation des actifs délaissant les actions de croissance en faveur des actions « valeur » début 2022. La principale modification apportée au positionnement du fonds a été la nette diminution de notre exposition à la finance, principalement par le biais des banques. Au cours du dernier trimestre, nous avons considérablement augmenté notre exposition à la finance, passant de 15,55 % à 19,44 % et surpondérant l'indice de 3,89 % en fin d'année. Nous avons misé sur les banques européennes à ce moment malgré le risque d'une récession en 2023. Cela peut sembler contre-intuitif. Toutefois, à plusieurs égards, la dynamique fondamentale du secteur est différente des récessions précédentes : les taux sont en hausse, les estimations sont révisées à la hausse, les distributions augmentent et le nombre d'actions est en baisse. Les distributions aux actionnaires (dividendes et rachats d'actions) et les valorisations sont aussi des éléments clés de notre perception nettement favorable des banques. Nous avons renforcé nos positions sur KBC, Intesa et nous avons acheté Banco Santander au dernier trimestre. En outre, de nouvelles initiatives réglementaires comme RePower UE, Fit for 55 en Europe ou encore l'IRA aux États-Unis créent des opportunités importantes dans la thématique environnementale. Par ailleurs, la crise énergétique européenne provoquée par la pénurie d'approvisionnement en gaz du fait de la guerre en Ukraine contribue à une accélération des investissements dans la transition énergétique étant donné qu'elle a créé un besoin sans précédent de relocalisation de l'approvisionnement énergétique. C'est pourquoi nous avons augmenté à nouveau notre exposition au secteur des services aux collectivités, de 7,82 % à 10,54 %, ce qui représente une surpondération de 2,7 % par rapport à l'indice. En fait, nous avons renforcé certaines convictions fortes comme Acciona Energia Renovables, EDP ERG et Iberdrola. Nous avons également ajouté Voltalia au portefeuille au milieu de l'année. Pendant ce temps, nous avons nettement réduit notre exposition au secteur des soins de santé, aux technologies de l'information et à l'industrie. Dans les soins de santé, même si nous avons ouvert des positions sur UCB, Synlab et Eurapi, la nette sous-performance de Morphosys, Fresenius SE, Grifols et Orpea explique notre position plus neutre par rapport à l'indice. En ce qui concerne Orpea, nous avons vendu notre position fin octobre lorsque la nouvelle direction a annoncé des dépréciations massives d'actifs et le lancement d'un plan de conciliation qui entraînera une dépréciation de créances, la conversion de créances en capital et donc une dilution massive des actionnaires existants. Cette annonce n'était pas prévue (voir la communication du DG dans la presse le 20 octobre affirmant qu'aucune renégociation n'était prévue avec les banques), elle est violente (dépréciation de près de 20 % des actifs immobiliers examinés) et mal documentée (les informations relatives à l'examen des actifs immobiliers sont fragmentaires et trop succinctes selon nous). Face à une solvabilité qui n'est plus garantie et à une communication que nous jugeons déficiente de la part de la direction, nous décidons de vendre nos positions.

Rapport du Conseil d'Administration

En début d'année, nous avons réduit notre exposition au secteur des services de communications en raison de la vente de JC Decaux et de Publicis, mais nous avons renforcé notre position sur les opérateurs de télécommunications (Orange et Deutsche Telekom). Nous sommes à présent en phase avec l'indice de référence. Les principales autres modifications au cours de la période ont contribué à renforcer l'impact environnemental et social du portefeuille. Nous avons vendu LVMH, Amadeus et Inditex. Parallèlement, nous avons renforcé nos positions sur KBC Group Veolia et ajouté deux nouvelles entreprises : DSM, une entreprise néerlandaise spécialisée dans la santé, la nutrition et les biosciences, et Synlab, un laboratoire allemand de diagnostic médical (diagnostics en médecine humaine et vétérinaire, analyse environnementale). En parallèle, nous avons ouvert une position sur Banco Santander, Mercedes et BMW et renforcé nos positions sur UCB, Faurecia et Saint-Gobain. Enfin, nous avons réduit nos positions sur L'Oréal, ASML, Sanofi et liquidé nos positions sur Linde et Siemens-Gamesa après l'OPA de Siemens Energy. Nous restons sous-exposés au secteur des biens de consommation discrétionnaire car nous craignons une baisse des revenus nets disponibles en Europe, mais nous avons augmenté notre exposition à Michelin et à Renault. Nous ne sommes pas exposés aux secteurs de l'énergie et de l'immobilier. Enfin, en ce qui concerne notre exposition au secteur financier, nous dépassons à présent nettement l'indice avec 19,44 % contre 16,31 % pour le MSCU EMU.

Mirova Global Environmental Equity Fund

Performance du Fonds :

Au cours de l'année 2022, le fonds a sous-performé son indice de référence de 4,65 points avec une performance de -17,43 % contre -12,78 % pour le MSCI World (catégorie d'actions I/A EUR).

Les principaux déterminants de la performance du fonds ont été la rotation de actifs délaissant les actions de croissance au profit de la valeur en réaction au durcissement des conditions monétaires et aux nouvelles réglementations, comme l'Inflation Reduction Act (IRA) américain offrant un soutien public à long terme en faveur des solutions énergétiques à faible intensité de carbone.

L'inflation, liée tout d'abord à la pression sur les chaînes d'approvisionnement mondiales après l'assouplissement des restrictions liées à la Covid-19 puis accélérée par la guerre en Ukraine et l'augmentation des prix de l'énergie en raison des restrictions à l'approvisionnement en gaz, a contraint les banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires. La hausse des taux d'intérêt et les inquiétudes des investisseurs quant à l'impact de ces politiques sur la croissance économique ont entraîné une rotation des actifs délaissant les actions de croissance en faveur des actions « valeur » début 2022. La stratégie du portefeuille consistant à investir dans des entreprises en croissance structurelle et proposant des solutions face au changement climatique entraîne un parti-pris en faveur des actions de croissance, ce qui explique la sous-performance du fonds au cours de l'année. Cependant, de nouvelles initiatives réglementaires comme l'IRA aux États-Unis valident la stratégie du gonds et créent des opportunités importantes dans la thématique environnementale. Par ailleurs, la crise énergétique européenne provoquée par la pénurie d'approvisionnement en gaz du fait de la guerre en Ukraine contribue à une accélération des investissements dans la transition énergétique étant donné qu'elle a créé un besoin sans précédent de relocalisation de l'approvisionnement énergétique.

Les actions qui ont le plus contribué à la performance en cours d'année étaient bien placées pour tirer un avantage de l'IRA, notamment Enphase (rendement brut de +54,33 % en 2022), Array Technologies (+31,27 %), SolarEdge Technologies (+7,58 %) et Shoals Technologies (+8,18 %), quatre entreprises technologiques américaines proposant des solutions pour améliorer l'efficacité de la production d'énergie solaire. Alstom (+11,1 %) a également compté parmi les principales sources de performance du fonds grâce à une valorisation peu élevée suite à l'intégration décevante de Bombardier et à la relative surperformance des marchés européens en cours d'année.

À l'autre extrémité, les actions qui ont pesé le plus lourd sur la performance du fonds ont été Hain Celestial (-59,54 %), Aptiv (-39,84 %), ITM Power (-77,55 %), Trimble (-38,21 %) et Plug Power (-53,31 %). Hain Celestial a souffert de son exposition à l'Europe, avec une baisse de dépenses de consommation et une solidité défavorable du dollar. Aptiv et Trimble ont souffert de leur exposition à des marchés finaux considérés comme cycliques (l'automobile et la construction, respectivement) étant donné que les investisseurs s'inquiètent du ralentissement économique. Plug Power et ITM Power proposent des solutions novatrices dans le domaine de l'hydrogène mais doivent encore démontrer leur capacité à monter en échelle.

Positionnement du Fonds :

Le portefeuille applique une approche thématique qui vise à investir dans des entreprises d'éco-activité proposant des solutions ou des services qui contribuent à gérer ou combattre le changement climatique et qui produisent un impact positif sur l'environnement. Le fonds n'est par conséquent soumis à aucune contrainte du point de vue des secteurs GICS traditionnels et n'investit pas dans l'énergie, les soins de santé ni dans l'immobilier.

Le fonds vise à investir dans des entreprises proposant des solutions ou services axés sur cinq thématiques environnementales relativement équilibrées :

- Transports propres : véhicules électriques, batteries et matériaux connexes.
- Équipements énergétiques à faible intensité de carbone : éolien, solaire, batteries et équipements pour l'hydrogène à faible intensité de carbone.
- Développeurs et opérateurs à faible intensité de carbone : développeurs et opérateurs dans l'électricité renouvelable, énergie solaire résidentielle distribuée.
- Efficacité énergétique : efficacité énergétique industrielle, immeubles verts et isolation.
- Solutions de capture du carbone.

Du point de vue géographique, la composition du portefeuille se situe généralement dans un périmètre de 10 % par rapport aux pondérations régionales de l'indice de référence. Les pondérations individuelles au niveau des pays peuvent toutefois s'en écarter davantage. Fin décembre 2022, le portefeuille surpondérait les États-Unis avec une exposition de 74,8 % contre 68,2 % pour le MSCI World.

Le fonds continue de privilégier les petites et moyennes capitalisations étant donné qu'il vise à s'exposer à des entreprises à toutes les phases de leur modèle d'affaires.

Rapport du Conseil d'Administration

Au cours de l'année 2022, l'une des principales modifications a été l'ouverture d'une position sur LG Energy Solutions, la plus grand producteur de batteries hors Chine avec une forte présence aux États-Unis et qui devrait tirer profit de l'Inflation Reduction Act. Nous avons également ajouté une position sur Alstom, qui bénéficiait d'une valorisation déprimée après l'intégration décevante de Bombardier, et sur Bentley Systems, leader des logiciels d'ingénierie pour les projets d'infrastructure présentant une forte exposition aux travaux publics aux États-Unis. Nous avons vendu notre position sur ITM Power étant donné que des modifications récentes de la gouvernance ont impacté la visibilité de la stratégie. Nous avons également vendu notre position sur Signify en raison de son exposition au marché cyclique de la construction en Europe, ainsi que notre position sur Water Works Company après une période de forte performance de son action qui ne laissait selon nous qu'un potentiel de hausse limité.

Mirova Europe Environmental Equity Fund

Le portefeuille accuse une baisse de -21,97 % (catégorie d'actions I/A (EUR)), contre -9,49 % pour son indice de référence.

L'année 2022 a été dominée par les thèmes de la crise énergétique et les risques géopolitiques, les pressions inflationnistes et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, auxquels sont venus s'ajouter la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement économique. Dans ce contexte sans précédent pour l'Europe, les marchés européens ont privilégié les secteurs des produits de base (matières premières, combustibles fossiles), de la santé et de la finance. À l'inverse, l'industrie, les technologies et les matériaux alternatifs ont subi des ventes massives. La dispersion des performances sectorielles au sein de l'indice MSCI Europe présente une forte corrélation avec la situation macroéconomique.

Avec l'éclatement de la guerre en Ukraine et le spectre d'une crise énergétique, la Commission européenne a annoncé son plan « REPowerEU » visant à réduire la dépendance de l'Europe à l'énergie russe. En phase avec les thèmes structurels promus par le Pacte vert et par Fit for 55, l'Europe reconnaît son désir d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et l'électrification de la société afin de résoudre le problème de la sécurité énergétique. Cette accélération devrait se traduire par 1 000 milliards EUR d'investissements dans l'énergie éolienne et solaire d'ici à 2030, ce qui renforce les perspectives de croissance des OEM et des développeurs dans l'énergie renouvelable. Un scénario de tensions géopolitiques persistantes, qui semble de plus en plus probable, maintiendrait les prix de l'énergie à un niveau élevé et compenserait largement la montée des coûts subie par les acteurs du secteur des énergies renouvelables. La réduction de la dépendance aux combustibles fossiles russes nécessitera également des investissements dans la sobriété énergétique, au bénéfice des entreprises exposées à l'efficacité énergétique et aux pompes à chaleur. Un autre levier mis en exergue par la Commission est le développement massif du biométhane et de l'hydrogène vert. Le fonds est parfaitement aligné sur la stratégie de décarbonation européenne, qui devrait accélérer fortement la pénétration des technologies à faibles intensités de carbone représentées par les entreprises de notre portefeuille. L'accélération des États-Unis avec l'Inflation Reduction Act, un programme massif d'investissement dans les technologies vertes et l'énergie, constituera un facteur de soutien à partir de 2023 pour les entreprises européennes en lien avec les éco-activités comme Vestas, Orsted, EDP, Acciona etc.

L'année 2023 pourrait être le théâtre de nouvelles avancées dans le financement de la transition énergétique par l'Union européenne en vue d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les principaux défis restent la souveraineté énergétique ainsi que la réduction des émissions et des coûts. En 2022, l'Europe a déployé des efforts financiers considérables pour aider l'économie à surmonter le choc énergétique. En 2023, nous pensons que l'Europe pourrait apporter un soutien massif aux entreprises européennes qui répondent aux objectifs ambitieux de RePowerEU (objectifs climatiques, environnementaux, de souveraineté et de leadership technologique).

Dans ce contexte sans précédent de crise énergétique et d'aversion au risque sur les marchés, les principaux facteurs de sous-performance sont liés à l'absence d'exposition aux matières premières et aux combustibles fossiles et aux partis pris qualité/croissance et petites/moyennes capitalisations, qui font partie du processus d'investissement et qui contribuent à la sous-pf sous l'effet de la rotation du marché.

Le processus d'investissement du fonds privilégie exclusivement les entreprises produisant un impact environnemental positif, axées sur la décarbonation de l'économie et la protection de la biodiversité.

En 2022, le portefeuille a été pénalisé par la sous-pondération des secteurs défensifs (télécommunications, soins de santé, biens de consommation courante, etc.) qui ne s'inscrivent pas dans le processus d'investissement environnemental.

Le fonds est fortement exposé aux entreprises offrant des solutions environnementales, à raison de 86 % du portefeuille, dont 42 % sont actives exclusivement dans les technologies de transition.

Mirova Future of Food Fund

Pas de rapport de gestion pour le Compartiment Mirova Future of Food Fund lancé le 15 novembre 2022, la période n'étant pas représentative.

Mirova Women Leaders Equity Fund

Le portefeuille accuse une baisse de -14,56 % (catégorie d'actions I/A (EUR)) sur l'année 2022, contre -12,78 % pour l'indice de référence MSCI World. La sous-performance par rapport à l'indice de référence s'explique principalement par l'absence d'exposition au secteur de l'énergie, qui a apporté la plus forte contribution à la performance de l'indice de référence cette année avec un rendement annuel de +55,62 %. La sous-performance s'explique aussi dans une moindre mesure par la sous-pf des biens de consommation courante et des matériaux. D'un autre côté, les surperformances ont été en partie contrecarrées par la surperformance des services de communication et, dans une moindre mesure, par l'importante position en espèces du fonds et par la surperformance des secteurs de l'industrie, des soins de santé et de l'immobilier, auxquels le fonds n'est pas exposé.

Rapport du Conseil d'Administration

Au 4^e trimestre, nous avons investi dans le Mirova Euro Short-Term Sustainable Bond Fund, un fonds obligataire à court terme relevant de l'article 9 du SFDR. En 2022, les taux des obligations d'État et des obligations d'entreprises restent à des niveaux historiquement élevés sous l'effet des hausses de taux continues par les banques centrales et des fuites de capitaux depuis les marchés d'actions vers les marchés obligataires. C'est pourquoi nous avons investi dans ce fonds obligataire afin de profiter des taux élevés et d'une faible sensibilité à la courbe des taux, ce qui offre selon nous une protection importante capable d'absorber d'éventuelles hausses des taux. Nous avons une position de 2,36 % sur le Mirova Euro Short-Term Sustainable Bond Fund fin 2022, et cette position a également contribué dans une moindre mesure à notre surperformance par rapport au MSCI World au 4^e trimestre.

Nos 10 principales sources de performance ont été : Eli Lilly and Company (+42,46 %), AstraZeneca PLC (+25,2 %), Zurich Insurance Group Ltd (+19,79 %), Array Technologies Inc (+43,37 %), Xylem Inc. (+43,85 %), Singapore Telecommunications Limited (+23,9 %), ENGIE S.A. (+8,33 %), Allianz SE (+0,52 %), Visa Inc. Class A (+2,47 %), Vestas Wind Systems A/S (+1,13 %).

Les 10 principaux freins à la performance ont été : Farfetch Ltd. Class A (-85,09 %), NVIDIA Corporation (-47,19 %), Ecolab Inc. (-33,26 %), General Motors Company (-38,65 %), Microsoft Corporation (-23,52 %), Bright Horizons Family Solutions, Inc. (-46,94 %), Estee Lauder Companies Inc. Class A (-28,16 %), NeoGenomics, Inc. (-71,14 %), Adobe Incorporated (-36,72 %), Momentive Global Inc. (-64,74 %).

En 2022, nous avons ajouté Aviva, UCB, Roche, Xylem, Accenture et DSM à notre portefeuille et nous avons principalement étoffé nos positions sur Orange, International Flavors & Fragrances, General Motors, Ecolab et Singapore Telecommunications. À l'inverse, nous avons liquidé nos positions sur Burberry, Farfetch, Array Technologies, Ballard Power Systems, Mastercard et Johnson Matthey et réduit nos positions sur Zurich Insurance, Eli Lilly & Co, Mondy, Intuitive Surgical et Sunrun.

Fin 2022, le fonds était investi à raison de 8,40 % en espèces et en produits du marché monétaire.

Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund

Le fonds a généré une performance de -16,87 % en 2022 (catégorie d'actions N/A (EUR)), contre -9,49 % pour l'indice MSCI Europe, soit une sous-pf de 7,38 % sur l'année. Les actions qui ont contribué le plus à la performance du fonds durant l'année sont Novo Nordisk (rendement total de +29,62 % en 2022), AstraZeneca (+25 %) et Argenx (+22,05 %). À l'inverse, les actions qui ont pesé le plus lourd sur la performance du fonds ont été ITM Power (rendement total de -77,99 % en 2022), Ambu (-57,48 %) et Sinch (-70,81 %).

Mirova Global Green Bond Fund

Performance

En 2022, le fonds a généré un rendement de -19,71 % brut de commissions, ou -20,16 % net de commissions (catégorie d'actions SI/A EUR), contre -18,98 % pour l'indice de référence.

Facteurs favorables à la performance relative

- L'allocation a été légèrement favorable (+4 pb)
- La duration et la courbe ont apporté de la valeur (+72 pb) étant donné que le fonds était court sur la zone euro, la zone US et la zone Royaume-Uni.

Facteurs défavorables à la performance relative

La sélection a eu un impact défavorable principalement en raison de notre exposition à des émissions à bêta élevé. Orpea a coûté 90 pb à elle seule.

Principales modifications du positionnement

L'exposition au crédit IG a légèrement augmenté en mars puis en septembre.

La duration globale du fonds est restée inférieure à celle de l'indice de référence en 2022, en particulier en février et fin août, lorsque nous avons renforcé nos positions courtes.

L'exposition aux obligations à haut rendement a été réduite tout au long de l'année (de 9,5 % à 6 %).

La notation moyenne se situe entre BBB+ et BBB.

Positionnement fin 2022

Le Fonds continue de surpondérer le crédit (60 % contre 41 % pour l'indice) car nous restons convaincus que cette classe d'actifs est attrayante à long terme par comparaison aux souverains occidentaux fortement endettés.

La duration globale du fonds est restée courte par rapport à celle de l'indice, l'accent étant mis sur la zone euro où nous pensons que l'inflation va rester élevée par comparaison aux États-Unis.

Nous prévoyons un raidissement de la courbe américaine en 2023 (raidissement haussier).

Perspectives

Mirova estime que les États-Unis ont de bonnes chances d'éviter une récession en 2023 mais que ce sera plus difficile pour le Royaume-Uni et l'Europe continentale à moins d'une fin de la guerre en Ukraine.

L'inflation est déjà en train de se modérer, mais les banques centrales vont maintenir leur politique dure étant donné que les marchés de l'emploi restent en pleine forme, ce qui crée un risque de déraillement de la boucle prix-salaires – un scénario qui réduirait à néant tous leurs efforts de ces derniers trimestres.

Rapport du Conseil d'Administration

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Performance

En 2022, le fonds a généré un rendement de -19,53 % net de commissions (catégorie d'actions SI/A EUR), contre -17,22 % pour l'indice de référence. La performance du fonds selon l'attribution des performances de Barclays Bloomberg s'établit à -19,07 %.

- L'allocation a apporté une contribution négative (-1,16 %). La position longue sur les titres d'entreprises a nui à la performance étant donné que les écarts de crédit se sont creusés par rapport aux obligations d'État. Nous avons augmenté notre position sur les obligations de crédit en mars lorsque l'indice LECPOAS est passé de 0,94 en janvier à 160. Nous avons aussi étoffé cette position en octobre. L'indice LECPOAS, qui représente l'écart entre les obligations de crédit d'investissement et les obligations d'État allemandes, s'est creusé à 234 à la mi-octobre avant de se resserrer à 168 fin décembre.
- La sélection a eu un effet négatif (-1-13 %), principalement dans le segment des titres d'entreprises en raison d'émissions à bêta élevé.
- Le positionnement sur les courbes de swap et de titres d'État et sur la duration a contribué favorablement (+0,47 %), la duration du fonds a été inférieure à celle de l'indice aux 2e et 3e trimestres et en décembre. La courbe d'écart sur les swaps s'est fortement creusée en particulier en février, en avril et en septembre, mais s'est resserrée considérablement au 4e trimestre, ce qui a eu un effet positif.
- Autres (-0,04 %)

Stratégie

Nous avons mis en œuvre des positions de conviction sur le crédit :

En janvier, nous avons augmenté notre exposition de 43 % à 49,8 %. Nous avons pris une partie de nos bénéfices en février.

En mars, alors que l'indice LECPOAS approchait des 160 (son niveau le plus élevé de 2015 et de décembre 2018), nous avons augmenté notre exposition au crédit de 45 % à 49,8 %. En mai, face au ralentissement économique, nous avons réduit notre exposition à 45 %. En octobre et en novembre (indice LECPOAS proche de 200), nous avons augmenté à nouveau notre exposition aux titres d'entreprises à 47,1 % et 49,5 %. En décembre, nous avons maintenu cette exposition proche de 49,58 % contre 20,2 % pour l'indice (2,3 contre 0,9 en duration modifiée contributive).

Vu le creusement historique des écarts, nous considérons que le crédit offre de la valeur à long terme par rapport aux obligations d'État. Les cours intègrent en partie la possibilité d'une récession.

L'exposition souveraine est passée de 24,7 % à 27,5 % fin décembre 2022 (contre 57,3 % pour l'indice). Nous avons continué de considérer que les titres souverains étaient moins intéressants que le crédit. Mesurée en duration modifiée contributive, cette position était proche de 2,2 contre 4 pour l'indice. Ces obligations d'État sont uniquement des obligations vertes du Chili, des États-Unis mexicains, de Corée, de Hongrie, de Slovaquie, des Pays-Bas, d'Italie, de France, du Royaume de Belgique, d'Irlande, de Corée et d'Espagne.

Nous étions surexposés par rapport à l'indice aux titres d'agences, d'organismes supranationaux et d'organismes quasi-souverains avec 18,9 % de la VNU contre 15,9 % dans le cas de l'indice (1,4 en duration modifiée contributive contre 1,1 pour l'indice). Toutes ces émissions sont des obligations vertes et sociales.

En 2022, nous sommes passés activement d'une duration courte à une duration neutre par rapport à l'indice. En décembre, nous avons à nouveau réduit la duration de 6,6 à 6 contre 6,3 pour l'indice.

Le rendement à l'échéance était de +3,58 % fin décembre 2022 contre 3,34 % pour l'indice.

ESG et profil d'impact

Mirova s'en tient à sa stratégie de base : financer des entreprises qui conçoivent, produisent et commercialisent des services et produits adaptés à une économie à faible intensité de carbone. 77 % étaient investis dans des projets de stabilité climatique visant à limiter le réchauffement planétaire à moins de 2° (ODD 9 et 13). 42 % étaient investis dans des projets qui contribuent à des écosystèmes sains (ODD 14 et 15) et le fonds a consacré 34 % de son actif au financement de projets apportant des solutions en matière de ressources par une utilisation efficiente et circulaire des ressources naturelles.

Nous avons augmenté la pondération des obligations vertes et durables dans notre Fonds à 82 % en décembre.

Notre fonds est compatible avec le scénario de réchauffement de 1,5°, contre 2/2,5° pour notre indice (méthodologie Carbone 4).

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Environnement de marché

En 2022, nous avons tout pris conscience que de nombreux facteurs ne pouvaient plus être considérés comme acquis : par exemple la paix en Europe et, de ce fait, l'accès illimité à l'énergie et une faible inflation.

En début d'année, les banques centrales ont donc changé de ton les unes après les autres et laissé présager un resserrement monétaire plus précoce et plus important que prévu initialement. Le conflit en Ukraine a éclaté et s'est intensifié, et les discussions à propos d'un embargo sur le pétrole russe en Europe lui ont assuré un impact plus durable sur les hausses de prix, renforçant encore plus la nécessité d'un resserrement monétaire au risque de limiter le potentiel de croissance économique.

Rapport du Conseil d'Administration

La politique zéro-Covid de la Chine a également pénalisé les actifs risqués tout au long de l'année. Le confinement a ralenti l'activité en Chine comme dans le reste du monde, exacerbant les craintes d'une envolée de l'inflation liée à un ralentissement, ou même à un arrêt, des chaînes de production.

En toute logique, le deuxième semestre de l'année a donc été marqué par des hausses de taux des banques centrales d'une ampleur que les marchés financiers n'avaient pas connue ces 30 dernières années : 75 pb pour la Banque centrale européenne (BCE) et la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque du Canada, la Banque nationale suisse et même 100 pb pour la Riksbank suédoise.

À la fin de l'année, les investisseurs attendaient avec impatience le « pivot » de la politique monétaire, mais celui-ci ne semblait pas être au programme malgré les premiers signes d'un ralentissement de l'inflation. La lutte contre l'inflation va donc se poursuivre, de manière moins intense sans aucun doute, mais sur une plus longue période.

Performance financière 2022

Le fonds a sous-performé l'indice, en chiffres bruts de commissions, en 2022 (-165,2 pb) : nous avons essentiellement souffert de notre exposition aux acteurs de l'immobilier, en particulier dans les pays nordiques où les taux plus élevés n'ont eu pour ainsi dire aucun impact sur les valorisations. Notre position longue sur le haut rendement et la dette subordonnée a également pesé lourdement sur la performance. Cet effet n'a été que partiellement compensé par la stratégie réussie de positionnement sur la courbe, avec un impact positif de 22,6 pb seulement, alors que la sélection de titres a coûté 141,1 pb.

ESG et profil d'impact

Mirova s'en tient à sa stratégie de base : financer des entreprises qui conçoivent, produisent et commercialisent des services et produits adaptés à une économie à faible intensité de carbone.

Les obligations vertes, sociales et durables représentaient 54,2 % du fonds fin 2022.

Notre Fonds est compatible avec un scénario de réchauffement de 1,5°C, contre 4°C pour l'indice (données de Carbon4).

Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Contexte d'investissement et étapes majeures

La catégorie d'actions EI de Mirova Euro High Yield Sustainable a été lancée le 7 juillet 2022 dans le contexte suivant :

- Fermeture de NordStream 1 ;
- Taux volatils fluctuant dans un sens ou dans l'autre ;
- Marché baissier ;
- Pression sur les instruments à bêta élevé ;
- Vagues successives d'achats massifs et de replis, la crise énergétique ayant atteint son apogée peu avant le lancement du fonds avant de commencer à s'atténuer, ce qui a favorisé la performance absolue de la catégorie d'actions.

La montée en puissance du fonds a eu lieu pendant un pic d'écarts de crédit, avec des cours moyens à 86 % de la valeur nominale lorsque les écarts ont atteint un pic de 600 pb, un niveau observé seulement dans 10 % de cas sur la série temporelle 2007-2022.

Thèse et décision d'investissement

En conséquence, nous avons décidé de mettre en œuvre une position longue sur :

- les titres supercycliques (automobile et équipements automobiles) et les transports propres ;
- les instruments hybrides tarifiés à l'échéance (leur tarification largement hors de la monnaie et la dynamique convexité/appel jouant en notre faveur) et, par extension, les producteurs d'électricité, en exploitant nos outils et nos compétences internes dans les titres subordonnés ;
- et la finance (hors REIT), qui n'est généralement pas touchée par les vagues de défaillances ;
- sans parler des notations IG basses BBB-, qui ne risquaient pas de rétrogradation selon nous mais qui restaient sous-évaluées pour BBB/BBB-.

Avec un positionnement plutôt défensif de BB/BB- en moyenne et un investissement complet avec des taux d'espèces inférieurs à 5 %, nous avons appliqué une position légèrement courte sur la durée par rapport à l'indice à environ 95.

Notre sélection a privilégié les faiseurs de prix plutôt que les preneurs de prix dans des secteurs en difficulté au niveau des chaînes d'approvisionnement et en quête d'autonomie dans un environnement inflationniste : Wabtec et Getlink dans les transports propres, Infineon dans les microprocesseurs, Séché, Derichebourg, Darling et Covanta dans le traitement des déchets pour leurs usines CHP ou leurs profils autonomes (avec parfois plus d'énergie produite que d'énergie consommée), l'utilisation des ressources en pénurie (bois, aluminium, entre autres) et le regroupement d'actifs (Loxam et Modular, entre autres).

Nous considérons que la thèse d'investissement clé du fonds mettant l'accent sur les ressources en pénurie menacées d'épuisement, le traitement des déchets et le recyclage et la construction et les immeubles efficaces constituent les piliers essentiels de l'économie circulaire en combinaison avec la plus grande attention accordée à la santé et aux investissements écologiques/durables pour atteindre nos objectifs environnementaux et sociaux.

Ces combinaisons de secteurs sont une source de diversification et d'opportunités de trouver le meilleur profil risque/durabilité/rendement auprès d'entreprises misant sur le long terme avec une très faible probabilité de défaut.

Rapport du Conseil d'Administration

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Contexte de marché

En 2022, nous avons tout pris conscience que de nombreux facteurs ne pouvaient plus être considérés comme acquis : par exemple la paix en Europe et, de ce fait, l'accès illimité à l'énergie et une faible inflation.

En début d'année, les banques centrales ont donc changé de ton les unes après les autres et laissé présager un resserrement monétaire plus précoce et plus important que prévu initialement. Le conflit en Ukraine a éclaté et s'est intensifié, et les discussions à propos d'un embargo sur le pétrole russe en Europe lui ont assuré un impact plus durable sur les hausses de prix, renforçant encore plus la nécessité d'un resserrement monétaire au risque de limiter le potentiel de croissance économique.

La politique zéro-Covid de la Chine a également pénalisé les actifs risqués tout au long de l'année. Le confinement a ralenti l'activité en Chine comme dans le reste du monde, exacerbant les craintes d'une envolée de l'inflation liée à un ralentissement, ou même à un arrêt, des chaînes de production.

En toute logique, le deuxième semestre de l'année a donc été marqué par des hausses de taux des banques centrales d'une ampleur que les marchés financiers n'avaient pas connue ces 30 dernières années : 75 pb pour la Banque centrale européenne (BCE) et la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque du Canada, la Banque nationale suisse et même 100 pb pour la Riksbank suédoise.

À la fin de l'année, les investisseurs attendaient avec impatience le « pivot » de la politique monétaire, mais celui-ci ne semblait pas être au programme malgré les premiers signes d'un ralentissement de l'inflation. La lutte contre l'inflation va donc se poursuivre, de manière moins intense sans aucun doute, mais sur une plus longue période.

Performance

Le fonds a été lancé en juin 2022. Depuis son lancement, il a généré un rendement de -1,14 % brut de commissions (catégorie d'actions SI/A EUR), contre -1,46 % pour l'indice de référence.

Facteurs favorables à la performance relative

L'allocation a été légèrement favorable (+16 pb) grâce à la surexposition aux obligations de crédit.

- La duration et la courbe ont apporté de la valeur (+25 pb) étant donné que la duration était inférieure à celle de l'indice de référence.
- La sélection a contribué favorablement (+10 pb), les investissements à haut rendement ont surperformé grâce au rendement de portage élevé et au resserrement des écarts.

Principales modifications du positionnement

- L'exposition au crédit IG a été maintenue à un niveau supérieur à celui de l'indice de référence (environ 65 %).
- La duration globale a été maintenue à un niveau inférieur à celui de l'indice de référence, entre 92 % et 99 %.
- L'exposition aux obligations à haut rendement a été augmentée de 6 % à 8 % en septembre.

Positionnement fin 2022

- Le Fonds continue de surpondérer le crédit (70 % contre 25 % pour l'indice) car nous restons convaincus que cette classe d'actifs est attrayante en particulier dans le volet à court terme.
- La duration globale du fonds est restée courte par rapport à celle de l'indice.

Perspectives

Mirova estime que les États-Unis ont de bonnes chances d'éviter une récession en 2023 mais que ce sera plus difficile pour le Royaume-Uni et l'Europe continentale à moins d'une fin de la guerre en Ukraine. L'inflation est déjà en train de se modérer, mais les banques centrales vont maintenir leur politique dure étant donné que les marchés de l'emploi restent en pleine forme, ce qui crée un risque de déraillement de la boucle prix-salaires – un scénario qui réduirait à néant tous leurs efforts de ces derniers trimestres.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Mirova Funds

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Mirova Funds et de chacun de ses compartiments (le « Fonds ») au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent:

- l'état consolidé des actifs nets au 31 décembre 2022;
- le portefeuille-titres au 31 décembre 2022;
- l'état consolidé des opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date; et
- les Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés et les autres notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISAs) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 17 avril 2023

Christophe Pittie

Mirova Funds

Etats financiers combinés

Mirova Funds

Etat combiné des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		11.000.590.412,33
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	10.577.473.787,34
<i>Prix de revient</i>		<i>10.349.933.670,64</i>
Avoirs en banque et liquidités		305.822.370,25
A recevoir sur investissements vendus		89.204.462,10
A recevoir sur souscriptions		5.823.553,13
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	58.692,70
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	2.708.249,61
Dividendes à recevoir, nets		1.948.801,09
Intérêts à recevoir, nets		13.797.232,07
A recevoir sur change		3.753.264,04
Passifs		228.941.605,45
Découvert bancaire		21.059.587,80
A payer sur investissements achetés		99.183.746,69
A payer sur rachats		2.234.672,41
A payer sur mises en pension	2.8,8	77.332.966,70
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	14.190.230,66
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	117.429,16
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	6.962.416,95
Commissions de performance à payer	5	1.590,45
Taxe d'abonnement à payer	6	550.428,78
Intérêts à payer, nets		143.777,07
A payer sur change		3.753.289,91
Autres passifs		3.411.468,87
Valeur nette d'inventaire		10.771.648.806,88

Mirova Funds

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		182.415.088,14
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	154.613.868,19
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2.9	25.582.442,52
Intérêts bancaires		1.392.401,66
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	30.392,36
Intérêts reçus sur mises en pension	2.8	544.891,66
Autres revenus		251.091,75
Dépenses		108.761.810,78
Commissions de gestion	4	86.225.538,00
Commissions de performance	5	1.593,25
Commissions de dépositaire		3.113.018,29
Commissions d'administration		1.017.223,14
Frais de domiciliation		25.848,71
Frais d'audit		307.417,74
Frais légaux		6.926.225,71
Frais de transaction	2.11	5.210.599,02
Taxe d'abonnement	6	2.190.533,37
Intérêts payés sur découvert bancaire		1.113.925,07
Intérêts payés sur prises en pension	2.8	190.576,58
Frais bancaires		6.150,89
Autres dépenses		2.433.161,01
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		73.653.277,36
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-170.640.360,03
- contrats de change à terme	2.6	-38.586.399,90
- contrats futures	2.7	14.971.285,60
- change	2.4	70.088.133,67
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-50.514.063,30
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-2.265.317.418,14
- contrats de change à terme	2.6	-26.818.017,59
- contrats futures	2.7	2.518.315,60
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-2.340.131.183,43
Dividendes versés	9	-26.666.062,45
Souscriptions d'actions de capitalisation		3.834.448.064,54
Souscriptions d'actions de distribution		471.275.850,62
Rachats d'actions de capitalisation		-3.162.025.120,64
Rachats d'actions de distribution		-320.952.499,87
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-1.544.050.951,23
Réévaluation de la balance d'ouverture		6.815.769,55
Actifs nets au début de l'exercice		12.308.883.988,55
Actifs nets à la fin de l'exercice		10.771.648.806,87

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		4.426.182.716,58
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	4.241.400.129,98
<i>Prix de revient</i>		<i>4.057.071.314,25</i>
Avoirs en banque et liquidités		97.582.991,56
A recevoir sur investissements vendus		83.161.944,97
A recevoir sur souscriptions		3.082.719,68
Dividendes à recevoir, nets		952.271,47
Intérêts à recevoir, nets		2.658,92
Passifs		119.036.764,38
Découvert bancaire		20.344.286,59
A payer sur investissements achetés		86.748.713,05
A payer sur rachats		1.073.357,85
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	6.234.563,51
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	3.068.270,83
Taxe d'abonnement à payer	6	225.526,50
Intérêts à payer, nets		494,04
Autres passifs		1.341.552,01
Valeur nette d'inventaire		4.307.145.952,20

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		61.358.208,49
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	60.745.952,22
Intérêts bancaires		603.569,42
Intérêts reçus sur mises en pension	2.8	2.066,44
Autres revenus		6.620,41
Dépenses		47.015.156,60
Commissions de gestion	4	39.058.516,88
Commissions de performance	5	2,81
Commissions de dépositaire		1.377.449,94
Commissions d'administration		377.603,76
Frais de domiciliation		1.625,00
Frais d'audit		125.260,36
Frais légaux		3.048.770,29
Frais de transaction	2.11	814.002,75
Taxe d'abonnement	6	937.161,66
Intérêts payés sur découvert bancaire		449.895,24
Frais bancaires		2.592,97
Autres dépenses		822.274,94
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		14.343.051,89
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-68.444.815,13
- contrats de change à terme	2.6	-16.168.790,60
- change	2.4	53.539.538,50
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-16.731.015,34
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-946.716.719,43
- contrats de change à terme	2.6	-13.595.689,60
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-977.043.424,37
Dividendes versés	9	-1.280.048,09
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.547.490.825,40
Souscriptions d'actions de distribution		219.569.836,13
Rachats d'actions de capitalisation		-1.478.437.074,11
Rachats d'actions de distribution		-66.095.151,49
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-755.795.036,53
Actifs nets au début de l'exercice		5.062.940.988,73
Actifs nets à la fin de l'exercice		4.307.145.952,20

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	4.307.145.952,20	5.062.940.988,73	2.547.988.690,63
Class F/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		91.113,12	124.680,49	41.219,80
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	162,22	198,66	157,47
Class F/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.184.862,00	1.457.794,08	614.403,07
Valeur nette d'inventaire par action	USD	131,20	171,20	146,05
Class I/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		7.410,34	10.678,79	9.200,62
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	26.279,53	31.947,01	25.141,87
Class I/A (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.440,09	2.538,71	3.802,98
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	113,53	130,60	109,55
Class I/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		279.402,29	368.316,60	280.497,17
Valeur nette d'inventaire par action	USD	143,21	185,50	157,09
Class I/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		212.650,23	233.078,63	322.972,62
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	175,25	213,47	168,29
Class I/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		314.879,31	400.393,06	124.665,14
Valeur nette d'inventaire par action	USD	152,61	198,07	168,01
Class I/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		15.797,48	24.098,43	25.569,28
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	132,76	161,59	127,14
Dividende par action		0,19	-	-
Class M/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		2.080,34	2.100,71	2.033,45
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	137.232,97	167.025,97	131.554,87
Dividende par action		421,52	343,23	553,09
Class M1/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		7.577,34	4.379,89	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	50.286,01	61.222,77	-
Dividende par action		86,45	-	-
Class N/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		287.247,96	458.400,58	444.319,26
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	263,13	320,32	252,41
Class N/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		295.531,56	455.134,72	256.729,45
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	162,93	198,73	156,89
Class N/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		442.875,55	488.692,98	212.041,95
Valeur nette d'inventaire par action	USD	135,00	175,46	149,04
Class N/D NPF (USD) - Distribution				
Nombre d'actions		154.357,87	200.658,15	118.182,49
Valeur nette d'inventaire par action	USD	142,96	185,80	157,83
Dividende par action		-	-	0,20
Class N1R/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		276.976,27	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,07	-	-

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Class R/A (CHF) - Capitalisation				
Nombre d'actions		46.720,00	20.586,00	5.781,28
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	115,28	148,59	123,37
Class R/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.711.425,48	1.577.744,36	1.212.158,97
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	244,01	299,65	238,19
Class R/A (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		11.760,00	11.559,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	99,85	116,06	-
Class R/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		236.091,94	279.453,24	138.532,14
Valeur nette d'inventaire par action	USD	143,20	187,43	160,35
Class R/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		227.488,22	260.987,32	224.747,39
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	166,53	204,96	163,27
Class R/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		846.560,78	1.011.839,33	390.261,18
Valeur nette d'inventaire par action	USD	143,45	188,12	161,24
Class R/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		2.246,80	1.493,17	394,30
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	142,28	174,77	138,96
Class R/D NPF (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		1.147,00	7.514,39	6.368,39
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139,62	171,75	136,82
Class RE/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		29.674,39	31.037,63	18.510,85
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	228,95	282,92	226,31
Class RE/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.249,15	3.250,61	1.932,24
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	162,12	200,64	160,71
Class RE/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		325,41	556,75	350,52
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	120,99	149,50	119,58
Class SI/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.249.634,45	982.073,64	743.282,21
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	180,38	219,28	172,52
Class SI/A NPF (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.405.553,03	914.937,90	647.426,30
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	115,48	132,84	111,43
Class SI/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.620.404,22	2.150.066,92	385.607,60
Valeur nette d'inventaire par action	USD	145,07	187,91	159,07
Class SI/D NPF (CHF) - Distribution				
Nombre d'actions		17.800,00	16.300,00	21.817,14
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	126,45	161,50	132,87
Dividende par action		0,19	0,25	0,04
Class SI/D NPF (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		-	5.586,55	13.062,61
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	202,47	159,29
Dividende par action		0,24	-	-
Class S1/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.230.147,73	2.609.205,97	3.062.196,77
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116,52	141,43	111,11

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Class S1/D NPF (CHF) - Distribution				
Nombre d'actions		52.718,01	46.302,48	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	88,13	114,04	-
Dividende par action		0,09	-	-
Class H-I/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.264,40	4.402,40	2.442,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	146,64	182,92	150,73
Class H-I/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		67.327,58	68.842,00	52.590,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	138,33	172,84	142,57
Class H-N/A (CHF) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.018,00	1.254,00	1.548,28
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	108,35	140,57	117,24
Class H-N/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.977,81	16.604,19	999,95
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,36	122,13	101,86
Class H-N/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		8.440,18	6.808,18	13.718,72
Valeur nette d'inventaire par action	USD	117,38	146,83	121,29
Class H-N1R/A NPF (CHF) - Capitalisation				
Nombre d'actions		9.404,00	10.580,28	6.186,06
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	95,80	124,44	103,78
Class H-N1R/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		65.206,61	54.065,73	130.598,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,77	133,61	111,19
Class H-N1R/A NPF (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		16.670,58	16.344,95	5.612,79
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	97,80	124,96	103,76
Class H-N1R/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		307.559,45	212.985,16	11.854,26
Valeur nette d'inventaire par action	USD	109,88	137,11	113,10
Class H-R/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		39.033,33	43.434,01	19.594,87
Valeur nette d'inventaire par action	USD	143,00	179,99	149,76
Class H-R/A NPF (CHF) - Capitalisation				
Nombre d'actions		17.515,00	17.015,00	19.200,00
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	119,37	156,84	132,25
Class H-R/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		15.887,87	33.177,73	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	90,91	118,96	-
Class H-R/A NPF (SGD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		458.731,36	442.728,60	76.095,61
Valeur nette d'inventaire par action	SGD	126,02	160,81	134,15
Class H-R/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		728.330,16	864.633,28	279.826,63
Valeur nette d'inventaire par action	USD	120,38	151,85	126,59
Class H-RE/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		880,00	1.257,86	500,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	98,34	124,42	103,85
Class H-SI/A NPF (CHF) - Capitalisation				
Nombre d'actions		166,00	165,00	811.712,24
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	138,05	177,69	148,48

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Class H-SI/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		952.582,37	1.067.885,45	1.739.548,58
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	141,63	182,97	152,16
Class H-SI/A NPF (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.092.108,36	893.188,85	143.249,08
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	149,19	190,61	157,65
Class H-SI/A NPF (SGD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.225,46	3.225,46	1,00
Valeur nette d'inventaire par action	SGD	100,76	126,86	104,64
Class H-SI/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		249.793,48	93.839,28	1.300.563,63
Valeur nette d'inventaire par action	USD	158,31	197,50	162,53
Class H-SI/D NPF (CHF) - Distribution				
Nombre d'actions		2.500,00	2.500,00	28.218,88
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	135,78	176,61	147,67
Dividende par action		0,22	0,27	0,58
Class H-S1/A NPF (CHF) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.991.312,70	1.903.064,02	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	88,29	114,22	-
Class H-S1/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.230.649,29	1.469.857,99	142.891,20
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108,22	139,32	115,61
Class H-S1/A NPF (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		364.398,63	226.748,95	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	89,98	114,72	-
Class H-S1/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		4.031.676,11	3.893.923,84	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	92,30	114,94	-

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 01/01/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class F/A NPF (EUR) - Capitalisation	124.680,49	6.498,36	40.065,73	91.113,12
Class F/A NPF (USD) - Capitalisation	1.457.794,08	147.925,29	420.857,36	1.184.862,00
Class I/A (EUR) - Capitalisation	10.678,79	3.965,64	7.234,09	7.410,34
Class I/A (GBP) - Capitalisation	2.538,71	72,21	170,83	2.440,09
Class I/A (USD) - Capitalisation	368.316,60	56.119,23	145.033,54	279.402,29
Class I/A NPF (EUR) - Capitalisation	233.078,63	199.417,38	219.845,77	212.650,23
Class I/A NPF (USD) - Capitalisation	400.393,06	80.172,40	165.686,16	314.879,31
Class I/D (EUR) - Distribution	24.098,43	0,00	8.300,95	15.797,48
Class M/D (EUR) - Distribution	2.100,71	194,37	214,73	2.080,34
Class M1/D (EUR) - Distribution	4.379,89	3.553,71	356,26	7.577,34
Class N/A (EUR) - Capitalisation	458.400,58	93.879,73	265.032,34	287.247,96
Class N/A NPF (EUR) - Capitalisation	455.134,72	33.816,73	193.419,88	295.531,56
Class N/A NPF (USD) - Capitalisation	488.692,98	94.538,12	140.355,55	442.875,55
Class N/D NPF (USD) - Distribution	200.658,15	41.512,59	87.812,88	154.357,87
Class N1R/A NPF (EUR) - Capitalisation	0,00	276.976,27	0,00	276.976,27
Class R/A (CHF) - Capitalisation	20.586,00	27.965,00	1.831,00	46.720,00
Class R/A (EUR) - Capitalisation	1.577.744,36	481.086,57	347.405,45	1.711.425,48
Class R/A (GBP) - Capitalisation	11.559,00	201,00	0,00	11.760,00
Class R/A (USD) - Capitalisation	279.453,24	26.855,36	70.216,66	236.091,94
Class R/A NPF (EUR) - Capitalisation	260.987,32	52.331,82	85.830,91	227.488,22
Class R/A NPF (USD) - Capitalisation	1.011.839,33	97.774,08	263.052,64	846.560,78
Class R/D (EUR) - Distribution	1.493,17	778,55	24,92	2.246,80
Class R/D NPF (EUR) - Distribution	7.514,39	0,00	6.367,39	1.147,00
Class RE/A (EUR) - Capitalisation	31.037,63	4.650,72	6.013,97	29.674,39
Class RE/A NPF (EUR) - Capitalisation	3.250,61	44,20	1.045,66	2.249,15
Class RE/D (EUR) - Distribution	556,75	0,00	231,34	325,41
Class SI/A NPF (EUR) - Capitalisation	982.073,64	611.449,14	343.888,32	1.249.634,45
Class SI/A NPF (GBP) - Capitalisation	914.937,90	1.495.786,61	1.005.171,48	1.405.553,03
Class SI/A NPF (USD) - Capitalisation	2.150.066,92	886.348,32	416.011,02	2.620.404,22
Class SI/D NPF (CHF) - Distribution	16.300,00	2.700,00	1.200,00	17.800,00
Class SI/D NPF (EUR) - Distribution	5.586,55	0,00	5.586,55	0,00
Class S1/A NPF (EUR) - Capitalisation	2.609.205,97	1.049.662,22	2.428.720,46	1.230.147,73
Class S1/D NPF (CHF) - Distribution	46.302,48	14.829,26	8.413,73	52.718,01
Class H-I/A (USD) - Capitalisation	4.402,40	0,00	2.138,00	2.264,40
Class H-I/A NPF (USD) - Capitalisation	68.842,00	6.271,77	7.786,19	67.327,58
Class H-N/A (CHF) - Capitalisation	1.254,00	823,00	1.059,00	1.018,00
Class H-N/A NPF (EUR) - Capitalisation	16.604,19	0,00	12.626,38	3.977,81
Class H-N/A NPF (USD) - Capitalisation	6.808,18	2.217,00	585,00	8.440,18
Class H-N1R/A NPF (CHF) - Capitalisation	10.580,28	790,00	1.966,28	9.404,00
Class H-N1R/A NPF (EUR) - Capitalisation	54.065,73	289.271,36	278.130,47	65.206,61
Class H-N1R/A NPF (GBP) - Capitalisation	16.344,95	1.511,59	1.185,97	16.670,58
Class H-N1R/A NPF (USD) - Capitalisation	212.985,16	148.528,44	53.954,15	307.559,45
Class H-N1 R/D NPF (USD) - Distribution	0,00	6.250,00	6.250,00	0,00
Class H-R/A (USD) - Capitalisation	43.434,01	8.797,45	13.198,13	39.033,33
Class H-R/A NPF (CHF) - Capitalisation	17.015,00	720,00	220,00	17.515,00
Class H-R/A NPF (EUR) - Capitalisation	33.177,73	2.789,73	20.079,59	15.887,87
Class H-R/A NPF (SGD) - Capitalisation	442.728,60	95.475,66	79.472,90	458.731,36

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 01/01/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class H-R/A NPF (USD) - Capitalisation	864.633,28	103.525,50	239.828,61	728.330,16
Class H-RE/A (USD) - Capitalisation	1.257,86	0,00	377,86	880,00
Class H-SI/A NPF (CHF) - Capitalisation	165,00	1,00	0,00	166,00
Class H-SI/A NPF (EUR) - Capitalisation	1.067.885,45	91.700,19	207.003,26	952.582,37
Class H-SI/A NPF (GBP) - Capitalisation	893.188,85	1.462.069,24	263.149,73	2.092.108,36
Class H-SI/A NPF (SGD) - Capitalisation	3.225,46	0,00	0,00	3.225,46
Class H-SI/A NPF (USD) - Capitalisation	93.839,28	174.966,23	19.012,03	249.793,48
Class H-SI/D NPF (CHF) - Distribution	2.500,00	0,00	0,00	2.500,00
Class H-S1/A NPF (CHF) - Capitalisation	1.903.064,02	412.067,90	323.819,23	1.991.312,70
Class H-S1/A NPF (EUR) - Capitalisation	1.469.857,99	300.479,10	539.687,81	1.230.649,29
Class H-S1/A NPF (GBP) - Capitalisation	226.748,95	189.908,88	52.259,20	364.398,63
Class H-S1/A NPF (USD) - Capitalisation	3.893.923,84	718.820,54	581.068,28	4.031.676,11

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			4.241.400.129,98	98,47
Actions			4.241.400.129,98	98,47
Allemagne			230.059.769,26	5,34
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	1.163.598	71.444.917,20	1,66
SAP AG	EUR	470.259	45.328.265,01	1,05
SYMRISE AG	EUR	1.114.477	113.286.587,05	2,63
Belgique			40.642.858,32	0,94
KBC GROUPE SA	EUR	676.479	40.642.858,32	0,94
Danemark			432.446.722,68	10,04
NOVO NORDISK	DKK	1.673.250	211.056.149,10	4,90
ORSTED	DKK	1.275.533	108.283.385,61	2,51
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	DKK	4.161.880	113.107.187,97	2,63
Espagne			146.548.106,54	3,40
IBERDROLA SA	EUR	13.407.878	146.548.106,54	3,40
États-Unis			2.428.458.129,90	56,38
ADOBE INC	USD	361.865	114.104.875,57	2,65
AGCO CORP	USD	309.455	40.213.927,34	0,93
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	475.079	67.848.715,09	1,58
BALL CORP	USD	1.010.689	48.429.735,73	1,12
BRIGHT HORIZONS FAMILY SOLUTION	USD	393.816	23.283.944,34	0,54
DANAHER CORP	USD	467.361	116.230.458,30	2,70
EBAY INC	USD	4.839.747	188.057.444,92	4,37
ECOLAB INC	USD	1.030.379	140.531.241,26	3,26
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	449.246	31.406.178,55	0,73
ELI LILLY & CO	USD	355.998	122.031.677,98	2,83
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	218.657	50.832.502,48	1,18
INTUITIVE SURGICAL	USD	189.102	47.016.365,14	1,09
MASTERCARD INC -A-	USD	641.026	208.858.253,44	4,85
MICROSOFT CORP	USD	841.391	189.067.593,93	4,39
NEXTERA ENERGY	USD	1.447.344	113.373.584,82	2,63
NVIDIA CORP	USD	906.544	124.134.307,95	2,88
ROPER TECHNOLOGIES	USD	358.637	145.198.839,38	3,37
SIGNATURE BANK	USD	125.552	13.554.557,45	0,31
SUNRUN INC	USD	1.467.644	33.031.444,25	0,77
SVB FINANCIAL GROUP	USD	425.905	91.841.439,87	2,13
THERMO FISHER SCIENT SHS	USD	403.789	208.350.962,20	4,84
VERIZON COMMUNICATIONS INC	USD	1.539.650	56.839.737,64	1,32
VISA INC -A-	USD	655.003	127.508.478,13	2,96
WATTS WATER TECHNOLOGIES INC CLASS -A-	USD	367.738	50.385.877,48	1,17
XYLEM INC	USD	736.718	76.325.986,66	1,77
France			108.746.977,71	2,52
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	2.851.197	28.030.117,71	0,65
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	477.050	80.716.860,00	1,87
Hong-Kong			129.683.660,95	3,01
AIA GROUP LTD	HKD	12.445.224	129.683.660,95	3,01
Japon			232.122.408,62	5,39
SEKISUI HOUSE LTD	JPY	4.602.000	76.259.740,39	1,77
TAKEDA PHARMACEUTICAL	JPY	3.201.034	93.449.862,51	2,17
TERUMO CORP.	JPY	2.346.200	62.412.805,72	1,45
Jersey			126.726.434,80	2,94
APTIV PLC	USD	1.452.258	126.726.434,80	2,94

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Pays-Bas			158.192.225,80	3,67
ADYEN - PARTS SOCIALES	EUR	66.698	85.933.703,20	2,00
ASML HOLDING NV	EUR	143.427	72.258.522,60	1,68
Royaume-Uni			112.434.778,70	2,61
LEGAL & GENERAL GROUP PLC	GBP	23.079.576	64.901.146,37	1,51
UNILEVER	EUR	1.014.159	47.533.632,33	1,10
Taiwan			95.338.056,70	2,21
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	USD	1.365.949	95.338.056,70	2,21
Total du portefeuille-titres			4.241.400.129,98	98,47

Mirova Funds - Mirova US Sustainable Equity Fund

Mirova Funds - Mirova US Sustainable Equity Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en USD
Actifs		9.450.839,12
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	9.114.517,70
<i>Prix de revient</i>		9.489.617,71
Avoirs en banque et liquidités		133.897,52
A recevoir sur investissements vendus		165.354,67
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	34.761,49
Dividendes à recevoir, nets		2.307,74
Passifs		169.739,22
A payer sur investissements achetés		168.320,98
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	390,08
Commissions de performance à payer	5	22,42
Taxe d'abonnement à payer	6	232,31
Autres passifs		773,43
Valeur nette d'inventaire		9.281.099,90

Mirova Funds - Mirova US Sustainable Equity Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 07/06/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en USD
Revenus		61.843,19
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	35.205,44
Intérêts bancaires		4.234,85
Autres revenus		22.402,90
Dépenses		20.155,96
Commissions de performance	5	22,42
Commissions de dépositaire		4.955,29
Commissions d'administration		4.505,78
Frais de domiciliation		601,52
Frais d'audit		13,64
Frais de transaction	2.11	4.326,22
Taxe d'abonnement	6	650,86
Intérêts payés sur découvert bancaire		538,42
Frais bancaires		2,99
Autres dépenses		4.538,82
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		41.687,23
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-147.038,35
- contrats de change à terme	2.6	-446.444,91
- change	2.4	179.829,41
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-371.966,62
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-375.100,01
- contrats de change à terme	2.6	34.761,49
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-712.305,14
Souscriptions d'actions de capitalisation		9.993.405,04
Augmentation / (diminution) nette des actifs		9.281.099,90
Actifs nets au début de l'exercice		-
Actifs nets à la fin de l'exercice		9.281.099,90

Mirova Funds - Mirova US Sustainable Equity Fund

Statistiques

		31/12/22
Total des actifs nets	USD	9.281.099,90
Class I/A (USD) - Capitalisation		
Nombre d'actions		30,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	94,63
Class R/A (USD) - Capitalisation		
Nombre d'actions		30,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	94,18
Class H-Q/A NPF (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		93.292,2800
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,16

Mirova Funds - Mirova US Sustainable Equity Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 07/06/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 07/06/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class I/A (USD) - Capitalisation	0,0000	30,0000	0,0000	30,0000
Class R/A (USD) - Capitalisation	0,0000	30,0000	0,0000	30,0000
Class H-Q/A NPF (EUR) - Capitalisation	0,0000	93.292,2800	0,0000	93.292,2800

Mirova Funds - Mirova US Sustainable Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			9.114.517,70	98,21
Actions			9.114.517,70	98,21
États-Unis			8.557.221,32	92,20
ADOBE INC	USD	922	310.280,66	3,34
AGCO CORP	USD	823	114.141,87	1,23
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	2.643	402.846,06	4,34
BALL CORP	USD	2.581	131.992,34	1,42
BRIGHT HORIZONS FAMILY SOLUTION	USD	1.285	81.083,50	0,87
CISCO SYSTEMS INC	USD	2.074	98.805,36	1,06
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	1.827	143.949,33	1,55
DANAHER CORP	USD	1.407	373.445,94	4,02
EBAY INC	USD	7.866	326.203,02	3,51
ECOLAB INC	USD	2.064	300.435,84	3,24
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	908	67.745,88	0,73
ELI LILLY & CO	USD	915	334.743,60	3,61
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	1.107	274.657,77	2,96
FIRST SOLAR INC	USD	2.407	360.544,53	3,88
INTUITIVE SURGICAL	USD	1.136	301.437,60	3,25
MASTERCARD INC -A-	USD	1.542	536.199,66	5,78
MICROSOFT CORP	USD	2.882	691.161,24	7,45
NEXTERA ENERGY	USD	4.955	414.238,00	4,46
NVIDIA CORP	USD	2.582	377.333,48	4,07
ROPER TECHNOLOGIES	USD	1.029	444.620,61	4,79
SUNRUN INC	USD	3.430	82.388,60	0,89
SVB FINANCIAL GROUP	USD	849	195.388,86	2,11
THERMO FISHER SCIENT SHS	USD	1.123	618.424,87	6,66
TRIMBLE	USD	2.033	102.788,48	1,11
VERIZON COMMUNICATIONS INC	USD	4.655	183.407,00	1,98
VISA INC -A-	USD	1.135	235.807,60	2,54
WASTE MANAGEMENT	USD	2.428	380.904,64	4,10
WATTS WATER TECHNOLOGIES INC CLASS -A-	USD	1.742	254.732,66	2,74
XYLEM INC	USD	3.776	417.512,32	4,50
Irlande			121.679,04	1,31
ACCENTURE - SHS CLASS A	USD	456	121.679,04	1,31
Jersey			197.249,34	2,13
APTIV PLC	USD	2.118	197.249,34	2,13
Taiwan			238.368,00	2,57
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	USD	3.200	238.368,00	2,57
Total du portefeuille-titres			9.114.517,70	98,21

Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		487.020.111,90
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	484.004.907,98
<i>Prix de revient</i>		<i>495.146.576,04</i>
Avoirs en banque et liquidités		2.584.924,72
A recevoir sur souscriptions		29.493,20
Dividendes à recevoir, nets		399.843,95
Intérêts à recevoir, nets		942,05
Passifs		1.935.981,38
A payer sur rachats		13.651,86
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	1.281.965,97
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	398.117,43
Commissions de performance à payer	5	42,30
Taxe d'abonnement à payer	6	26.927,76
Intérêts à payer, nets		47,13
Autres passifs		215.228,93
Valeur nette d'inventaire		485.084.130,52

Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		11.038.005,68
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	11.022.697,87
Intérêts bancaires		11.360,02
Autres revenus		3.947,79
Dépenses		5.599.417,11
Commissions de gestion	4	4.135.682,79
Commissions de performance	5	42,30
Commissions de dépositaire		130.779,84
Commissions d'administration		42.577,40
Frais de domiciliation		1.625,00
Frais d'audit		11.745,01
Frais légaux		247.291,34
Frais de transaction	2.11	808.430,73
Taxe d'abonnement	6	94.407,42
Intérêts payés sur découvert bancaire		16.834,91
Frais bancaires		239,41
Autres dépenses		109.760,96
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		5.438.588,57
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-3.658.717,32
- contrats de change à terme	2.6	2.647.598,04
- contrats futures	2.7	900,00
- change	2.4	562.855,82
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		4.991.225,11
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-59.897.441,96
- contrats de change à terme	2.6	-1.947.785,36
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-56.854.002,21
Dividendes versés	9	-3.542.526,83
Souscriptions d'actions de capitalisation		170.490.143,69
Souscriptions d'actions de distribution		11.070.918,96
Rachats d'actions de capitalisation		-32.055.519,68
Rachats d'actions de distribution		-23.423.880,11
Augmentation / (diminution) nette des actifs		65.685.133,82
Actifs nets au début de l'exercice		419.398.996,70
Actifs nets à la fin de l'exercice		485.084.130,52

Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	485.084.130,52	419.398.996,70	333.572.972,86
Class I/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		40.223,00	13.790,01	9.941,08
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	446,44	521,47	465,33
Class I/A (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	600,23
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	-	-	140,85
Class I/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		1,00	1,00	1,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	412,02	487,38	433,66
Dividende par action		6,63	-	1,36
Class M/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		2.680,82	2.835,70	3.117,22
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	77.537,77	91.659,26	81.964,01
Dividende par action		1.251,20	449,58	1.039,94
Class N/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		42.654,11	12.287,68	54.377,63
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105,47	123,36	110,13
Class N/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.816,78	5.073,16	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	88,10	103,24	-
Class R/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		394.547,47	271.198,35	42.574,04
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	380,60	448,23	403,38
Class R/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		119,32	80,17	36,53
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	368,71	435,95	391,81
Dividende par action		1,67	-	-
Class RE/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		1,00	1,00	1,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,89	123,79	112,40
Class SI/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		931.137,52	219.390,01	431.503,27
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	111,92	130,60	116,28

Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 01/01/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class I/A (EUR) - Capitalisation	13.790,01	26.826,18	393,19	40.223,00
Class I/D (EUR) - Distribution	1,00	0,00	0,00	1,00
Class M/D (EUR) - Distribution	2.835,70	132,99	287,87	2.680,82
Class N/A (EUR) - Capitalisation	12.287,68	48.504,80	18.138,37	42.654,11
Class N/A NPF (EUR) - Capitalisation	5.073,16	257,01	1.513,39	3.816,78
Class R/A (EUR) - Capitalisation	271.198,35	157.620,86	34.271,73	394.547,47
Class R/D (EUR) - Distribution	80,17	54,60	15,45	119,32
Class RE/D (EUR) - Distribution	1,00	0,00	0,00	1,00
Class SI/A NPF (EUR) - Capitalisation	219.390,01	852.508,00	140.760,50	931.137,52

Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			461.069.436,68	95,05
Actions			461.063.108,75	95,05
Allemagne			39.735.801,98	8,19
AIXTRON AG	EUR	90.224	2.433.341,28	0,50
DEUTSCHE POST AG REG SHS	EUR	272.335	9.580.745,30	1,98
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	84.290	5.175.406,00	1,07
MORPHOSYS	EUR	136.410	1.801.976,10	0,37
SIEMENS ENERGY - REGISTERED SHS	EUR	677.040	11.898.978,00	2,45
SYMRISE AG	EUR	64.151	6.520.949,15	1,34
SYNLAB AG	EUR	205.155	2.324.406,15	0,48
Belgique			18.456.361,60	3,80
KBC GROUPE SA	EUR	250.577	15.054.666,16	3,10
UMICORE SA	EUR	99.117	3.401.695,44	0,70
Danemark			17.716.753,96	3,65
ORSTED	DKK	99.868	8.478.059,88	1,75
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	DKK	339.946	9.238.694,08	1,90
Espagne			24.224.350,09	4,99
BANCO SANTANDER SA REG SHS	EUR	5.138.675	14.401.136,69	2,97
CORPORACION ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES	EUR	271.810	9.823.213,40	2,03
France			192.184.180,18	39,62
AIR LIQUIDE NOM. PRIME FIDELITE	EUR	51.289	6.790.663,60	1,40
AIR LIQUIDE SA	EUR	29.129	3.856.679,60	0,80
ALSTOM SA	EUR	533.528	12.175.108,96	2,51
ARCURE SA	EUR	377.816	831.195,20	0,17
AXA SA	EUR	476.584	12.417.396,12	2,56
BONDUELLE SCA	EUR	34.190	457.462,20	0,09
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	316.405	14.443.888,25	2,98
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	1.253.278	12.320.976,02	2,54
DANONE SA	EUR	275.208	13.548.489,84	2,79
DASSAULT SYST.	EUR	120.294	4.029.247,53	0,83
EUROAPI SASU SHARES	EUR	204.792	2.836.369,20	0,58
FAURECIA	EUR	731.229	10.332.265,77	2,13
HERMES INTERNATIONAL SA	EUR	3.957	5.717.865,00	1,18
HOFF GR CM TECH - SHS	EUR	40.099	407.405,84	0,08
IMERYS SA	EUR	39.265	1.426.890,10	0,29
L'OREAL SA	EUR	7.416	2.473.977,60	0,51
L OREAL-ACT REG PROV PRIM.FIDELITE 2013	EUR	17.623	5.879.032,80	1,21
MEDINCELL SA	EUR	347.196	2.145.671,28	0,44
NEXANS SA	EUR	38.253	3.230.465,85	0,67
ORANGE	EUR	1.157.927	10.746.720,49	2,22
RENAULT SA	EUR	472.870	14.789.009,25	3,05
SANOFI	EUR	134.889	12.118.427,76	2,50
TERACT --- SHS	EUR	356.101	2.136.606,00	0,44
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	386.947	9.286.728,00	1,91
VOLTALIA	EUR	795.727	13.575.102,62	2,80
WORLDLINE SA	EUR	389.010	14.210.535,30	2,93
Irlande			9.932.924,16	2,05
SMURFIT KAPPA PLC	EUR	287.411	9.932.924,16	2,05
Italie			14.608.965,48	3,01
INTESA SANPAOLO	EUR	7.030.301	14.608.965,48	3,01

Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Luxembourg			1.482.838,00	0,31
BENEVOLENTAI S.A.	EUR	423.668	1.482.838,00	0,31
Norvège			5.164.717,01	1,06
NORSK HYDRO ASA	NOK	740.579	5.164.717,01	1,06
Pays-Bas			52.697.494,05	10,86
ALFEN NV	EUR	46.024	3.875.220,80	0,80
ASML HOLDING NV	EUR	35.339	17.803.788,20	3,67
CORBION	EUR	225.743	7.187.657,12	1,48
DSM KONINKLIJKE	EUR	80.665	9.220.009,50	1,90
STMICROELECTRONICS	EUR	442.685	14.610.818,43	3,01
Portugal			14.476.779,74	2,98
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	3.109.274	14.476.779,74	2,98
Royaume-Uni			42.895.450,50	8,84
ASTRAZENECA PLC	GBP	145.462	18.391.577,53	3,79
AVIVA PLC	GBP	1.783.842	8.902.623,14	1,84
CRODA INTL - REGISTERED SHS	GBP	78.833	5.867.716,34	1,21
ITM POWER PLC	GBP	927.642	958.119,05	0,20
VODAFONE GROUP PLC	GBP	9.242.624	8.775.414,44	1,81
Suède			8.446.672,77	1,74
ASSA ABLOY -B- NEW I	SEK	175.735	3.535.165,08	0,73
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN -A-	SEK	455.333	4.911.507,69	1,01
Suisse			19.039.819,23	3,93
ROCHE HOLDING LTD	CHF	64.719	19.039.819,23	3,93
Warrants			6.327,93	0,00
France			6.327,93	0,00
TERACT 16.11.25WAR	EUR	301.330	6.327,93	0,00
Organismes de placement collectif			22.935.471,30	4,73
Actions/Parts de fonds d'investissements			22.935.471,30	4,73
France			10.560.199,05	2,18
OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE I-CAP	EUR	855	10.560.199,05	2,18
Luxembourg			12.375.272,25	2,55
MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR I CAP	EUR	56.045	5.504.179,45	1,13
MIROVA GBL ENVIRON EQT FD I NPF EUR CAP	EUR	81.440	6.871.092,80	1,42
Total du portefeuille-titres			484.004.907,98	99,78

Mirova Funds - Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Mirova Funds - Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		886.486.248,27
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	883.265.840,91
<i>Prix de revient</i>		819.425.301,03
Avoirs en banque et liquidités		3.022.499,70
A recevoir sur souscriptions		33.934,83
A recevoir sur change		163.972,83
Passifs		1.143.047,88
Découvert bancaire		102.615,66
A payer sur rachats		47.187,77
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	596.151,20
Taxe d'abonnement à payer	6	28.957,25
A payer sur change		164.530,90
Autres passifs		203.605,10
Valeur nette d'inventaire		885.343.200,39

Mirova Funds - Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		25.511.903,14
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	25.498.332,26
Intérêts bancaires		11.412,77
Autres revenus		2.158,11
Dépenses		9.683.551,49
Commissions de gestion	4	7.629.111,45
Commissions de dépositaire		299.469,23
Commissions d'administration		81.062,50
Frais de domiciliation		1.625,00
Frais d'audit		27.564,59
Frais légaux		464.738,95
Frais de transaction	2.11	667.289,97
Taxe d'abonnement	6	115.313,81
Intérêts payés sur découvert bancaire		14.274,28
Frais bancaires		422,91
Autres dépenses		382.678,80
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		15.828.351,65
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	28.610.856,90
- change	2.4	32.612,46
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		44.471.821,01
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-208.135.267,83
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-163.663.446,82
Dividendes versés	9	-7.527.152,82
Souscriptions d'actions de capitalisation		80.624.167,35
Souscriptions d'actions de distribution		30.633.300,91
Rachats d'actions de capitalisation		-134.436.976,91
Rachats d'actions de distribution		-53.039.594,07
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-247.409.702,36
Actifs nets au début de l'exercice		1.132.752.902,75
Actifs nets à la fin de l'exercice		885.343.200,39

Mirova Funds - Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	885.343.200,39	1.132.752.902,75	843.226.493,48
Class I/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		679,29	888,64	1.365,58
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	84.727,63	99.175,79	84.409,43
Class I/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.662,15	330.328,02	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	91,85	107,61	-
Class I/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		284.544,98	349.065,98	254.274,30
Valeur nette d'inventaire par action	USD	111,40	139,07	127,47
Class I/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		-	23,35	54,15
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	83.890,93	71.395,73
Dividende par action		808,62	2,93	741,96
Class M/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		28.946,44	29.960,96	31.442,61
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	16.239,98	19.193,88	16.414,38
Dividende par action		219,62	113,28	285,31
Class N/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		93.937,68	100.571,21	30.909,38
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	164,49	192,80	164,35
Class R/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		440.495,59	424.301,08	180.667,19
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	122,43	144,50	124,03
Class R/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		50.148,91	50.148,91	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,77	110,89	-
Class R/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.477,58	1.272,87	1,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	108,20	136,34	126,34
Class R/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		1.493,61	2.046,99	398,94
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	145,37	171,81	147,50
Dividende par action		0,23	-	0,62
Class RE/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		4.237,93	3.515,28	808,58
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	142,51	169,21	146,11
Class RE/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		123,79	70,12	24,89
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,94	117,48	101,45
Class SI/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.454.213,20	1.454.573,73	1.030.754,58
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	123,75	144,70	123,03
Class SI/D NPF (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		649.900,00	692.608,05	239.000,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	111,78	132,11	112,99
Dividende par action		1,38	0,68	1,72

Mirova Funds - Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 01/01/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class I/A (EUR) - Capitalisation	888,64	167,47	376,82	679,29
Class I/A NPF (EUR) - Capitalisation	330.328,02	85.828,52	412.494,39	3.662,15
Class I/A NPF (USD) - Capitalisation	349.065,98	60.476,00	124.997,00	284.544,98
Class I/D (EUR) - Distribution	23,35	0,00	23,35	0,00
Class M/D (EUR) - Distribution	29.960,96	1.299,46	2.313,98	28.946,44
Class N/A (EUR) - Capitalisation	100.571,21	39.487,07	46.120,60	93.937,68
Class R/A (EUR) - Capitalisation	424.301,08	146.958,90	130.764,39	440.495,59
Class R/A NPF (EUR) - Capitalisation	50.148,91	0,00	0,00	50.148,91
Class R/A NPF (USD) - Capitalisation	1.272,87	254,92	50,21	1.477,58
Class R/D (EUR) - Distribution	2.046,99	477,12	1.030,51	1.493,61
Class RE/A (EUR) - Capitalisation	3.515,28	836,89	114,25	4.237,93
Class RE/D (EUR) - Distribution	70,12	53,67	0,00	123,79
Class SI/A NPF (EUR) - Capitalisation	1.454.573,73	210.104,47	210.465,00	1.454.213,20
Class SI/D NPF (EUR) - Distribution	692.608,05	69.588,94	112.297,00	649.900,00

Mirova Funds - Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			854.311.181,59	96,49
Actions			854.300.855,32	96,49
Allemagne			197.119.165,51	22,26
ALLIANZ SE REG SHS	EUR	125.823	25.277.840,70	2,86
BMW AG	EUR	115.264	9.610.712,32	1,09
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	1.181.098	22.013.304,52	2,49
FRESENIUS SE	EUR	487.507	12.797.058,75	1,45
INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS	EUR	491.083	13.961.489,69	1,58
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	154.704	9.498.825,60	1,07
MORPHOSYS	EUR	203.294	2.685.513,74	0,30
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG REG SHS	EUR	60.696	18.451.584,00	2,08
SAP AG	EUR	275.780	26.582.434,20	3,00
SIEMENS AG REG	EUR	147.873	19.170.255,72	2,17
SIEMENS ENERGY - REGISTERED SHS	EUR	843.680	14.827.676,00	1,67
SYMRISE AG	EUR	181.942	18.494.404,30	2,09
SYNLAB AG	EUR	330.809	3.748.065,97	0,42
Autriche			4.509.338,40	0,51
ANDRITZ AG	EUR	84.208	4.509.338,40	0,51
Belgique			36.857.605,32	4,16
KBC GROUPE SA	EUR	369.690	22.210.975,20	2,51
ONTEX GROUP NV	EUR	251.318	1.568.224,32	0,18
UCB	EUR	120.981	8.899.362,36	1,01
UMICORE SA	EUR	121.767	4.179.043,44	0,47
Espagne			52.567.861,94	5,94
BANCO SANTANDER SA REG SHS	EUR	4.948.270	13.867.526,68	1,57
CORPORACION ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES	EUR	365.038	13.192.473,32	1,49
GRIFOLS SA -A-	EUR	725.092	7.809.240,84	0,88
IBERDROLA SA	EUR	1.619.270	17.698.621,10	2,00
France			373.420.308,22	42,18
AIR LIQUIDE SA	EUR	81.004	10.724.929,60	1,21
ALSTOM SA	EUR	340.842	7.778.014,44	0,88
AXA SA	EUR	911.172	23.740.586,46	2,68
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	491.174	22.422.093,10	2,53
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	EUR	382.386	9.936.300,21	1,12
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	2.239.657	22.018.067,97	2,49
DANONE SA	EUR	270.827	13.332.813,21	1,51
DASSAULT SYST.	EUR	305.017	10.216.544,42	1,15
ELIS SA	EUR	1.042.522	14.407.654,04	1,63
ENGIE SA	EUR	1.033.661	13.838.653,47	1,56
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	132.708	22.454.193,60	2,54
EURAZEO	EUR	283.060	16.445.786,00	1,86
EUROAPI SASU SHARES	EUR	94.665	1.311.110,25	0,15
FAURECIA	EUR	505.830	7.147.377,90	0,81
GETLINK ACT	EUR	449.389	6.729.600,28	0,76
HERMES INTERNATIONAL SA	EUR	19.917	28.780.065,00	3,25
IMERYS SA	EUR	66.586	2.419.735,24	0,27
KERING	EUR	10.111	4.807.780,50	0,54
L'OREAL SA	EUR	10.200	3.402.720,00	0,38
LEGRAND SA	EUR	40.950	3.063.879,00	0,35
L OREAL-ACT REG PROV PRIM.FIDELITE 2013	EUR	65.685	21.912.516,00	2,48
MEDINCELL SA	EUR	242.048	1.495.856,64	0,17
NEXANS SA	EUR	80.542	6.801.771,90	0,77
ORANGE	EUR	1.963.170	18.220.180,77	2,06

Mirova Funds - Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
RENAULT SA	EUR	737.192	23.055.679,80	2,60
SANOFI	EUR	247.475	22.233.154,00	2,51
TERACT --- SHS	EUR	491.877	2.951.262,00	0,33
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	609.662	14.631.888,00	1,65
VOLTALIA	EUR	215.467	3.675.867,02	0,42
WORLDLINE SA	EUR	368.580	13.464.227,40	1,52
Irlande			30.407.815,26	3,43
KINGSPAN GROUP	EUR	121.803	6.160.795,74	0,70
SMURFIT KAPPA PLC	EUR	701.592	24.247.019,52	2,74
Italie			36.332.042,21	4,10
ERG SPA	EUR	214.795	6.220.463,20	0,70
INTESA SANPAOLO	EUR	14.490.654	30.111.579,01	3,40
Pays-Bas			67.290.180,88	7,60
ASML HOLDING NV	EUR	89.300	44.989.340,00	5,08
BASIC-FIT NV	EUR	242.193	5.928.884,64	0,67
CORBION	EUR	256.316	8.161.101,44	0,92
DSM KONINKLIJKE	EUR	71.836	8.210.854,80	0,93
Portugal			24.087.108,29	2,72
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	5.173.348	24.087.108,29	2,72
Royaume-Uni			31.709.429,29	3,58
RELX PLC	EUR	640.053	16.538.969,52	1,87
UNILEVER	EUR	323.671	15.170.459,77	1,71
Warrants			10.326,27	0,00
France			10.326,27	0,00
TERACT 16.11.25WAR	EUR	491.727	10.326,27	0,00
Organismes de placement collectif			28.954.659,32	3,27
Actions/Parts de fonds d'investissements			28.954.659,32	3,27
France			8.892.799,32	1,00
OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE I-CAP	EUR	720	8.892.799,32	1,00
Luxembourg			20.061.860,00	2,27
MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR I CAP	EUR	204.400	20.061.860,00	2,27
Total du portefeuille-titres			883.265.840,91	99,77

Mirova Funds - Mirova Global Environmental Equity Fund

Mirova Funds - Mirova Global Environmental Equity Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		77.498.908,74
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	76.595.712,09
<i>Prix de revient</i>		<i>85.161.007,54</i>
Avoirs en banque et liquidités		855.544,37
Dividendes à recevoir, nets		47.652,28
Passifs		518.520,02
A payer sur investissements achetés		454.792,62
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	49.426,83
Commissions de performance à payer	5	1.526,96
Taxe d'abonnement à payer	6	7.665,96
Autres passifs		5.107,65
Valeur nette d'inventaire		76.980.388,72

Mirova Funds - Mirova Global Environmental Equity Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		465.974,65
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	449.425,32
Intérêts bancaires		989,45
Autres revenus		15.559,88
Dépenses		681.163,69
Commissions de gestion	4	415.347,96
Commissions de performance	5	1.526,96
Commissions de dépositaire		26.304,48
Commissions d'administration		15.013,03
Frais de domiciliation		1.625,00
Frais d'audit		1.123,31
Frais légaux		145,00
Frais de transaction	2.11	178.256,06
Taxe d'abonnement	6	23.648,94
Intérêts payés sur découvert bancaire		6.277,32
Frais bancaires		34,91
Autres dépenses		11.860,72
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-215.189,04
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-5.214.246,74
- change	2.4	2.184.153,96
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-3.245.281,82
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-10.886.268,82
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-14.131.550,64
Souscriptions d'actions de capitalisation		59.209.771,91
Rachats d'actions de capitalisation		-19.332.717,45
Augmentation / (diminution) nette des actifs		25.745.503,82
Actifs nets au début de l'exercice		51.234.884,90
Actifs nets à la fin de l'exercice		76.980.388,72

Mirova Funds - Mirova Global Environmental Equity Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	76.980.388,72	51.234.884,90	8.624.239,31
Class I/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		30,00	4.030,00	30,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	113,15	137,04	132,22
Class I/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		232.611,33	112.132,16	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	84,12	102,77	-
Class N/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		39,00	39,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	79,15	96,64	-
Class Q/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		194.843,66	196.958,00	62.468,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	118,70	144,55	137,87
Class R/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		23.869,13	19.630,89	30,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	110,12	135,43	131,77
Class SI/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		267.601,78	55.634,00	30,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	118,28	144,24	137,77

Mirova Funds - Mirova Global Environmental Equity Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 01/01/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class I/A (EUR) - Capitalisation	4.030,00	4.000,00	8.000,00	30,00
Class I/A NPF (EUR) - Capitalisation	112.132,16	121.976,27	1.497,11	232.611,33
Class N/A (EUR) - Capitalisation	39,00	0,00	0,00	39,00
Class Q/A (EUR) - Capitalisation	196.958,00	47.885,66	50.000,00	194.843,66
Class R/A (EUR) - Capitalisation	19.630,89	11.891,32	7.653,07	23.869,13
Class SI/A NPF (EUR) - Capitalisation	55.634,00	297.560,00	85.592,22	267.601,78

Mirova Funds - Mirova Global Environmental Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			74.014.087,09	96,15
Actions			74.014.087,09	96,15
Canada			1.612.789,88	2,10
BROOKFIELD RENEWABLE COR-W/I USD	USD	62.500	1.612.789,88	2,10
Danemark			1.655.406,81	2,15
ORSTED	DKK	19.500	1.655.406,81	2,15
Espagne			2.360.410,00	3,07
CORPORACION ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES	EUR	32.000	1.156.480,00	1,50
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	58.500	1.203.930,00	1,56
États-Unis			50.930.535,31	66,16
AGCO CORP	USD	14.013	1.821.000,67	2,37
AMERESCO INC	USD	25.200	1.349.194,66	1,75
ANSYS INC	USD	7.800	1.765.661,28	2,29
ARRAY TECH/REGSH	USD	98.000	1.774.973,06	2,31
AUTODESK INC	USD	10.800	1.891.024,60	2,46
BENTLEY SYSTEMS --- REGISTERED SHS -B-	USD	70.000	2.424.174,28	3,15
BLOOM ENERGY	USD	115.076	2.061.609,86	2,68
CHARGEPOINT HLDG - REGISTERED SHS -A-	USD	80.000	714.359,33	0,93
DARLING INGREDIENT INC	USD	39.500	2.316.519,09	3,01
ENPHASE ENERGY	USD	5.000	1.241.321,15	1,61
FIRST SOLAR INC	USD	15.000	2.105.270,56	2,73
FLUENCE ENERGY INC	USD	100.000	1.606.933,71	2,09
HAIN CELESTIAL GROUP INC	USD	107.000	1.622.169,13	2,11
HANNON ARMSTRONG SUSTAINABLE INFRA.	USD	99.000	2.688.236,12	3,49
IDEX CORP	USD	8.400	1.797.115,95	2,33
INTL FLAVORS & FRAG	USD	18.200	1.787.854,77	2,32
MP MATERIALS CORP	USD	32.400	737.101,90	0,96
NEXTERA ENERGY PARTNERS LP	USD	37.000	2.429.918,01	3,16
PLUG POWER INC	USD	163.200	1.891.575,54	2,46
SHOALS TECH GRP --- REGISTERED SHS -A-	USD	89.206	2.062.039,84	2,68
SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	USD	8.606	2.284.208,59	2,97
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL INC	USD	135.000	2.278.144,76	2,96
SUNRUN INC	USD	134.000	3.015.863,20	3,92
TETRA TECH INC	USD	19.380	2.636.478,99	3,42
TRIMBLE	USD	60.633	2.872.433,34	3,73
WOLFSPEED --- REGISTERED SHS	USD	27.135	1.755.352,92	2,28
France			4.902.395,00	6,37
ALSTOM SA	EUR	75.000	1.711.500,00	2,22
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	40.300	1.839.695,00	2,39
NEXANS SA	EUR	16.000	1.351.200,00	1,76
Irlande			2.078.260,95	2,70
LINDE PLC	USD	6.800	2.078.260,95	2,70
Japon			2.383.745,58	3,10
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	185.200	2.383.745,58	3,10
Jersey			2.966.896,23	3,85
APTIV PLC	USD	34.000	2.966.896,23	3,85
Norvège			186.921,58	0,24
AKER CARBON - REGISTERED SHS	NOK	170.000	186.921,58	0,24
Pays-Bas			3.533.967,50	4,59
ALFEN NV	EUR	21.000	1.768.200,00	2,30
STMICROELECTRONICS	EUR	53.500	1.765.767,50	2,29

Mirova Funds - Mirova Global Environmental Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
République de Corée			1.402.758,25	1,82
DOOSANFC --- REGISTERED SHS	KRW	64.500	1.402.758,25	1,82
Autres valeurs mobilières			2.581.625,00	3,35
Actions			2.581.625,00	3,35
République de Corée			2.581.625,00	3,35
LG ENERGY SOLUTION - REG SHS	KRW	8.000	2.581.625,00	3,35
Total du portefeuille-titres			76.595.712,09	99,50

Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund

Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		2.563.492.522,01
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	2.538.253.113,30
<i>Prix de revient</i>		<i>2.279.679.747,13</i>
Avoirs en banque et liquidités		18.871.373,98
A recevoir sur investissements vendus		4.108.316,86
A recevoir sur souscriptions		422.921,80
Dividendes à recevoir, nets		292.247,63
Intérêts à recevoir, nets		2.570,02
A recevoir sur change		1.541.978,42
Passifs		15.860.819,51
A payer sur investissements achetés		8.018.088,88
A payer sur rachats		105.812,96
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	3.196.473,17
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	2.023.305,81
Taxe d'abonnement à payer	6	153.543,03
Intérêts à payer, nets		33.595,83
A payer sur change		1.541.418,14
Autres passifs		788.581,69
Valeur nette d'inventaire		2.547.631.702,50

Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		50.006.877,20
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	49.951.560,68
Intérêts bancaires		46.354,19
Intérêts reçus sur mises en pension	2.8	1.022,84
Autres revenus		7.939,49
Dépenses		30.870.495,85
Commissions de gestion	4	25.402.686,01
Commissions de dépositaire		823.126,43
Commissions d'administration		212.974,29
Frais de domiciliation		1.625,00
Frais d'audit		71.942,86
Frais légaux		1.927.185,60
Frais de transaction	2.11	1.170.837,84
Taxe d'abonnement	6	609.552,74
Intérêts payés sur découvert bancaire		73.412,11
Frais bancaires		1.557,77
Autres dépenses		575.595,20
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		19.136.381,35
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	17.267.697,33
- contrats de change à terme	2.6	-23.780.877,10
- change	2.4	6.714.777,36
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		19.337.978,94
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-718.943.809,96
- contrats de change à terme	2.6	-7.396.835,68
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-707.002.666,70
Dividendes versés	9	-12.838.028,33
Souscriptions d'actions de capitalisation		571.607.368,09
Souscriptions d'actions de distribution		181.699.649,34
Rachats d'actions de capitalisation		-509.944.460,07
Rachats d'actions de distribution		-140.355.930,54
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-616.834.068,21
Actifs nets au début de l'exercice		3.164.465.770,71
Actifs nets à la fin de l'exercice		2.547.631.702,50

Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	2.547.631.702,50	3.164.465.770,71	2.233.635.907,38
Class I/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		6.591,55	8.543,00	13.102,71
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	20.995,77	26.907,23	22.919,72
Class I/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		146,18	328,00	545,13
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	20.010,84	25.869,50	22.032,06
Dividende par action		213,03	-	-
Class M/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		9.330,05	9.152,81	8.795,49
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103.986,62	134.436,83	114.542,71
Dividende par action		1.362,52	287,20	1.065,88
Class M1/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		398.160,53	137.357,86	4.831,24
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	117,68	151,96	129,31
Dividende par action		1,38	-	-
Class N/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.723.596,22	1.890.022,68	775.292,43
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	134,64	172,78	147,47
Class R/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.018.894,46	3.288.709,52	2.168.569,52
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	176,35	227,89	195,84
Class R/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,00	1,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	77,62	105,36	-
Class R/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		132.456,27	139.988,66	142.196,33
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	128,95	166,70	143,18
Dividende par action		0,07	-	-
Class RE/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		585,59	503,56	173,54
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	123,99	161,18	139,51
Class RE/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		186,50	186,50	1,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	113,88	148,04	127,92
Class SI/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.735.191,71	3.522.318,30	2.614.768,38
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	124,22	159,04	135,31
Class SI/D NPF (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		95.444,93	127.194,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	89,52	115,86	-
Dividende par action		1,19	-	-
Class H-N/A (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.000,00	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	90,19	-	-
Class H-R/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.041,08	3.333,08	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	88,15	110,84	-
Class H-SI/A NPF (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		100,00	100,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	77,62	98,47	-

Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 01/01/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class I/A (EUR) - Capitalisation	8.543,00	2.378,45	4.329,90	6.591,55
Class I/D (EUR) - Distribution	328,00	0,81	182,64	146,18
Class M/D (EUR) - Distribution	9.152,81	1.338,96	1.161,72	9.330,05
Class M1/D (EUR) - Distribution	137.357,86	275.478,64	14.675,97	398.160,53
Class N/A (EUR) - Capitalisation	1.890.022,68	1.541.093,91	707.520,37	2.723.596,22
Class R/A (EUR) - Capitalisation	3.288.709,52	513.586,77	783.401,83	3.018.894,46
Class R/A (USD) - Capitalisation	1,00	0,00	0,00	1,00
Class R/D (EUR) - Distribution	139.988,66	3.389,85	10.922,24	132.456,27
Class RE/A (EUR) - Capitalisation	503,56	190,51	108,49	585,59
Class RE/D (EUR) - Distribution	186,50	43,19	43,19	186,50
Class SI/A NPF (EUR) - Capitalisation	3.522.318,30	1.429.975,94	1.217.102,53	3.735.191,71
Class SI/D NPF (EUR) - Distribution	127.194,00	1.480,00	33.229,08	95.444,93
Class H-N/A (GBP) - Capitalisation	0,00	2.000,00	0,00	2.000,00
Class H-R/A (USD) - Capitalisation	3.333,08	0,00	292,00	3.041,08
Class H-SI/A NPF (GBP) - Capitalisation	100,00	0,00	0,00	100,00

Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			2.460.653.082,64	96,59
Actions			2.460.653.082,64	96,59
Allemagne			339.117.191,66	13,31
ALLIANZ SE REG SHS	EUR	210.235	42.236.211,50	1,66
ENCAVIS	EUR	1.036.028	19.150.977,58	0,75
INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS	EUR	3.091.241	87.883.981,63	3,45
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	1.167.974	71.713.603,60	2,81
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG REG SHS	EUR	120.940	36.765.760,00	1,44
SYMRISE AG	EUR	800.459	81.366.657,35	3,19
Belgique			11.434.497,36	0,45
UMICORE SA	EUR	333.173	11.434.497,36	0,45
Danemark			224.312.973,33	8,80
NOVOZYMES -B-	DKK	1.264.315	59.828.607,53	2,35
ORSTED	DKK	828.595	70.341.631,22	2,76
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	DKK	3.464.066	94.142.734,58	3,70
Espagne			173.758.063,46	6,82
BANCO SANTANDER SA REG SHS	EUR	9.597.295	26.896.419,24	1,06
CORPORACION ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES	EUR	2.181.413	78.836.265,82	3,09
SOLARIA ENERGIA	EUR	3.973.445	68.025.378,40	2,67
États-Unis			177.792.338,88	6,98
ECOLAB INC	USD	334.416	45.610.300,27	1,79
SUNRUN INC	USD	1.135.835	25.563.604,31	1,00
THERMO FISHER SCIENT SHS	USD	206.629	106.618.434,30	4,19
France			771.639.098,79	30,29
AFYREN	EUR	1.706.402	9.897.131,60	0,39
AIR LIQUIDE NOM. PRIME FIDELITE	EUR	204.200	27.036.080,00	1,06
AIR LIQUIDE SA	EUR	532.236	70.468.046,40	2,77
ALSTOM SA	EUR	2.241.410	51.148.976,20	2,01
AXA SA	EUR	1.863.524	48.554.117,82	1,91
CARBIO	EUR	282.176	9.656.062,72	0,38
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	2.238.397	102.182.823,05	4,01
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	EUR	960.003	24.945.677,96	0,98
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	6.818.141	67.029.144,17	2,63
DANONE SA	EUR	601.793	29.626.269,39	1,16
DASSAULT SYST.	EUR	549.804	18.415.684,98	0,72
ENTECH --- SHS	EUR	769.861	7.290.583,67	0,29
FAURECIA	EUR	887.877	12.545.702,01	0,49
FORSEE POWER	EUR	1.513.215	5.039.005,95	0,20
GETLINK ACT	EUR	1.897.034	28.408.084,15	1,12
GLOBAL BIOENERGIES	EUR	366.084	1.094.591,16	0,04
GROUPE BERKEM SA	EUR	792.800	3.833.188,00	0,15
GROUPE OKWIND	EUR	370.027	4.987.963,96	0,20
HAFFNER ENERGY SA	EUR	485.141	887.905,06	0,03
HOFF GR CM TECH - SHS	EUR	539.466	5.480.974,56	0,22
HYDRO-REF-SOLUT - SHS	EUR	414.237	9.162.922,44	0,36
LEGRAND SA	EUR	410.284	30.697.448,88	1,20
LHYFE SAS	EUR	571.428	4.942.852,20	0,19
METABOLIC EXPLORER - ACT OPO	EUR	1.184.992	1.433.840,32	0,06
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	496.163	64.858.427,36	2,55
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	3.352.554	80.461.296,00	3,16
VOLTALIA	EUR	1.937.313	33.050.559,78	1,30
WAGA ENERGY SA	EUR	649.254	18.503.739,00	0,73

Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Irlande			77.546.526,30	3,04
KINGSPAN GROUP	EUR	727.307	36.787.188,06	1,44
SMURFIT KAPPA PLC	EUR	1.179.379	40.759.338,24	1,60
Norvège			23.174.801,31	0,91
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	1.471.306	23.174.801,31	0,91
Pays-Bas			373.618.160,14	14,67
ALFEN NV	EUR	571.514	48.121.478,80	1,89
ASML HOLDING NV	EUR	208.121	104.851.359,80	4,12
CORBION	EUR	1.008.383	32.106.914,72	1,26
DSM KONINKLIJKE	EUR	661.723	75.634.938,90	2,97
NX FILTRATION BV REGISTERED SHS	EUR	1.326.316	14.589.476,00	0,57
SIGNIFY NV	EUR	1.378.562	43.259.275,56	1,70
STMICROELECTRONICS	EUR	1.668.072	55.054.716,36	2,16
Portugal			51.999.129,89	2,04
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	11.168.198	51.999.129,89	2,04
Royaume-Uni			95.202.376,49	3,74
CRODA INTL - REGISTERED SHS	GBP	829.682	61.755.085,13	2,42
HALMA PLC	GBP	1.503.349	33.447.291,36	1,31
Suède			89.204.304,29	3,50
AXFOOD AB	SEK	1.308.228	33.634.350,41	1,32
NIBE INDUSTRIER	SEK	6.364.076	55.569.953,88	2,18
Suisse			51.853.620,74	2,04
GEBERIT AG NAM-AKT	CHF	46.730	20.609.565,04	0,81
MEYER BURGER TECHNOLOGY NAMEN AKT	CHF	31.500.000	17.082.637,10	0,67
ROCHE HOLDING AG	CHF	39.017	14.161.418,60	0,56
Organismes de placement collectif			77.600.030,66	3,05
Actions/Parts de fonds d'investissements			77.600.030,66	3,05
France			47.682.693,08	1,87
OSTRUM SRI CASH PLUS SICA I-CAP	EUR	14	1.366.030,58	0,05
OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE I-CAP	EUR	3.750	46.316.662,50	1,82
Luxembourg			29.917.337,58	1,17
MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR I CAP	EUR	254.583	25.002.596,43	0,98
MIROVA GBL ENVIRON EQT FD Q EUR CAP	EUR	41.283	4.914.741,15	0,19
Total du portefeuille-titres			2.538.253.113,30	99,63

Mirova Funds - Mirova Future of Food Fund

Mirova Funds - Mirova Future of Food Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en USD
Actifs		9.651.843,91
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	9.448.795,12
<i>Prix de revient</i>		9.798.086,11
Avoirs en banque et liquidités		123.373,04
A recevoir sur investissements vendus		70.946,03
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	123,01
Dividendes à recevoir, nets		8.606,71
Passifs		6.321,99
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	4.871,45
Taxe d'abonnement à payer	6	243,79
Autres passifs		1.206,75
Valeur nette d'inventaire		9.645.521,92

Mirova Funds - Mirova Future of Food Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 15/11/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en USD
Revenus		11.891,65
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	11.018,21
Intérêts bancaires		820,49
Autres revenus		52,95
Dépenses		14.991,58
Commissions de gestion	4	4.871,45
Commissions d'administration		19,35
Frais de transaction	2.11	8.530,31
Taxe d'abonnement	6	243,79
Intérêts payés sur découvert bancaire		112,64
Autres dépenses		1.214,04
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-3.099,93
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-42.237,08
- contrats de change à terme	2.6	308,78
- change	2.4	-1.153,45
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-46.181,68
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-349.290,99
- contrats de change à terme	2.6	123,01
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-395.349,66
Souscriptions d'actions de capitalisation		10.037.302,45
Souscriptions d'actions de distribution		3.569,13
Augmentation / (diminution) nette des actifs		9.645.521,92
Actifs nets au début de l'exercice		-
Actifs nets à la fin de l'exercice		9.645.521,92

Mirova Funds - Mirova Future of Food Fund

Statistiques

		31/12/22
Total des actifs nets	USD	9.645.521,92
Class J-F/A (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		10,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,27
Class J-F/D (GBP) - Distribution		
Nombre d'actions		10,0000
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	94,98
Class J-F/A (USD) - Capitalisation		
Nombre d'actions		10,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	96,02
Class J-N1R/A (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		10,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,30
Class J-N1R/D (GBP) - Distribution		
Nombre d'actions		10,0000
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	94,96
Class J-N1R/A (USD) - Capitalisation		
Nombre d'actions		10,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	96,05
Class J-SI/D (GBP) - Distribution		
Nombre d'actions		10,0000
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	95,02
Class J-S1/A (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		10,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,31
Class J-S1/A (USD) - Capitalisation		
Nombre d'actions		10,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	96,07
Class Q/A (USD) - Capitalisation		
Nombre d'actions		100.000,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	96,06
Class H-J-F/A (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		100,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,91
Class H-J-N1R/A (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		100,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,93
Class H-J-S1/A (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		100,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,93

Mirova Funds - Mirova Future of Food Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 15/11/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 15/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class J-F/A (EUR) - Capitalisation	0,0000	10,0000	0,0000	10,0000
Class J-F/D (GBP) - Distribution	0,0000	10,0000	0,0000	10,0000
Class J-F/A (USD) - Capitalisation	0,0000	10,0000	0,0000	10,0000
Class J-N1R/A (EUR) - Capitalisation	0,0000	10,0000	0,0000	10,0000
Class J-N1R/D (GBP) - Distribution	0,0000	10,0000	0,0000	10,0000
Class J-N1R/A (USD) - Capitalisation	0,0000	10,0000	0,0000	10,0000
Class J-SI/D (GBP) - Distribution	0,0000	10,0000	0,0000	10,0000
Class J-S1/A (EUR) - Capitalisation	0,0000	10,0000	0,0000	10,0000
Class J-S1/A (USD) - Capitalisation	0,0000	10,0000	0,0000	10,0000
Class Q/A (USD) - Capitalisation	0,0000	100.000,0000	0,0000	100.000,0000
Class H-J-F/A (EUR) - Capitalisation	0,0000	100,0000	0,0000	100,0000
Class H-J-N1R/A (EUR) - Capitalisation	0,0000	100,0000	0,0000	100,0000
Class H-J-S1/A (EUR) - Capitalisation	0,0000	100,0000	0,0000	100,0000

Mirova Funds - Mirova Future of Food Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			9.448.795,12	97,96
Actions			9.448.795,12	97,96
Allemagne			124.932,29	1,30
GEA GROUP AG	EUR	2.000	81.537,90	0,85
SYMRISE AG	EUR	400	43.394,39	0,45
Australie			327.414,33	3,39
BRAMBLES	AUD	40.000	327.414,33	3,39
Belgique			42.903,45	0,44
GREENYARD FOODS NV	EUR	6.000	42.903,45	0,44
Canada			186.440,00	1,93
MUSTGROW BIOLOGICS CORP.	USD	20.000	51.400,00	0,53
SUNOPTA INC	USD	16.000	135.040,00	1,40
Danemark			176.761,55	1,83
NOVOZYMES -B-	DKK	3.500	176.761,55	1,83
États-Unis			6.260.463,70	64,91
AGCO CORP	USD	3.000	416.070,00	4,31
AGILENT TECHNOLOGIES	USD	2.000	299.300,00	3,10
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	2.500	381.050,00	3,95
CHIPOTLE MEXICAN GRILL -A-	USD	230	319.122,70	3,31
CROWN HOLDINGS INC	USD	3.300	271.293,00	2,81
DARLING INGREDIENT INC	USD	6.100	381.799,00	3,96
EASTMAN CHEMICAL CO	USD	2.300	187.312,00	1,94
ECOLAB INC	USD	1.800	262.008,00	2,72
EVOQUA WATER TECHNOLOGIES CORP	USD	7.000	277.200,00	2,87
GENERAL MILLS INC	USD	3.500	293.475,00	3,04
GRAPHIC PACKAGING	USD	18.000	400.500,00	4,15
HAIN CELESTIAL GROUP INC	USD	21.000	339.780,00	3,52
INTL FLAVORS & FRAG	USD	4.000	419.360,00	4,35
LOOP INDUSTRIES - REGISTERED SHS	USD	10.000	23.900,00	0,25
PURECYCLE TECHNOLOGIES INC	USD	12.000	81.120,00	0,84
SENSIENT TECH	USD	2.600	189.592,00	1,97
SPROUTS FARMERS MARKET INC	USD	3.300	106.821,00	1,11
SWEETGREEN INC	USD	10.000	85.700,00	0,89
TRIMBLE	USD	7.000	353.920,00	3,67
UNITED NATURAL FOODS INC	USD	5.700	220.647,00	2,29
WASTE MANAGEMENT	USD	2.000	313.760,00	3,25
WATTS WATER TECHNOLOGIES INC CLASS -A-	USD	300	43.869,00	0,45
WESTROCK	USD	9.000	316.440,00	3,28
XYLEM INC	USD	2.500	276.425,00	2,87
France			832.390,96	8,63
CARBIOS	EUR	1.500	54.781,94	0,57
DANONE SA	EUR	7.000	367.785,02	3,81
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	16.000	409.824,00	4,25
Irlande			269.880,00	2,80
PENTAIR PLC	USD	6.000	269.880,00	2,80
Japon			275.417,79	2,86
KUBOTA CORP	JPY	20.000	275.417,79	2,86
Norvège			92.782,28	0,96
ELOPAK ASA	NOK	20.000	50.756,17	0,53
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	2.500	42.026,11	0,44

Mirova Funds - Mirova Future of Food Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Pays-Bas			473.912,36	4,91
DSM KONINKLIJKE	EUR	3.500	426.953,36	4,43
NX FILTRATION BV REGISTERED SHS	EUR	4.000	46.959,00	0,49
Royaume-Uni			158.875,60	1,65
CRODA INTL - REGISTERED SHS	GBP	2.000	158.875,60	1,65
Suède			95.626,13	0,99
ALFA LAVAL	SEK	1.600	46.236,22	0,48
AXFOOD AB	SEK	1.800	49.389,91	0,51
Suisse			130.994,68	1,36
SIG GROUP --- REGISTERED SHS	CHF	6.000	130.994,68	1,36
Total du portefeuille-titres			9.448.795,12	97,96

Mirova Funds - Mirova Women Leaders Equity Fund

Mirova Funds - Mirova Women Leaders Equity Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		216.012.840,13
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	210.556.163,77
<i>Prix de revient</i>		<i>204.004.806,41</i>
Avoirs en banque et liquidités		3.366.790,96
A recevoir sur souscriptions		886.172,95
Dividendes à recevoir, nets		48.387,73
A recevoir sur change		1.155.324,72
Passifs		3.455.985,15
A payer sur investissements achetés		2.118.281,87
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	122.314,46
Commissions de performance à payer	5	0,18
Taxe d'abonnement à payer	6	8.238,72
A payer sur change		1.156.030,11
Autres passifs		51.119,81
Valeur nette d'inventaire		212.556.854,98

Mirova Funds - Mirova Women Leaders Equity Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		2.598.668,55
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	2.591.016,97
Intérêts bancaires		7.374,49
Autres revenus		277,09
Dépenses		1.762.312,99
Commissions de gestion	4	1.388.690,21
Commissions de performance	5	0,17
Commissions de dépositaire		69.154,29
Commissions d'administration		25.109,66
Frais de domiciliation		1.625,00
Frais d'audit		6.453,91
Frais légaux		72.654,23
Frais de transaction	2.11	124.661,58
Taxe d'abonnement	6	30.322,63
Intérêts payés sur découvert bancaire		9.168,60
Frais bancaires		115,27
Autres dépenses		34.357,44
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		836.355,56
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-2.975.587,71
- contrats de change à terme	2.6	-141.105,12
- change	2.4	1.998.504,28
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-281.832,99
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-29.727.509,44
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-30.009.342,43
Souscriptions d'actions de capitalisation		83.371.221,74
Souscriptions d'actions de distribution		922,81
Rachats d'actions de capitalisation		-31.809.674,55
Augmentation / (diminution) nette des actifs		21.553.127,57
Actifs nets au début de l'exercice		191.003.727,41
Actifs nets à la fin de l'exercice		212.556.854,98

Mirova Funds - Mirova Women Leaders Equity Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	212.556.854,98	191.003.727,41	136.261.789,41
Class I/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		182.654,24	203.930,50	177.488,42
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	125,59	146,99	126,09
Class I/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		8.517,24	8.673,16	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,77	109,97	-
Class I/A NPF (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		10,00	10,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	97,55	108,14	-
Class N/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		6.436,37	1.968,60	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,26	113,99	-
Class N/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		25.467,66	13.707,73	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	96,89	113,79	-
Class N/A NPF (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,00	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	95,19	-	-
Class Q/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		507.430,53	507.430,53	524.431,49
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	128,13	149,73	128,25
Class R/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		230.133,08	153.693,94	36.747,61
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	121,03	143,12	124,07
Class R/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,00	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	94,34	-	-
Class R/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		633,00	626,00	361,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	130,30	154,08	133,46
Class RE/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.349,75	1.484,37	360,08
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	129,40	153,93	134,24
Class RE/A NPF (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		251,01	251,01	2,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	129,59	154,40	134,80
Class SI/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		633.143,30	350.845,00	286.745,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	146,20	170,86	146,35

Mirova Funds - Mirova Women Leaders Equity Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 01/01/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class I/A (EUR) - Capitalisation	203.930,50	45.078,83	66.355,09	182.654,24
Class I/A NPF (EUR) - Capitalisation	8.673,16	1.575,32	1.731,24	8.517,24
Class I/A NPF (GBP) - Capitalisation	10,00	0,00	0,00	10,00
Class N/A (EUR) - Capitalisation	1.968,60	4.933,15	465,37	6.436,37
Class N/A NPF (EUR) - Capitalisation	13.707,73	12.610,10	850,17	25.467,66
Class N/A NPF (USD) - Capitalisation	0,00	30,00	29,00	1,00
Class Q/A NPF (EUR) - Capitalisation	507.430,53	50.000,00	50.000,00	507.430,53
Class R/A (EUR) - Capitalisation	153.693,94	93.790,11	17.350,97	230.133,08
Class R/A (USD) - Capitalisation	0,00	30,00	29,00	1,00
Class R/D (EUR) - Distribution	626,00	7,00	0,00	633,00
Class RE/A (EUR) - Capitalisation	1.484,37	23,70	158,32	1.349,75
Class RE/A NPF (EUR) - Capitalisation	251,01	32,48	32,48	251,01
Class SI/A (EUR) - Capitalisation	350.845,00	350.382,52	68.084,21	633.143,30
Class H-SI/A (EUR) - Capitalisation	0,00	43.588,00	43.588,00	0,00

Mirova Funds - Mirova Women Leaders Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			189.694.224,64	89,24
Actions			189.694.224,64	89,24
Allemagne			7.569.322,00	3,56
ALLIANZ SE REG SHS	EUR	22.273	4.474.645,70	2,11
SIEMENS ENERGY - REGISTERED SHS	EUR	176.084	3.094.676,30	1,46
Australie			6.057.876,38	2,85
MACQUARIE GROUP	AUD	57.101	6.057.876,38	2,85
Belgique			2.617.485,48	1,23
UCB	EUR	35.583	2.617.485,48	1,23
Danemark			6.617.156,39	3,11
ORSTED	DKK	28.926	2.455.605,00	1,16
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	DKK	153.128	4.161.551,39	1,96
États-Unis			110.731.101,57	52,09
ADOBE INC	USD	9.684	3.053.601,80	1,44
ALLY FINANCIAL INC	USD	73.669	1.687.708,64	0,79
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	40.256	5.749.186,71	2,70
AMERICAN EXPRESS	USD	28.005	3.877.009,84	1,82
ANSYS INC	USD	6.856	1.551.970,99	0,73
BRIGHT HORIZONS FAMILY SOLUTION	USD	43.349	2.562.962,66	1,21
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	42.216	3.116.606,83	1,47
ECOLAB INC	USD	39.610	5.402.325,23	2,54
ELI LILLY & CO	USD	24.824	8.509.357,84	4,00
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	21.300	4.951.738,58	2,33
GENERAL MOTORS CO	USD	133.022	4.192.888,34	1,97
GODADDY -A-	USD	47.312	3.316.827,21	1,56
HONEST CO INC	USD	307.716	867.861,48	0,41
INTL FLAVORS & FRAG	USD	37.702	3.703.609,91	1,74
INTUITIVE SURGICAL	USD	17.808	4.427.596,91	2,08
ITRON INC	USD	49.875	2.366.988,76	1,11
LULULEMON ATHLETICA INC SHS WHEN ISSUED	USD	6.518	1.956.651,99	0,92
MICROSOFT CORP	USD	30.101	6.763.946,42	3,18
NEOGENOMICS-REGISTERED SHS	USD	77.607	671.903,19	0,32
NVIDIA CORP	USD	27.518	3.768.077,32	1,77
PROCTER & GAMBLE CO	USD	29.333	4.165.574,59	1,96
SALESFORCE INC	USD	15.634	1.942.292,86	0,91
SPLUNK INC	USD	32.693	2.637.189,38	1,24
STRYKER CORP	USD	19.423	4.449.500,37	2,09
SUNRUN INC	USD	150.480	3.386.769,36	1,59
SVMK --- REGISTERED SHS	USD	112.800	739.845,40	0,35
UNION PACIFIC CORP	USD	25.326	4.913.801,66	2,31
VISA INC -A-	USD	27.691	5.390.566,56	2,54
WASTE MANAGEMENT	USD	39.602	5.821.280,64	2,74
WORKDAY INC -A-	USD	14.317	2.244.707,06	1,06
XYLEM INC	USD	24.524	2.540.753,04	1,20
France			23.625.672,50	11,11
AIR LIQUIDE SA	EUR	53.862	7.131.328,80	3,36
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	EUR	110.529	2.872.096,07	1,35
ENGIE SA	EUR	240.857	3.224.593,52	1,52
EURAZEO	EUR	60.124	3.493.204,40	1,64
L'OREAL SA	EUR	5.813	1.939.216,80	0,91
ORANGE	EUR	534.989	4.965.232,91	2,34

Mirova Funds - Mirova Women Leaders Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Irlande			1.051.608,38	0,49
ACCENTURE - SHS CLASS A	USD	4.206	1.051.608,38	0,49
Israël			2.132.710,61	1,00
CYBERARKSOFTWARE LTD	USD	17.556	2.132.710,61	1,00
Italie			2.904.987,60	1,37
PRADA SPA	HKD	548.710	2.904.987,60	1,37
Pays-Bas			1.032.471,90	0,49
DSM KONINKLIJKE	EUR	9.033	1.032.471,90	0,49
Royaume-Uni			11.139.357,67	5,24
ASTRAZENECA PLC	GBP	51.398	6.498.537,77	3,06
AVIVA PLC	GBP	411.541	2.053.878,33	0,97
HALMA PLC	GBP	56.823	1.264.227,69	0,59
MONDI PLC	GBP	83.262	1.322.713,88	0,62
Singapour			4.308.540,18	2,03
SINGAPORE TELECOM - SH BOARD LOT 1000	SGD	2.399.706	4.308.540,18	2,03
Suisse			9.905.933,98	4,66
ROCHE HOLDING LTD	CHF	14.754	4.340.510,41	2,04
ZURICH INSURANCE GROUP NAMEN AKT	CHF	12.425	5.565.423,57	2,62
Organismes de placement collectif			20.861.939,13	9,81
Actions/Parts de fonds d'investissements			20.861.939,13	9,81
France			15.846.474,13	7,46
OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE I-CAP	EUR	1.283	15.846.474,13	7,46
Luxembourg			5.015.465,00	2,36
MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR I CAP	EUR	51.100	5.015.465,00	2,36
Total du portefeuille-titres			210.556.163,77	99,06

Mirova Funds - Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund

Mirova Funds - Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		50.319.508,24
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	49.180.821,50
<i>Prix de revient</i>		<i>46.826.636,01</i>
Avoirs en banque et liquidités		790.103,29
Dividendes à recevoir, nets		29.553,66
A recevoir sur change		319.029,79
Passifs		336.421,11
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	13.549,81
Taxe d'abonnement à payer	6	1.744,34
A payer sur change		317.836,01
Autres passifs		3.290,95
Valeur nette d'inventaire		49.983.087,13

Mirova Funds - Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.081.757,82
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	1.046.859,43
Intérêts bancaires		1.154,47
Autres revenus		33.743,92
Dépenses		424.264,87
Commissions de gestion	4	120.620,85
Commissions de dépositaire		24.464,07
Commissions d'administration		14.444,34
Frais de domiciliation		1.625,00
Frais d'audit		1.521,15
Frais de transaction	2.11	242.256,77
Taxe d'abonnement	6	5.109,12
Intérêts payés sur découvert bancaire		2.268,34
Frais bancaires		27,04
Autres dépenses		11.928,19
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		657.492,95
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-3.133.835,89
- change	2.4	-66.534,43
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-2.542.877,37
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-5.323.023,29
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-7.865.900,66
Souscriptions d'actions de capitalisation		11.313.049,42
Rachats d'actions de capitalisation		-1.881.963,11
Augmentation / (diminution) nette des actifs		1.565.185,65
Actifs nets au début de l'exercice		48.417.901,48
Actifs nets à la fin de l'exercice		49.983.087,13

Mirova Funds - Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	49.983.087,13	48.417.901,48	41.092.837,53
Class N/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		54.194,70	1,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	88,10	105,98	-
Class R/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	41,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	136,70
Class RE/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.304,65	1.362,73	335,67
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	132,64	162,36	138,73
Class SI/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		368.267,00	327.311,00	331.525,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	122,29	147,24	123,79

Mirova Funds - Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 01/01/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class N/A (EUR) - Capitalisation	1,00	54.193,70	0,00	54.194,70
Class RE/A (EUR) - Capitalisation	1.362,73	6,15	64,23	1.304,65
Class SI/A (EUR) - Capitalisation	327.311,00	55.868,00	14.912,00	368.267,00

Mirova Funds - Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			47.278.750,56	94,59
Actions			47.278.750,56	94,59
Allemagne			5.715.685,26	11,44
ALLIANZ SE REG SHS	EUR	2.410	484.169,00	0,97
BMW AG	EUR	2.557	213.202,66	0,43
COVESTRO AG	EUR	1.632	59.649,60	0,12
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	3.298	95.460,61	0,19
DEUTSCHE BOERSE AG REG SHS	EUR	998	161.077,20	0,32
DEUTSCHE POST AG REG SHS	EUR	7.572	266.382,96	0,53
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	18.518	345.138,48	0,69
ENCAVIS	EUR	24.396	450.960,06	0,90
HANNOVER RUECK SE	EUR	370	68.635,00	0,14
INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS	EUR	10.014	284.698,02	0,57
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	8.088	496.603,20	0,99
MERCK KGAA	EUR	848	153.403,20	0,31
MTU AERO ENGINES HOLDING AG	EUR	432	87.350,40	0,17
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG REG SHS	EUR	843	256.272,00	0,51
SAP AG	EUR	2.826	272.398,14	0,54
SARTORIUS VORZ.OHNE STIMMRECHT.	EUR	161	59.473,40	0,12
SIEMENS AG REG	EUR	5.824	755.023,36	1,51
SIEMENS HEALTHINEERS	EUR	22.024	1.029.181,52	2,06
SYMRISE AG	EUR	995	101.141,75	0,20
TELEFONICA NAMEN AKT	EUR	32.768	75.464,70	0,15
Belgique			1.158.175,88	2,32
KBC GROUPE SA	EUR	16.482	990.238,56	1,98
SOLVAY	EUR	598	56.487,08	0,11
UCB	EUR	770	56.641,20	0,11
UMICORE SA	EUR	1.597	54.809,04	0,11
Danemark			2.407.408,90	4,82
NOVO NORDISK	DKK	9.936	1.253.281,88	2,51
NOVOZYMES -B-	DKK	1.543	73.016,25	0,15
ORSTED	DKK	5.727	486.180,25	0,97
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	DKK	21.891	594.930,52	1,19
Espagne			3.161.896,04	6,33
AENA SME SA	EUR	580	68.034,00	0,14
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	EUR	173.343	976.614,46	1,95
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	45.695	940.403,10	1,88
IBERDROLA SA	EUR	44.568	487.128,24	0,97
RED ELECTRICA	EUR	3.253	52.893,78	0,11
SOLARIA ENERGIA	EUR	31.137	533.065,44	1,07
TELEFONICA SA	EUR	30.652	103.757,02	0,21
Finlande			1.538.877,14	3,08
ELISA CORPORATION -A-	EUR	3.937	194.724,02	0,39
KONE OYJ -B-	EUR	2.547	123.020,10	0,25
ORION CORPORATION (NEW) -B-	EUR	1.989	101.916,36	0,20
STORA ENSO -R-	EUR	74.428	978.728,20	1,96
UPM KYMMENE CORP	EUR	4.022	140.488,46	0,28
France			10.652.927,48	21,31
ACCOR SA	EUR	2.451	57.230,85	0,11
AIR LIQUIDE SA	EUR	4.013	531.321,20	1,06
ALSTOM SA	EUR	46.708	1.065.876,56	2,13
AXA SA	EUR	27.872	726.204,96	1,45
CAPGEMINI SE	EUR	474	73.920,30	0,15

Mirova Funds - Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
CARBIOS	EUR	6.970	238.513,40	0,48
CARREFOUR SA	EUR	7.252	113.421,28	0,23
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	25.911	1.182.837,15	2,37
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	EUR	14.901	387.202,49	0,77
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	100.737	990.345,45	1,98
DANONE SA	EUR	4.838	238.174,74	0,48
ENGIE SA	EUR	13.275	177.725,70	0,36
EURAZEO	EUR	4.332	251.689,20	0,50
GETLINK ACT	EUR	29.473	441.358,18	0,88
HOFF GR CM TECH - SHS	EUR	26.167	265.856,72	0,53
KERING	EUR	1.896	901.548,00	1,80
LEGRAND SA	EUR	2.208	165.202,56	0,33
ORANGE	EUR	12.330	114.434,73	0,23
SANOFI	EUR	6.761	607.408,24	1,22
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4.182	546.671,04	1,09
SODEXO SA	EUR	1.292	115.608,16	0,23
UNIBAIL RODAMCO	EUR	20.726	1.007.905,38	2,02
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	5.129	123.096,00	0,25
VINCI SA	EUR	557	51.962,53	0,10
VOLTALIA	EUR	16.261	277.412,66	0,56
Irlande			1.340.073,35	2,68
CRH PLC	EUR	5.827	215.657,27	0,43
KINGSPAN GROUP	EUR	1.284	64.944,72	0,13
SMURFIT KAPPA PLC	EUR	30.656	1.059.471,36	2,12
Italie			188.379,34	0,38
ASSICURAZIONI GENERALI SPA	EUR	6.869	114.128,44	0,23
TERNA SPA	EUR	10.761	74.250,90	0,15
Luxembourg			598.306,68	1,20
BEFESA SA	EUR	13.278	598.306,68	1,20
Norvège			293.590,90	0,59
AKER CARBON - REGISTERED SHS	NOK	201.621	221.690,09	0,44
NORSK HYDRO ASA	NOK	10.310	71.900,81	0,14
Pays-Bas			4.405.847,41	8,81
AEGON NV	EUR	62.242	294.902,60	0,59
ALFEN NV	EUR	4.457	375.279,40	0,75
ASML HOLDING NV	EUR	3.069	1.546.162,20	3,09
DSM KONINKLIJKE	EUR	1.459	166.763,70	0,33
IMCD	EUR	448	59.651,20	0,12
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	89.435	258.467,15	0,52
NN GROUP NV	EUR	9.250	352.980,00	0,71
RANDSTAD BR	EUR	14.695	837.027,20	1,67
STMICROELECTRONICS	EUR	15.592	514.613,96	1,03
Portugal			391.848,96	0,78
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	84.160	391.848,96	0,78
Royaume-Uni			8.530.296,67	17,07
3I GROUP PLC	GBP	5.102	77.140,97	0,15
ASTRAZENECA PLC	GBP	11.479	1.451.354,43	2,90
AVIVA PLC	GBP	17.054	85.111,42	0,17
BT GROUP PLC	GBP	44.986	56.812,41	0,11
CERES POWER HOLDINGS PLC	GBP	64.835	256.270,89	0,51
CRODA INTL - REGISTERED SHS	GBP	1.145	85.224,91	0,17
DIAGEO PLC	GBP	2.413	99.266,84	0,20
GSK --- REGISTERED SHS	GBP	74.363	1.204.894,33	2,41
HALEON PLC REGISTERED SHARE	GBP	111.480	411.304,34	0,82

Mirova Funds - Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
HALMA PLC	GBP	2.903	64.587,46	0,13
INFORMA PLC	GBP	116.959	816.768,62	1,63
ITM POWER PLC	GBP	244.738	252.778,70	0,51
KINGFISHER PLC	GBP	218.299	580.900,47	1,16
MONDI PLC	GBP	3.896	61.892,50	0,12
SEGRO (REIT)	GBP	9.514	81.880,98	0,16
SEVERN TRENT PLC	GBP	1.977	59.070,46	0,12
SMITHS GROUP -SHS-	GBP	3.150	56.751,48	0,11
SSE PLC	GBP	8.208	158.378,09	0,32
ST JAME'S PLACE CAPITAL	GBP	52.945	653.420,96	1,31
THE BERKELEY GROUP HOLDINGS	GBP	7.614	323.782,72	0,65
UNILEVER	GBP	29.626	1.396.403,85	2,79
UNITED UTILITIES GROUP PLC	GBP	5.731	64.037,34	0,13
VODAFONE GROUP PLC	GBP	158.382	150.375,88	0,30
WHITBREAD	GBP	2.827	81.886,62	0,16
Suède			2.688.584,36	5,38
ALFA LAVAL	SEK	2.343	63.440,78	0,13
ASSA ABLOY -B- NEW I	SEK	7.812	157.149,74	0,31
BOLIDEN --- REGISTERED SHS	SEK	2.180	76.700,16	0,15
ESSITY AB REGISTERED -B-	SEK	12.710	312.370,94	0,62
INVESTOR --- REGISTERED SHS -B-	SEK	9.510	161.255,87	0,32
NIBE INDUSTRIER	SEK	12.009	104.860,40	0,21
SVENSKA CELLULOSA SCA AB-SHS-B-	SEK	4.838	57.406,45	0,11
SVENSKA HANDELSBANKEN AB-A-	SEK	81.097	766.466,10	1,53
SWEDBANK -A-	SEK	51.238	816.932,84	1,63
TELIA COMPANY AB	SEK	71.744	172.001,08	0,34
Suisse			4.206.852,19	8,42
ABB LTD REG SHS	CHF	12.411	352.678,78	0,71
GEBERIT AG NAM-AKT	CHF	288	127.018,08	0,25
JULIUS BAER GROUP NAMEN AKT	CHF	1.902	103.743,70	0,21
NOVARTIS AG REG SHS	CHF	12.752	1.079.487,24	2,16
ROCHE HOLDING LTD	CHF	4.155	1.222.368,22	2,45
SIKA - REGISTERED SHS	CHF	1.128	253.255,96	0,51
SWISS LIFE HOLDING N-NAMEN REGISTERED	CHF	1.047	505.554,31	1,01
SWISS RE REGS	CHF	1.843	161.408,31	0,32
ZURICH INSURANCE GROUP NAMEN AKT	CHF	896	401.337,59	0,80
Organismes de placement collectif			1.902.070,94	3,81
Actions/Parts de fonds d'investissements			1.902.070,94	3,81
France			1.902.070,94	3,81
OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE I-CAP	EUR	154	1.902.070,94	3,81
Total du portefeuille-titres			49.180.821,50	98,39

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		812.298.843,25
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	716.105.011,90
<i>Prix de revient</i>		<i>818.588.927,89</i>
Avoirs en banque et liquidités		90.692.407,37
A recevoir sur souscriptions		104.209,81
Intérêts à recevoir, nets		5.397.214,17
Passifs		49.134.210,47
Découvert bancaire		133.111,85
A payer sur rachats		33.240,71
A payer sur mises en pension	2.8,8	44.578.110,65
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	3.477.202,55
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	117.429,16
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	259.893,98
Taxe d'abonnement à payer	6	38.308,41
Intérêts à payer, nets		55.728,76
Autres passifs		441.184,40
Valeur nette d'inventaire		763.164.632,78

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		10.351.117,01
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	156,51
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2.9	9.763.987,02
Intérêts bancaires		296.834,39
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	14.261,10
Intérêts reçus sur mises en pension	2.8	219.629,48
Autres revenus		56.248,51
Dépenses		4.326.822,65
Commissions de gestion	4	2.883.399,32
Commissions de dépositaire		89.090,15
Commissions d'administration		71.066,49
Frais de domiciliation		1.625,00
Frais d'audit		21.699,66
Frais légaux		451.700,58
Frais de transaction	2.11	309.104,62
Taxe d'abonnement	6	147.492,53
Intérêts payés sur découvert bancaire		83.550,32
Intérêts payés sur prises en pension	2.8	92.465,36
Frais bancaires		362,07
Autres dépenses		175.266,55
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		6.024.294,36
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-44.767.890,84
- contrats de change à terme	2.6	-306.894,16
- contrats futures	2.7	3.138.005,99
- change	2.4	3.242.699,27
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-32.669.785,38
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-97.962.768,16
- contrats de change à terme	2.6	-3.845.469,55
- contrats futures	2.7	1.228.215,99
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-133.249.807,10
Dividendes versés	9	-251.323,76
Souscriptions d'actions de capitalisation		517.129.880,73
Souscriptions d'actions de distribution		6.929.298,37
Rachats d'actions de capitalisation		-366.339.051,48
Rachats d'actions de distribution		-4.667.254,11
Augmentation / (diminution) nette des actifs		19.551.742,65
Actifs nets au début de l'exercice		743.612.890,13
Actifs nets à la fin de l'exercice		763.164.632,78

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	763.164.632,78	743.612.890,13	542.369.117,92
Class I/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		138.924,49	140.701,91	134.065,83
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	692,94	869,63	900,79
Class I/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		11.570,00	12.978,19	14.189,18
Valeur nette d'inventaire par action	USD	70,79	94,66	105,49
Class I/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		11.864,02	14.257,24	16.775,09
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	311,38	394,54	412,00
Dividende par action		3,26	3,26	3,85
Class N/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		53.235,48	61.493,35	38.631,64
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	863,77	1.085,53	1.126,01
Class N/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		284.663,05	236.943,56	92.383,49
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	83,34	105,59	110,26
Dividende par action		0,74	0,72	0,88
Class R/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		745.046,32	1.526.997,25	1.355.199,42
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,20	133,86	139,27
Class R/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		17.009,13	22.276,80	26.875,36
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	83,36	105,59	110,15
Dividende par action		0,45	0,28	0,85
Class RE/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		9.400,00	11.356,00	3.747,67
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	82,56	104,69	109,58
Class SI/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		20.000,26	18.966,94	12.607,30
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	8.777,45	10.993,72	11.364,95
Class SI/A (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		30,00	230,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	81,89	97,06	-
Class SI/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		6.440,00	6.340,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	78,09	98,78	-
Dividende par action		0,82	-	-
Class H-I/A (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		23.525,64	59.544,35	40.449,23
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	82,62	102,28	105,18
Class H-I/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		156,61	262,15	326,10
Valeur nette d'inventaire par action	USD	9.490,22	11.661,74	11.977,86
Class H-N/A (CHF) - Capitalisation				
Nombre d'actions		48.309,80	44.223,20	15.309,81
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	808,91	1.021,33	1.062,20
Class H-N/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		20.661,93	26.477,68	13.581,68
Valeur nette d'inventaire par action	USD	84,66	104,16	107,14

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Class H-N/D (CHF) - Distribution				
Nombre d'actions		550,00	14.435,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	75,41	96,13	-
Dividende par action		0,66	0,44	-
Class H-N/D (USD) - Distribution				
Nombre d'actions		-	-	400,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	103,92
Dividende par action		-	0,16	1,36
Class H-SI/A (CHF) - Capitalisation				
Nombre d'actions		17.595,00	278.124,90	1.001,00
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	77,65	97,71	101,27
Class H-SI/A (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.166.713,11	131.004,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	80,03	99,00	-
Class H-SI/A (USD) - Capitalisation				
Nombre d'actions		43.716,00	76.641,83	997,91
Valeur nette d'inventaire par action	USD	80,73	98,99	101,50
Class H-SI/D (GBP) - Distribution				
Nombre d'actions		1.582,00	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	94,08	-	-
Dividende par action		0,42	-	-

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 01/01/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class I/A (EUR) - Capitalisation	140.701,91	64.886,48	66.663,90	138.924,49
Class I/A (USD) - Capitalisation	12.978,19	60,00	1.468,19	11.570,00
Class I/D (EUR) - Distribution	14.257,24	150,00	2.543,22	11.864,02
Class N/A (EUR) - Capitalisation	61.493,35	20.118,20	28.376,07	53.235,48
Class N/D (EUR) - Distribution	236.943,56	72.041,45	24.321,97	284.663,05
Class R/A (EUR) - Capitalisation	1.526.997,25	324.708,88	1.106.659,82	745.046,32
Class R/D (EUR) - Distribution	22.276,80	50,00	5.317,67	17.009,13
Class RE/A (EUR) - Capitalisation	11.356,00	493,39	2.449,39	9.400,00
Class SI/A (EUR) - Capitalisation	18.966,94	10.336,07	9.302,76	20.000,26
Class SI/A (GBP) - Capitalisation	230,00	0,00	200,00	30,00
Class SI/D (EUR) - Distribution	6.340,00	100,00	0,00	6.440,00
Class H-I/A (GBP) - Capitalisation	59.544,35	29.307,24	65.325,96	23.525,64
Class H-I/A (USD) - Capitalisation	262,15	180,65	286,19	156,61
Class H-N/A (CHF) - Capitalisation	44.223,20	18.263,73	14.177,13	48.309,80
Class H-N/A (USD) - Capitalisation	26.477,68	864,00	6.679,75	20.661,93
Class H-N/D (CHF) - Distribution	14.435,00	0,00	13.885,00	550,00
Class H-SI/A (CHF) - Capitalisation	278.124,90	86.042,98	346.572,88	17.595,00
Class H-SI/A (GBP) - Capitalisation	131.004,00	3.068.624,41	32.915,31	3.166.713,11
Class H-SI/A (USD) - Capitalisation	76.641,83	16.706,21	49.632,04	43.716,00
Class H-SI/D (GBP) - Distribution	0,00	1.582,00	0,00	1.582,00

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			691.479.645,62	90,61
Obligations			614.645.248,12	80,54
Allemagne			69.420.259,00	9,10
AMPRION 3.45 22-27 22/09A	EUR	6.000.000	5.886.060,00	0,77
BAYERISCHE LANDESBAN 1 21-31 23/06A	EUR	7.000.000	5.625.410,00	0,74
BERLIN HYP AG 0.375 22-27 25/01A	EUR	3.600.000	3.174.228,00	0,42
E.ON SE 0.35 19-30 28/02A	EUR	1.300.000	1.018.316,00	0,13
GERMANY 0.0000 20-30 15/08A	EUR	16.000.000	13.268.000,00	1,74
GERMANY 0.00 20-25 10/10A	EUR	23.500.000	22.017.385,00	2,89
GERMANY 0.00 21-50 15/08A	EUR	20.000.000	10.272.800,00	1,35
HAMBURGER HOCHBAHN 0.125 21-31 24/02A	EUR	6.000.000	4.633.020,00	0,61
LDBK BADEN WUERTT 0.375 19-26 29/07A	EUR	4.000.000	3.525.040,00	0,46
Autriche			4.305.448,00	0,56
AUSTRIA GOVERNMENT 1.85 22-49 23/05A	EUR	5.600.000	4.305.448,00	0,56
Belgique			24.373.280,00	3,19
AEDIFICA SA 0.75 21-31 09/09A	EUR	8.000.000	5.220.960,00	0,68
COFINIMMO SA 0.875 20-30 02/12A	EUR	10.500.000	7.617.750,00	1,00
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	EUR	8.500.000	5.713.445,00	0,75
REGION WALLONNE 1.25 19-34 03/05A	EUR	7.500.000	5.821.125,00	0,76
Canada			18.965.988,35	2,49
CANADIAN GOVT BOND 2.25 22-29 01/12S	CAD	7.000.000	4.551.536,94	0,60
ONTARIO POWER GENE 3.838 18-48 22/06S	CAD	5.000.000	2.864.734,97	0,38
ONTARIO POWER GENE 4.248 19-49 18/01S	CAD	3.000.000	1.835.953,11	0,24
ONTARIO POWER GENERA 3.125 20-30 08/04S	CAD	8.200.000	5.149.093,05	0,67
PROVINCE DE QUEBEC 2.1 21-31 27/05S	CAD	3.600.000	2.166.398,12	0,28
PROVINCE OF QUEBEC 2.6 18-25 06/07S	CAD	3.585.000	2.398.272,16	0,31
Chili			23.920.304,69	3,13
CHILE 0.00 20-40 30/01A	EUR	11.407.000	7.517.555,21	0,99
CHILE 0.83 19-31 02/07A	EUR	11.750.000	9.236.087,50	1,21
CHILE 3.50 19-50 25/01S	USD	10.500.000	7.166.661,98	0,94
Danemark			5.741.747,82	0,75
ORSTED 1.50 17-29 26/11A	EUR	3.300.000	2.854.896,00	0,37
ORSTED 2.5 21-3021 18/02A	GBP	1.600.000	1.246.277,82	0,16
ORSTED 2.875 22-33 14/06A	EUR	1.800.000	1.640.574,00	0,21
Espagne			56.631.933,25	7,42
ACCIONA ENERGIA FIN 0.375 21-27 07/10A0A	EUR	7.500.000	6.445.950,00	0,84
BBVA 4.375 22-29 14/10A	EUR	7.000.000	7.088.200,00	0,93
CAIXABANK SA 0.5 21-29 09/02A02A	EUR	4.700.000	3.806.671,00	0,50
COMMUNITY OF MA 0.4190 20-30 30/04A	EUR	5.875.000	4.695.711,25	0,62
COMUNIDAD MADRID 2.822 22-29 31/10A	EUR	15.000.000	14.373.300,00	1,88
IBERDROLA FINAN 1.3750 22-32 11/03A	EUR	1.000.000	825.870,00	0,11
JUNTA DE ANDALUCIA 0.50 21-31 30/04A	EUR	9.300.000	7.177.554,00	0,94
PAYS BASQUE 0.25 20-31 30/04A	EUR	5.900.000	4.498.514,00	0,59
SPAIN 0.827 20-27 08/05A	EUR	2.500.000	2.236.950,00	0,29
SPAIN 1 21-42 30/07A	EUR	5.000.000	3.043.250,00	0,40
TELEFONICA EMISIONES 2.592 22-31 25/05A	EUR	2.700.000	2.439.963,00	0,32
États-Unis			48.079.634,79	6,30
ARIZONA PUBLIC SER 2.65 20-50 15/09S	USD	4.300.000	2.342.769,74	0,31
DIGITAL EURO FINCO 2.5 19-26 16/01A	EUR	5.300.000	4.911.510,00	0,64
ECOLAB INC 2.1250 21-32 01/02S	USD	8.000.000	6.012.461,93	0,79
EQUINIX INC 0.2500 21-27 15/03A	EUR	700.000	605.710,00	0,08
FORD MOTOR CO 3.25 21-32 12/02S32 12/02S	USD	7.500.000	5.293.394,24	0,69

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
GENERAL MOTORS 5.4000 22-29 15/10S	USD	8.000.000	7.176.350,43	0,94
NSTAR ELECTRIC 4.95 22-52 15/09S	USD	6.000.000	5.470.695,72	0,72
SOUTHERN POWER 4.15 15-25 01/12S	USD	2.800.000	2.576.655,89	0,34
SOUTHERN POWER CO 1.85 16-26 20/06A	EUR	2.000.000	1.871.720,00	0,25
VERIZON COMMUNICATION 1.5 20-30 18/09S	USD	6.300.000	4.598.217,85	0,60
VERIZON COMMUNICATION 3.875 19-29 08/02S	USD	8.200.000	7.220.148,99	0,95
Finlande			10.411.780,00	1,36
STORA ENSO OYJ 0.625 20-30 02/12A	EUR	2.600.000	2.015.572,00	0,26
TORNATOR OYJ 1.25 20-26 14/10A	EUR	5.000.000	4.479.900,00	0,59
VRHYTYMA OY 2.375 22-29 30/05A	EUR	4.400.000	3.916.308,00	0,51
France			76.487.417,00	10,02
AIR LIQUIDE FINANCE 0.375 21-31 27/05A	EUR	600.000	469.164,00	0,06
ALTAREA 1.7500 20-30 16/01A	EUR	6.000.000	4.454.460,00	0,58
CAISSE DES DEPO 3.0000 22-27 25/11A	EUR	4.200.000	4.123.140,00	0,54
COMPAGNIE DE SAINT GO 2.125 22-28 10/06A	EUR	2.400.000	2.204.424,00	0,29
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.25 22-32 01/12A	EUR	5.100.000	5.027.835,00	0,66
DERICHEBOURG SA 2.25 21-28 24/06S	EUR	3.260.000	2.803.763,00	0,37
ENGIE SA 0.375 19-27 21/06A	EUR	1.600.000	1.384.992,00	0,18
ENGIE SA 0.375 21-29 26/10A	EUR	4.500.000	3.556.575,00	0,47
FAURECIA SE 2.375 21-29 22/03S	EUR	2.000.000	1.515.940,00	0,20
FRANCE 0.50 21-44 25/06A	EUR	6.500.000	3.756.610,00	0,49
FRANCE 1.75 17-39 25/06A	EUR	12.000.000	9.738.360,00	1,28
HOLDING D'INFRA 0.1250 21-25 16/09A	EUR	5.800.000	5.114.324,00	0,67
ICADE SA 0.625 21-31 18/01A	EUR	9.000.000	6.248.610,00	0,82
NEXANS SA 3.75 18-23 08/08A	EUR	1.500.000	1.505.100,00	0,20
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25 21-28 15/11S	EUR	5.300.000	4.565.420,00	0,60
SNCF 2.25 17-47 20/12A	EUR	2.000.000	1.497.420,00	0,20
SNCF RESEAU 0.75 19-36 25/05A	EUR	6.000.000	4.153.380,00	0,54
SOCIETE DU GRAN 0.3000 21-31 25/11A	EUR	6.000.000	4.572.120,00	0,60
SOCIETE DU GRAND PAR 0.7 20-60 15/10A	EUR	7.000.000	2.636.970,00	0,35
STE DU GRAND PARIS 1.125 19-34 25/05A05A	EUR	2.000.000	1.530.760,00	0,20
STE DU GRAND PARIS 1.7 19-50 25/05A	EUR	2.000.000	1.301.280,00	0,17
STE DU GRAND PARIS 1 20-70 18/02A	EUR	4.000.000	1.628.320,00	0,21
SUEZ SA 1.25 20-27 02/04A	EUR	2.000.000	1.816.680,00	0,24
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1.25 20-28 15/04A	EUR	1.000.000	881.770,00	0,12
Hong-Kong			910.002,35	0,12
HONG KONG 2.50 19-24 28/05S	USD	1.000.000	910.002,35	0,12
Indonésie			5.564.638,09	0,73
PERUSAHAAN PENERBIT SB 3.9 19-24 20/08S	USD	6.000.000	5.564.638,09	0,73
Irlande			4.533.379,00	0,59
ESB FINANCE LIMITED 1.00 22-34 19/07A	EUR	3.900.000	2.823.561,00	0,37
SMURFIT KAPPA T 0.5000 21-29 22/09A	EUR	2.200.000	1.709.818,00	0,22
Italie			45.096.935,00	5,91
A2A SPA 1.0000 19-29 16/07A	EUR	2.000.000	1.603.560,00	0,21
ACEA SPA 0.25 21-30 28/07A	EUR	7.000.000	5.196.100,00	0,68
ASSICURAZ GENERALI 2.429 20-31 14/07A	EUR	1.500.000	1.230.630,00	0,16
BUONI POLIENNAL 1.5000 21-45 30/04S	EUR	4.700.000	2.628.428,00	0,34
ERG SPA 0.5 20-27 11/09A	EUR	8.000.000	6.784.480,00	0,89
ERG SPA 1.8750 19-25 11/04A	EUR	8.400.000	8.074.164,00	1,06
FERROVIE STATO ITALIA 1.125 19-26 09/07A	EUR	3.000.000	2.706.390,00	0,35
HERA SPA 2.5 22-29 25/05A 22-29 25/05A	EUR	4.982.000	4.516.183,00	0,59
ITALY BUONI POL DEL TE 4.00 22-35 30/04Q	EUR	8.000.000	7.403.600,00	0,97
MEDIOBANCA 1 20-27 08/09A	EUR	2.500.000	2.180.650,00	0,29
TERNA SPA 1.0000 19-26 10/04A	EUR	3.000.000	2.772.750,00	0,36

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Japon			22.841.103,31	2,99
DENSO CORP 1.239 21-26 16/09S	USD	8.000.000	6.536.125,56	0,86
MIZUHO FINANCIAL GRP 3.49 22-27 05/09A	EUR	7.000.000	6.810.580,00	0,89
THE NOR 4.867 22-27 14/09S	USD	4.600.000	4.269.455,14	0,56
THE NORINCHUKIN BANK 1.284 21-26 22/09S	USD	6.400.000	5.224.942,61	0,68
Lituanie			6.287.744,48	0,82
IGNITIS GRUPE AB 1.875 18-28 10/07A0/07A	EUR	3.000.000	2.530.800,00	0,33
IGNITIS GRUPE AB 2 17-27 14/07A27 14/04A	EUR	4.208.000	3.756.944,48	0,49
Luxembourg			9.104.352,31	1,19
BEI 0.7500 20-30 23/09S	USD	5.000.000	3.672.335,44	0,48
BEI 2.875 18-25 13/06S	USD	6.000.000	5.432.016,87	0,71
Mexique			4.510.150,00	0,59
MEXICO 1.35 20-27 18/09A	EUR	5.000.000	4.510.150,00	0,59
Norvège			3.479.606,23	0,46
NORSK HYDRO AS 5.257 22-28 30/11A	NOK	36.000.000	3.479.606,23	0,46
Pays-Bas			97.655.100,50	12,80
ALLIANDER 2.625 22-27 09/09A	EUR	5.000.000	4.807.700,00	0,63
ASEA BROWN BOVERI FI 0 21-30 19/01A	EUR	1.200.000	918.612,00	0,12
ASML HOLDING NV 0.625 20-29 07/05A	EUR	6.350.000	5.342.953,50	0,70
CTP NV 0.6250 21-26 27/09A	EUR	5.500.000	4.233.240,00	0,55
CTP NV 0.875 22-26 20/01A	EUR	5.900.000	4.802.895,00	0,63
DE VOLKSBANK NV 0.375 21-28 03/03AA	EUR	8.300.000	6.703.578,00	0,88
DIGITAL DUTCH FINCO 1.5 20-30 17/01A	EUR	9.000.000	7.037.460,00	0,92
DIGITAL DUTCH FINCO 1 20-32 23/09A	EUR	1.200.000	840.636,00	0,11
DIGITAL INTREPID 0.625 21-31 15/07A	EUR	6.000.000	4.116.780,00	0,54
EDP FINANCE BV 1.875 22-29 21/09A	EUR	5.000.000	4.399.450,00	0,58
EDP FINANCE BV 3.875 22-30 11/03A	EUR	2.600.000	2.562.612,00	0,34
ENBW INTERNATIONAL 1.875 18-33 31/10A	EUR	3.000.000	2.384.940,00	0,31
ENBW INTL FINANCE 3.625 22-26 22/11A/11A	EUR	3.400.000	3.399.286,00	0,45
ENEL FINANCE INTL 1.5 19-25 21/07A	EUR	4.500.000	4.295.835,00	0,56
KONINKLIJKE PHILIPS 2.125 22-29 05/11A	EUR	1.700.000	1.468.698,00	0,19
NETHERLANDS 0.50 19-40 15/01A	EUR	8.500.000	5.808.985,00	0,76
REN FINANCE B.V. 0.5 21-29 16/04A	EUR	8.600.000	6.872.862,00	0,90
STEDIN HOLDING NV 0.50 19-29 14/11A	EUR	1.500.000	1.209.720,00	0,16
STEDIN HOLDING NV 2.375 22-30 03/06A	EUR	6.200.000	5.607.900,00	0,73
TENNET HOLDING BV 1.375 17-29 26/06A	EUR	5.100.000	4.390.233,00	0,58
THERMO FISHER S 0.8000 21-30 18/10A	EUR	6.300.000	5.097.330,00	0,67
VESTAS WIND SYS 1.5000 22-29 15/06A	EUR	6.000.000	5.247.660,00	0,69
VESTEDA FINANCE 0.7500 21-31 18/10A	EUR	200.000	145.010,00	0,02
VOLKSWAGEN INTL FIN 4.125 22-25 15/11AA	EUR	3.000.000	2.988.210,00	0,39
WABTEC TRAN 1.2500 21-27 03/12U	EUR	3.500.000	2.972.515,00	0,39
République de Corée			2.622.094,17	0,34
KOOKMIN BANK 4.5 19-29 01/02S	USD	3.000.000	2.622.094,17	0,34
Royaume-Uni			34.056.158,59	4,46
SSE PLC 1.375 18-27 04/09A	EUR	5.000.000	4.501.500,00	0,59
SSE PLC 2.875 22-29 01/08A5 22-29 01/08A	EUR	6.400.000	5.969.600,00	0,78
THAMES WATER UTILITIE 0.875 22-28 31/01A	EUR	4.000.000	3.405.080,00	0,45
UNITED KINGDOM 0.8750 21-33 31/07S	GBP	16.600.000	13.970.193,30	1,83
UNITED KINGDOM 1.5000 21-53 31/07S	GBP	9.600.000	6.209.785,29	0,81
Singapour			14.447.827,60	1,89
VENA ENERGY CAPITAL 3.133 20-25 26/02S2S	USD	16.700.000	14.447.827,60	1,89

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Slovénie			3.312.990,00	0,43
SLOVENIA 0.125 21-31 01/07A	EUR	4.500.000	3.312.990,00	0,43
Suède			21.885.373,59	2,87
SKANDINAVISKA ENSKILD 1.00 22-26 09/11A	EUR	3.000.000	3.008.130,00	0,39
SKF AB 3.125 22-28 14/09AA	EUR	5.500.000	5.209.930,00	0,68
STOCKHOLM EXERG 1.0850 20-27 17/09A	SEK	10.000.000	765.621,27	0,10
SVENSKA KULLAGERFABRI 0.875 19-29 15/11A	EUR	6.150.000	4.955.731,50	0,65
SWEDEN 0.1250 20-30 09/09A	SEK	68.000.000	5.184.455,38	0,68
VATTENFALL AB 0.125 21-29 12/02A	EUR	200.000	159.716,00	0,02
VOLVO CAR AB 2.5 20-27 07/10A	EUR	2.944.000	2.601.789,44	0,34
Obligations à taux variables			76.834.397,50	10,07
Allemagne			3.363.477,00	0,44
ENBW ENERGIE FL.R 20-80 29/06A	EUR	3.900.000	3.363.477,00	0,44
Autriche			3.694.520,00	0,48
UNIQA INSURANCE GROUP FL.R 20-35 09/10A	EUR	4.000.000	3.694.520,00	0,48
Danemark			3.435.240,00	0,45
ORSTED FL.R 19-XX 09/12A	EUR	4.000.000	3.435.240,00	0,45
Espagne			22.433.940,00	2,94
ABANCA CORP BANCA FL.R 21-27 08/09A9A	EUR	4.400.000	3.698.244,00	0,48
BANCO DE SABADELL FL.R 22-28 10/11A	EUR	6.500.000	6.518.785,00	0,85
BANCO DE SABADELL SA FL.R 20-27 11/09A	EUR	2.600.000	2.325.154,00	0,30
BANCO DE SABADELL SA FL.R 22-26 24/03A	EUR	700.000	658.007,00	0,09
BANCO SANTANDER SA FL.R 21-29 24/06A	EUR	3.000.000	2.464.710,00	0,32
BBVA FL.R 20-XX 15/10Q	EUR	2.000.000	1.910.300,00	0,25
CAIXABANK SA FL.R 20-26 18/11A11A	EUR	3.900.000	3.463.239,00	0,45
CAIXABANK SA FL.R 21-31 18/03A	EUR	200.000	170.796,00	0,02
IBERDROLA FINANZAS FL.R 21-XX 16/11A12A	EUR	1.500.000	1.224.705,00	0,16
France			5.470.508,00	0,72
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	EUR	2.800.000	2.073.708,00	0,27
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-28 22/09A	EUR	4.000.000	3.396.800,00	0,45
Irlande			4.799.815,00	0,63
AIB GROUP PLC FL.R 20-31 30/09A	EUR	2.000.000	1.797.200,00	0,24
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-27 10/03A	EUR	3.500.000	3.002.615,00	0,39
Italie			5.835.732,50	0,76
UNICREDIT FL.R 22-27 15/11A	EUR	5.750.000	5.835.732,50	0,76
Pays-Bas			18.117.806,00	2,37
DE VOLKSBANK FL.R 7 22-XX 15/12S	EUR	2.700.000	2.431.188,00	0,32
DE VOLKSBANK NV FL.R 20-30 22/10AA	EUR	4.700.000	4.262.618,00	0,56
IBERDROLA INTL BV FL.R 17-XX 22/02A	EUR	2.500.000	2.487.025,00	0,33
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 20-XX 02/05A	EUR	3.000.000	2.530.980,00	0,33
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 22-XX 23/11A	EUR	1.500.000	1.534.695,00	0,20
TENNET HOLDING BV FL.R 17-XX 01/06A	EUR	5.000.000	4.871.300,00	0,64
Portugal			9.683.359,00	1,27
CAIXA GERAL DE FL.R 21-27 21/09A	EUR	5.800.000	4.849.264,00	0,64
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 19-79 30/04A	EUR	4.900.000	4.834.095,00	0,63
Autres valeurs mobilières			24.625.366,28	3,23
Obligations			24.625.366,28	3,23
Canada			4.520.582,28	0,59
PROVINCE OF ONTARIO 1.55 21-29 01/11S11S	CAD	7.600.000	4.520.582,28	0,59

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Espagne			8.422.379,00	1,10
ADIF - ALTA VELOCIDAD 0.55 21-31 31/10A	EUR	3.500.000	2.637.075,00	0,35
IBERDROLA FINANZAS 3.125 22-28 22/11A	EUR	5.900.000	5.785.304,00	0,76
France			6.229.842,00	0,82
SOCIETE NATIONA 3.1250 22-27 02/11A	EUR	2.800.000	2.756.096,00	0,36
SUEZ SACA 5.00 22-32 03/11A	EUR	3.400.000	3.473.746,00	0,46
Norvège			5.452.563,00	0,71
STATKRAFT AS 2.875 22-29 13/09A	EUR	5.700.000	5.452.563,00	0,71
Total du portefeuille-titres			716.105.011,90	93,83

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		490.869.797,10
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	458.179.463,45
<i>Prix de revient</i>		560.724.967,42
Avoirs en banque et liquidités		26.316.886,45
A recevoir sur souscriptions		989.521,74
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	5.939,89
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	2.009.909,61
Intérêts à recevoir, nets		3.368.075,96
Passifs		21.399.784,35
A payer sur rachats		890.196,63
A payer sur mises en pension	2.8,8	20.201.780,24
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	135.170,44
Taxe d'abonnement à payer	6	16.353,33
Intérêts à payer, nets		40.108,34
Autres passifs		116.175,37
Valeur nette d'inventaire		469.470.012,75

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		7.504.042,68
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	1.094,49
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2.9	7.137.559,47
Intérêts bancaires		174.977,04
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	7.726,77
Intérêts reçus sur mises en pension	2.8	179.652,34
Autres revenus		3.032,57
Dépenses		3.071.565,94
Commissions de gestion	4	1.952.681,53
Commissions de dépositaire		84.970,45
Commissions d'administration		60.856,04
Frais de domiciliation		1.625,00
Frais d'audit		17.716,54
Frais légaux		346.781,75
Frais de transaction	2.11	91.834,54
Taxe d'abonnement	6	73.860,45
Intérêts payés sur découvert bancaire		270.222,17
Intérêts payés sur prises en pension	2.8	60.884,19
Frais bancaires		323,92
Autres dépenses		109.809,36
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		4.432.476,74
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-36.808.623,68
- contrats de change à terme	2.6	245.937,50
- contrats futures	2.7	4.945.045,43
- change	2.4	-81.690,64
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-27.266.854,65
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-104.622.919,19
- contrats de change à terme	2.6	-14.034,25
- contrats futures	2.7	1.313.179,61
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-130.590.628,48
Dividendes versés	9	-1.191.170,43
Souscriptions d'actions de capitalisation		206.540.218,83
Souscriptions d'actions de distribution		18.743.159,05
Rachats d'actions de capitalisation		-328.706.791,23
Rachats d'actions de distribution		-31.650.214,68
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-266.855.426,94
Actifs nets au début de l'exercice		736.325.439,69
Actifs nets à la fin de l'exercice		469.470.012,75

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	469.470.012,75	736.325.439,69	624.439.451,08
Class I/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.957,32	11.117,63	6.948,35
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	10.328,98	12.861,85	13.254,54
Class I/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		37.100,00	99.019,00	68.437,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	83,96	105,16	109,04
Dividende par action		0,54	0,65	0,95
Class M/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		2.470,37	2.607,96	2.362,83
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	45.981,64	57.604,17	59.719,33
Dividende par action		453,01	527,78	695,28
Class N/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		52.940,62	194.533,04	453.997,28
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	85,97	107,19	110,62
Class N/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		5.557,75	7.351,68	27.445,11
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	92,39	115,72	119,98
Dividende par action		0,44	0,59	0,88
Class R/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		379.649,30	318.264,58	212.766,06
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,50	124,44	128,81
Class R/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		8.827,02	5.552,62	4.179,46
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	86,31	108,10	112,08
Dividende par action		0,12	0,18	0,06
Class RE/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		7.888,38	9.189,73	10.201,77
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	96,55	121,47	126,49
Class RE/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		1,00	20,55	1,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	81,79	100,58	104,03
Dividende par action		-	0,11	0,50
Class SI/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.963.441,05	3.302.992,48	2.614.285,32
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	89,22	110,87	114,03
Class H-N/A (CHF) - Capitalisation				
Nombre d'actions		36.110,00	33.200,00	28.845,00
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	85,82	107,34	111,11

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 01/01/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class I/A (EUR) - Capitalisation	11.117,63	1.065,44	8.225,75	3.957,32
Class I/D (EUR) - Distribution	99.019,00	5.986,00	67.905,00	37.100,00
Class M/D (EUR) - Distribution	2.607,96	367,04	504,63	2.470,37
Class N/A (EUR) - Capitalisation	194.533,04	13.174,17	154.766,59	52.940,62
Class N/D (EUR) - Distribution	7.351,68	4,82	1.798,75	5.557,75
Class R/A (EUR) - Capitalisation	318.264,58	207.117,45	145.732,73	379.649,30
Class R/D (EUR) - Distribution	5.552,62	3.752,31	477,92	8.827,02
Class RE/A (EUR) - Capitalisation	9.189,73	476,44	1.777,79	7.888,38
Class RE/D (EUR) - Distribution	20,55	0,00	19,55	1,00
Class SI/A (EUR) - Capitalisation	3.302.992,48	1.708.943,77	2.048.495,20	2.963.441,05
Class H-N/A (CHF) - Capitalisation	33.200,00	6.445,00	3.535,00	36.110,00

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			434.543.924,35	92,56
Obligations			364.375.544,35	77,61
Allemagne			23.118.350,00	4,92
AAREAL BANK AG 0.5 20-27 07/04A	EUR	3.400.000	2.801.668,00	0,60
AMPRION 3.45 22-27 22/09A	EUR	1.300.000	1.275.313,00	0,27
BAYERISCHE LANDESBAN 1 21-31 23/06A	EUR	5.400.000	4.339.602,00	0,92
EUROGRID GMBH 1.113 20-32 15/05A	EUR	1.100.000	865.227,00	0,18
HAMBURGER HOCHBAHN 0.125 21-31 24/02A	EUR	4.000.000	3.088.680,00	0,66
INFINEON TECHNO 0.625 22-25 17/02A	EUR	4.000.000	3.759.080,00	0,80
INFINEON TECHNO 1.1250 20-26 24/06A	EUR	5.300.000	4.853.157,00	1,03
STATE OF NORTH RHINE 1.1 19-34 13/03A	EUR	800.000	640.232,00	0,14
SYMRISE AG 1.2500 19-25 29/11A	EUR	1.100.000	1.045.066,00	0,22
SYMRISE AG 1.3750 20-27 01/07A	EUR	500.000	450.325,00	0,10
Autriche			6.996.353,00	1,49
AUSTRIA GOVERNMENT 1.85 22-49 23/05A	EUR	9.100.000	6.996.353,00	1,49
Belgique			22.667.346,00	4,83
AEDIFICA SA 0.75 21-31 09/09A	EUR	4.100.000	2.675.742,00	0,57
BELGIUM 1.25 18-33 22/04A	EUR	8.500.000	7.085.940,00	1,51
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	EUR	19.200.000	12.905.664,00	2,75
Chili			11.415.395,00	2,43
CHILE 0.00 20-40 30/01A	EUR	11.000.000	7.249.330,00	1,54
CHILE 0.83 19-31 02/07A	EUR	5.300.000	4.166.065,00	0,89
Danemark			1.062.348,00	0,23
ISS GLOBAL AS 0.875 19-26 18/06A	EUR	1.200.000	1.062.348,00	0,23
Espagne			53.000.549,20	11,29
ACCIONA ENERGIA FIN 0.375 21-27 07/10A0A	EUR	1.100.000	945.406,00	0,20
BANCO SANTANDER SA 1.125 20-27 23/06A	EUR	2.100.000	1.865.493,00	0,40
BANCO SANTANDER SA 1.375 20-26 05/05A	EUR	2.900.000	2.690.620,00	0,57
BANKINTER SA 0.625 20-27 06/02A	EUR	4.000.000	3.373.720,00	0,72
BASQUE COUNTRY 1.125 19-29 30/04A	EUR	4.900.000	4.279.464,00	0,91
BBVA 4.375 22-29 14/10A	EUR	4.400.000	4.455.440,00	0,95
CAIXABANK SA 0.5 21-29 09/02A02A	EUR	900.000	728.937,00	0,16
CELLNEX FINANCE CO 2.25 22-26 12/04A	EUR	1.700.000	1.568.454,00	0,33
COMMUNITY OF MA 0.4190 20-30 30/04A	EUR	4.800.000	3.836.496,00	0,82
COMMUNITY OF MA 0.4200 21-31 30/04A	EUR	7.500.000	5.763.300,00	1,23
COMUNIDAD MADRID 2.822 22-29 31/10A	EUR	3.000.000	2.874.660,00	0,61
IBERDROLA FINAN 1.3750 22-32 11/03A	EUR	3.800.000	3.138.306,00	0,67
JUNTA DE ANDALUCIA 0.50 21-31 30/04A	EUR	4.500.000	3.473.010,00	0,74
KINGDOM OF SPAIN 1.773 18-28 30/04A	EUR	3.400.000	3.125.382,00	0,67
PAYS BASQUE 0.25 20-31 30/04A	EUR	2.100.000	1.601.166,00	0,34
SPAIN 1 21-42 30/07A	EUR	15.248.000	9.280.695,20	1,98
États-Unis			5.104.690,00	1,09
ELI LILLY & CO 2.125 15-30 03/06A	EUR	1.200.000	1.100.304,00	0,23
EQUINIX INC 0.2500 21-27 15/03A	EUR	1.900.000	1.644.070,00	0,35
IQVIA INC 2.875 20-28 24/06S	EUR	1.000.000	894.430,00	0,19
SOUTHERN POWER CO 1.85 16-26 20/06A	EUR	1.000.000	935.860,00	0,20
VERIZON COMMUNICATIO 1.3 20-33 18/05A	EUR	700.000	530.026,00	0,11
Finlande			4.846.572,00	1,03
STORA ENSO OYJ 0.625 20-30 02/12A	EUR	1.200.000	930.264,00	0,20
VRYHTYMA OY 2.375 22-29 30/05A	EUR	4.400.000	3.916.308,00	0,83

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
France			73.973.219,00	15,76
AIR LIQUIDE FINANCE 0.375 21-31 27/05A	EUR	1.500.000	1.172.910,00	0,25
ALTAREA 1.7500 20-30 16/01A	EUR	5.000.000	3.712.050,00	0,79
BFCM 1.875 19-29 18/06A	EUR	1.000.000	849.050,00	0,18
BUREAU VERITAS 1.125 19-27 18/01A	EUR	1.800.000	1.598.868,00	0,34
CAISSE DES DEPO 3.0000 22-27 25/11A	EUR	3.000.000	2.945.100,00	0,63
CAPGEMINI SE 0.625 20-25 23/06A	EUR	1.900.000	1.774.619,00	0,38
CAPGEMINI SE 1.75 18-28 18/04A	EUR	300.000	272.475,00	0,06
COMPAGNIE DE SAINT GO 2.125 22-28 10/06A	EUR	1.500.000	1.377.765,00	0,29
CREDIT AGRICOLE 0.125 20-27 09/12A	EUR	3.800.000	3.146.932,00	0,67
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.25 22-32 01/12A	EUR	3.900.000	3.844.815,00	0,82
DANONE SA 0.395 20-29 10/06A	EUR	2.800.000	2.308.068,00	0,49
DERICHEBOURG SA 2.25 21-28 24/06S	EUR	1.100.000	946.055,00	0,20
FAURECIA SE 2.375 21-29 22/03S	EUR	1.800.000	1.364.346,00	0,29
FRANCE 1.75 17-39 25/06A	EUR	15.000.000	12.172.950,00	2,59
HOLDING D'INFRA 0.1250 21-25 16/09A	EUR	1.800.000	1.587.204,00	0,34
HOLDING D INFRASTRU 0.6250 21-28 16/09A	EUR	2.000.000	1.564.640,00	0,33
ICADE SANTE SAS 1.375 20-30 17/09A	EUR	1.800.000	1.322.676,00	0,28
LEGRAND SA 0.75 20-30 20/05A	EUR	1.400.000	1.146.502,00	0,24
ORANGE SA 1.375 19-49 04/09A	EUR	1.100.000	714.450,00	0,15
RATP 0.3500 19-29 20/06A	EUR	700.000	581.091,00	0,12
REGION IDF 1.375 18-33 20/06A	EUR	1.200.000	979.776,00	0,21
RTE RESEAU DE T 0.7500 22-34 12/01A	EUR	3.000.000	2.154.840,00	0,46
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25 21-28 15/11S	EUR	1.200.000	1.033.680,00	0,22
SNCF 2.25 17-47 20/12A	EUR	200.000	149.742,00	0,03
SNCF RESEAU 1.00 16-31 09/11A	EUR	7.700.000	6.315.001,00	1,35
SOCIETE GRAND PARIS 1.125 18-28 22/10A	EUR	1.900.000	1.689.689,00	0,36
STE DU GRAND PARIS 1.125 19-34 25/05A05A	EUR	1.200.000	918.456,00	0,20
STE DU GRAND PARIS 1.7 19-50 25/05A	EUR	400.000	260.256,00	0,06
STE DU GRAND PARIS 1 20-70 18/02A	EUR	800.000	325.664,00	0,07
SUEZ 1.625 17-32 21/09A	EUR	1.000.000	805.950,00	0,17
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.664 20-31 15/01A	EUR	1.000.000	780.790,00	0,17
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.8 20-32 15/06A	EUR	2.700.000	2.062.935,00	0,44
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1.25 20-28 15/04A	EUR	400.000	352.708,00	0,08
VILLE DE PARIS 1.375 17-34 20/11A	EUR	800.000	627.568,00	0,13
VILLE DE PARIS 1.75 15-31 25/05A	EUR	7.500.000	6.666.075,00	1,42
VINCI SA 0.00001 20-28 27/11A	EUR	2.900.000	2.393.515,00	0,51
WPP FINANCE SA 2.375 20-27 19/05A	EUR	2.200.000	2.054.008,00	0,44
Hongrie			10.203.960,00	2,17
HUNGARY 1.75 20-35 05/06A	EUR	15.500.000	10.203.960,00	2,17
Irlande			11.800.778,00	2,51
ESB FINANCE LIMITED 1.00 22-34 19/07A	EUR	700.000	506.793,00	0,11
IRELAND 1.35 18-31 18/03A	EUR	11.300.000	10.031.575,00	2,14
SMURFIT KAPPA 2.875 18-26 15/01S	EUR	500.000	485.220,00	0,10
SMURFIT KAPPA T 0.5000 21-29 22/09A	EUR	1.000.000	777.190,00	0,17
Italie			29.141.591,00	6,21
A2A SPA 1.0000 19-29 16/07A	EUR	2.500.000	2.004.450,00	0,43
ACEA SPA 0.25 21-30 28/07A	EUR	1.200.000	890.760,00	0,19
ASSICURAZ GENERALI 2.124 19-30 01/10A	EUR	1.000.000	827.730,00	0,18
ASSICURAZ GENERALI 2.429 20-31 14/07A	EUR	1.000.000	820.420,00	0,17
BUONI POLIENNAL 1.5000 21-45 30/04S	EUR	27.700.000	15.490.948,00	3,30
ERG SPA 0.5 20-27 11/09A	EUR	1.300.000	1.102.478,00	0,23
FERROVIE STATO ITALIA 1.125 19-26 09/07A	EUR	1.200.000	1.082.556,00	0,23
HERA SPA 0.8750 19-27 05/07A	EUR	2.000.000	1.758.520,00	0,37
HERA SPA 2.5 22-29 25/05A 22-29 25/05A	EUR	2.600.000	2.356.900,00	0,50
MEDIOBANCA 1 20-27 08/09A	EUR	2.900.000	2.529.554,00	0,54

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
TERNA SPA 1.0000 19-26 10/04A	EUR	300.000	277.275,00	0,06
Japon			4.864.700,00	1,04
MIZUHO FINANCIAL GRP 3.49 22-27 05/09A	EUR	5.000.000	4.864.700,00	1,04
Lituanie			1.135.907,40	0,24
IGNITIS GRUPE AB 1.875 18-28 10/07A0/07A	EUR	1.029.000	868.064,40	0,18
IGNITIS GRUPE AB 2 17-27 14/07A27 14/04A	EUR	300.000	267.843,00	0,06
Luxembourg			2.216.070,00	0,47
BEI 1.50 17-47 15/11A	EUR	1.000.000	722.750,00	0,15
LUXEMBOURG 0.00 20-32 14/09A	EUR	2.000.000	1.493.320,00	0,32
Mexique			15.898.278,75	3,39
MEXICO 1.35 20-27 18/09A	EUR	17.625.000	15.898.278,75	3,39
Pays-Bas			33.175.439,00	7,07
ALLIANDER 2.625 22-27 09/09A	EUR	700.000	673.078,00	0,14
ASEA BROWN BOVERI FI 0 21-30 19/01A	EUR	1.000.000	765.510,00	0,16
ASML HOLDING NV 0.625 20-29 07/05A	EUR	2.000.000	1.682.820,00	0,36
CTP NV 0.6250 21-26 27/09A	EUR	4.200.000	3.232.656,00	0,69
DE VOLKSBANK NV 0.375 21-28 03/03AA	EUR	2.400.000	1.938.384,00	0,41
DIGITAL DUTCH FINCO 1.5 20-30 17/01A	EUR	1.900.000	1.485.686,00	0,32
DIGITAL DUTCH FINCO 1 20-32 23/09A	EUR	1.600.000	1.120.848,00	0,24
DIGITAL INTREPID 0.625 21-31 15/07A	EUR	1.600.000	1.097.808,00	0,23
EDP FINANCE BV 1.875 22-29 21/09A	EUR	1.900.000	1.671.791,00	0,36
ENBW INTERNATIONAL 1.875 18-33 31/10A	EUR	700.000	556.486,00	0,12
ENEL FINANCE INTL 1.125 18-26 16/09A	EUR	1.000.000	920.540,00	0,20
NETHERLANDS 0.50 19-40 15/01A	EUR	5.600.000	3.827.096,00	0,82
REN FINANCE B.V. 0.5 21-29 16/04A	EUR	3.100.000	2.477.427,00	0,53
STEDIN HOLDING NV 2.375 22-30 03/06A	EUR	2.500.000	2.261.250,00	0,48
SWISSCOM FINANCE B.V 0.375 20-28 14/05A	EUR	1.100.000	912.967,00	0,19
TENNET HOLD 0.125 21-27 09/12U	EUR	2.800.000	2.365.832,00	0,50
VESTAS WIND SYS 1.5000 22-29 15/06A	EUR	5.600.000	4.897.816,00	1,04
VESTEDA FINANCE 1.5000 19-27 24/05A	EUR	300.000	268.296,00	0,06
WABTEC TRAN 1.2500 21-27 03/12U	EUR	1.200.000	1.019.148,00	0,22
Portugal			1.792.580,00	0,38
EDP SA 1.7 20-80 20/07A	EUR	2.000.000	1.792.580,00	0,38
République de Corée			12.642.912,00	2,69
REPUBLIQUE SUD COREENN 0.00 21-26 15/10A	EUR	14.400.000	12.642.912,00	2,69
Royaume-Uni			4.072.622,00	0,87
MOTABILITY OPERATION 0.125 21-28 20/01A	EUR	700.000	584.416,00	0,12
NATIONAL GRID ELEC 0.19 20-25 20/01A01A	EUR	500.000	467.050,00	0,10
THAMES WATER UTILITE 0.875 22-28 31/01A	EUR	1.800.000	1.532.286,00	0,33
VODAFONE GROUP PLC 1.60 16-31 29/07A	EUR	1.800.000	1.488.870,00	0,32
Slovénie			11.779.520,00	2,51
SLOVENIA 0.125 21-31 01/07A	EUR	16.000.000	11.779.520,00	2,51
Suède			15.040.828,00	3,20
HEIMSTADEN AB 4.375 21-27 06/03S/03S	EUR	5.800.000	3.899.340,00	0,83
INVESTOR AB 0.375 20-35 29/10A	EUR	1.000.000	655.080,00	0,14
MOLNLYCKE HOLDING AB 0.625 20-31 10/12A	EUR	600.000	438.810,00	0,09
SKANDINAVISKA ENSKILD 1.00 22-26 09/11A	EUR	4.000.000	4.010.840,00	0,85
SKF AB 3.125 22-28 14/09AA	EUR	1.300.000	1.231.438,00	0,26
VATTENFALL AB 0.125 21-29 12/02A	EUR	4.800.000	3.833.184,00	0,82
VOLVO CAR AB 2.5 20-27 07/10A	EUR	1.100.000	972.136,00	0,21
Venezuela			8.425.536,00	1,79
ANDEAN DEV CORP 0.625 19-26 20/11A/11A	EUR	9.600.000	8.425.536,00	1,79

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Obligations à taux variables			70.168.380,00	14,95
Allemagne			5.699.602,00	1,21
BAYERISCHE LANDESBK FL.R 21-32 22/11A	EUR	2.000.000	1.517.140,00	0,32
ENBW ENERGIE FL.R 20-80 29/06A	EUR	1.400.000	1.207.402,00	0,26
MERCK KGAA FL.R 20-80 09/09A	EUR	2.500.000	2.226.400,00	0,47
MUENCHENER RUECK FL.R 20-41 26/05A	EUR	1.000.000	748.660,00	0,16
Belgique			722.136,00	0,15
KBC GROUPE SA FL.R 19-29 03/12A	EUR	800.000	722.136,00	0,15
Espagne			22.979.479,00	4,89
ABANCA CORP BANCA FL.R 21-27 08/09A9A	EUR	4.800.000	4.034.448,00	0,86
ABAN CO FL.R 22-28 14/09A	EUR	2.300.000	2.277.023,00	0,49
BANCO DE SABADELL FL.R 22-28 10/11A	EUR	2.900.000	2.908.381,00	0,62
BANCO DE SABADELL SA FL.R 20-27 11/09A	EUR	4.900.000	4.382.021,00	0,93
BANCO DE SABADELL SA FL.R 22-26 24/03A	EUR	2.000.000	1.880.020,00	0,40
BBVA FL.R 20-XX 15/10Q	EUR	5.400.000	5.157.810,00	1,10
CAIXABANK SA FL.R 20-26 18/11A11A	EUR	1.000.000	888.010,00	0,19
CAIXABANK SA FL.R 21-31 18/03A	EUR	1.700.000	1.451.766,00	0,31
France			7.953.810,00	1,69
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	EUR	2.200.000	1.629.342,00	0,35
BNP PARIBAS SA FL.R 19-26 04/06A	EUR	3.200.000	2.937.472,00	0,63
DANONE SA FL.R 21-XX 16/12A	EUR	1.200.000	1.009.236,00	0,21
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-28 22/09A	EUR	2.800.000	2.377.760,00	0,51
Irlande			5.526.837,00	1,18
AIB GROUP PLC FL.R 20-31 30/09A	EUR	3.000.000	2.695.800,00	0,57
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-27 10/03A	EUR	3.300.000	2.831.037,00	0,60
Italie			3.941.625,00	0,84
CREDITO EMILIANO SPA FL.R 22-28 19/01A	EUR	1.400.000	1.201.368,00	0,26
UNICREDIT FL.R 22-27 15/11A	EUR	2.700.000	2.740.257,00	0,58
Pays-Bas			13.183.207,00	2,81
DE VOLKSBANK FL.R 7 22-XX 15/12S	EUR	1.400.000	1.260.616,00	0,27
IBERDROLA INTL BV FL.R 17-XX 22/02A	EUR	4.300.000	4.277.683,00	0,91
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	EUR	2.500.000	2.232.550,00	0,48
IBERDROLA INTL BV FL.R 21-XX 09/02A	EUR	5.200.000	4.425.668,00	0,94
KPN 6.0% PE FL.R 22-XX 21/12U	EUR	500.000	500.715,00	0,11
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 18-XX 22/09A	EUR	500.000	485.975,00	0,10
Portugal			10.161.684,00	2,16
CAIXA GERAL DE FL.R 21-27 21/09A	EUR	5.200.000	4.347.616,00	0,93
EDP SA FL.R 21-82 14/03AL.R 21-82 14/03A	EUR	3.400.000	2.459.798,00	0,52
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 19-79 30/04A	EUR	3.400.000	3.354.270,00	0,71
Autres valeurs mobilières			13.958.317,00	2,97
Obligations			13.958.317,00	2,97
Espagne			5.268.013,00	1,12
ADIF - ALTA VELOCIDAD 0.55 21-31 31/10A	EUR	5.300.000	3.993.285,00	0,85
IBERDROLA FINANZAS 3.125 22-28 22/11A	EUR	1.300.000	1.274.728,00	0,27
Finlande			1.050.608,00	0,22
UPM KYMMENE CORP 0.125 20-28 19/11A	EUR	1.300.000	1.050.608,00	0,22
France			2.962.901,00	0,63
SUEZ SACA 5.00 22-32 03/11A	EUR	2.900.000	2.962.901,00	0,63
Norvège			765.272,00	0,16
STATKRAFT AS 2.875 22-29 13/09A	EUR	800.000	765.272,00	0,16

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Suède			3.911.523,00	0,83
SBAB BANK AB 1.875 22-25 10/12AA	EUR	4.100.000	3.911.523,00	0,83
Organismes de placement collectif			9.677.222,10	2,06
Actions/Parts de fonds d'investissements			9.677.222,10	2,06
France			5.868.872,10	1,25
OSTRUM SRI CASH PLUS SICA I-CAP	EUR	58	5.868.872,10	1,25
Luxembourg			3.808.350,00	0,81
MIROVA EURO HIGH YLD SUST EUR Z NPF CAP	EUR	37.800	3.808.350,00	0,81
Total du portefeuille-titres			458.179.463,45	97,60

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		400.763.836,03
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	360.176.838,50
<i>Prix de revient</i>		<i>409.539.073,51</i>
Avoirs en banque et liquidités		35.530.385,44
A recevoir sur investissements vendus		1.712.789,45
A recevoir sur souscriptions		233.687,18
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	420.410,00
Intérêts à recevoir, nets		2.689.725,46
Passifs		14.464.183,74
A payer sur investissements achetés		1.584.440,59
A payer sur rachats		29.686,01
A payer sur mises en pension	2.8,8	12.553.075,81
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	25,46
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	144.204,52
Taxe d'abonnement à payer	6	20.143,75
Intérêts à payer, nets		13.802,97
Autres passifs		118.804,63
Valeur nette d'inventaire		386.299.652,29

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		6.239.800,13
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2.9	5.920.111,31
Intérêts bancaires		166.648,43
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	8.404,49
Intérêts reçus sur mises en pension	2.8	142.520,56
Autres revenus		2.115,34
Dépenses		2.848.203,35
Commissions de gestion	4	1.915.312,77
Commissions de dépositaire		65.552,95
Commissions d'administration		46.436,10
Frais de domiciliation		1.625,00
Frais d'audit		13.506,60
Frais légaux		303.772,54
Frais de transaction	2.11	125.084,91
Taxe d'abonnement	6	85.729,76
Intérêts payés sur découvert bancaire		159.028,39
Intérêts payés sur prises en pension	2.8	37.227,03
Frais bancaires		242,99
Autres dépenses		94.684,31
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		3.391.596,78
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	-34.488.463,63
- contrats de change à terme	2.6	-20,84
- contrats futures	2.7	5.832.820,00
- change	2.4	-5.498,34
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-25.269.566,03
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-49.804.370,83
- contrats de change à terme	2.6	-43,94
- contrats futures	2.7	-288.330,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-75.362.310,80
Dividendes versés	9	-35.810,81
Souscriptions d'actions de capitalisation		105.142.244,01
Souscriptions d'actions de distribution		2.625.420,82
Rachats d'actions de capitalisation		-151.917.141,06
Rachats d'actions de distribution		-1.720.474,87
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-121.268.072,71
Actifs nets au début de l'exercice		507.567.725,00
Actifs nets à la fin de l'exercice		386.299.652,29

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	386.299.652,29	507.567.725,00	366.745.796,42
Class I/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		531.571,94	504.694,24	606.201,96
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	165,64	196,92	199,63
Class I/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		17.092,72	21.856,26	3.100,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	83,48	99,99	102,08
Dividende par action		0,68	0,71	0,92
Class N/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		519.839,94	721.980,03	720.709,66
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	90,13	107,30	108,92
Class N/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		43.779,59	29.893,59	20.254,29
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	87,19	104,44	106,62
Dividende par action		0,57	0,59	0,78
Class R/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		338.307,78	368.080,51	245.272,23
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	150,80	180,07	183,35
Class R/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		10.359,64	12.478,74	15.579,30
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	85,63	102,56	104,70
Dividende par action		0,28	0,27	0,46
Class RE/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		468,40	1.620,46	480,73
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	85,05	102,16	104,65
Class RE/D (EUR) - Distribution				
Nombre d'actions		52.336,89	50.676,98	1,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	83,16	99,89	101,93
Dividende par action		-	0,27	0,47
Class SI/A (EUR) - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.210.291,92	2.478.574,42	1.145.281,62
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	85,90	101,91	103,11
Class H-N/A (GBP) - Capitalisation				
Nombre d'actions		15,00	15,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	84,43	99,65	-

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 01/01/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class I/A (EUR) - Capitalisation	504.694,24	150.841,52	123.963,82	531.571,94
Class I/D (EUR) - Distribution	21.856,26	1.757,25	6.520,79	17.092,72
Class N/A (EUR) - Capitalisation	721.980,03	90.569,33	292.709,41	519.839,94
Class N/D (EUR) - Distribution	29.893,59	14.606,00	720,00	43.779,59
Class R/A (EUR) - Capitalisation	368.080,51	33.585,54	63.358,27	338.307,78
Class R/D (EUR) - Distribution	12.478,74	824,90	2.944,00	10.359,64
Class RE/A (EUR) - Capitalisation	1.620,46	0,00	1.152,06	468,40
Class RE/D (EUR) - Distribution	50.676,98	11.307,55	9.647,63	52.336,89
Class SI/A (EUR) - Capitalisation	2.478.574,42	709.559,30	977.841,80	2.210.291,92
Class H-N/A (GBP) - Capitalisation	15,00	0,00	0,00	15,00

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			340.174.895,00	88,06
Obligations			273.749.881,00	70,86
Allemagne			16.035.380,00	4,15
AAREAL BANK AG 0.25 20-27 23/11A	EUR	1.700.000	1.341.657,00	0,35
AAREAL BANK AG 0.5 20-27 07/04A	EUR	1.500.000	1.236.030,00	0,32
BAYERISCHE LANDESBAN 0.125 21-28 10/02A	EUR	1.900.000	1.564.783,00	0,41
BAYERISCHE LANDESBAN 1 21-31 23/06A	EUR	2.500.000	2.009.075,00	0,52
BERLIN HYP AG 0.375 22-27 25/01A	EUR	3.500.000	3.086.055,00	0,80
EUROGRID GMBH 1.113 20-32 15/05A	EUR	2.800.000	2.202.396,00	0,57
HAMBURGER HOCHBAHN 0.125 21-31 24/02A	EUR	4.000.000	3.088.680,00	0,80
MERCEDESSENZ GROUP 0.75 20-30 10/09A	EUR	100.000	81.614,00	0,02
SYMRISE AG 1.2500 19-25 29/11A	EUR	1.500.000	1.425.090,00	0,37
Australie			2.948.595,00	0,76
TELSTRA CORPORATION 1 20-30 23/04A	EUR	3.000.000	2.481.180,00	0,64
TOYOTA FINANCE AUST 0.064 22-25 13/01A	EUR	500.000	467.415,00	0,12
Autriche			7.573.560,00	1,96
HYPO NOE GRUPPE BANK 1.375 22-25 14/04A	EUR	6.000.000	5.664.000,00	1,47
HYPO NOE LB NOE WIEN 0.3750 20-24 25/06A	EUR	2.000.000	1.909.560,00	0,49
Belgique			5.128.396,00	1,33
AEDIFICA SA 0.75 21-31 09/09A	EUR	1.500.000	978.930,00	0,25
COFINIMMO SA 0.875 20-30 02/12A	EUR	2.000.000	1.451.000,00	0,38
COMMUNAUTE EUROPEENN 0.3 20-50 17/11A	EUR	1.000.000	471.290,00	0,12
UCB SA 1.0000 21-28 30/03A	EUR	2.800.000	2.227.176,00	0,58
Chili			1.179.075,00	0,31
CHILE 0.83 19-31 02/07A	EUR	1.500.000	1.179.075,00	0,31
Danemark			6.223.538,00	1,61
NYKREDIT REALKREDIT 0.375 21-28 24/02A	EUR	3.000.000	2.417.010,00	0,63
ORSTED 1.50 17-29 26/11A	EUR	4.400.000	3.806.528,00	0,99
Espagne			19.716.000,00	5,10
BANCO SANTANDER SA 1.125 20-27 23/06A	EUR	1.000.000	888.330,00	0,23
BBVA 4.375 22-29 14/10A	EUR	7.900.000	7.999.540,00	2,07
BBVA SA 1.375 18-25 14/05A 18-25 14/05A	EUR	1.000.000	951.980,00	0,25
CAIXABANK	EUR	1.800.000	1.599.894,00	0,41
IBERDROLA FINAN 1.3750 22-32 11/03A	EUR	4.000.000	3.303.480,00	0,86
IBERDROLA FINANZAS 3.375 22-32 22/11A	EUR	3.000.000	2.888.970,00	0,75
JUNTA DE ANDALUCIA 0.50 21-31 30/04A	EUR	2.700.000	2.083.806,00	0,54
États-Unis			22.482.182,00	5,82
DIGITAL EURO FINCO 2.5 19-26 16/01A	EUR	5.000.000	4.633.500,00	1,20
FORD MOTOR CREDIT CO 1.514 19-23 17/02A	EUR	2.300.000	2.288.362,00	0,59
IQVIA INC 2.25 19-28 15/01S	EUR	500.000	440.975,00	0,11
PROCTER & GAMBL 0.3500 21-30 05/05A	EUR	5.500.000	4.481.565,00	1,16
SOUTHERN POWER CO 1.85 16-26 20/06A	EUR	5.000.000	4.679.300,00	1,21
VERIZON COMMUNICATIO 0.75 21-32 22/03A	EUR	8.000.000	5.958.480,00	1,54
Finlande			7.230.843,00	1,87
TORNATOR OYJ 1.25 20-26 14/10A	EUR	3.600.000	3.225.528,00	0,83
VRYHTYMA OY 2.375 22-29 30/05A	EUR	4.500.000	4.005.315,00	1,04
France			42.619.336,00	11,03
AIR LIQUIDE FIN 0.6250 19-30 20/06A	EUR	2.000.000	1.635.260,00	0,42
AIR LIQUIDE FINANCE 0.375 21-31 27/05A	EUR	3.000.000	2.345.820,00	0,61
ALD SA 4.0000 22-27 05/07A	EUR	2.000.000	2.001.700,00	0,52
ALTAREA 1.7500 20-30 16/01A	EUR	3.300.000	2.449.953,00	0,63

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
BFCM 0.25 21-28 19/01A	EUR	2.800.000	2.252.992,00	0,58
BFCM 1 22-25 23/05A	EUR	4.500.000	4.237.515,00	1,10
BUREAU VERITAS 1.125 19-27 18/01A	EUR	1.000.000	888.260,00	0,23
CREDIT AGRICOLE 0.125 20-27 09/12A	EUR	1.800.000	1.490.652,00	0,39
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875 20-27 07/05A	EUR	2.200.000	1.935.450,00	0,50
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.25 22-32 01/12A	EUR	1.200.000	1.183.020,00	0,31
DERICHEBOURG SA 2.25 21-28 24/06S	EUR	1.000.000	860.050,00	0,22
ENGIE SA 0.375 21-29 26/10A	EUR	2.600.000	2.054.910,00	0,53
HOLDING D'INFRA 0.1250 21-25 16/09A	EUR	2.900.000	2.557.162,00	0,66
HOLDING D INFRASTRU 0.6250 21-28 16/09A	EUR	2.900.000	2.268.728,00	0,59
ICADE SANTE SAS 1.375 20-30 17/09A	EUR	4.400.000	3.233.208,00	0,84
LEGRAND SA 0.6250 19-28 24/06A	EUR	1.000.000	845.350,00	0,22
LOXAM SAS 3.25 19-25 14/01S	EUR	400.000	382.148,00	0,10
RCI BANQUE 4.125 22-25 01/12A	EUR	2.500.000	2.482.575,00	0,64
RCI BANQUE SA 4.75 22-27 06/07A	EUR	2.700.000	2.691.387,00	0,70
RENAULT SA 2.5000 21-27 02/06A	EUR	2.700.000	2.352.726,00	0,61
SEB SA 1.3750 20-25 16/06A	EUR	1.500.000	1.391.430,00	0,36
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25 21-28 15/11S	EUR	200.000	172.280,00	0,04
SUEZ 1.875 22-27 24/05A	EUR	1.000.000	906.760,00	0,23
Irlande			2.456.768,00	0,64
ATLAS COPCO FINANCE 0.75 22-32 08/02A	EUR	3.200.000	2.456.768,00	0,64
Italie			12.364.140,00	3,20
A2A SPA 1.0000 19-29 16/07A	EUR	2.500.000	2.004.450,00	0,52
A2A SPA 4.5000 22-30 19/09A	EUR	2.500.000	2.452.625,00	0,63
ACEA SPA 0.25 21-30 28/07A	EUR	2.000.000	1.484.600,00	0,38
CREDIT AGRICOLE 1.0000 20-45 17/01A	EUR	500.000	300.140,00	0,08
ERG SPA 0.5 20-27 11/09A	EUR	1.500.000	1.272.090,00	0,33
ERG SPA 1.8750 19-25 11/04A	EUR	1.500.000	1.441.815,00	0,37
INTESA SANPAOLO 0.75 21-28 16/03A	EUR	2.000.000	1.663.900,00	0,43
MEDIOBANCA 1 20-27 08/09A	EUR	2.000.000	1.744.520,00	0,45
Japon			4.864.700,00	1,26
MIZUHO FINANCIAL GRP 3.49 22-27 05/09A	EUR	5.000.000	4.864.700,00	1,26
Lituanie			6.077.435,00	1,57
IGNITIS GRUPE AB 1.875 18-28 10/07A0/07A	EUR	3.500.000	2.952.600,00	0,76
IGNITIS GRUPE AB 2 17-27 14/07A27 14/04A	EUR	3.500.000	3.124.835,00	0,81
Luxembourg			13.999.674,00	3,62
BECTON DICKINSON 0.334 21-28 13/08A	EUR	2.500.000	2.060.200,00	0,53
DH EUROPE FIN 0.45 19-28 18/03A	EUR	2.000.000	1.703.520,00	0,44
EUROFINS SCIENTIFIC 4 22-29 06/07A06/07A	EUR	2.000.000	1.962.380,00	0,51
JOHN DEERE CASH 0.50 17-23 15/09A	EUR	2.300.000	2.267.846,00	0,59
JOHN DEERE CASH MANA 1.85 20-28 02/04A	EUR	3.600.000	3.300.480,00	0,85
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 3 22-28 15/10A/10A	EUR	2.800.000	2.705.248,00	0,70
Norvège			3.745.710,00	0,97
NORSK HYDRO ASA 2.00 19-29 11/04A	EUR	1.000.000	831.690,00	0,22
SPAREBANK 1 SR-BANK 2.875 22-25 20/09A9A	EUR	3.000.000	2.914.020,00	0,75
Pays-Bas			55.274.591,00	14,31
AGCO INTL HLDG BV 0.8 21-28 06/10A06/10A	EUR	3.300.000	2.701.446,00	0,70
ASEA BROWN BOVERI FI 0 21-30 19/01A	EUR	3.900.000	2.985.489,00	0,77
ASML HOLDING NV 2.25 22-32 17/05A	EUR	600.000	542.292,00	0,14
CITYCON TREASURY BV 1.625 21-28 12/03A3A	EUR	800.000	584.424,00	0,15
CTP NV 0.6250 20-23 27/11A	EUR	4.000.000	3.804.800,00	0,98
CTP NV 0.875 22-26 20/01A	EUR	3.600.000	2.930.580,00	0,76
DE VOLKSBANK NV 0.375 21-28 03/03AA	EUR	4.000.000	3.230.640,00	0,84
DE VOLKSBANK NV 2.375 22-27 04/05AA	EUR	900.000	837.063,00	0,22

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
DIGITAL DUTCH FINCO 1.5 20-30 17/01A	EUR	500.000	390.970,00	0,10
EDP FINANCE BV 1.875 22-29 21/09A	EUR	2.000.000	1.759.780,00	0,46
EDP FINANCE BV 3.875 22-30 11/03A	EUR	2.500.000	2.464.050,00	0,64
ENBW INTERNATIONAL 1.875 18-33 31/10A	EUR	1.500.000	1.192.470,00	0,31
ENEL FINANCE INTL 0.5 21-30 17/06A	EUR	2.600.000	1.990.014,00	0,52
ENEL FINANCE INTL 1.125 18-26 16/09A	EUR	2.000.000	1.841.080,00	0,48
IBERDROLA INTL BV 1.125 16-26 21/04A	EUR	1.000.000	936.170,00	0,24
KONINKLIJKE DSM NV 0.25 20-28 23/06A	EUR	1.800.000	1.498.140,00	0,39
KONINKLIJKE PHILIPS 2.125 22-29 05/11A	EUR	2.000.000	1.727.880,00	0,45
LINDE FINANCE BV 0.55 20-32 19/05A	EUR	2.900.000	2.234.276,00	0,58
LKQ EURO HOLDINGS BV 4.125 18-28 01/04S	EUR	1.100.000	1.042.195,00	0,27
REN FINANCE B.V. 0.5 21-29 16/04A	EUR	1.000.000	799.170,00	0,21
SIGNIFY NV 2.375 20-27 11/05A05A	EUR	200.000	188.192,00	0,05
SWISSCOM FINANCE B.V. 0.375 20-28 14/05A	EUR	1.500.000	1.244.955,00	0,32
TENNET HOLDING 2.125 22-29 17/11A	EUR	1.900.000	1.700.025,00	0,44
TENNET HOLDING BV 1.25 16-33 24/10A	EUR	2.000.000	1.516.600,00	0,39
THERMO FISHER S 0.8000 21-30 18/10A	EUR	4.000.000	3.236.400,00	0,84
TOYOTA MOTOR FINANCE 0.00 21-25 27/10A	EUR	3.000.000	2.731.020,00	0,71
VESTAS WIND SYS 1.5000 22-29 15/06A	EUR	3.500.000	3.061.135,00	0,79
VESTEDA FINANCE 0.7500 21-31 18/10A	EUR	2.500.000	1.812.625,00	0,47
VESTEDA FINANCE 1.5000 19-27 24/05A	EUR	1.200.000	1.073.184,00	0,28
VOLKSWAGEN INTL FIN 1.25 20-32 23/09A	EUR	100.000	75.153,00	0,02
WABTEC TRAN 1.2500 21-27 03/12U	EUR	3.700.000	3.142.373,00	0,81
République de Corée			5.269.930,00	1,36
LG CHEM LTD 0.50 19-23 15/04A	EUR	2.000.000	1.984.480,00	0,51
SHINHAN BANK CO LTD 0.25 19-24 16/10A10A	EUR	3.500.000	3.285.450,00	0,85
Royaume-Uni			21.610.079,00	5,59
BRAMBLES FINANCE PLC 1.5 17-27 04/10A	EUR	1.200.000	1.082.496,00	0,28
COLOPLAST FINANCE 2.25 22-27 19/05A	EUR	1.200.000	1.125.540,00	0,29
FCE BANK PLC 1.615 16-23 11/05A	EUR	2.300.000	2.279.162,00	0,59
MOTABILITY OPERATION 0.125 21-28 20/01A	EUR	4.500.000	3.756.960,00	0,97
NATIONAL GRID PLC 0.553 20-29 18/09A	EUR	4.000.000	3.155.720,00	0,82
OMNICOM FINANCE HLDG 0.80 19-27 08/07A	EUR	1.400.000	1.226.050,00	0,32
SSE PLC 1.375 18-27 04/09A	EUR	1.900.000	1.710.570,00	0,44
SSE PLC 2.875 22-29 01/08A5 22-29 01/08A	EUR	4.000.000	3.731.000,00	0,97
THAMES WATER UTILITIE 0.875 22-28 31/01A	EUR	1.500.000	1.276.905,00	0,33
YORKSHIRE BUILDING S 0.5 21-28 01/07A	EUR	2.800.000	2.265.676,00	0,59
Suède			16.949.949,00	4,39
CASTELLUM AB 2.125 18-23 20/11A	EUR	2.500.000	2.402.925,00	0,62
HEIMSTADEN AB 4.375 21-27 06/03S/03S	EUR	2.200.000	1.479.060,00	0,38
MOLNLYCKE HOLDING AB 0.625 20-31 10/12A	EUR	2.000.000	1.462.700,00	0,38
SANDVIK AB 2.1250 22-27 07/06A	EUR	2.700.000	2.510.784,00	0,65
SBAB BANK AB 0.125 21-26 27/05A	EUR	4.000.000	3.497.400,00	0,91
SKANDINAVISKA E 0.7500 22-27 09/08U	EUR	1.800.000	1.566.216,00	0,41
SKANDINAVISKA ENSKIL 1.75 22-26 11/11A	EUR	2.600.000	2.429.622,00	0,63
SKF AB 3.125 22-28 14/09AA	EUR	1.000.000	947.260,00	0,25
SVENSKA HANDELSBANKEN 2.625 22-29 05/09A	EUR	700.000	653.982,00	0,17
Obligations à taux variables			66.425.014,00	17,20
Allemagne			6.486.023,00	1,68
ENBW ENERGIE FL.R 20-80 29/06A	EUR	800.000	689.944,00	0,18
MUENCHENER RUECK FL.R 20-41 26/05A	EUR	3.000.000	2.245.980,00	0,58
TALANX AG FL.R 21-42 01/12A	EUR	4.900.000	3.550.099,00	0,92
Autriche			3.232.705,00	0,84
UNIQA INSURANCE GROUP FL.R 20-35 09/10A	EUR	3.500.000	3.232.705,00	0,84

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Belgique			191.166,00	0,05
KBC GROUPE SA FL.R 19-99 31/12S	EUR	200.000	191.166,00	0,05
Danemark			1.097.520,00	0,28
NYKREDIT REALKREDIT FL.R 20-49 31/12S	EUR	1.200.000	1.097.520,00	0,28
Espagne			10.936.836,00	2,83
ABANCA CORP BANCA FL.R 21-27 08/09A9A	EUR	3.000.000	2.521.530,00	0,65
BANCO CREDITO SOCIAL FL.R 21-28 09/03A3A	EUR	1.500.000	1.156.845,00	0,30
BANCO DE SABADELL FL.R 22-28 10/11A	EUR	1.100.000	1.103.179,00	0,29
BANCO DE SABADELL SA FL.R 20-27 11/09A	EUR	1.000.000	894.290,00	0,23
BBVA FL.R 20-XX 15/10Q	EUR	800.000	764.120,00	0,20
CAIXABANK SA FL.R 18-XX 19/03Q	EUR	600.000	585.072,00	0,15
CAIXABANK SA FL.R 20-26 18/11A11A	EUR	1.500.000	1.332.015,00	0,34
CAIXABANK SA FL.R 22-28 21/01A	EUR	2.500.000	2.171.550,00	0,56
IBERDROLA FINANZAS FL.R 21-XX 16/11A12A	EUR	500.000	408.235,00	0,11
France			20.341.920,00	5,27
AXA FL.R 22-43 10/03A	EUR	4.000.000	3.651.120,00	0,95
BNP PARIBAS SA FL.R 19-26 04/06A	EUR	1.500.000	1.376.940,00	0,36
BNP PARIBAS SA FL.R 20-27 14/10A	EUR	2.000.000	1.730.260,00	0,45
CREDIT AGRICOLE FL.R 16-48 27/09A	EUR	3.600.000	3.482.784,00	0,90
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 22-27 22/04A	EUR	2.000.000	1.851.220,00	0,48
CREDIT MUTUEL ARKEA FL.R 17-29 25/10A	EUR	3.800.000	3.588.454,00	0,93
DANONE SA FL.R 21-XX 16/12A	EUR	400.000	336.412,00	0,09
GROUPE DES FL.R 21-42 21/04A	EUR	3.500.000	2.521.120,00	0,65
LA BANQUE POSTALE FL.R 20-31 26/01A	EUR	500.000	433.960,00	0,11
LA POSTE FL.R 18-XX 29/01A	EUR	1.500.000	1.369.650,00	0,35
Irlande			3.174.193,00	0,82
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-27 10/03A	EUR	3.700.000	3.174.193,00	0,82
Italie			4.456.497,00	1,15
CREDITO EMILIANO SPA FL.R 22-28 19/01A	EUR	2.000.000	1.716.240,00	0,44
UNICREDIT FL.R 22-27 15/11A	EUR	2.700.000	2.740.257,00	0,71
Norvège			6.077.330,00	1,57
SPAREBANK 1 SR-BANK FL.R 21-27 15/07A	EUR	7.000.000	6.077.330,00	1,57
Pays-Bas			7.086.504,00	1,83
DE VOLKSBANK FL.R 7 22-XX 15/12S	EUR	2.000.000	1.800.880,00	0,47
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	EUR	1.000.000	893.020,00	0,23
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 14-XX 31/03A	EUR	1.000.000	995.850,00	0,26
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 18-XX 22/09A	EUR	1.600.000	1.555.120,00	0,40
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 22-XX 23/11A	EUR	1.800.000	1.841.634,00	0,48
Portugal			3.344.320,00	0,87
CAIXA GERAL DE FL.R 21-27 21/09A	EUR	4.000.000	3.344.320,00	0,87
Autres valeurs mobilières			14.778.056,00	3,83
Obligations			14.778.056,00	3,83
Finlande			1.616.320,00	0,42
UPM KYMMENE CORP 0.125 20-28 19/11A	EUR	2.000.000	1.616.320,00	0,42
Norvège			2.869.770,00	0,74
STATKRAFT AS 2.875 22-29 13/09A	EUR	3.000.000	2.869.770,00	0,74
Royaume-Uni			4.714.270,00	1,22
BRITISH TELECOM 2.75 22-27 30/08A	EUR	4.000.000	3.784.120,00	0,98
SSE PLC 0.875 17-25 06/09A	EUR	1.000.000	930.150,00	0,24

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Suède			5.577.696,00	1,44
INVESTOR AB 2.75 22-32 10/06A	EUR	1.200.000	1.102.092,00	0,29
SBAB BANK AB 1.875 22-25 10/12AA	EUR	2.800.000	2.671.284,00	0,69
TELE2 AB 2.1250 18-28 15/05A	EUR	2.000.000	1.804.320,00	0,47
Organismes de placement collectif			5.223.887,50	1,35
Actions/Parts de fonds d'investissements			5.223.887,50	1,35
Luxembourg			5.223.887,50	1,35
MIROVA EURO HIGH YLD SUST EUR Z NPF CAP	EUR	51.850	5.223.887,50	1,35
Total du portefeuille-titres			360.176.838,50	93,24

Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		50.552.212,32
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	48.280.733,32
<i>Prix de revient</i>		48.066.851,85
Avoirs en banque et liquidités		1.498.546,24
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	3.172,50
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	145.240,00
Intérêts à recevoir, nets		624.520,26
Passifs		12.590,18
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	8.378,66
Taxe d'abonnement à payer	6	1.263,50
Autres passifs		2.948,02
Valeur nette d'inventaire		50.539.622,14

Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 20/06/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		782.306,62
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	2.423,72
Intérêts reçus sur obligations, nets	2.9	774.935,91
Intérêts bancaires		3.116,28
Autres revenus		1.830,71
Dépenses		85.363,95
Commissions de gestion	4	40.529,65
Commissions de dépositaire		5.387,91
Commissions d'administration		4.785,50
Frais de domiciliation		541,67
Frais d'audit		79,51
Frais de transaction	2.11	23.914,15
Taxe d'abonnement	6	2.626,40
Intérêts payés sur découvert bancaire		1.140,40
Frais bancaires		15,34
Autres dépenses		6.343,42
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		696.942,67
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-161.464,12
- contrats de change à terme	2.6	5.955,69
- contrats futures	2.7	56.490,00
- change	2.4	-4.844,37
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		593.079,87
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	213.881,47
- contrats de change à terme	2.6	3.172,50
- contrats futures	2.7	145.240,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		955.373,84
Souscriptions d'actions de capitalisation		49.889.646,50
Rachats d'actions de capitalisation		-305.398,20
Augmentation / (diminution) nette des actifs		50.539.622,14
Actifs nets au début de l'exercice		-
Actifs nets à la fin de l'exercice		50.539.622,14

Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Statistiques

31/12/22

Total des actifs nets	EUR	50.539.622,14
Class EI/A NPF (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		329.920,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,49
Class Z/A NPF (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		166.000,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,75

Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 20/06/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 20/06/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class EI/A NPF (EUR) - Capitalisation	0,0000	329.920,0000	0,0000	329.920,0000
Class R/A NPF (EUR) - Capitalisation	0,0000	30,0000	30,0000	0,0000
Class SI/A NPF (EUR) - Capitalisation	0,0000	30,0000	30,0000	0,0000
Class Z/A NPF (EUR) - Capitalisation	0,0000	169.000,0000	3.000,0000	166.000,0000

Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			48.122.063,32	95,22
Obligations			26.633.182,82	52,70
Allemagne			2.053.616,93	4,06
BAYERISCHE LANDESBAN 1 21-31 23/06A	EUR	200.000	160.726,00	0,32
BLITZ F 6.00 18-26 30/07S	EUR	263.759	248.587,93	0,49
NOVELIS SHEET INGOT 3.375 21-29 15/04S	EUR	400.000	343.344,00	0,68
PCF GMBH 4.75 21-26 15/04S	EUR	600.000	501.732,00	0,99
TECHEM VERWAL 675 2.00 20-25 15/07S	EUR	600.000	553.026,00	1,09
ZF FINANCE GMBH 2 21-27 06/05A	EUR	300.000	246.201,00	0,49
Australie			84.834,00	0,17
WESTPAC BANKING CORP 0.766 21-31 13/05A	EUR	100.000	84.834,00	0,17
Autriche			213.999,00	0,42
RAIFFEISENBK AUSTRIA 1.375 21-33 17/06A	EUR	300.000	213.999,00	0,42
Belgique			427.420,00	0,85
AEDIFICA SA 0.75 21-31 09/09A	EUR	300.000	195.786,00	0,39
COFINIMMO SA 0.875 20-30 02/12A	EUR	100.000	72.550,00	0,14
UCB SA 1.0000 21-28 30/03A	EUR	200.000	159.084,00	0,31
Chypre			207.693,00	0,41
ATRIUM FINANCE ISSUE 2.625 21-27 05/02A	EUR	300.000	207.693,00	0,41
Danemark			503.008,00	1,00
ORSTED 1.5 21-99 18/02A	EUR	400.000	299.340,00	0,59
ORSTED 5.25 22-XX 08/12A	EUR	200.000	203.668,00	0,40
Espagne			416.320,00	0,82
CELLNEX FINANCE 1.0000 21-27 15/09A	EUR	500.000	416.320,00	0,82
États-Unis			1.577.463,01	3,12
BALL CORP 1.5000 19-27 15/03S	EUR	100.000	88.812,00	0,18
CATALENT PHARMA 2.375 20-28 01/03S	EUR	100.000	81.994,00	0,16
COVANTA 4.875 21-29 01/12S	USD	100.000	76.800,19	0,15
FORD MOTOR COMPANY 6.10 22-32 19/08S	USD	200.000	173.816,82	0,34
IQVIA INC 1.75 21-26 03/03S	EUR	500.000	459.540,00	0,91
IQVIA INC 2.25 21-29 03/03S	EUR	200.000	169.028,00	0,33
ORGANON COMPANY 2.875 21-28 22/04S	EUR	600.000	527.472,00	1,04
France			8.432.960,00	16,69
AFFLELOU SAS 4.25 21-26 19/05S	EUR	600.000	535.884,00	1,06
ALTAREA 1.7500 20-30 16/01A	EUR	300.000	222.723,00	0,44
BUREAU VERITAS 1.125 19-27 18/01A	EUR	500.000	444.130,00	0,88
CAB SELAS 3.375 21-28 09/02S	EUR	500.000	403.405,00	0,80
CONSTELLIUM SE 3.125 21-29 02/06S	EUR	900.000	715.266,00	1,42
DERICHEBOURG SA 2.25 21-28 24/06S	EUR	500.000	430.025,00	0,85
ELIS SA 1.75 19-24 11/04A	EUR	200.000	194.892,00	0,39
ELIS SA 4.1250 22-27 24/05A	EUR	600.000	586.152,00	1,16
FAURECIA 7.25 22-26 15/06S	EUR	100.000	101.234,00	0,20
FAURECIA SE 2.375 19-27 15/06S	EUR	400.000	335.828,00	0,66
FAURECIA SE 2.375 21-29 22/03S	EUR	200.000	151.594,00	0,30
GETLINK SE 3.5 20-25 30/10S	EUR	800.000	780.272,00	1,54
HOLDING D INFRASTRU 0.6250 21-28 16/09A	EUR	100.000	78.232,00	0,15
ICADE SANTE SAS 1.375 20-30 17/09A	EUR	200.000	146.964,00	0,29
ILIAD HOLDING 5.125 21-26 15/10S	EUR	600.000	557.946,00	1,10
LOXAM SAS 3.25 19-25 14/01S	EUR	300.000	286.611,00	0,57
LOXAM SAS 4.50 19-27 15/04S	EUR	600.000	505.398,00	1,00
PICARD GROUPE 3.875 21-26 07/07S	EUR	700.000	601.251,00	1,19

Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
RCI BANQUE SA 4.75 22-27 06/07A	EUR	200.000	199.362,00	0,39
RENAULT SA 2.5000 21-27 02/06A	EUR	200.000	174.276,00	0,34
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25 21-28 15/11S	EUR	800.000	689.120,00	1,36
VALEO SE 5.375 22-27 28/05A 22-27 28/05A	EUR	300.000	292.395,00	0,58
Irlande			423.900,00	0,84
EIRCOM FINANCE 2.625 19-27 15/02A	EUR	500.000	423.900,00	0,84
Italie			1.618.249,00	3,20
A2A SPA 4.5000 22-30 19/09A	EUR	200.000	196.210,00	0,39
ASS GENERALI 5.8 22-32 06/07A	EUR	600.000	639.966,00	1,27
BRUNELLO BIDCO 3.5000 21-28 15/02S	EUR	600.000	503.574,00	1,00
UNIPOL GRUPPO S.P.A. 3.25 20-30 23/09A	EUR	300.000	278.499,00	0,55
Lituanie			267.843,00	0,53
IGNITIS GRUPE AB 2 17-27 14/07A27 14/04A	EUR	300.000	267.843,00	0,53
Luxembourg			795.078,00	1,57
CULLINAN HOLDCO SCSP 4.625 21-26 15/10S	EUR	900.000	795.078,00	1,57
Mexique			639.136,00	1,26
NEMAK SAB CV 2.25 21-28 20/07A	EUR	800.000	639.136,00	1,26
Norvège			166.338,00	0,33
NORSK HYDRO ASA 2.00 19-29 11/04A	EUR	200.000	166.338,00	0,33
Panama			539.084,00	1,07
VALEO 1.00 21-28 03/08A	EUR	700.000	539.084,00	1,07
Pays-Bas			4.927.669,00	9,75
AGCO INTL HLDG BV 0.8 21-28 06/10A06/10A	EUR	200.000	163.724,00	0,32
CITYCON TREASURY BV 1.625 21-28 12/03A3A	EUR	400.000	292.212,00	0,58
CTP NV 0.875 22-26 20/01A	EUR	500.000	407.025,00	0,81
DARLING GLOBAL FIN 3.625 18-26 15/05S	EUR	800.000	782.664,00	1,55
DIGITAL INTREPID 0.625 21-31 15/07A	EUR	500.000	343.065,00	0,68
HEIMSTADEN BOSTAD TSY 1.375 20-27 03/03A	EUR	100.000	80.459,00	0,16
IPD 3 BV 5.5 20-25 01/12S11S	EUR	700.000	665.581,00	1,32
LKQ EURO HOLDINGS BV 4.125 18-28 01/04S	EUR	300.000	284.235,00	0,56
UPC HOLDING BV 3.875 17-29 15/06S	EUR	600.000	501.312,00	0,99
WABTEC TRAN 1.2500 21-27 03/12U	EUR	800.000	679.432,00	1,34
ZIGGO BOND CO BV 3.375 20-30 28/02SS	EUR	1.000.000	727.960,00	1,44
Roumanie			273.711,00	0,54
RCS & RDS SA 2.5 20-25 05/02S	EUR	300.000	273.711,00	0,54
Royaume-Uni			1.304.105,00	2,58
BCP V MOD SERV FIN II 4.75 21-28 30/1S	EUR	900.000	756.405,00	1,50
PINNACLE BIDCO PLC 5.5 20-25 17/11S	EUR	400.000	351.472,00	0,70
VODAFONE GROUP PLC 3.1 18-79 03/01A	EUR	200.000	196.228,00	0,39
Singapour			173.027,88	0,34
VENA ENERGY CAPITAL 3.133 20-25 26/02S2S	USD	200.000	173.027,88	0,34
Suède			1.587.728,00	3,14
CASTELLUM AB 2.125 18-23 20/11A	EUR	300.000	288.351,00	0,57
VERISURE HOLDING AB 3.25 21-27 25/01S	EUR	500.000	435.415,00	0,86
VERISURE HOLDING AB 9.25 22-27 15/10S	EUR	300.000	314.841,00	0,62
VOLVO CAR AB 2.5 20-27 07/10A	EUR	100.000	88.376,00	0,17
VOLVO CAR AB 4.25 22-28 31/05A	EUR	500.000	460.745,00	0,91
Obligations à taux variables			21.388.465,50	42,32
Allemagne			2.845.929,00	5,63
BAYERISCHE LANDESBK FL.R 21-32 22/11A	EUR	300.000	227.571,00	0,45
COMMERZBANK AG FL.R 20-99 31/12A	EUR	400.000	372.704,00	0,74

Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
ENBW ENERGIE FL.R 19-79 05/11A	EUR	100.000	92.601,00	0,18
ENBW ENERGIE FL.R 20-80 29/06A	EUR	300.000	258.729,00	0,51
EVONIK INDUSTRIES FL.R 21-81 02/12A	EUR	600.000	488.340,00	0,97
INFINEON TECHNOLOGIES FL.R 19-XX 01/04A	EUR	800.000	747.200,00	1,48
LANDESBANK BADEN-WUER FL.R 19-XX XX/XXA	EUR	600.000	480.672,00	0,95
MERCK KGAA FL.R 20-80 09/09A	EUR	200.000	178.112,00	0,35
Autriche			646.541,00	1,28
UNIQA INSURANCE GROUP FL.R 20-35 09/10A	EUR	700.000	646.541,00	1,28
Belgique			1.223.677,00	2,42
KBC GROUPE SA FL.R 19-99 31/12S	EUR	400.000	382.332,00	0,76
KBC GROUP NV FL.R 18-XX XX/XXS	EUR	400.000	347.540,00	0,69
SOLVAY SA FL.R 18-XX 04/03A	EUR	500.000	493.805,00	0,98
Danemark			548.760,00	1,09
NYKREDIT REALKREDIT FL.R 20-49 31/12S	EUR	600.000	548.760,00	1,09
Espagne			2.509.006,00	4,96
ABANCA CORP BANCA FL.R 21-27 08/09A9A	EUR	300.000	252.153,00	0,50
ABAN CO FL.R 22-28 14/09A	EUR	100.000	99.001,00	0,20
BANCO DE CREDIT FL.R 22-26 22/09A	EUR	500.000	503.870,00	1,00
BANCO DE SABADELL FL.R 22-28 10/11A	EUR	200.000	200.578,00	0,40
BANCO SANTANDER SA FL.R 17-XX 29/03Q	EUR	200.000	191.562,00	0,38
BBVA FL.R 20-XX 15/10Q	EUR	600.000	573.090,00	1,13
CAIXABANK SA FL.R 18-XX 23/03Q	EUR	400.000	347.160,00	0,69
CAIXABANK SA FL.R 21-31 18/03A	EUR	400.000	341.592,00	0,68
États-Unis			360.040,00	0,71
AT&T INC FL.R 20-XX 01/05A	EUR	400.000	360.040,00	0,71
Finlande			60.270,00	0,12
CITYCON OYJ FL.R 19-XX 22/02A	EUR	100.000	60.270,00	0,12
France			4.004.708,00	7,92
CREDIT AGRICOLE FL.R 16-48 27/09A	EUR	200.000	193.488,00	0,38
CREDIT AGRICOLE FL.R 20-49 31/12Q	EUR	300.000	265.905,00	0,53
DANONE SA FL.R 21-XX 16/12A	EUR	600.000	504.618,00	1,00
ENGIE SA FL.R 19-XX 28/02A	EUR	200.000	195.322,00	0,39
LA BANQUE POSTALE FL.R 22-34 05/03A	EUR	400.000	392.144,00	0,78
LA POSTE FL.R 18-XX 29/01A	EUR	700.000	639.170,00	1,26
ORANGE FL.R 14-XX 07/02A	EUR	100.000	100.973,00	0,20
RCI BANQUE SA FL.R 19-30 18/02A	EUR	300.000	268.479,00	0,53
UNIBAIL-RODAMCO FL.R 18-XX 25/04A	EUR	600.000	459.678,00	0,91
UNIBAIL-RODAMCO FL.R 18-XX 25/10A	EUR	400.000	342.716,00	0,68
VEOLIA ENVIRONNEMENT FL.R 20-XX 20.04A	EUR	500.000	447.045,00	0,88
VIGIE FL.R 17-XX 19/04AA	EUR	200.000	195.170,00	0,39
Irlande			617.944,00	1,22
AIB GROUP PLC FL.R 20-31 30/09A	EUR	500.000	449.300,00	0,89
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-31 11/08A	EUR	200.000	168.644,00	0,33
Italie			1.058.211,50	2,09
CREDITO EMILIANO SPA FL.R 22-28 19/01A	EUR	300.000	257.436,00	0,51
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	EUR	500.000	396.650,00	0,78
TERNA RETE ELET FL.R 22-49 31/12U	EUR	300.000	251.889,00	0,50
UNICREDIT FL.R 22-27 15/11A	EUR	150.000	152.236,50	0,30
Pays-Bas			4.704.269,00	9,31
DE VOLKSBANK FL.R 7 22-XX 15/12S	EUR	800.000	720.352,00	1,43
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	EUR	700.000	625.114,00	1,24
IBERDROLA INTL BV FL.R 21-XX 09/02A	EUR	300.000	255.327,00	0,51
KONINKLIJKE KPN NV FL.R 19-XX 08/02A	EUR	500.000	464.195,00	0,92

Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
KPN 6.0% PE FL.R 22-XX 21/12U	EUR	300.000	300.429,00	0,59
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 14-XX 31/03A	EUR	100.000	99.585,00	0,20
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 20-XX 02/05A	EUR	500.000	421.830,00	0,83
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 12/05A2A	EUR	500.000	375.625,00	0,74
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 22-XX 23/11A	EUR	400.000	409.252,00	0,81
TENNET HOLDING BV FL.R 20-XX 22/10A	EUR	300.000	276.930,00	0,55
TRIODOS BANK NV FL.R 21-32 05/02A	EUR	1.000.000	755.630,00	1,50
Portugal			1.556.476,00	3,08
BC PORTUGUES FL.R 21-28 07/04A	EUR	600.000	469.344,00	0,93
CAIXA GEN FL.R 22-28 31/10A	EUR	300.000	303.465,00	0,60
EDP SA FL.R 21-82 14/03AL.R 21-82 14/03A	EUR	200.000	144.694,00	0,29
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 19-79 30/04A	EUR	300.000	295.965,00	0,59
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 21-81 02/08A	EUR	400.000	343.008,00	0,68
Royaume-Uni			1.252.634,00	2,48
BRITISH TELECOMMUNICA FL.R 20-80 18/08	EUR	100.000	88.025,00	0,17
SSE PLC FL.R 20-XX 14/07A	EUR	700.000	636.027,00	1,26
VODAFONE GROUP PLC FL.R 20-80 27/08A/08A	EUR	600.000	528.582,00	1,05
Obligations convertibles			100.415,00	0,20
France			100.415,00	0,20
VOLTALIA SA CV 21-25 13/01A	EUR	3.500	100.415,00	0,20
Autres valeurs mobilières			158.670,00	0,31
Obligations			158.670,00	0,31
Allemagne			158.670,00	0,31
AAREAL BANK AG 0.75 22-28 18/04A	EUR	200.000	158.670,00	0,31
Total du portefeuille-titres			48.280.733,32	95,53

Mirova Funds - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Mirova Funds - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Etat des actifs nets au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		300.133.177,85
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	280.877.674,10
<i>Prix de revient</i>		285.178.383,89
Avoirs en banque et liquidités		17.702.442,14
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	97.260,00
Intérêts à recevoir, nets		1.455.801,61
Passifs		102.666,27
Commissions de gestion et d'administration à payer	4	40.754,02
Taxe d'abonnement à payer	6	7.501,12
Autres passifs		54.411,13
Valeur nette d'inventaire		300.030.511,58

Mirova Funds - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 20/06/22 au 31/12/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.354.405,85
Intérêts reçus sur obligations, nets	2.9	1.313.166,64
Intérêts bancaires		35.941,62
Autres revenus		5.297,59
Dépenses		371.920,51
Commissions de gestion	4	169.896,19
Commissions de dépositaire		12.829,79
Commissions d'administration		9.013,94
Frais de domiciliation		541,67
Frais d'audit		387,55
Frais légaux		32.945,39
Frais de transaction	2.11	56.212,30
Taxe d'abonnement	6	17.964,49
Intérêts payés sur découvert bancaire		13.394,34
Frais bancaires		75,48
Autres dépenses		58.659,37
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		982.485,34
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-358.270,54
- contrats futures	2.7	256.820,00
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		881.034,80
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-4.300.709,79
- contrats futures	2.7	97.260,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-3.322.414,99
Souscriptions d'actions de capitalisation		312.776.978,57
Rachats d'actions de capitalisation		-9.424.052,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs		300.030.511,58
Actifs nets au début de l'exercice		-
Actifs nets à la fin de l'exercice		300.030.511,58

Mirova Funds - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Statistiques

31/12/22

Total des actifs nets	EUR	300.030.511,58
Class I/A (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		761.015,030
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,15
Class G/A (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		2.281.700,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,76
Class R/A (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		30,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,58
Class S/A (EUR) - Capitalisation		
Nombre d'actions		30,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,86

Mirova Funds - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 20/06/22 au 31/12/22

	Nombre d'actions au 20/06/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/22
Class I/A (EUR) - Capitalisation	0,000	761.015,030	0,000	761.015,030
Class G/A (EUR) - Capitalisation	0,000	2.376.300,000	94.600,000	2.281.700,000
Class R/A (EUR) - Capitalisation	0,000	30,000	0,000	30,000
Class SI/A (EUR) - Capitalisation	0,000	30,000	0,000	30,000

Mirova Funds - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			273.580.108,10	91,18
Obligations			245.261.350,10	81,75
Allemagne			55.258.207,00	18,42
BERLIN HYP AG 0.50 16-23 26/09A	EUR	5.100.000	5.006.211,00	1,67
DEUTSCHE BAHN FINANCE 0,00 20-24 14/02A	EUR	2.300.000	2.222.881,00	0,74
DEUTSCHE KREDITBK 0.75 17-24 26/09A	EUR	2.200.000	2.076.404,00	0,69
E.ON SE 0.00 19-24 28/08U	EUR	3.800.000	3.616.460,00	1,21
E.ON SE 1 20-25 07/04A	EUR	2.100.000	1.976.709,00	0,66
GERMANY 0.00 20-25 10/10A	EUR	32.000.000	29.981.120,00	9,99
KREDIT.FUER WIED 0.05 16-24 30/05A	EUR	3.600.000	3.464.208,00	1,15
LANDESBK 0.125 18-23 27/06A	EUR	400.000	395.344,00	0,13
LB BADEN-WUERTT 0.3750 19-24 24/05A	EUR	4.800.000	4.592.544,00	1,53
LDBK BADEN WUERTT 0.375 19-26 29/07A	EUR	1.000.000	881.260,00	0,29
SYMRISE AG 1.2500 19-25 29/11A	EUR	1.100.000	1.045.066,00	0,35
Autriche			7.582.858,00	2,53
HYPO NOE LB NOE WIEN 0.3750 20-24 25/06A	EUR	5.100.000	4.869.378,00	1,62
VERBUND 1.50 14-24 20/11A	EUR	2.800.000	2.713.480,00	0,90
Espagne			17.663.825,00	5,89
ADIF ALTA VELOCIDAD 0.80 17-23 05/07A	EUR	4.400.000	4.356.396,00	1,45
BANCO BILBAO VIZCAYA 0.75 20-25 04/06A	EUR	1.100.000	1.033.802,00	0,34
BBVA SA 1.375 18-25 14/05A 18-25 14/05A	EUR	4.100.000	3.903.118,00	1,30
IBERDROLA FINANZA SAU 0.875 20-25 14/04A	EUR	1.500.000	1.416.030,00	0,47
INSTITUT CREDIT 0.0000 21-25 30/04A	EUR	3.400.000	3.168.494,00	1,06
INSTITUTO DE CREDITO 0.00 20-26 30/04A	EUR	1.700.000	1.532.669,00	0,51
INSTITUTO DE CREDITO 0.20 19-24 31/01A	EUR	700.000	680.708,00	0,23
INSTITUTO DE CREDITO 0.75 18-23 31/10A	EUR	1.600.000	1.572.608,00	0,52
États-Unis			16.601.926,00	5,53
DIGITAL EURO FINCO 2.5 19-26 16/01A	EUR	2.500.000	2.316.750,00	0,77
ECOLAB INC 2.625 15-25 08/07A	EUR	4.200.000	4.112.766,00	1,37
FORD MOTOR CREDIT CO 1.514 19-23 17/02A	EUR	4.500.000	4.477.230,00	1,49
IQVIA INC 1.75 21-26 03/03S	EUR	3.500.000	3.216.780,00	1,07
THERMO FISHER SCIENT 3.2 22-26 21/01A	EUR	2.500.000	2.478.400,00	0,83
Finlande			2.419.146,00	0,81
TORNATOR OYJ 1.25 20-26 14/10A	EUR	2.700.000	2.419.146,00	0,81
France			37.372.970,80	12,46
AIR LIQUIDE FINANCE 1.25 15-25 03/06A	EUR	1.800.000	1.760.850,00	0,59
AKUO ENERGY 4.5 17-24 08/12A	EUR	830.000	803.157,80	0,27
CAPGEMINI SE 0.625 20-25 23/06A	EUR	1.000.000	934.010,00	0,31
COMPAGNIE DE SAINT-GO 1.625 22-25 10/08A	EUR	1.600.000	1.522.384,00	0,51
ENGIE SA 0.375 17-23 28/02A	EUR	4.200.000	4.186.434,00	1,40
FAURECIA 7.25 22-26 15/06S	EUR	2.400.000	2.429.616,00	0,81
HOLDING D'INFRA 0.1250 21-25 16/09A	EUR	4.000.000	3.527.120,00	1,18
ILE DE FRANCE 0.50 16-25 14/06A	EUR	2.400.000	2.249.304,00	0,75
ILE DE FRANCE 3.625 12-24 27/03A	EUR	900.000	904.302,00	0,30
LA POSTE 1.125 15-25 04/06A	EUR	2.000.000	1.887.860,00	0,63
NEXANS SA 3.75 18-23 08/08A	EUR	4.200.000	4.214.280,00	1,40
RCI BANQUE 4.125 22-25 01/12A	EUR	2.800.000	2.780.484,00	0,93
RCI BANQUE SA 0.75 19-23 10/04A	EUR	3.800.000	3.784.268,00	1,26
RENAULT SA 1.0000 18-24 18/04A	EUR	2.300.000	2.204.619,00	0,73
SEB SA 1.3750 20-25 16/06A	EUR	2.500.000	2.319.050,00	0,77
SNCF RESEAU 4.25 11-26 07/10A	EUR	1.800.000	1.865.232,00	0,62

Mirova Funds - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Irlande			1.455.660,00	0,49
SMURFIT KAPPA 2.875 18-26 15/01S	EUR	1.500.000	1.455.660,00	0,49
Italie			26.979.856,30	8,99
ACEA SPA 0.00 21-25 28/09A	EUR	3.200.000	2.879.904,00	0,96
CASSA DEPOSITI 1.50 20-23 20/04A	EUR	1.000.000	997.820,00	0,33
CASSA DEPOSITI 2.125 18-23 27/09A	EUR	600.000	595.950,00	0,20
ERG SPA 1.8750 19-25 11/04A	EUR	5.330.000	5.123.249,30	1,71
FERROVIE STATO ITALIA 0.875 17-23 07/12A	EUR	6.600.000	6.454.536,00	2,15
FERROVIE STATO ITALIA 1.125 19-26 09/07A	EUR	2.020.000	1.822.302,60	0,61
INTESA SANPAOLO 1.5 19-24 10/04A	EUR	4.500.000	4.393.755,00	1,46
IREN SPA 1.9500 18-25 19/09A	EUR	2.760.000	2.631.218,40	0,88
TERNA SPA 1.00 18-23 23/07A	EUR	2.100.000	2.081.121,00	0,69
Japon			2.006.067,00	0,67
DEVELOPMENT BK 2.1250 22-26 01/09A	EUR	2.100.000	2.006.067,00	0,67
Luxembourg			3.649.634,70	1,22
EUROPEAN INVEST 0.3750 18-26 15/05A	EUR	1.430.000	1.312.010,70	0,44
MEDT GL 2.625 22-25 15/10A	EUR	2.400.000	2.337.624,00	0,78
Norvège			4.890.985,00	1,63
NORSK HYDRO ASA 1.125 19-25 11/04A	EUR	1.700.000	1.588.429,00	0,53
SPAREBANK 1 SR-BANK 2.875 22-25 20/09A9A	EUR	3.400.000	3.302.556,00	1,10
Pays-Bas			36.843.529,50	12,28
BNG BANK N.V. 0.05 20-25 02/04A	EUR	3.200.000	2.990.880,00	1,00
CPT NV 0.5 21-25 21/06A	EUR	1.310.000	1.099.155,50	0,37
CTP NV 0.6250 20-23 27/11A	EUR	4.600.000	4.375.520,00	1,46
DARLING GLOBAL FIN 3.625 18-26 15/05S	EUR	2.600.000	2.543.658,00	0,85
DE VOLKSBANK NV 0.01 19-24 16/09A	EUR	1.600.000	1.505.792,00	0,50
DIGITAL DUTCH FINCO 0.625 20-25 17/01A	EUR	3.200.000	2.862.112,00	0,95
EDP FINANCE 1.875 18-25 12/10A	EUR	2.700.000	2.571.534,00	0,86
ENBW INTL FINANCE 3.625 22-26 22/11A/11A	EUR	2.000.000	1.999.580,00	0,67
ENEL FINANCE INTL 1.5 19-25 21/07A	EUR	2.100.000	2.004.723,00	0,67
ENEL FINANCE INTL 1 17-24 16/09A	EUR	3.800.000	3.659.742,00	1,22
ESSITY CAPITAL BV 3.0 22-26 21/09A	EUR	1.200.000	1.169.244,00	0,39
LEASEPLAN CORPORATION 1.375 19-24 07/03A	EUR	3.800.000	3.691.396,00	1,23
STEDIN HOLDING NV 0.0 21-26 16/11A	EUR	1.800.000	1.567.224,00	0,52
TOYOTA MOTOR FINANCE 0.00 21-25 27/10A	EUR	2.650.000	2.412.401,00	0,80
VOLKSWAGEN INTL FIN 4.125 22-25 15/11AA	EUR	2.400.000	2.390.568,00	0,80
Portugal			1.992.700,00	0,66
IE2 HOLDCO 2.375 15-23 27/11A	EUR	2.000.000	1.992.700,00	0,66
République de Corée			7.813.398,00	2,60
REPUBLIQUE SUD COREENN 0.00 21-26 15/10A	EUR	5.200.000	4.565.496,00	1,52
SHINHAN BANK CO LTD 0.25 19-24 16/10A10A	EUR	3.460.000	3.247.902,00	1,08
Royaume-Uni			9.470.141,00	3,16
COLOPLAST FINANCE 2.25 22-27 19/05A	EUR	1.700.000	1.594.515,00	0,53
NATIONAL GRID ELEC 0.19 20-25 20/01A01A	EUR	4.500.000	4.203.450,00	1,40
SSE PLC 1.75 15-23 08/09A	EUR	3.700.000	3.672.176,00	1,22
Suède			13.260.445,80	4,42
ATTENFALL AB 3.25 22-24 18/04A	EUR	1.800.000	1.790.532,00	0,60
CASTELLUM AB 2.125 18-23 20/11A	EUR	3.740.000	3.594.775,80	1,20
MOLNLYCKE HOLDING AB 1.875 17-25 28/02AA	EUR	2.500.000	2.382.825,00	0,79
SBAB BANK AB 0.5 20-25 13/05A	EUR	3.100.000	2.887.774,00	0,96
SKANDINAVISKA ENSKILD 1.00 22-26 09/11A	EUR	700.000	701.897,00	0,23
VATTENFALL AB 0.05 20-25 12/03A	EUR	2.100.000	1.902.642,00	0,63

Mirova Funds - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Portefeuille-titres au 31/12/22

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Obligations à taux variables			28.318.758,00	9,44
Danemark			1.329.846,00	0,44
ORSTED FL.R 17-XX 24/11A	EUR	1.400.000	1.329.846,00	0,44
Espagne			5.261.947,00	1,75
ABANCA CORP BANCA FL.R 21-27 08/09A9A	EUR	1.600.000	1.344.816,00	0,45
CAIXABANK SA FL.R 20-26 10/07A	EUR	3.200.000	2.940.320,00	0,98
CAIXABANK SA FL.R 20-26 18/11A11A	EUR	1.100.000	976.811,00	0,33
France			7.815.292,00	2,60
BNP PARIBAS SA FL.R 19-26 04/06A	EUR	2.500.000	2.294.900,00	0,76
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 22-26 12/10A	EUR	2.600.000	2.590.562,00	0,86
ENGIE SA FL.R 19-XX 28/02A	EUR	3.000.000	2.929.830,00	0,98
Italie			2.537.275,00	0,85
UNICREDIT FL.R 22-27 15/11A	EUR	2.500.000	2.537.275,00	0,85
Pays-Bas			9.088.587,00	3,03
IBERDROLA INTL BV FL.R 17-XX 22/02A	EUR	2.400.000	2.387.544,00	0,80
IBERDROLA INTL BV FL.R 18-XX XX/XXA	EUR	2.400.000	2.341.056,00	0,78
IBERDROLA INTL BV FL.R 19-XX 12/02A	EUR	1.800.000	1.735.722,00	0,58
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 18-XX 22/09A	EUR	2.700.000	2.624.265,00	0,87
Portugal			2.285.811,00	0,76
CAIXA GERAL DE FL.R 21-27 21/09A	EUR	1.200.000	1.003.296,00	0,33
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 19-79 30/04A	EUR	1.300.000	1.282.515,00	0,43
Autres valeurs mobilières			7.297.566,00	2,43
Obligations			7.297.566,00	2,43
France			1.428.765,00	0,48
ENGIE SA 1.375 20-25 27/03A	EUR	1.500.000	1.428.765,00	0,48
Royaume-Uni			3.255.525,00	1,09
SSE PLC 0.875 17-25 06/09A	EUR	3.500.000	3.255.525,00	1,09
Suisse			2.613.276,00	0,87
EUROFIMA 0.25 18-24 09/02A	EUR	2.700.000	2.613.276,00	0,87
Total du portefeuille-titres			280.877.674,10	93,62

Mirova Funds

**Notes aux états financiers - Etat des
instruments dérivés**

Mirova Funds

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2022, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	21.932,00	USD	23.707,00	20/01/23	39,86 *	BOFA Securities Europe
CHF	587.156,36	GBP	513.663,00	20/01/23	16.508,60 *	BOFA Securities Europe
CHF	14.599,51	GBP	12.772,00	20/01/23	410,61 *	BOFA Securities Europe
CHF	78.521,00	USD	82.597,21	20/01/23	2.273,71 *	BOFA Securities Europe
CHF	8.755,00	GBP	7.792,65	20/01/23	95,91 *	BOFA Securities Europe
CHF	8.102,26	GBP	7.083,00	20/01/23	233,57 *	BOFA Securities Europe
CHF	302.644,44	GBP	264.572,00	20/01/23	8.724,12 *	BOFA Securities Europe
CHF	154.653,83	USD	167.779,00	20/01/23	-288,20 *	BOFA Securities Europe
CHF	6.541.571,68	USD	7.096.742,00	20/01/23	-12.190,09 *	BOFA Securities Europe
CHF	11.612,00	USD	12.634,35	20/01/23	-56,12 *	BOFA Securities Europe
CHF	30.850,97	DKK	233.640,00	20/01/23	-157,79 *	BOFA Securities Europe
CHF	497.401,72	JPY	72.970.275,00	20/01/23	-14.662,48 *	BOFA Securities Europe
CHF	9.137,39	HKD	77.315,00	20/01/23	-14,27 *	BOFA Securities Europe
CHF	1.103.316,69	DKK	8.355.617,00	20/01/23	-5.642,87 *	BOFA Securities Europe
CHF	13.105,36	JPY	1.914.934,00	20/01/23	-331,93 *	BOFA Securities Europe
CHF	3.390,00	GBP	2.997,07	20/01/23	59,99 *	BOFA Securities Europe
DKK	99.938,00	EUR	13.439,07	20/01/23	1,88 *	BOFA Securities Europe
EUR	4.818,01	GBP	4.139,00	20/01/23	156,54 *	BOFA Securities Europe
EUR	3.641,84	GBP	3.142,00	20/01/23	103,21 *	BOFA Securities Europe
EUR	3.214.167,00	USD	3.391.288,17	20/01/23	40.436,77 *	BOFA Securities Europe
EUR	2.974,61	HKD	24.722,00	20/01/23	9,09 *	BOFA Securities Europe
EUR	4.443,88	JPY	637.800,00	20/01/23	-90,24 *	BOFA Securities Europe
EUR	8.591,71	DKK	63.898,00	20/01/23	-2,11 *	BOFA Securities Europe
GBP	1.554,85	CHF	1.782,00	20/01/23	-54,72 *	BOFA Securities Europe
GBP	14.471,00	CHF	16.261,96	20/01/23	-182,02 *	BOFA Securities Europe
GBP	945.371,00	USD	1.117.355,35	20/01/23	19.064,44 *	BOFA Securities Europe
GBP	567.310,00	CHF	637.521,42	20/01/23	-7.135,89 *	BOFA Securities Europe
GBP	1.466,53	CHF	1.678,00	20/01/23	-48,80 *	BOFA Securities Europe
GBP	1.334.928,10	USD	1.657.673,00	20/01/23	-47.936,89 *	BOFA Securities Europe
GBP	74.283,73	HKD	718.161,00	20/01/23	-2.486,17 *	BOFA Securities Europe
GBP	217.733,93	DKK	1.884.154,00	20/01/23	-8.179,23 *	BOFA Securities Europe
JPY	31.740.854,00	GBP	191.427,34	20/01/23	10.042,80 *	BOFA Securities Europe
JPY	100.634.010,00	CHF	694.361,91	20/01/23	11.727,48 *	BOFA Securities Europe
JPY	2.503.004,00	CHF	17.270,41	20/01/23	291,69 *	BOFA Securities Europe
JPY	1.087.425,00	EUR	7.602,04	20/01/23	128,50 *	BOFA Securities Europe
SGD	1.008,00	EUR	711,10	20/01/23	-7,48 *	BOFA Securities Europe
SGD	18.917,00	USD	13.967,07	20/01/23	133,50 *	BOFA Securities Europe
USD	14.061,08	CHF	13.126,00	20/01/23	-142,84 *	BOFA Securities Europe
USD	1.205.992,37	GBP	980.174,00	20/01/23	24.743,04 *	BOFA Securities Europe
USD	90.141,00	EUR	85.441,45	20/01/23	-1.083,18 *	BOFA Securities Europe
USD	9.401.951,00	CHF	8.796.144,75	20/01/23	-115.196,69 *	BOFA Securities Europe
USD	250.080,00	CHF	233.953,82	20/01/23	-3.051,43 *	BOFA Securities Europe
USD	2.034.987,00	GBP	1.664.058,67	20/01/23	30.343,54 *	BOFA Securities Europe
USD	659.467,85	GBP	539.263,00	20/01/23	9.833,28 *	BOFA Securities Europe
USD	1.935.356,76	DKK	13.639.630,00	20/01/23	-23.200,77 *	BOFA Securities Europe
DKK	1.261.265,00	USD	181.021,79	21/02/23	645,57 *	BOFA Securities Europe
CHF	13.615,00	USD	14.656,34	20/01/23	81,37 *	Credit Agricole CIB
CHF	15.962,00	GBP	14.164,72	20/01/23	222,96 *	Credit Agricole CIB
CHF	144.070,00	USD	152.219,69	20/01/23	3.544,59 *	Credit Agricole CIB
CHF	5.914.696,05	USD	6.309.386,00	20/01/23	89.305,53 *	Credit Agricole CIB
DKK	1.362.212,00	GBP	159.757,73	20/01/23	3.278,71 *	Credit Agricole CIB
EUR	124.344,39	USD	129.053,00	20/01/23	3.572,84 *	Credit Agricole CIB
EUR	8.029,71	JPY	1.161.880,00	20/01/23	-230,03 *	Credit Agricole CIB

Mirova Funds

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	75.725,85	JPY	10.961.779,00	20/01/23	-2.200,74 *	Credit Agricole CIB
EUR	861.891,62	USD	894.920,00	20/01/23	24.399,02 *	Credit Agricole CIB
GBP	4.589,70	SGD	7.533,00	20/01/23	-89,15 *	Credit Agricole CIB
GBP	1.872.493,66	JPY	308.527.223,00	20/01/23	-84.361,73 *	Credit Agricole CIB
JPY	146.735.207,00	USD	1.053.046,73	20/01/23	57.592,21 *	Credit Agricole CIB
SGD	2.429,00	GBP	1.495,90	20/01/23	10,75 *	Credit Agricole CIB
SGD	1.975,00	USD	1.464,23	20/01/23	8,30 *	Credit Agricole CIB
SGD	547,00	CHF	375,30	20/01/23	1,48 *	Credit Agricole CIB
SGD	3.535,00	GBP	2.162,55	20/01/23	31,98 *	Credit Agricole CIB
USD	21.351.836,98	JPY	2.978.213.794,00	20/01/23	-1.188.875,44 *	Credit Agricole CIB
USD	62.650.956,73	EUR	60.381.756,00	20/01/23	-1.751.189,74 *	Credit Agricole CIB
USD	506.185,00	GBP	416.559,00	20/01/23	4.571,76 *	Credit Agricole CIB
USD	1.415.432,00	GBP	1.164.785,43	20/01/23	12.815,15 *	Credit Agricole CIB
USD	3.369.680,73	EUR	3.154.720,00	20/01/23	-1.164,19 *	Credit Agricole CIB
EUR	4.507.568,86	USD	4.808.610,00	21/02/23	17.456,84 *	Credit Agricole CIB
EUR	86.628.173,91	USD	92.462.772,00	21/02/23	289.509,67 *	Credit Agricole CIB
EUR	238.169,39	USD	254.114,00	21/02/23	886,50 *	Credit Agricole CIB
EUR	72.205,00	USD	76.931,38	21/02/23	369,47 *	Credit Agricole CIB
EUR	713.765,00	USD	760.340,16	21/02/23	3.789,45 *	Credit Agricole CIB
EUR	319.478,00	USD	340.324,83	21/02/23	1.696,14 *	Credit Agricole CIB
EUR	2.575,00	USD	2.743,55	21/02/23	13,19 *	Credit Agricole CIB
EUR	43.359,00	USD	46.197,18	21/02/23	221,87 *	Credit Agricole CIB
EUR	7.686,00	USD	8.187,53	21/02/23	40,81 *	Credit Agricole CIB
EUR	311.396,00	USD	331.779,30	21/02/23	1.593,41 *	Credit Agricole CIB
SGD	642,00	USD	476,20	21/02/23	2,67 *	Credit Agricole CIB
USD	1.609.563,74	EUR	1.508.890,00	21/02/23	-5.935,93 *	Credit Agricole CIB
USD	171.266,98	EUR	160.470,00	21/02/23	-546,62 *	Credit Agricole CIB
USD	6.051.144,59	EUR	5.672.716,00	21/02/23	-22.369,96 *	Credit Agricole CIB
USD	964.927,36	EUR	904.344,00	21/02/23	-3.327,94 *	Credit Agricole CIB
USD	57.381,22	EUR	53.777,00	21/02/23	-196,38 *	Credit Agricole CIB
USD	15.101,13	EUR	14.153,00	21/02/23	-52,09 *	Credit Agricole CIB
USD	246.860,00	EUR	231.716,15	21/02/23	-1.207,97 *	Credit Agricole CIB
USD	6.837.093,87	EUR	6.409.574,00	21/02/23	-25.336,38 *	Credit Agricole CIB
CHF	427,09	SGD	621,00	20/01/23	-0,66 *	Société Générale
CHF	173.877,08	USD	185.624,00	20/01/23	2.490,66 *	Société Générale
CHF	352.765,29	HKD	2.930.677,00	20/01/23	5.956,66 *	Société Générale
CHF	284.365,05	GBP	249.767,00	20/01/23	6.874,93 *	Société Générale
CHF	3.540,00	USD	3.738,34	20/01/23	88,88 *	Société Générale
CHF	24.537,20	SGD	35.921,00	20/01/23	-207,54 *	Société Générale
CHF	638,00	SGD	934,00	20/01/23	-5,40 *	Société Générale
CHF	1.838,00	GBP	1.653,20	20/01/23	0,74 *	Société Générale
CHF	14.415,00	USD	15.613,97	20/01/23	-4,04 *	Société Générale
CHF	9.763,27	SGD	14.182,00	20/01/23	-5,14 *	Société Générale
CHF	430,93	SGD	626,00	20/01/23	-0,25 *	Société Générale
CHF	1.582,00	GBP	1.383,88	20/01/23	44,60 *	Société Générale
CHF	4.717.022,33	GBP	4.212.286,00	20/01/23	36.188,74 *	Société Générale
CHF	294.053,51	HKD	2.455.400,00	20/01/23	3.466,53 *	Société Générale
CHF	112.579.822,38	USD	118.807.648,00	20/01/23	2.901.261,93 *	Société Générale
CHF	781.008,26	EUR	793.710,00	20/01/23	-2.216,33 *	Société Générale
CHF	135.441,02	HKD	1.118.136,00	20/01/23	3.135,85 *	Société Générale
CHF	10.142,28	HKD	84.336,00	20/01/23	162,05 *	Société Générale
CHF	3.167,87	SGD	4.605,00	20/01/23	-4,04 *	Société Générale
CHF	262.992,36	JPY	38.716.062,00	20/01/23	-8.706,39 *	Société Générale
CHF	1.146,00	GBP	1.000,03	20/01/23	35,08 *	Société Générale
CHF	9.973.100,48	JPY	1.468.180.911,00	20/01/23	-330.192,30 *	Société Générale

Mirova Funds

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	29.654.126,83	EUR	30.140.642,00	20/01/23	-88.391,59 *	Société Générale
CHF	2.965.224,44	USD	3.128.627,00	20/01/23	77.006,32 *	Société Générale
CHF	16.037.001,20	DKK	121.211.520,00	20/01/23	-49.801,92 *	Société Générale
CHF	7.529,04	GBP	6.613,00	20/01/23	182,02 *	Société Générale
CHF	126.281,93	SGD	183.571,00	20/01/23	-161,18 *	Société Générale
CHF	420.504,61	DKK	3.177.727,00	20/01/23	-1.232,14 *	Société Générale
CHF	124.200,99	GBP	110.915,00	20/01/23	948,46 *	Société Générale
CHF	5.143.664,08	HKD	42.464.100,00	20/01/23	119.032,90 *	Société Générale
EUR	8.701,27	DKK	64.711,00	20/01/23	-1,90 *	Société Générale
EUR	35.846,42	GBP	31.489,00	20/01/23	381,93 *	Société Générale
EUR	10.009,37	DKK	74.422,00	20/01/23	0,14 *	Société Générale
EUR	6.116,95	HKD	49.678,00	20/01/23	157,96 *	Société Générale
EUR	3.582,02	GBP	3.146,00	20/01/23	38,84 *	Société Générale
EUR	2.886.288,00	USD	3.067.911,14	20/01/23	15.163,79 *	Société Générale
EUR	51.978,69	USD	55.527,00	20/01/23	13,08 *	Société Générale
EUR	2.181,23	GBP	1.877,00	20/01/23	67,28 *	Société Générale
EUR	370.143,00	GBP	322.885,36	20/01/23	6.495,22 *	Société Générale
EUR	39.086,35	HKD	317.445,00	20/01/23	1.008,08 *	Société Générale
EUR	995,46	SGD	1.424,00	20/01/23	1,47 *	Société Générale
EUR	1.122,15	SGD	1.605,00	20/01/23	1,81 *	Société Générale
EUR	123.578,59	DKK	918.808,00	20/01/23	5,46 *	Société Générale
GBP	24.271,06	SGD	39.513,00	20/01/23	-246,00 *	Société Générale
GBP	21.547.418,82	USD	25.455.806,00	20/01/23	445.372,99 *	Société Générale
GBP	3.095.517,07	DKK	26.206.685,00	20/01/23	-38.252,21 *	Société Générale
GBP	87.867,90	HKD	836.753,00	20/01/23	-1.411,71 *	Société Générale
GBP	3.029,90	CHF	3.392,00	20/01/23	-25,06 *	Société Générale
GBP	5.672.544,09	EUR	6.457.954,00	20/01/23	-69.251,21 *	Société Générale
GBP	971.922,32	HKD	8.983.465,00	20/01/23	17.039,40 *	Société Générale
GBP	1.237.980,42	USD	1.504.708,00	20/01/23	-13.930,03 *	Société Générale
GBP	106.230,75	JPY	17.789.119,00	20/01/23	-6.814,75 *	Société Générale
GBP	3.637,00	EUR	4.172,35	20/01/23	-76,20 *	Société Générale
GBP	1.460.672,00	CHF	1.633.711,68	20/01/23	-10.538,69 *	Société Générale
GBP	2.905.433,00	USD	3.515.880,16	20/01/23	-18.132,36 *	Société Générale
GBP	11.742,00	EUR	13.365,22	20/01/23	-140,80 *	Société Générale
GBP	38.137,00	CHF	42.654,93	20/01/23	-275,15 *	Société Générale
GBP	2.451,00	EUR	2.844,71	20/01/23	-84,30 *	Société Générale
GBP	1.914,53	SGD	3.135,00	20/01/23	-32,09 *	Société Générale
GBP	96.530,76	JPY	16.189.853,00	20/01/23	-6.370,51 *	Société Générale
GBP	302.551,74	EUR	351.957,00	20/01/23	-11.213,57 *	Société Générale
HKD	610.112,00	GBP	64.502,97	20/01/23	539,29 *	Société Générale
JPY	22.768.801,00	GBP	143.565,85	20/01/23	174,37 *	Société Générale
SGD	3.057,00	USD	2.262,73	20/01/23	16,29 *	Société Générale
SGD	32.938,00	USD	24.376,61	20/01/23	178,74 *	Société Générale
SGD	14.878,00	CHF	10.174,80	20/01/23	73,98 *	Société Générale
SGD	2.005,00	USD	1.476,75	20/01/23	17,53 *	Société Générale
USD	62.525,52	SGD	84.435,00	20/01/23	-423,29 *	Société Générale
USD	5.738,17	SGD	7.746,00	20/01/23	-36,84 *	Société Générale
USD	6.114.473,00	CHF	5.647.186,02	20/01/23	-679,01 *	Société Générale
USD	26.323,25	SGD	36.189,00	20/01/23	-626,62 *	Société Générale
USD	2.540,14	SGD	3.491,00	20/01/23	-59,65 *	Société Générale
USD	24.478,68	SGD	33.726,00	20/01/23	-633,64 *	Société Générale
USD	260.514,25	SGD	359.007,00	20/01/23	-6.798,12 *	Société Générale
USD	32.843,60	CHF	31.128,00	20/01/23	-808,15 *	Société Générale
USD	32.878.163,30	DKK	235.589.449,00	20/01/23	-915.508,38 *	Société Générale
USD	464,42	SGD	640,00	20/01/23	-12,11 *	Société Générale

Mirova Funds

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	9.681.841,01	GBP	8.195.299,00	20/01/23	-169.359,95 *	Société Générale
CHF	59.548,18	EUR	60.382,00	20/02/23	46,19 *	Société Générale
CHF	28.479,43	EUR	28.868,00	20/02/23	32,28 *	Société Générale
CHF	1.361,66	GBP	1.208,00	20/02/23	23,06 *	Société Générale
CHF	4.886,24	HKD	41.140,00	20/02/23	31,45 *	Société Générale
CHF	9.302,39	JPY	1.367.623,00	20/02/23	-302,01 *	Société Générale
CHF	2.085,94	DKK	15.728,00	20/02/23	0,87 *	Société Générale
CHF	83.767,00	EUR	84.926,11	20/02/23	78,77 *	Société Générale
CHF	4.935,86	GBP	4.374,00	20/02/23	89,04 *	Société Générale
CHF	1.179,54	JPY	173.392,00	20/02/23	-38,14 *	Société Générale
CHF	3.799,79	EUR	3.853,00	20/02/23	2,94 *	Société Générale
CHF	3.840,00	EUR	3.893,81	20/02/23	2,93 *	Société Générale
CHF	15.798,32	DKK	119.081,00	20/02/23	11,78 *	Société Générale
CHF	83.325,00	EUR	84.508,10	20/02/23	48,32 *	Société Générale
CHF	523,65	SGD	769,00	20/02/23	-4,48 *	Société Générale
CHF	25.045,00	SGD	36.768,41	20/02/23	-206,53 *	Société Générale
CHF	224.515,00	GBP	199.218,81	20/02/23	3.757,17 *	Société Générale
CHF	1.024,00	GBP	909,31	20/02/23	16,36 *	Société Générale
CHF	711,94	SGD	1.045,00	20/02/23	-5,73 *	Société Générale
CHF	28.991,35	HKD	244.116,00	20/02/23	183,96 *	Société Générale
CHF	85.949,35	DKK	648.246,00	20/02/23	10,79 *	Société Générale
CHF	158.014,79	EUR	160.262,00	20/02/23	88,00 *	Société Générale
CHF	26.832,26	GBP	23.828,00	20/02/23	427,76 *	Société Générale
CHF	49.629,57	JPY	7.284.986,00	20/02/23	-1.529,79 *	Société Générale
CHF	1.346,00	SGD	1.971,78	20/02/23	-8,11 *	Société Générale
CHF	4.790,00	EUR	4.856,78	20/02/23	4,01 *	Société Générale
CHF	4.947,00	EUR	5.015,97	20/02/23	4,13 *	Société Générale
CHF	12.469,00	GBP	11.131,72	20/02/23	132,77 *	Société Générale
CHF	32.391,10	DKK	244.238,00	20/02/23	12,36 *	Société Générale
CHF	5.501,00	EUR	5.591,61	20/02/23	-9,29 *	Société Générale
CHF	1.004,00	EUR	1.020,54	20/02/23	-1,70 *	Société Générale
CHF	1.638,00	SGD	2.396,04	20/02/23	-7,43 *	Société Générale
CHF	18.705,54	JPY	2.744.061,00	20/02/23	-564,71 *	Société Générale
CHF	1.367,01	SGD	2.006,00	20/02/23	-10,65 *	Société Générale
CHF	10.112,71	GBP	8.977,00	20/02/23	165,09 *	Société Générale
CHF	67.353,68	HKD	566.858,00	20/02/23	461,06 *	Société Générale
CHF	116.347,60	JPY	17.065.116,00	20/02/23	-3.492,43 *	Société Générale
CHF	62.340,73	GBP	55.335,00	20/02/23	1.022,80 *	Société Générale
CHF	369.201,44	EUR	374.384,00	20/02/23	273,54 *	Société Générale
CHF	10.721,41	HKD	90.246,00	20/02/23	71,82 *	Société Générale
CHF	199.632,21	DKK	1.505.278,00	20/02/23	76,86 *	Société Générale
DKK	42.009,00	CHF	5.550,02	20/02/23	19,44 *	Société Générale
DKK	5.372.180,00	EUR	722.895,26	20/02/23	-172,97 *	Société Générale
DKK	14.956,00	EUR	2.012,52	20/02/23	-0,49 *	Société Générale
DKK	1.642.679,00	SGD	317.808,68	20/02/23	-467,90 *	Société Générale
EUR	103.000,63	SGD	149.097,00	20/02/23	-896,26 *	Société Générale
EUR	380.341,89	JPY	55.111.760,00	20/02/23	-12.231,49 *	Société Générale
EUR	4.442.141,57	HKD	36.895.694,00	20/02/23	23.418,60 *	Société Générale
EUR	5.404,96	SGD	7.822,00	20/02/23	-45,72 *	Société Générale
EUR	12.944.493,34	DKK	96.257.620,00	20/02/23	-5.093,12 *	Société Générale
EUR	4.061.402,04	GBP	3.551.558,00	20/02/23	66.982,31 *	Société Générale
EUR	104.435,03	SGD	151.220,00	20/02/23	-941,34 *	Société Générale
EUR	221.032,14	HKD	1.834.811,00	20/02/23	1.290,77 *	Société Générale
EUR	7.482.458,34	JPY	1.085.218.271,00	20/02/23	-247.771,91 *	Société Générale
EUR	655.605,56	DKK	4.875.087,00	20/02/23	-242,37 *	Société Générale

Mirova Funds

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	209.726,42	GBP	183.493,00	20/02/23	3.352,53 *	Société Générale
EUR	12.587.939,62	DKK	93.605.169,00	20/02/23	-4.811,32 *	Société Générale
EUR	11.190,35	GBP	9.790,00	20/02/23	179,58 *	Société Générale
EUR	20.949,70	JPY	3.032.381,00	20/02/23	-650,70 *	Société Générale
EUR	34.982,01	DKK	260.123,00	20/02/23	-12,47 *	Société Générale
EUR	17.968,42	SGD	25.916,00	20/02/23	-90,74 *	Société Générale
EUR	4.026.180,74	GBP	3.523.347,00	20/02/23	63.483,61 *	Société Générale
EUR	8.112,00	CHF	7.969,18	20/02/23	24,99 *	Société Générale
EUR	7.527.728,80	JPY	1.091.014.812,00	20/02/23	-243.808,20 *	Société Générale
EUR	11.853,69	HKD	98.451,00	20/02/23	62,95 *	Société Générale
EUR	1.154,39	SGD	1.665,00	20/02/23	-5,84 *	Société Générale
EUR	4.243.233,28	HKD	35.231.198,00	20/02/23	23.858,19 *	Société Générale
EUR	19.174,02	SGD	27.655,00	20/02/23	-96,94 *	Société Générale
EUR	3.407.230,00	GBP	2.974.777,55	20/02/23	61.523,66 *	Société Générale
EUR	4.172,00	CHF	4.116,82	20/02/23	-5,65 *	Société Générale
EUR	1.999,00	CHF	1.972,72	20/02/23	-2,86 *	Société Générale
EUR	17.439,00	GBP	15.225,28	20/02/23	315,27 *	Société Générale
EUR	11.074,00	CHF	10.927,43	20/02/23	-14,90 *	Société Générale
EUR	890.852,91	DKK	6.624.335,00	20/02/23	-322,25 *	Société Générale
EUR	2.517,36	DKK	18.719,00	20/02/23	-0,92 *	Société Générale
EUR	18.123,00	CHF	17.884,18	20/02/23	-25,45 *	Société Générale
GBP	17.634.201,64	JPY	2.922.564.732,00	20/02/23	-983.207,54 *	Société Générale
GBP	10.023.762,76	HKD	95.154.767,00	20/02/23	-122.345,42 *	Société Générale
GBP	90.951,06	JPY	15.019.123,00	20/02/23	-4.684,40 *	Société Générale
GBP	54.181.007,07	EUR	61.934.458,00	20/02/23	-997.296,11 *	Société Générale
GBP	233.635,76	SGD	386.604,00	20/02/23	-6.634,43 *	Société Générale
GBP	30.327.472,43	DKK	257.793.366,00	20/02/23	-570.469,69 *	Société Générale
GBP	49.904,46	SGD	81.960,00	20/02/23	-985,10 *	Société Générale
GBP	1.410,00	CHF	1.576,57	20/02/23	-13,97 *	Société Générale
GBP	158.341,58	DKK	1.344.601,00	20/02/23	-2.796,40 *	Société Générale
GBP	1.327,21	SGD	2.193,00	20/02/23	-35,47 *	Société Générale
GBP	53.402,74	HKD	506.350,00	20/02/23	-580,03 *	Société Générale
GBP	282.867,26	EUR	323.038,00	20/02/23	-4.897,68 *	Société Générale
GBP	1.135.368,00	EUR	1.290.434,33	20/02/23	-13.475,04 *	Société Générale
GBP	7.390,00	CHF	8.241,78	20/02/23	-51,69 *	Société Générale
GBP	3.044,00	EUR	3.460,49	20/02/23	-36,87 *	Société Générale
GBP	2.784,00	CHF	3.104,50	20/02/23	-19,08 *	Société Générale
GBP	17.177,00	CHF	19.154,47	20/02/23	-117,74 *	Société Générale
GBP	60.733,00	EUR	69.040,43	20/02/23	-733,47 *	Société Générale
GBP	1.098.756,00	EUR	1.248.667,24	20/02/23	-12.885,50 *	Société Générale
GBP	341.002,00	SGD	558.106,62	20/02/23	-5.380,14 *	Société Générale
GBP	1.002,00	SGD	1.639,94	20/02/23	-15,81 *	Société Générale
HKD	1.849.302,00	EUR	222.252,00	20/02/23	-773,89 *	Société Générale
HKD	12.290,00	CHF	1.451,01	20/02/23	-0,55 *	Société Générale
HKD	27.067,00	GBP	2.881,42	20/02/23	0,83 *	Société Générale
JPY	484.556,00	CHF	3.406,54	20/02/23	-4,93 *	Société Générale
JPY	144.565.488,00	GBP	910.507,08	20/02/23	5.776,41 *	Société Générale
JPY	727.800,00	GBP	4.606,97	20/02/23	3,16 *	Société Générale
SGD	31.336,68	DKK	160.962,00	20/02/23	182,36 *	Société Générale
SGD	1.896.710,10	HKD	10.889.655,00	20/02/23	17.528,41 *	Société Générale
SGD	55.075,99	EUR	38.046,00	20/02/23	333,21 *	Société Générale
SGD	8.375,44	GBP	5.062,00	20/02/23	143,18 *	Société Générale
SGD	18.139,75	JPY	1.814.564,00	20/02/23	-285,66 *	Société Générale
SGD	10.702,56	HKD	61.447,00	20/02/23	98,91 *	Société Générale
SGD	5.524.004,95	DKK	28.374.255,00	20/02/23	32.146,20 *	Société Générale

Mirova Funds

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
SGD	3.242.303,81	JPY	324.363.867,00	20/02/23	-51.259,17 *	Société Générale
SGD	1.762.400,46	GBP	1.065.170,00	20/02/23	30.129,80 *	Société Générale
SGD	9.833.680,91	EUR	6.794.343,00	20/02/23	58.166,16 *	Société Générale
SGD	589,00	EUR	409,34	20/02/23	1,09 *	Société Générale
SGD	12.565,00	EUR	8.732,43	20/02/23	23,24 *	Société Générale
SGD	537,00	EUR	371,67	20/02/23	2,53 *	Société Générale
SGD	11.608,00	EUR	8.065,99	20/02/23	22,81 *	Société Générale
SGD	33.038,00	GBP	20.209,73	20/02/23	291,90 *	Société Générale
SGD	306.424,28	DKK	1.584.838,00	20/02/23	315,96 *	Société Générale
CHF	14.632,17	USD	15.829,00	21/02/23	68,12 *	Société Générale
CHF	105.542,01	USD	114.230,00	21/02/23	439,84 *	Société Générale
CHF	5.182,00	USD	5.610,62	21/02/23	19,69 *	Société Générale
CHF	20.439,00	USD	22.119,10	21/02/23	87,41 *	Société Générale
CHF	2.929,00	USD	3.169,80	21/02/23	12,50 *	Société Générale
CHF	578.854,85	USD	626.457,00	21/02/23	2.457,04 *	Société Générale
CHF	3.186,00	USD	3.441,36	21/02/23	19,70 *	Société Générale
CHF	1.420,00	USD	1.534,03	21/02/23	8,59 *	Société Générale
CHF	1.455,00	USD	1.572,24	21/02/23	8,42 *	Société Générale
CHF	218.191,85	USD	236.031,00	21/02/23	1.022,93 *	Société Générale
CHF	3.399,00	USD	3.693,51	21/02/23	0,46 *	Société Générale
CHF	1.553,00	USD	1.687,56	21/02/23	0,21 *	Société Générale
CHF	50.778,00	USD	54.929,58	21/02/23	238,03 *	Société Générale
CHF	22.898,00	USD	24.778,65	21/02/23	99,40 *	Société Générale
CHF	1.344.604,94	USD	1.454.539,00	21/02/23	6.303,34 *	Société Générale
DKK	374.083,00	USD	53.955,68	21/02/23	-56,61 *	Société Générale
DKK	39.799,00	USD	5.740,39	21/02/23	-6,02 *	Société Générale
DKK	3.523.768,00	USD	508.259,28	21/02/23	-542,89 *	Société Générale
DKK	224.302,00	USD	32.352,09	21/02/23	-33,95 *	Société Générale
DKK	1.358.041,00	USD	195.880,36	21/02/23	-209,23 *	Société Générale
DKK	1.588.188,00	USD	229.071,53	21/02/23	-240,36 *	Société Générale
DKK	13.337,00	USD	1.923,66	21/02/23	-2,03 *	Société Générale
EUR	85.036.354,73	USD	90.770.050,00	21/02/23	278.277,73 *	Société Générale
GBP	202.478.571,20	USD	246.954.103,00	21/02/23	-2.885.890,92 *	Société Générale
GBP	1.067.431,17	USD	1.300.005,00	21/02/23	-13.439,91 *	Société Générale
GBP	7.724,00	USD	9.355,65	21/02/23	-49,21 *	Société Générale
GBP	692.298,00	USD	838.652,50	21/02/23	-4.514,60 *	Société Générale
GBP	72.592,00	USD	87.936,79	21/02/23	-472,04 *	Société Générale
GBP	2.747,00	USD	3.326,68	21/02/23	-16,93 *	Société Générale
GBP	43.558,00	USD	52.749,78	21/02/23	-268,54 *	Société Générale
GBP	285.569,00	USD	345.939,40	21/02/23	-1.862,24 *	Société Générale
GBP	308.956,00	USD	374.221,32	21/02/23	-1.968,68 *	Société Générale
GBP	28.098,00	USD	33.896,71	21/02/23	-50,83 *	Société Générale
JPY	124.311,00	USD	947,31	21/02/23	1,07 *	Société Générale
JPY	3.512.416,00	USD	26.765,85	21/02/23	30,43 *	Société Générale
JPY	370.815,00	USD	2.825,78	21/02/23	3,18 *	Société Générale
JPY	15.032.785,00	USD	114.555,13	21/02/23	130,26 *	Société Générale
JPY	2.093.257,00	USD	15.951,36	21/02/23	18,14 *	Société Générale
JPY	13.861.975,00	USD	105.633,15	21/02/23	120,12 *	Société Générale
SGD	37.995.339,07	USD	28.012.169,00	21/02/23	318.340,66 *	Société Générale
SGD	211.249,33	USD	155.761,00	21/02/23	1.754,17 *	Société Générale
SGD	824,00	USD	610,18	21/02/23	4,39 *	Société Générale
SGD	7.729,00	USD	5.723,63	21/02/23	40,98 *	Société Générale
SGD	3.483,00	USD	2.579,26	21/02/23	18,50 *	Société Générale
USD	93.676,49	DKK	652.694,00	21/02/23	-334,79 *	Société Générale
USD	55.744,42	JPY	7.566.842,00	21/02/23	-1.850,38 *	Société Générale

Mirova Funds

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	29.807,11	GBP	24.438,00	21/02/23	349,40 *	Société Générale
USD	831,70	SGD	1.128,00	21/02/23	-9,38 *	Société Générale
USD	41.096,00	CHF	37.768,22	21/02/23	46,47 *	Société Générale
USD	11.949.661,00	GBP	9.826.506,66	21/02/23	106.987,38 *	Société Générale
USD	527.913,64	DKK	3.679.162,00	21/02/23	-2.008,58 *	Société Générale
USD	180.848,23	HKD	1.407.214,00	21/02/23	347,67 *	Société Générale
USD	301.708,75	HKD	2.347.773,00	21/02/23	565,54 *	Société Générale
USD	4.816,72	JPY	653.325,00	21/02/23	-156,30 *	Société Générale
USD	7.694,34	DKK	53.631,00	21/02/23	-30,25 *	Société Générale
USD	524.775,48	JPY	71.151.368,00	21/02/23	-16.833,19 *	Société Générale
USD	14.420,80	SGD	19.457,00	21/02/23	-91,80 *	Société Générale
USD	6.936,21	SGD	9.408,00	21/02/23	-78,70 *	Société Générale
USD	280.240,19	GBP	229.696,00	21/02/23	3.358,33 *	Société Générale
USD	2.605,28	GBP	2.136,00	21/02/23	30,54 *	Société Générale
USD	8.342.191,01	DKK	58.146.135,00	21/02/23	-32.724,71 *	Société Générale
USD	167.934,32	GBP	137.741,00	21/02/23	1.904,86 *	Société Générale
USD	4.373,06	SGD	5.931,00	21/02/23	-49,31 *	Société Générale
USD	314.339,96	JPY	42.641.589,00	21/02/23	-10.239,25 *	Société Générale
USD	879.096,26	DKK	6.124.983,00	21/02/23	-3.121,75 *	Société Générale
USD	1.374.065,00	SGD	1.853.931,51	21/02/23	-8.746,41 *	Société Générale
USD	6.618,49	SGD	8.930,00	21/02/23	-42,22 *	Société Générale
USD	1.963.057,91	JPY	266.078.071,00	21/02/23	-62.386,89 *	Société Générale
USD	72.548,00	GBP	59.625,06	21/02/23	686,76 *	Société Générale
USD	1.256,89	GBP	1.033,00	21/02/23	11,90 *	Société Générale
USD	2.646.996,50	GBP	2.172.189,00	21/02/23	28.780,62 *	Société Générale
USD	1.061.289,25	GBP	871.382,00	21/02/23	11.017,35 *	Société Générale
USD	4.711.935,22	JPY	638.648.161,00	21/02/23	-149.605,28 *	Société Générale
USD	3.391.002,13	DKK	23.641.722,00	21/02/23	-14.109,69 *	Société Générale
USD	65.663,57	SGD	89.070,00	21/02/23	-749,57 *	Société Générale
USD	722,62	SGD	975,00	21/02/23	-4,61 *	Société Générale
USD	1.568,46	SGD	2.117,00	21/02/23	-10,53 *	Société Générale
USD	179.960,42	DKK	1.252.003,00	21/02/23	-390,74 *	Société Générale
USD	1.936,29	DKK	13.471,00	21/02/23	-4,21 *	Société Générale
USD	5.760,16	DKK	40.074,00	21/02/23	-12,50 *	Société Générale
USD	55.658,73	DKK	387.255,00	21/02/23	-125,09 *	Société Générale
USD	455.255,35	DKK	3.167.258,00	21/02/23	-988,47 *	Société Générale
USD	18.714,87	JPY	2.535.957,00	21/02/23	-589,76 *	Société Générale
USD	32.187,84	DKK	223.973,00	21/02/23	-75,12 *	Société Générale
USD	7.452,00	SGD	10.032,60	21/02/23	-32,16 *	Société Générale
USD	226.740,24	DKK	1.577.455,00	21/02/23	-492,31 *	Société Générale
USD	8.919,72	GBP	7.315,00	21/02/23	102,33 *	Société Générale
USD	31.364,70	DKK	218.715,00	21/02/23	-136,35 *	Société Générale
USD	1.189.495,58	GBP	976.057,00	21/02/23	13.014,20 *	Société Générale
USD	15.197.054,09	EUR	14.246.395,00	21/02/23	-55.919,40 *	Société Générale
USD	29.479,72	SGD	39.991,00	21/02/23	-338,58 *	Société Générale
USD	2.230.401,65	JPY	302.245.698,00	21/02/23	-70.394,26 *	Société Générale
USD	3.739.891,04	DKK	26.074.508,00	21/02/23	-15.610,87 *	Société Générale
					-6.234.563,51	

Mirova Funds - Mirova US Sustainable Equity Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
EUR	150.279,00	USD	159.823,81	20/01/23	754,30 *	BOFA Securities Europe
EUR	9.125.590,00	USD	9.714.220,67	20/01/23	36.775,67 *	BOFA Securities Europe

Mirova Funds

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Mirova Funds - Mirova US Sustainable Equity Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
USD	276.807,38	EUR	260.797,00	20/01/23	-1.862,89 *	BOFA Securities Europe
USD	142.729,96	EUR	133.763,00	20/01/23	-200,25 *	BOFA Securities Europe
USD	98.519,63	EUR	92.615,00	20/01/23	-442,58 *	BOFA Securities Europe
USD	107.653,82	EUR	100.723,00	20/01/23	27,95 *	BOFA Securities Europe
USD	139.635,86	EUR	130.952,00	20/01/23	-290,71 *	BOFA Securities Europe
					34.761,49	

Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	20.627.628,00	EUR	21.000.000,00	26/01/23	-89.710,87	Citigroup Global Markets Europe AG
GBP	42.459.872,00	EUR	49.000.000,00	26/01/23	-1.192.255,10	Natixis
					-1.281.965,97	

Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	10.567,14	USD	11.241,00	20/01/23	47,17 *	BOFA Securities Europe
EUR	115.167.416,61	USD	122.000.000,00	22/02/23	1.258.843,88	Credit Agricole CIB
USD	279.962,00	EUR	263.020,83	20/01/23	-1.016,16 *	Natixis
GBP	131.044.520,00	EUR	152.000.000,00	26/01/23	-4.451.014,55	Natixis
GBP	188.322,00	EUR	215.293,13	20/01/23	-3.196,14 *	Société Générale
GBP	8.100,00	EUR	9.259,96	20/01/23	-137,37 *	Société Générale
					-3.196.473,17	

Mirova Funds - Mirova Future of Food Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
EUR	10.176,00	USD	10.832,39	20/01/23	41,00 *	BOFA Securities Europe
EUR	10.176,00	USD	10.832,39	20/01/23	41,00 *	BOFA Securities Europe
EUR	10.177,00	USD	10.833,45	20/01/23	41,01 *	BOFA Securities Europe
					123,01	

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	333.968,00	EUR	339.073,77	20/01/23	-622,32 *	BNP Paribas Paris
EUR	1.518,74	CHF	1.501,00	20/01/23	-2,41 *	BNP Paribas Paris
EUR	168.584,89	CHF	166.616,00	20/01/23	-267,49 *	BNP Paribas Paris
EUR	5.262,02	USD	5.615,00	20/01/23	7,15 *	BNP Paribas Paris
EUR	2.326,33	GBP	2.064,00	20/01/23	1,73 *	BNP Paribas Paris
EUR	12.443,29	USD	13.278,00	20/01/23	16,93 *	BNP Paribas Paris
EUR	5.906,99	CHF	5.838,00	20/01/23	-9,37 *	BNP Paribas Paris
EUR	1.118.540,60	GBP	992.420,00	20/01/23	819,36 *	BNP Paribas Paris
EUR	6.214,15	USD	6.631,00	20/01/23	8,47 *	BNP Paribas Paris
EUR	245.980,80	CHF	242.338,00	20/01/23	389,50 *	BNP Paribas Paris
EUR	395.242,77	CHF	388.185,00	20/01/23	1.845,68 *	BOFA Securities Europe
EUR	13.523,60	USD	14.386,00	20/01/23	60,36 *	BOFA Securities Europe
EUR	2.864.375,55	GBP	2.515.254,00	20/01/23	31.571,35 *	BOFA Securities Europe
GBP	3.028,00	EUR	3.410,39	20/01/23	-0,08 *	BOFA Securities Europe

Mirova Funds

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
GBP	397.750,00	EUR	447.980,23	20/01/23	-10,78 *	BOFA Securities Europe
USD	3.001,00	EUR	2.807,79	20/01/23	0,73 *	BOFA Securities Europe
USD	2.560,00	EUR	2.395,19	20/01/23	0,62 *	BOFA Securities Europe
EUR	4.601,30	GBP	4.042,00	20/01/23	48,99 *	Citigroup Global Markets Europe AG
EUR	561.781,29	USD	600.000,00	17/03/23	2.449,24	Credit Agricole CIB
EUR	96.405.311,40	USD	103.500.000,00	17/03/23	-82.023,95	Credit Agricole CIB
EUR	24.779.326,33	CAD	36.000.000,00	17/03/23	-4.758,24	Credit Agricole CIB
EUR	25.195,07	USD	26.724,00	20/01/23	185,30 *	Credit Agricole CIB
EUR	9.776,61	USD	10.400,00	20/01/23	43,69 *	Credit Agricole CIB
EUR	8.621,12	CHF	8.494,00	20/01/23	13,10 *	Credit Agricole CIB
EUR	22.174,01	CHF	21.872,00	20/01/23	8,41 *	Credit Agricole CIB
EUR	50.737,10	USD	53.816,00	20/01/23	373,19 *	Credit Agricole CIB
EUR	21.391,87	USD	22.690,00	20/01/23	157,34 *	Credit Agricole CIB
EUR	8.285,67	USD	8.814,00	20/01/23	37,02 *	Credit Agricole CIB
EUR	19.600,97	USD	20.851,00	20/01/23	87,41 *	Credit Agricole CIB
EUR	20.833.808,36	GBP	18.000.000,00	17/03/23	613.588,84	HSBC Continental Europe SA
EUR	15.940,01	USD	16.957,00	20/01/23	70,68 *	J.P. Morgan AG
EUR	32.035,12	USD	34.079,00	20/01/23	142,04 *	J.P. Morgan AG
EUR	21.948,42	GBP	19.273,00	20/01/23	242,20 *	J.P. Morgan AG
EUR	13.883,73	CHF	13.637,00	20/01/23	63,63 *	J.P. Morgan AG
USD	6.121,00	EUR	5.726,86	20/01/23	1,55 *	J.P. Morgan AG
EUR	3.741.650,27	USD	4.000.000,00	17/03/23	12.751,78	Natixis
EUR	7.171.402,87	SEK	78.000.000,00	17/03/23	163.080,71	Natixis
EUR	3.463.860,56	NOK	36.010.000,00	17/03/23	45.236,95	Natixis
CHF	40.294.068,00	EUR	40.754.677,36	20/01/23	80.220,27 *	Natixis
CHF	1.420.473,00	EUR	1.436.930,16	20/01/23	2.608,68 *	Natixis
CHF	43.366,00	EUR	43.868,43	20/01/23	79,64 *	Natixis
EUR	8.601,18	GBP	7.631,00	20/01/23	6,71 *	Natixis
EUR	630.025,43	CHF	621.447,00	20/01/23	236,29 *	Natixis
EUR	13.280,16	GBP	11.731,00	20/01/23	68,07 *	Natixis
EUR	4.255,10	CHF	4.197,00	20/01/23	1,76 *	Natixis
EUR	4.522.989,58	GBP	3.950.949,00	20/01/23	73.251,44 *	Natixis
USD	3.659.882,00	EUR	3.438.381,47	20/01/23	-13.251,75 *	Natixis
USD	1.541.416,00	EUR	1.448.127,62	20/01/23	-5.581,17 *	Natixis
USD	1.814.208,00	EUR	1.704.425,93	20/01/23	-6.584,95 *	Natixis
EUR	113.787,06	GBP	99.524,00	20/01/23	1.698,50 *	Société Générale
EUR	1.724.039,44	GBP	1.522.908,00	20/01/23	8.857,22 *	Société Générale
EUR	34.784,64	GBP	30.385,00	20/01/23	563,67 *	Société Générale
EUR	164.031,69	GBP	143.990,00	20/01/23	1.863,02 *	Société Générale
EUR	3.063,48	GBP	2.676,00	20/01/23	49,65 *	Société Générale
GBP	12.946,00	EUR	14.665,41	20/01/23	-84,93 *	Société Générale
GBP	77.046,00	EUR	86.995,91	20/01/23	-222,32 *	Société Générale
GBP	137.853,00	EUR	156.430,55	20/01/23	-1.173,24 *	Société Générale
GBP	262.823.657,00	EUR	300.369.035,52	20/01/23	-4.364.731,37 *	Société Générale
GBP	109.915,00	EUR	124.440,03	20/01/23	-647,76 *	Société Générale
GBP	154.871,00	EUR	177.049,31	20/01/23	-2.626,39 *	Société Générale
GBP	2.013.764,00	EUR	2.302.145,21	20/01/23	-34.150,46 *	Société Générale
GBP	173.744,00	EUR	198.907,35	20/01/23	-3.228,98 *	Société Générale
GBP	3.933,00	EUR	4.463,02	20/01/23	-33,46 *	Société Générale
					-3.477.202,55	

Mirova Funds

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	24.117,00	EUR	24.509,82	20/01/23	-69,03 *	BNP Paribas Paris
EUR	28.228,06	CHF	27.724,00	20/01/23	131,81 *	BOFA Securities Europe
CHF	13.126,00	EUR	13.361,59	20/01/23	-59,36 *	Citigroup Global Markets Europe AG
EUR	31.933,86	CHF	31.463,00	20/01/23	48,48 *	Credit Agricole CIB
CHF	3.192.969,00	EUR	3.229.961,75	20/01/23	5.863,84 *	Natixis
EUR	64.387,70	CHF	63.511,00	20/01/23	24,15 *	Natixis
					5.939,89	

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
GBP	1.500,00	EUR	1.714,83	20/01/23	-25,46 *	Société Générale
					-25,46	

Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	84.737,70	USD	90.000,00	15/03/23	828,67	BOFA Securities Europe
EUR	263.395,30	USD	280.000,00	15/03/23	2.343,83	BOFA Securities Europe
					3.172,50	

Les contrats annotés d'un * sont ceux qui sont spécifiquement liés à la couverture d'une catégorie d'actions.

Mirova Funds

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats futures

Au 31 décembre 2022, les contrats futures ouverts sont les suivants :

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur obligations					
-67,00	CAN 10YR BOND (MSE) 03/23	CAD	4.018.285,67	189.039,11	CACEIS Bank, Paris
-336,00	EURO BOBL FUTURE 03/23	EUR	31.705.968,00	794.000,00	CACEIS Bank, Paris
-64,00	EURO BUND FUTURE 03/23	EUR	5.933.248,00	539.520,00	CACEIS Bank, Paris
65,00	EURO BUXL FUTURE 03/23	EUR	4.970.452,50	-1.756.300,00	CACEIS Bank, Paris
-686,00	EURO SCHATZ 03/23	EUR	67.907.140,00	792.330,00	CACEIS Bank, Paris
17,00	LONG GILT FUTURE-LIF 03/23	GBP	1.292.507,75	-108.650,32	CACEIS Bank, Paris
5,00	US 10 YEARS NOTE 03/23	USD	468.823,20	-6.258,79	CACEIS Bank, Paris
470,00	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/23	USD	87.779.229,29	-486.501,52	CACEIS Bank, Paris
197,00	US 5 YEARS NOTE-CBT 03/23	USD	17.403.772,06	-252.313,19	CACEIS Bank, Paris
-21,00	US ULTRA BD CBT 30YR 03/23	USD	1.662.223,31	177.705,55	CACEIS Bank, Paris
				-117.429,16	

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur obligations					
-369,00	EURO BOBL FUTURE 03/23	EUR	34.819.947,00	1.533.690,01	CACEIS Bank, Paris
-59,00	EURO BUND FUTURE 03/23	EUR	5.469.713,00	169.330,00	CACEIS Bank, Paris
21,00	EURO BUXL FUTURE 03/23	EUR	1.605.838,50	-594.064,62	CACEIS Bank, Paris
-653,00	EURO SCHATZ 03/23	EUR	64.640.470,00	900.954,22	CACEIS Bank, Paris
				2.009.909,61	

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur obligations					
-125,00	EURO BOBL FUTURE 03/23	EUR	11.795.375,00	351.250,00	CACEIS Bank, Paris
-41,00	EURO BUND FUTURE 03/23	EUR	3.800.987,00	268.840,00	CACEIS Bank, Paris
10,00	EURO BUXL FUTURE 03/23	EUR	764.685,00	-197.080,00	CACEIS Bank, Paris
10,00	EURO SCHATZ 03/23	EUR	989.900,00	-2.600,00	CACEIS Bank, Paris
				420.410,00	

Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur obligations					
-33,00	EURO BOBL FUTURE 03/23	EUR	3.113.979,00	80.650,00	CACEIS Bank, Paris
-11,00	EURO BUND FUTURE 03/23	EUR	1.019.777,00	64.590,00	CACEIS Bank, Paris
				145.240,00	

Mirova Funds - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur obligations					
-110,00	EURO BOBL FUTURE 03/23	EUR	10.379.930,00	264.100,00	CACEIS Bank, Paris
199,00	EURO SCHATZ 03/23	EUR	19.699.010,00	-166.840,00	CACEIS Bank, Paris
				97.260,00	

Mirova Funds

Autres notes aux états financiers

Autres notes aux états financiers

1 - Généralités

Mirova Funds (la « SICAV ») est une Société d'investissement à capital variable luxembourgeoise composée de plusieurs compartiments distincts (individuellement désignés en tant que « Compartiment »).

L'objectif de la SICAV est de faire bénéficier les investisseurs d'une expertise de gestion diversifiée au travers de tout un éventail de compartiments, chacun ayant son propre objectif et sa propre politique d'investissement.

La SICAV a été constituée le 26 août 2009 sous le nom de « Impact ». Ce nom a été remplacé par le nom « Impact Funds » lors d'une assemblée générale extraordinaire de la SICAV en date du 9 septembre 2009, puis par le nom « Mirova Funds » lors d'une assemblée générale extraordinaire de la SICAV en date du 24 avril 2013.

La SICAV est enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 148004.

La SICAV est agréée en tant qu'OPCVM au titre de la Partie I de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

À la date du présent rapport, les compartiments suivants étaient proposés aux investisseurs:

- Mirova Global Sustainable Equity Fund
- Mirova US Sustainable Equity Fund (lancé le 7 Juin 2022)
- Mirova Europe Sustainable Equity Fund
- Mirova Euro Sustainable Equity Fund
- Mirova Global Environmental Equity Fund
- Mirova Europe Environmental Equity Fund
- Mirova Future of Food Fund (lancé le 15 Novembre 2022)
- Mirova Women Leaders Equity Fund
- Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund
- Mirova Global Green Bond Fund
- Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund
- Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund
- Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund (lancé le 20 Juin 2022)
- Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund (lancé le 20 Juin 2022)

Les actions émises à la date du présent rapport sont les suivantes :

- Actions de catégorie EI sont appropriées pour les investisseurs institutionnels et réservées aux premiers investisseurs du compartiment et seront fermées aux nouvelles souscriptions et conversions en cas de survenance de certains événements fixés à la discrétion de la société de gestion, tels que, mais sans s'y limiter :
 - la fin d'une période de temps stipulée ou
 - un niveau maximum de souscription dans la Classe d'actions concernée
- Actions de catégorie F sont disponibles via des plateformes d'investissement payantes parrainées par un intermédiaire financier ou d'autres programmes d'investissement soumis à l'approbation préalable de la Société de Gestion.
- Actions de catégorie G et Actions de catégorie Z sont réservées aux organismes de placement collectif et aux comptes ségrégués pour lesquels la Direction des investissements de la société de gestion agit en tant que gestionnaire de portefeuille.
- Actions de catégorie I, Actions de catégorie SI et Actions de catégorie S1 (réservées aux investisseurs institutionnels (les « Investisseurs institutionnels »)).
- Actions de catégorie M et Actions de catégorie M1 (réservé aux fonds nourriciers ou au groupe société de gestion).
- Actions de catégorie N (proposées aux particuliers dans des circonstances bien précises en cas de placement par le biais d'Intermédiaires).

Actions de catégorie N1R conviennent aux investisseurs expressément autorisés par la Société de Gestion et peuvent généralement être appropriées pour :

 - les gérants de portefeuille discrétionnaires ou conseillers indépendants, tels que définis dans le MIFID ; et/ou
 - les conseillers non indépendants ou restreints qui ont accepté de ne recevoir aucun paiement ou qui ne sont pas autorisés à recevoir des paiements conformément aux exigences réglementaires imposées par les régulateurs locaux
- Actions de catégorie Q (Seuls les investisseurs remplissant certaines conditions. Le prospectus détermine ces conditions).
- Actions de catégorie R et Actions de catégorie RE (proposées aux investisseurs particuliers).
- Actions de catégorie F NPF, Actions de catégorie I NPF, Actions de catégorie N NPF, Actions de catégorie N1 NPF, Actions de catégorie Q NPF, Actions de catégorie R NPF, Actions de catégorie RE NPF, Actions de catégorie SI NPF et Actions de catégorie S1 NPF (les particuliers ne peuvent investir que dans des actions de classe R, RE, F et N, qu'ils investissent directement ou par l'intermédiaire d'un conseiller financier).
- Les Actions de catégorie I, SI, R, RE, N et Q sont proposées sous forme d'Actions de capitalisation et/ou d'Actions de distribution. Les Actions de catégorie M sont des Actions de distribution (Pour les actions de catégorie I, SI et M, seuls les investisseurs qui remplissent certaines conditions. Le prospectus détermine ces conditions).

Autres notes aux états financiers

1 - Généralités

- Les Actions de catégorie H-I, H-I NPF, H-N, H-N NPF, H-N1 NPF, H-R, H-R NPF, H-RE, H-SI, H-SI NPF, H-S1 NPF et H-Q NPF correspondent aux catégories d'actions couvertes émises.

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les rapports financiers de la SICAV sont préparés conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises relatives aux Organismes de placement collectif.

2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

La valeur des actifs de chaque compartiment est déterminée comme suit :

- Titres et instruments du marché monétaire négociés sur des bourses et marchés réglementés : valorisation au dernier cours de clôture (sauf si la SICAV estime qu'un fait survenu après la publication du dernier cours de marché, et avant que tout compartiment ne calcule sa valeur nette d'inventaire, est voué à affecter substantiellement la valeur du titre). Dans ce cas, le titre peut voir sa juste valeur évaluée au moment où l'Agent administratif détermine sa valeur nette d'inventaire au moyen – ou en vertu – de procédures approuvées par la SICAV.
- Titres et instruments du marché monétaire non négociés sur un marché réglementé (autres que les instruments à court terme du marché monétaire) : valorisation basée sur les valorisations fournies par les vendeurs, lesquelles sont déterminées sur la base de la négociation normale et à échelle institutionnelle de ces titres, par recours à des informations de marché, aux transactions relatives à des titres comparables ou encore aux diverses relations entre titres qui sont généralement reconnues par les opérateurs institutionnels.
- Instruments à court terme du marché monétaire (échéance résiduelle inférieure à 90 jours civils) : valorisation selon le principe du coût amorti (lequel avoisine la valeur de marché en conditions normales).
- Parts ou actions de fonds à capital variable : dernière valeur nette d'inventaire publiée.
- Tous les autres actifs : juste valeur de marché, calculée par le biais de procédures approuvées par le Conseil d'Administration de la SICAV.
- La SICAV peut également évaluer des titres à la juste valeur ou estimer leur valeur en vertu de procédures approuvées par la SICAV dans d'autres circonstances, notamment lors de la survenance d'événements exceptionnels après la publication du dernier cours de marché mais avant calcul de la valeur nette d'inventaire à suivre du Compartiment.
- Dans le cas où le dernier cours de clôture disponible ne reflète pas, selon l'avis du Conseil d'Administration, la juste valeur marchande des titres concernés, la valeur de ces titres est définie par le Conseil d'Administration sur base de la vente raisonnablement prévisible et déterminé avec prudence et bonne foi.
- Les titres non cotés ou négociés en bourse ou non négociés sur un autre marché réglementé sont évalués sur la base du produit probable de la vente et déterminé avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV.

2.3 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

Le coût des titres vendus est calculé sur la base du coût moyen.

Les gains et pertes de change liés à la vente de titres de placement sont présentés dans l'état des opérations et variations de l'actif net au poste « Gains/Pertes de change nets réalisés ».

L'appréciation ou la dépréciation nette non réalisée est indiquée dans l'état de l'actif net. La variation de la plus-value/moins-value nette non réalisée et du gain/perte net réalisé est affectée à l'état des opérations et des variations de l'actif net.

2.4 - Conversion des devises étrangères

Les transactions opérées par un compartiment dans une devise autre que sa devise de référence sont enregistrées sur la base des taux de change du jour de transaction. À la clôture des comptes, les actifs et passifs sont convertis dans la devise de référence du compartiment sur la base des taux de change du jour. Les écarts de change sont enregistrés comme poste distinct dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

Le taux de change au 31 décembre 2022 était le suivant :

1 EUR =	1,57375	AUD	1 EUR =	5,6348	BRL	1 EUR =	1,44605	CAD
1 EUR =	0,98745	CHF	1 EUR =	24,154	CZK	1 EUR =	7,43645	DKK
1 EUR =	0,88725	GBP	1 EUR =	8,32985	HKD	1 EUR =	140,8183	JPY
1 EUR =	1.349,5376	KRW	1 EUR =	20,7978	MXN	1 EUR =	10,5135	NOK
1 EUR =	1,6875	NZD	1 EUR =	11,12025	SEK	1 EUR =	1,4314	SGD
1 EUR =	1,06725	USD						

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.5 - Etats financiers combinés

Les différents postes des états financiers globalisés de la SICAV sont égaux à la somme des postes correspondants dans les états financiers de chaque compartiment convertis si présentés dans une devise différente que la devise des états financiers globalisés et sont établis en Euros (EUR). Les comptes bancaires, autres actifs / (passifs nets), la valeur des titres en portefeuille, les revenus et les frais exprimés dans une devise autre que l'EUR ont été convertis en EUR aux taux de change en vigueur au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, le total des investissements croisés au sein des investissements du compartiment s'élève à EUR 77.460.047,33. La valeur nette d'inventaire consolidée totale à la fin de l'exercice sans investissements croisés s'élève à EUR 10.694.188.759,55.

Au 31 décembre 2022, les investissements croisés au sein du Fonds sont les suivants :

Compartiments	Investissements croisés	Montant (en EUR)
Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund	Mirova Euro Short Term Sust Bd EUR I Cap	5.504.179,45
Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund	Mirova Gbl Environ Eqt Fd I Npf EUR Cap	6.871.092,80
Mirova Funds - Mirova Euro Sustainable Equity Fund	Mirova Euro Short Term Sust Bd EUR I Cap	20.061.860,00
Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund	Mirova Euro Short Term Sust Bd EUR I Cap	25.002.596,43
Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund	Mirova Gbl Environ Eqt Fd Q EUR Cap	4.914.741,15
Mirova Funds - Mirova Women Leaders Equity Fund	Mirova Euro Short Term Sust Bd EUR I Cap	5.015.465,00
Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	Mirova Euro High Yld Sust EUR Z Npf Cap	3.808.350,00
Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	Mirova Euro High Yld Sust EUR Z Npf Cap	5.223.887,50
Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Economy Fund	Mirova Euro High Yld Sust EUR Z Npf Cap	1.057.875,00
		77.460.047,33

2.6 - Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme encore valides à la date de clôture sont valorisés à cette date sur la base du cours de change à terme applicable à la durée de validité restante. La plus-value ou moins-value latente sur les contrats de change à terme est indiquée dans l'état de l'actif net. Le détail des contrats de change à terme est repris sous la section « Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés ».

Les bénéfices/(pertes) réalisés et les variations de plus-value/(moins-value) non réalisées qui en résultent sont repris dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net, respectivement aux rubriques « Bénéfices/(pertes) nets réalisés sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value/(moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

2.7 - Evaluation des contrats futures

Les contrats à terme encore valides à la date de clôture sont valorisés à leur dernier cours connu à la date d'évaluation. La plus-value ou moins-value latente sur les contrats à terme est indiquée dans l'état de l'actif net.

Le détail des contrats à terme est repris sous la section « Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés ».

Les bénéfices/(pertes) réalisés et les variations de plus-value/(moins-value) non réalisées qui en résultent sont repris dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net, respectivement aux rubriques « Bénéfices/(pertes) nets réalisés sur futures » et « Variation de la plus-value/(moins-value) nette non réalisée sur futures ».

2.8 - Mises en pension / Prises en pension

Tous les revenus provenant des accords de rachat et de prise en pension des compartiments sont, après les coûts opérationnels, au profit du compartiment concerné.

Le contrat de pension pourra être conclu avec Natixis Tradex Solutions, société appartenant au groupe de la société de gestion. Au titre de ces activités, Natixis Tradex Solutions perçoit une commission égale à 40% (correspondant aux coûts opérationnels tels que visés au paragraphe précédent) hors taxes des revenus générés par ces pensions, dont le montant est précisé dans le rapport annuel de la SICAV et en note 8.

Dans certains cas, des transactions peuvent être conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par Natixis Tradex Solutions.

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.9 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les dividendes sont comptabilisés sur une base ex-dividendes, déduction faite de la retenue à la source. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base périodique.

2.10 - Revenus sur prêts de titres

Tous les revenus provenant des prêts des compartiments sont, après les coûts opérationnels, au profit du compartiment concerné.

Le contrat de prêt de titres pourra être conclu avec Natixis Tradex Solutions, société appartenant au groupe de la société de gestion. Au titre de ces activités, Natixis Tradex Solutions perçoit une commission égale à 40% (correspondant aux coûts opérationnels tels que visés au paragraphe précédent) hors taxes des revenus générés par ces contrats de prêt de titres, dont le montant est précisé dans le rapport annuel de la SICAV et en note 7.

Dans certains cas, des transactions peuvent être conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par Natixis Tradex Solutions.

2.11 - Frais de transaction

Les frais de transaction, c'est-à-dire les commissions facturées par les courtiers et le dépositaire sur les transactions sur titres et dérivés, sont enregistrés séparément dans l'état des opérations et des variations de l'actif net au poste « Frais de transaction ».

2.12 - Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A: Annual
Q: Quarterly
S: Semi-annual
M: Monthly
XX: Perpetual Bonds

3 - Détermination de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de chaque Action ou catégorie pour un jour de calcul de la VNI est établie en divisant la valeur de la part des actifs attribuable à cette catégorie minorée de la part des actifs attribuable à cette catégorie moins la part des passifs attribuable à cette catégorie par le nombre d'Actions en circulation de la catégorie le jour en question.

La valeur nette d'inventaire de chaque Action est établie dans la devise de cotation de la catégorie d'actions concernée. Concernant les catégories pour lesquelles la seule différence par rapport à la catégorie libellée dans la Devise de référence du Compartiment est la devise de cotation, la valeur nette d'inventaire par Action de cette catégorie correspond à la valeur nette d'inventaire par Action de la catégorie libellée dans la devise de référence multipliée par le taux de change entre la Devise de référence et la devise de cotation aux taux WMR (16h00, heure de Londres).

Si ces cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera établi de bonne foi ou en vertu de procédures établies par la SICAV.

La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'Actions peut être arrondie au 1/100ème le plus proche dans la devise de la catégorie concernée, conformément aux directives de la SICAV.

Mirova Funds

Autres notes aux états financiers

4 - Commissions de gestion et d'administration

Les taux en vigueur au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Les montants à verser chaque année par chaque compartiment, y compris rémunération de la Société de gestion et du Dépositaire, sont :

	Frais de gestion	Frais d'administration	Total
Mirova Global Sustainable Equity Fund			
Actions F/A NPF	1.30%	0.20%	1.50%
Actions I/A et Actions I/D	0.70%	0.10%	0.80%
Actions I/A NPF	0.90%	0.10%	1.00%
Actions M/D	0.55%	0.10%	0.65%
Actions M1/A et Actions M1/D	0.70%	0.10%	0.80%
Actions N/A	0.70%	0.20%	0.90%
Actions N/A NPF et Actions N/D NPF	0.90%	0.20%	1.10%
Actions N1R/A NPF	0.70%	0.20%	0.90%
Actions R/A et Actions R/D	1.60%	0.20%	1.80%
Actions R/A NPF	1.80%	0.20%	2.00%
Actions RE/A et Actions RE/D	2.20%	0.20%	2.40%
Actions RE/A NPF	2.35%	0.20%	2.55%
Actions S1/A NPF et Actions S1/D NPF	0.55%	0.10%	0.65%
Actions SI/A NPF et Actions SI/D NPF	0.70%	0.10%	0.80%
Mirova US Sustainable Equity Fund			
Actions I/A (USD)	0.70%	0.10%	0.80%
Actions Q/A NPF (EUR)	0.05%	0.10%	0.15%
Actions R/A (USD)	1.60%	0.20%	1.80%
Mirova Europe Sustainable Equity Fund			
Actions I/A et Actions I/D	0.90%	0.10%	1.00%
Actions M/D	0.70%	0.10%	0.80%
Actions N/A	0.90%	0.20%	1.10%
Actions N/A NPF	1.10%	0.20%	1.30%
Actions R/A et Actions R/D	1.60%	0.20%	1.80%
Actions RE/D	2.20%	0.20%	2.40%
Actions SI/A NPF	0.80%	0.10%	0.90%
Mirova Euro Sustainable Equity Fund			
Actions I/A et Actions I/D	0.90%	0.10%	1.00%
Actions I/A NPF	1.00%	0.10%	1.10%
Actions M/D	0.70%	0.10%	0.80%
Actions N/A	0.90%	0.20%	1.10%
Actions R/A et Actions R/D	1.60%	0.20%	1.80%
Actions R/A NPF	1.80%	0.20%	2.00%
Actions RE/A et Actions RE/D	2.20%	0.20%	2.40%
Actions SI/A NPF et Actions SI/D NPF	0.80%	0.10%	0.90%
Mirova Global Environmental Equity Fund			
Actions I/A	0.70%	0.10%	0.80%
Actions I/A NPF	0.90%	0.10%	1.00%
Actions N/A	0.70%	0.20%	0.90%
Actions Q/A	0.55%	0.10%	0.65%
Actions R/A	1.60%	0.20%	1.80%
Actions SI/A NPF	0.70%	0.10%	0.80%
Mirova Europe Environmental Equity Fund			
Actions I/A et Actions I/D	0.90%	0.10%	1.00%
Actions M/D et Actions M1/D	0.70%	0.10%	0.80%
Actions N/A	0.90%	0.20%	1.10%
Actions R/A et Actions R/D	1.60%	0.20%	1.80%
Actions RE/A et Actions RE/D	2.20%	0.20%	2.40%
Actions SI/A NPF et Actions SI/D NPF	0.80%	0.10%	0.90%
Mirova Future of Food Fund			
Actions J-F/A et Actions J-FD	0.66%	0.10%	0.76%
Actions J-N1R/A et Actions J-N1R/D	0.41%	0.10%	0.51%
Actions J-SI/D et Actions J-S1/A	0.41%	0.10%	0.51%
Actions Q/A	0.40%	0.10%	0.50%

Mirova Funds

Autres notes aux états financiers

4 - Commissions de gestion et d'administration

	Frais de gestion	Frais d'administration	Total
Mirova Women Leaders Equity Fund			
Actions I/A	0.70%	0.10%	0.80%
Actions I/A NPF	0.90%	0.10%	1.00%
Actions N/A	0.70%	0.20%	0.90%
Actions N/A NPF	0.90%	0.20%	1.10%
Actions Q/A NPF	0.55%	0.10%	0.65%
Actions R/A et Actions R/D	1.60%	0.20%	1.80%
Actions RE/A	2.20%	0.20%	2.40%
Actions RE/A NPF	2.35%	0.20%	2.55%
Actions SI/A	0.55%	0.10%	0.65%
Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund			
Actions N/A	0.50%	0.20%	0.70%
Actions R/A	1.20%	0.20%	1.40%
Actions RE/A	1.80%	0.20%	2.00%
Actions SI/A	0.30%	0.10%	0.40%
Mirova Global Green Bond Fund			
Actions I/A et Actions I/D	0.50%	0.10%	0.60%
Actions N/A et Actions N/D	0.50%	0.20%	0.70%
Actions R/A et Actions R/D	0.80%	0.20%	1.00%
Actions RE/A	1.40%	0.20%	1.60%
Actions SI/A et Actions SI/D	0.30%	0.10%	0.40%
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund			
Actions I/A et Actions I/D	0.50%	0.10%	0.60%
Actions M/D	0.20%	0.10%	0.30%
Actions N/A et Actions N/D	0.50%	0.20%	0.70%
Actions R/A et Actions R/D	0.80%	0.20%	1.00%
Actions RE/A et Actions RE/D	1.40%	0.20%	1.60%
Actions SI/A	0.30%	0.10%	0.40%
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund			
Actions I/A et Actions I/D	0.50%	0.10%	0.60%
Actions N/A et Actions N/	0.50%	0.20%	0.70%
Actions R/A et Actions R/D	0.80%	0.20%	1.00%
Actions RE/A et Actions RE/D	1.40%	0.20%	1.60%
Actions SI/A	0.30%	0.10%	0.40%
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund			
Actions EI/A NPF	0.30%	0.10%	0.40%
Actions R/A NPF	1.00%	0.20%	1.20%
Actions SI/A NPF	0.40%	0.10%	0.50%
Actions Z/A NPF	0.00%	0.10%	0.10%
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund			
Actions I/A	0.30%	0.10%	0.40%
Actions G/A	0.12%	0.10%	0.22%
Actions R/A	0.60%	0.20%	0.80%
Actions SI/A	0.20%	0.10%	0.30%

Les « Commissions de gestion » se composent des frais suivants : Commissions de la société de gestion, Honoraires des gestionnaires financiers, Commissions de distribution, droits d'enregistrement et frais spécifiques à un compartiment ou à une catégorie d'actions.

Les « Commissions d'administration » englobent l'intégralité des sommes dues au Dépositaire, à l'Agent administratif, à l'Agent payeur, à l'Agent domiciliataire, de registre et de transfert, les coûts liés à la traduction et à l'impression des documents d'information clé pour l'investisseur, du Prospectus et des rapports aux Actionnaires, Réviseurs d'entreprises, conseillers externes, etc., et les frais administratifs (assurance, etc.).

La « Commission forfaitaire » se compose des Commissions de gestion et des Commissions d'administration réglées annuellement par chaque Compartiment. La Commission forfaitaire ne peut dépasser un pourcentage donné de la valeur nette d'inventaire quotidienne moyenne de chaque compartiment.

Si les charges réelles annuelles payées par le Compartiment dépassent le « forfait » applicable, la Société de Gestion prendra en charge la différence et le revenu correspondant sera enregistré à la rubrique « Autres revenus ».

Si les charges réelles annuelles payées par chaque Compartiment sont inférieures au « forfait » applicable, la Société de Gestion conservera la différence et la charge correspondante sera enregistrée à la rubrique « Autres dépenses » au 31 décembre 2022.

Mirova Funds

Autres notes aux états financiers

5 - Commission de performance

La Société de gestion a droit au versement, de la part des compartiments ci-dessous, d'une commission de performance calculée et comptabilisée chaque jour d'évaluation pour chaque catégorie d'actions et exigible annuellement à terme échu.

La commission de performance repose sur la comparaison d'un Actif valorisé et d'un Actif de référence. Elle s'applique à toutes les catégories d'actions des compartiments concernés, à l'exception des catégories d'actions M/D (EUR) et toutes les catégories d'actions NPF.

L'Actif valorisé est la part de l'actif net correspondant à une catégorie particulière d'actions, valorisé en conformité avec les règles applicables aux actifs et tenant compte des frais globaux correspondant à ladite catégorie d'actions.

L'Actif de référence est la part de l'actif net correspondant à une catégorie particulière d'actions, ajusté compte tenu des montants de souscription/rachat applicables à cette catégorie d'actions à chaque valorisation, et valorisé conformément à la performance du Taux de référence de ladite catégorie d'actions.

Compartiments	Période d'observation	Taux de référence
Mirova Global Sustainable Equity Fund	Du 01/01/22 au 31/12/22	20 % de la performance supérieure à l'indice de référence MSCI World, dividendes nets réinvestis, libellé en eur
Mirova US Sustainable Equity Fund	Du 07/06/22 au 31/12/22	20 % de la performance supérieure à l'indice de référence S&P 500, dividendes nets réinvestis, libellé en USD
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	Du 01/01/22 au 31/12/22	20 % de la performance supérieure à l'indice de référence MSCI Europe, dividendes nets réinvestis, libellé en euro 20 % de la performance supérieure à l'indice de référence MSCI Europe, dividendes nets réinvestis, libellé en GBP pour la catégorie d'actions I/A (GBP)
Mirova Euro Sustainable Equity Fund	Du 01/01/22 au 31/12/22	20 % de la performance supérieure à l'indice de référence MSCI EMU, dividendes nets réinvestis, libellé en euro
Mirova Global Environmental Equity Fund	Du 01/01/22 au 31/12/22	supérieure à l'indice de référence MSCI World, dividendes nets réinvestis, libellé en euro
Mirova Europe Environmental Equity Fund	Du 01/01/22 au 31/12/22	20% comparé à l'indice de référence MSCI Europe, dividendes nets réinvestis, libellé en euro. La performance de chaque classe d'actions est comparée à l'indice de référence dans la devise de chaque classe d'actions respectives. Toutefois, la performance de chaque classe d'actions couverte et comparée à la performance de l'indice de référence dans la devise de couverture de la classe d'actions.
Mirova Women Leaders Equity Fund	Du 01/01/22 au 31/12/22	20 % de la performance supérieure à l'indice de référence MSCI World, dividendes nets réinvestis, libellé en euro
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	Du 20/06/22 au 31/12/22	20 % de la performance supérieure à l'indice de référence ICE BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B

Si, au cours de la période d'observation, l'Actif valorisé du Compartiment est supérieur à l'Actif de référence défini ci-dessus, la commission de performance réelle sera cumulée avec le pourcentage applicable de la commission de performance, comme indiqué dans la description de chaque compartiment sous "Caractéristiques" du prospectus, (TTC) appliquées sur la différence entre ces deux actifs. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour d'évaluation.

Si, au cours de la période d'observation, l'Actif valorisé du Compartiment est inférieur à l'Actif de référence, la commission de performance sera égale à zéro.

La période d'observation des compartiments est définie comme suit:

- Première période d'observation: du premier jour d'évaluation de chaque catégorie d'actions au dernier jour d'évaluation de décembre (avec une période minimale de douze mois).
- Par la suite: du premier jour d'évaluation de janvier au dernier jour d'évaluation de décembre de l'année suivante

Toute sous-performance de l'actif évalué du compartiment par rapport à l'actif de référence à la fin de la période d'observation concernée doit être récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable au fil des années sur une base continue, c'est-à-dire que la société de gestion doit revenir sur la 5 dernières années aux fins de compenser les sous-performances.

Une réinitialisation sera mise en oeuvre si:

- (i) une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente puisque cette période successive de cinq ans s'est écoulée.
- (ii) une commission de performance est versée à tout moment au cours de cette période successive de cinq ans.

Dans le cas où l'actif valorisé du compartiment a surperformé l'actif de référence le dernier jour d'évaluation de la période d'observation, la société de gestion devrait être en mesure de cristalliser la commission de performance accumulée sur la période d'observation (sous réserve de toute récupération comme indiqué ci-dessus). Cette commission de performance cristallisée sera payable dans les trois mois à la société de gestion.

En cas de rachat et/ou de fermeture/fusion du compartiment concerné, la part due de la commission de performance correspondnat au nombre d'actions rachetées est définitivement payable à la société de gestion dans les trois mois à compter de la période d'observation concernée.

Mirova Funds

Autres notes aux états financiers

5 - Commission de performance

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance chargées pour chaque catégorie d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions calculé en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») de la catégorie d'actions. Seules les catégories d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été chargées sont présentées.

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montants des commissions de performance au 31/12/22 (en devise du compartiment)	VNI moyenne de la Classe d'actions (en devise du compartiment)	% de la VNI moyenne de la Classe d'actions
Mirova Global Sustainable Equity Fund	I/A (EUR) - Cap	LU0914729453	EUR	2,81	237.564.180,74	0,00
Mirova US Sustainable Equity Fund	I/A (USD) - Cap	LU2382250863	USD	12,90	2.829,45	0,46
	R/A (USD) - Cap	LU2382249691	USD	9,52	2.822,12	0,34
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	I/A (EUR) - Cap	LU0552643099	EUR	2,45	9.752.966,21	0,00
	N/A (EUR) - Cap	LU0914731517	EUR	24,42	137.859.485,81	0,00
	R/A (EUR) - Cap	LU0552643339	EUR	15,43	3.430.466,96	0,00
Global Environmental Equity Fund	R/A (EUR) - Cap	LU2193677676	EUR	1.526,96	2.730.683,36	0,06
Mirova Women Leaders Equity Fund	R/A (USD) - Cap	LU2102406167	EUR	0,17	987,03	0,02
				1.594,66		

6 - Taxe d'abonnement

La SICAV est domiciliée au Luxembourg. En conséquence, elle est exonérée d'impôts, à l'exception de la « taxe d'abonnement ». En vertu de la législation actuelle, les Catégories d'actions réservées aux investisseurs institutionnels (Actions de catégorie I, M, Q et SI) sont assujetties à un taux de 0,01 %, alors que celles réservées aux particuliers (Actions de catégorie F, R, RE et N) sont assujetties à un taux de 0,05 %. Cette taxe est calculée et exigible trimestriellement sur la base de l'actif net de la SICAV à la fin du trimestre concerné.

7 - Prêts de titres

A la fin de l'année, la valeur de marché des titres en prêt ouverts auprès de Natixis Tradex Solutions, France est la suivante:

Compartiment	Valeur d'évaluation des titres prêtés (en EUR)	Garantie reçue en espèces (in EUR)
Mirova Global Green Bond Fund	5.425.368,74	5.602.946,66
		5.602.946,66
Compartiment	Valeur d'évaluation des titres prêtés (en EUR)	Garantie reçue en espèces (in EUR)
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	9.403.641,90	9.447.150,97
		9.447.150,97
Compartiment	Valeur d'évaluation des titres prêtés (en EUR)	Garantie reçue en espèces (in EUR)
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	6.202.645,36	6.429.122,37
		6.429.122,37

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les revenus de prêts de titres générés par le Fonds sont les suivants :

Compartiments	Devise	Montant brut total des revenus des prêts de titres	Coût direct-indirect sur les revenus des prêts de titres	Montant net total des revenus des prêts de titres
Mirova Global Green Bond Fund	EUR	23.768,50	9.507,40	14.261,10
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	EUR	12.877,95	5.151,18	7.726,77
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	EUR	14.007,48	5.602,99	8.404,49

Mirova Funds

Autres notes aux états financiers

8 - Mises en pension

Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund

Description des sous-jacents	Devise	Montant emprunté (en EUR)	Maturité	Valeur d'évaluation (en EUR)	Contrepartie
ADIF - ALTA VELOCIDAD 0.55 21-31 31/10A	EUR	2.411.100,00	04/01/49	2.260.350,00	Natixis TradEx Solutions
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	EUR	639.900,00	04/01/49	666.549,00	Natixis TradEx Solutions
BANCO DE SABADELL SA FL.R 20-27 11/09A	EUR	1.242.640,00	04/01/49	1.252.006,00	Natixis TradEx Solutions
BANCO DE SABADELL SA FL.R 22-26 24/03A	EUR	565.200,00	04/01/49	564.006,00	Natixis TradEx Solutions
BERLIN HYP AG 0.375 22-27 25/01A	EUR	612.430,00	04/01/49	617.211,00	Natixis TradEx Solutions
COFINIMMO SA 0.875 20-30 02/12A	EUR	510.900,00	04/01/49	435.300,00	Natixis TradEx Solutions
COMPAGNIE DE SAINT GO 2.125 22-28 10/06A	EUR	823.860,00	04/01/49	826.659,00	Natixis TradEx Solutions
GERMANY 0.00 20-25 10/10A	EUR	594.040,00	04/01/49	564.980,22	Natixis TradEx Solutions
GERMANY 0.00 20-25 10/10A	EUR	12.678.276,95	04/01/49	12.554.594,94	Natixis TradEx Solutions
GERMANY 0.00 20-25 10/10A	EUR	190.260,00	04/01/49	187.382,00	Natixis TradEx Solutions
JUNTA DE ANDALUCIA 0.50 21-31 30/04A	EUR	1.880.000,00	04/01/49	1.543.560,00	Natixis TradEx Solutions
KONINKLIJKE PHILIPS 2.125 22-29 05/11A	EUR	1.260.840,00	04/01/49	1.209.516,00	Natixis TradEx Solutions
MIZUHO FINANCIAL GRP 3.49 22-27 05/09A	EUR	4.683.903,00	04/01/49	4.563.088,60	Natixis TradEx Solutions
MIZUHO FINANCIAL GRP 3.49 22-27 05/09A	EUR	1.934.600,00	04/01/49	1.945.880,00	Natixis TradEx Solutions
ORSTED 2.875 22-33 14/06A	EUR	1.046.412,00	04/01/49	984.344,40	Natixis TradEx Solutions
PAYS BASQUE 0.25 20-31 30/04A	EUR	1.613.023,00	04/01/49	1.441.811,86	Natixis TradEx Solutions
SNCF 2.25 17-47 20/12A	EUR	1.248.750,00	04/01/49	1.123.065,00	Natixis TradEx Solutions
SOCIETE DU GRAND PAR 0.7 20-60 15/10A	EUR	1.062.820,00	04/01/49	828.762,00	Natixis TradEx Solutions
SPAIN 0.827 20-27 08/05A	EUR	669.600,00	04/01/49	644.241,60	Natixis TradEx Solutions
SPAIN 0.827 20-27 08/05A	EUR	465.500,00	04/01/49	447.390,00	Natixis TradEx Solutions
STE DU GRAND PARIS 1.7 19-50 25/05A	EUR	529.620,00	04/01/49	455.448,00	Natixis TradEx Solutions
STE DU GRAND PARIS 1.7 19-50 25/05A	EUR	228.040,00	04/01/49	130.128,00	Natixis TradEx Solutions
STE DU GRAND PARIS 1.7 19-50 25/05A	EUR	753.100,00	04/01/49	650.640,00	Natixis TradEx Solutions
STORA ENSO OYJ 0.625 20-30 02/12A	EUR	688.231,70	04/01/49	650.409,58	Natixis TradEx Solutions
STORA ENSO OYJ 0.625 20-30 02/12A	EUR	216.086,00	04/01/49	201.557,20	Natixis TradEx Solutions
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 22-XX 23/11A	EUR	1.432.900,00	04/01/49	1.432.382,00	Natixis TradEx Solutions
TENNET HOLDING BV 1.375 17-29 26/06A	EUR	1.338.150,00	04/01/49	1.291.245,00	Natixis TradEx Solutions
VESTAS WIND SYS 1.5000 22-29 15/06A	EUR	2.967.738,00	04/01/49	2.628.203,05	Natixis TradEx Solutions
VESTAS WIND SYS 1.5000 22-29 15/06A	EUR	290.190,00	04/01/49	262.383,00	Natixis TradEx Solutions
		44.578.110,65		42.363.093,45	

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Description des sous-jacents	Devise	Montant emprunté (en EUR)	Maturité	Valeur d'évaluation (en EUR)	Contrepartie
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	EUR	381.650,00	04/01/49	370.305,00	Natixis TradEx Solutions
BELGIUM 1.25 18-33 22/04A	EUR	2.160.620,00	04/01/49	1.917.372,00	Natixis TradEx Solutions
BELGIUM 1.25 18-33 22/04A	EUR	4.996.750,00	04/01/49	4.585.020,00	Natixis TradEx Solutions
BNP PARIBAS SA FL.R 19-26 04/06A	EUR	184.300,00	04/01/49	183.592,00	Natixis TradEx Solutions
CAIXABANK SA FL.R 21-31 18/03A	EUR	829.100,00	04/01/49	853.980,00	Natixis TradEx Solutions
EUROGRID GMBH 1.113 20-32 15/05A	EUR	837.400,00	04/01/49	786.570,00	Natixis TradEx Solutions
HOLDING D INFRASTRU 0.6250 21-28 16/09A	EUR	306.680,00	04/01/49	312.928,00	Natixis TradEx Solutions
ICADE SANTE SAS 1.375 20-30 17/09A	EUR	381.500,00	04/01/49	367.410,00	Natixis TradEx Solutions
ICADE SANTE SAS 1.375 20-30 17/09A	EUR	577.640,00	04/01/49	514.374,00	Natixis TradEx Solutions
MUENCHENER RUECK FL.R 20-41 26/05A	EUR	559.360,00	04/01/49	598.928,00	Natixis TradEx Solutions
ORANGE SA 1.375 19-49 04/09A	EUR	1.111.000,00	04/01/49	649.500,00	Natixis TradEx Solutions
SNCF RESEAU 1.00 16-31 09/11A	EUR	424.743,84	04/01/49	410.065,00	Natixis TradEx Solutions
SOCIETE GRAND PARIS 1.125 18-28 22/10A	EUR	455.300,00	04/01/49	444.655,00	Natixis TradEx Solutions
STE DU GRAND PARIS 1.7 19-50 25/05A	EUR	342.060,00	04/01/49	195.192,00	Natixis TradEx Solutions
STORA ENSO OYJ 0.625 20-30 02/12A	EUR	515.340,00	04/01/49	465.132,00	Natixis TradEx Solutions
STORA ENSO OYJ 0.625 20-30 02/12A	EUR	199.464,00	04/01/49	186.052,80	Natixis TradEx Solutions
VESTAS WIND SYS 1.5000 22-29 15/06A	EUR	5.529.572,40	04/01/49	4.896.941,39	Natixis TradEx Solutions
VINCI SA 0.00001 20-28 27/11A	EUR	409.300,00	04/01/49	412.675,00	Natixis TradEx Solutions
		20.201.780,24		18.150.692,19	

Mirova Funds

Autres notes aux états financiers

8 - Mises en pension

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Description des sous-jacents	Devise	Montant emprunté (en EUR)	Maturité	Valeur d'évaluation (en EUR)	Contrepartie
ACEA SPA 0.25 21-30 28/07A	EUR	381.550,00	04/01/49	371.150,00	Natixis TradEx Solutions
AIR LIQUIDE FIN 0.6250 19-30 20/06A	EUR	689.840,00	04/01/49	654.104,00	Natixis TradEx Solutions
AIR LIQUIDE FIN 0.6250 19-30 20/06A	EUR	809.000,00	04/01/49	817.630,00	Natixis TradEx Solutions
BRITISH TELECOM 2.75 22-27 30/08A	EUR	967.000,00	04/01/49	946.030,00	Natixis TradEx Solutions
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	EUR	338.920,00	04/01/49	357.208,00	Natixis TradEx Solutions
ICADE SANTE SAS 1.375 20-30 17/09A	EUR	595.420,00	04/01/49	514.374,00	Natixis TradEx Solutions
ICADE SANTE SAS 1.375 20-30 17/09A	EUR	899.880,00	04/01/49	881.784,00	Natixis TradEx Solutions
KONINKLIJKE DSM NV 0.25 20-28 23/06A	EUR	429.000,00	04/01/49	416.150,00	Natixis TradEx Solutions
LEGRAND SA 0.6250 19-28 24/06A	EUR	437.518,42	04/01/49	422.675,00	Natixis TradEx Solutions
MUENCHENER RUECK FL.R 20-41 26/05A	EUR	1.409.400,00	04/01/49	1.347.588,00	Natixis TradEx Solutions
MUENCHENER RUECK FL.R 20-41 26/05A	EUR	139.840,00	04/01/49	149.732,00	Natixis TradEx Solutions
SBAB BANK AB 0.125 21-26 27/05A	EUR	444.900,00	04/01/49	437.175,00	Natixis TradEx Solutions
SBAB BANK AB 0.125 21-26 27/05A	EUR	887.900,00	04/01/49	874.350,00	Natixis TradEx Solutions
SBAB BANK AB 0.125 21-26 27/05A	EUR	1.477.780,00	04/01/49	1.294.038,00	Natixis TradEx Solutions
SBAB BANK AB 0.125 21-26 27/05A	EUR	497.250,00	04/01/49	437.175,00	Natixis TradEx Solutions

Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Description des sous-jacents	Devise	Montant emprunté (en EUR)	Maturité	Valeur d'évaluation (en EUR)	Contrepartie
SPAREBANK 1 SR-BANK 2.875 22-25 20/09A9A	EUR	590.077,39	04/01/49	582.804,00	Natixis TradEx Solutions
VERIZON COMMUNICATIO 0.75 21-32 22/03A	EUR	1.557.800,00	04/01/49	1.489.620,00	Natixis TradEx Solutions
		12.553.075,81		11.993.587,00	

Mirova Global Green Bond Fund:

Les garanties en espèces reçues au 31 décembre 2022 dans le cadre des contrats de rachat ci-dessous se présente comme suit :

Contrepartie	Devise	Montant de la garantie reçu
Natixis Tradex Solutions	EUR	46.392.500,07
		46.392.500,07

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund:

Les garanties en espèces reçues au 31 décembre 2022 dans le cadre des contrats de rachat ci-dessous se présente comme suit :

Contrepartie	Devise	Montant de la garantie reçu
Natixis Tradex Solutions	EUR	26.333.436,75
		26.333.436,75

Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund:

Les garanties en espèces reçues au 31 décembre 2022 dans le cadre des contrats de rachat ci-dessous se présente comme suit :

Contrepartie	Devise	Montant de la garantie reçu
Natixis Tradex Solutions	EUR	18.149.784,78
		18.149.784,78

Revenus générés par les opérations de rachat

Compartiments	Devise	Total net	Coût direct- indirect	Total brut
Mirova Global Sustainable Equity Fund	EUR	2.066,44	1.377,63	3.444,07
Mirova Europe Environmental Equity Fund	EUR	1.022,84	681,89	1.704,73
Mirova Global Green Bond Fund	EUR	219.629,48	146.419,65	366.049,13
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	EUR	179.652,34	119.768,23	299.420,57
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	EUR	142.520,56	95.013,71	237.534,27

Mirova Funds

Autres notes aux états financiers

9 - Distribution de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturant le 31 décembre 2022 :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund	Class I/D (EUR) - Distribution	LU0914729537	EUR	0,19	14/01/22	19/01/22
	Class M/D (EUR) - Distribution	LU0914729370	EUR	421,52	14/01/22	19/01/22
	Class M1/D (EUR) - Distribution	LU2102402687	EUR	86,45	14/01/22	19/01/22
	Class SI/D NPF (CHF) - Distribution	LU1989135535	CHF	0,19	14/01/22	19/01/22
	Class SI/D NPF (EUR) - Distribution	LU1616698145	EUR	0,24	14/01/22	19/01/22
	Class S1/D NPF (CHF) - Distribution	LU2167019418	CHF	0,09	14/01/22	19/01/22
	Class H-SI/D NPF (CHF) - Distribution	LU1712235982	CHF	0,22	14/01/22	19/01/22
Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund	Class I/D (EUR) - Distribution	LU0552643172	EUR	6,63	14/01/22	19/01/22
	Class M/D (EUR) - Distribution	LU0914730899	EUR	1.251,20	14/01/22	19/01/22
	Class R/D (EUR) - Distribution	LU0552643412	EUR	1,67	14/01/22	19/01/22
Mirova Funds - Mirova Euro Sustainable Equity Fund	Class I/D (EUR) - Distribution	LU0914731863	EUR	808,62	14/01/22	19/01/22
	Class M/D (EUR) - Distribution	LU0914731608	EUR	219,62	14/01/22	19/01/22
	Class R/D (EUR) - Distribution	LU0914732085	EUR	0,23	14/01/22	19/01/22
	Class SI/D NPF (EUR) - Distribution	LU1956004490	EUR	1,38	14/01/22	19/01/22
Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund	Class I/D (EUR) - Distribution	LU0914732754	EUR	213,03	14/01/22	19/01/22
	Class M/D (EUR) - Distribution	LU0914732598	EUR	1.362,52	14/01/22	19/01/22
	Class M1/D (EUR) - Distribution	LU2102402760	EUR	1,38	14/01/22	19/01/22
	Class R/D (EUR) - Distribution	LU0914733133	EUR	0,07	14/01/22	19/01/22
	Class SI/D NPF (EUR) - Distribution	LU2218407471	EUR	1,19	14/01/22	19/01/22
Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund	Class I/D (EUR) - Distribution	LU1472740684	EUR	0,70	14/01/22	19/01/22
				0,72	20/04/22	26/04/22
				0,87	19/07/22	25/07/22
				0,97	18/10/22	24/10/22
	Class N/D (EUR) - Distribution	LU1525463359	EUR	0,15	14/01/22	19/01/22
				0,16	20/04/22	26/04/22
				0,20	19/07/22	25/07/22
				0,23	18/10/22	24/10/22
	Class R/D (EUR) - Distribution	LU1525463862	EUR	0,07	14/01/22	17/01/22
				0,08	20/04/22	26/04/22
				0,13	19/07/22	25/07/22
				0,16	18/10/22	24/10/22
	Class SI/D (EUR) - Distribution	LU1525462625	EUR	0,05	14/01/22	19/01/22
				0,23	20/04/22	26/04/22
				0,26	19/07/22	25/07/22
				0,29	18/10/22	24/10/22
	Class H-N/D (CHF) - Distribution	LU1525463789	CHF	0,13	14/01/22	19/01/22
				0,14	20/04/22	26/04/22
				0,18	19/07/22	25/07/22
				0,20	18/10/22	24/10/22
	Class H-SI/D (GBP) - Distribution	LU2451381995	GBP	0,07	19/07/22	25/07/22
				0,35	18/10/22	24/10/22

Mirova Funds

Autres notes aux états financiers

9 - Distribution de dividendes

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	Class I/D (EUR) - Distribution	LU0914734610	EUR	0,11	14/01/22	19/01/22
				0,12	20/04/22	26/04/22
				0,14	19/07/22	25/07/22
				0,16	18/10/22	24/10/22
				106,02	14/01/22	19/01/22
	Class M/D (EUR) - Distribution	LU0914734453	EUR	108,44	20/04/22	26/04/22
				114,57	19/07/22	25/07/22
	Class M/D (EUR) - Distribution	LU0914734453	EUR	123,98	18/10/22	24/10/22
				0,08	14/01/22	19/01/22
	Class N/D (EUR) - Distribution	LU0914735187	EUR	0,10	20/04/22	26/04/22
				0,12	19/07/22	25/07/22
				0,14	18/10/22	24/10/22
				0,01	20/04/22	26/04/22
				0,04	19/07/22	25/07/22
	Class R/D (EUR) - Distribution	LU0914734883	EUR	0,06	18/10/22	24/10/22
Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	Class I/D (EUR) - Distribution	LU0552643768	EUR	0,16	14/01/22	19/01/22
				0,14	20/04/22	26/04/22
				0,17	19/07/22	25/07/22
				0,21	18/10/22	24/10/22
				0,13	14/01/22	19/01/22
	Class N/D (EUR) - Distribution	LU0914734370	EUR	0,11	20/04/22	26/04/22
				0,14	19/07/22	25/07/22
				0,19	18/10/22	24/10/22
				0,06	14/01/22	19/01/22
				0,04	20/04/22	26/04/22
	Class R/D (EUR) - Distribution	LU0552643925	EUR	0,07	19/07/22	25/07/22
				0,12	18/10/22	24/10/22

10 - Mécanisme de "Swing pricing"

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un effet dilutif sur la VNI par action des Compartiments au détriment des investisseurs à long terme en raison des frais, des écarts entre prix vendeur et prix acheteur et d'autres pertes encourues par la SICAV en lien avec les négociations entreprises par la Société de gestion. Afin de protéger les intérêts des actionnaires existants, la Société de gestion peut décider d'introduire un mécanisme de swing pricing pour tout Compartiment.

Si, pour les Compartiments énumérés ci-dessous, les souscriptions nettes ou les rachats nets tout jour de calcul dépassent un seuil déterminé (le « Seuil de déclenchement »), un facteur d'ajustement, appelé Swing factor, sera appliqué pour ajuster la valeur nette d'inventaire par action en conséquence à la hausse ou à la baisse. Les Seuils de déclenchement et les Swing factors sont déterminés et revus périodiquement par la Société de gestion.

Le Swing factor sera défini par la Société de gestion de façon à refléter les frais estimés de négociation et autres et ne pourra excéder 2% de la valeur nette d'inventaire.

La volatilité des valeurs nettes d'inventaire des Compartiments peut ne pas refléter la performance véritable du portefeuille et peut par conséquent dévier de l'indice de référence des Compartiments en raison de l'application du mécanisme de Swing pricing. Les commissions de performance, le cas échéant, sont calculées sur la base de la valeur nette d'inventaire avant l'application des ajustements de Swing pricing.

Le mécanisme de Swing pricing peut être appliqué pour les Compartiments suivants :

Mirova Global Green Bond Fund;
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund;
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund.

A la date du rapport, aucun swing pricing n'a été appliqué aux valeurs nettes d'inventaires des compartiments de la SICAV.

Autres notes aux états financiers

11 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

La description détaillée des modifications apportées à la composition du portefeuille pour la période terminée le 31 décembre 2022 est à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV ainsi qu'auprès du représentant en Suisse, qui la leur communiquera à titre gracieux sur simple demande.

Mirova Funds

**Informations supplémentaires non
auditées**

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

MIROVA

La Politique de rémunération de Mirova est établie en conformité avec la directive AIFM 2011/61/UE, la directive UCITS 5 2014/91/UE, la directive MIF2 2014/65/UE, le Règlement SFDR 2019/2088/UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la Position AMF 2013-11 « Politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs », ainsi que les textes de références du Code monétaire et financier et de l'Autorité des Marchés Financiers.

1. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs pré-définis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis a minima pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

2. Les composantes de la rémunération

La politique de rémunération veille à maintenir une proportion équilibrée entre rémunération fixe et variable, la direction des ressources humaine en est la garante. Les revalorisations des salaires fixes et l'attribution des rémunérations variables sont étudiées une fois par an dans le cadre de la campagne d'avancement.

a. La rémunération fixe

La rémunération fixe rémunère les compétences et l'expertise attendues dans l'exercice d'un poste.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

b. La rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement. Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte.

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

Pour la population non régulée, elles sont versées en totalité sous forme numéraire et sont attribuées de façon sélective et varient d'une année sur l'autre en fonction de l'appréciation des critères de performance. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée par la prise d'un niveau de risque non conforme ou le non-respect des procédures internes sur l'année considérée.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Il n'y a pas de garantie contractuelle encadrant les rémunérations variables.

c. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clé

Mirova souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs clé au travers d'un dispositif de rétention intégré aux politiques de rémunération qui permet d'allouer un montant de rémunération variable supplémentaire, sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Mirova, et acquis par tranches égales sur une période de minimum trois ans. Il permet ainsi, sous réserve de conditions de présence, d'associer les collaborateurs à l'évolution des résultats. Les montants sont attribués au regard de l'évaluation de la performance et d'un engagement professionnel individuel sur une année considérée. L'enveloppe allouée au dispositif de rétention est contenue dans le budget global alloué aux rémunérations variables.

d. Carried Interest

Le carried interest représente la fidélisation et l'alignement des intérêts des investisseurs et des collaborateurs concernés au travers d'un paiement différé. Obligeant à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés, il se concrétise par l'acquisition de parts du fonds. La rémunération des parts acquises est ensuite conditionnée à la création de plus-value et à un rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs du fonds. Il est réservé aux collaborateurs constituant l'équipe d'investissement des activités de fonds d'infrastructure.

3. Evaluation de la performance collective et individuelle

La contribution et le niveau de performance des collaborateurs sont évalués au regard de leurs fonctions, missions et niveau de responsabilités dans l'entreprise. Il est distingué plusieurs catégories de personnel :

- Le comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de service et les résultats financiers. La performance s'apprécie annuellement,
- Les fonctions de support et de développement commercial sont évaluées sur leur capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les fonctions du développement commercial. Ces objectifs quantitatifs sont définis et communiqués en début de chaque année,
- Les fonctions de contrôles dont l'évaluation repose sur l'appréciation de critères qualitatifs définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance ni créer de conflit d'intérêts,
- Les fonctions de gestion sont évaluées de façon différente, selon la typologie des portefeuilles gérés. Les critères quantitatifs utilisés reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de Mirova et/ou des produits gérés.

4. Déclinaison du dispositif applicable à la population régulée

a. Identification de la population régulée

Conformément aux dispositions réglementaires, la DRH et le RCCI déterminent et formalisent en début d'année la liste de la population « régulée », correspondant aux collaborateurs qui peuvent à titre individuel avoir une incidence significative de par leurs décisions sur le profil de risque de Mirova et/ou des produits gérés, sachant que les membres du comité exécutif sont systématiquement inclus dans cette population, les fonctions de direction des activités support, les fonctions de direction de contrôle (risques, conformité et contrôle), les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille, les autres preneurs de risques, ainsi que les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

L'identification des fonctions de gestion et de risque incluses dans le périmètre des fonctions régulées est réalisée annuellement par la DRH et le RCCI - responsable de la conformité, du contrôle interne et des risques à partir de la cartographie des processus de gestion. La direction générale valide le périmètre de l'ensemble de la population régulée.

b. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population régulée

Variable remuneration and, where appropriate, the loyalty scheme of the regulated staff are allocated globally, half in cash and the other La rémunération variable et, le cas échéant, le dispositif de fidélisation de la population régulée sont attribués globalement pour moitié en numéraire et pour autre moitié sous forme d'équivalent instrument financier. Pour les rémunérations variables les plus faibles, en deçà d'un seuil défini annuellement, la proportion de différée ne s'applique pas. La liste des collaborateurs concernés est validée par le RCCI - directeur de la conformité, du contrôle interne et des risques. Pour les rémunérations les plus élevées de Mirova, la proportion différée sous forme d'équivalent instrument financier peut atteindre 60%.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.

c. Dispositif de contrôle

A la fin de chaque campagne d'avancement et avant attribution des rémunérations variables, la DRH formalise un contrôle de l'adéquation et de l'efficacité de la politique de rémunération de la population régulée (la liste nominative, les montants attribués, la répartition entre les versements immédiats et différés et la partie numéraire et équivalent instrument financier). Il est approuvé par le Comité Exécutif et par Natixis Investment Managers.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population régulée, ainsi que l'enveloppe de rémunération annuelle des dirigeants sont fournis annuellement au conseil d'administration de Mirova. Dans le cadre des campagnes d'avancement, les propositions individuelles sont validées par la direction des ressources humaines et la direction générale de Mirova, puis successivement par les instances de validation des rémunérations de Natixis Investment Managers AM et de Natixis. La rémunération du directeur général est déterminée par la direction générale de Natixis Investment Managers et de Natixis et est présentée au comité des nominations et des rémunérations de Natixis.

5. Rémunérations versées au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

- Rémunérations fixes: 12 317 024 €,
- Rémunérations variables attribuées: 9 876 450 €,
- Effectifs concernés : 132 collaborateurs.

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la Société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société de gestion et/ou des portefeuilles :

- Rémunération totale attribuée: 15 030 540 € dont,
 - Cadres supérieurs : 4 635 800 €,
 - Membres du personnel : 10 394 740 €.

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL (NIMI)

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »)
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »)
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016- 827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »)
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluri-annuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période pré-définie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI. Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UC ITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI ;

Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation⁽¹⁾ :

(1) Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion

Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion

Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 383 602 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2022 : 9 378 250 €

Effectifs concernés : 363 collaborateurs

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 9 689 885 € dont,

- Cadres supérieurs : 2 647 162 €

- Membres du personnel : 7 042 712 €

Effectifs concernés : 54

Mirova Funds

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (Securities Financing Transactions Regulation)

TRANSACTIONS SUR PRÊTS DE TITRES	Mirova Global Green Bond Fund	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund
Actifs utilisés	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
En valeur absolue	5.425.368,74	9.403.641,90	6.202.645,36
En % des actifs pouvant être prêtés	0,76	2,05	1,72
En % de la valeur nette d'inventaire totale	0,71	2,00	1,61
Opérations classées selon les échéances résiduelles	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 mois et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	5.425.368,74	9.403.641,90	6.202.645,36
Opérations ouvertes	-	-	-
Garanties reçues			
Type:			
Espèces	5.602.946,66	9.447.150,97	6.429.122,37
Qualité (notation des émetteurs de sûretés obligataires):	-	-	-
Devise:			
EUR	5.602.946,66	9.447.150,97	6.429.122,37
Classement selon les échéances résiduelles:			
Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 mois et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
Opérations ouvertes	5.602.946,66	9.447.150,97	6.429.122,37
Revenus et coûts	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
<i>Revenus de la SICAV:</i>			
En valeur absolue	14.261,10	12.472,65	8.404,49
En % des revenus bruts	60%	60%	60%
<i>Revenus des tiers</i>			
En valeur absolue	9.507,40	8.315,10	5.602,99
En % des revenus bruts	40%	40%	40%

Chaque compartiment a Natixis Tradex Solutions comme unique contrepartie pour les positions de prêt de titres. Toutes les transactions sont bilatérales. Les garanties en espèces ne sont pas réutilisées.

Mirova Funds

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

TRANSACTION SUR CONTRATS DE RACHATS	Mirova Global Green Bond Fund	Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund
Actifs utilisés	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
En valeur absolue	44.578.110,65	20.201.780,24	12.553.075,81
En % de la valeur nette d'inventaire totale	5,84	4,30	3,25
Opérations classées selon les échéances résiduelles	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 mois et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	44.578.110,65	20.201.780,24	12.553.075,81
Opérations ouvertes	-	-	-
Garanties reçues	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Type: Qualité (notation des émetteurs de sûretés obligataires):	1.518.000,00	1.803.000,00	530.000,00
Devise: EUR	1.518.000,00	1.803.000,00	530.000,00
Garanties payées	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Type: Espèces (empruntées au début de la transaction)	-	-	-
Devise: EUR	-	-	-
Revenus et coûts	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
<i>Revenus de la SICAV:</i>			
En valeur absolue	211.940,20	197.946,92	175.489,22
En % des revenus bruts	60%	60%	60%
<i>Revenus des tiers</i>			
En valeur absolue	84.776,08	79.178,77	70.195,69
En % des revenus bruts	40%	40%	40%

Chaque compartiment a Natixis Tradex Solutions comme unique contrepartie pour les contrats de rachat inversé. Toutes les transactions sont des transactions bilatérales. Les garanties en espèces ne sont pas réutilisées.

Mirova Funds

Informations supplémentaires non auditées

Informations spéciales à l'attention des investisseurs en Suisse

Représentant et Service de paiement

RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich

Lieu de distribution des documents déterminants

Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant. Une copie de l'ensemble des modifications apportées au portefeuille au cours de l'année considérée est disponible sans frais auprès du Représentant et service de paiement en Suisse.

Publications

1. Les publications concernant la SICAV ont lieu en Suisse sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.
2. Les prix d'émission et de rachat, respectivement la valeur d'inventaire avec la mention « commissions non comprises » sont publiés quotidiennement sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Le ratio de dépenses totales ("TER") présenté ci-dessous est calculé conformément aux recommandations de la Directive sur le calcul et la publication du TER pour les placements collectifs de capitaux, émise le 16 mai 2008 par la Swiss Funds & Asset Management Association (« SFAMA »).

TER

Le ratio de dépenses totales ("TER") correspond, en pourcentage de l'actif net moyen, à la somme de l'ensemble des frais d'exploitation (à l'exception des frais de courtage, des frais de négociation des valeurs mobilières et des intérêts bancaires) facturés à chaque compartiment au cours de l'exercice sous revue. Au 31 décembre 2022, le TER annualisé pour chaque classe d'actions active à cette date et autorisée à la commercialisation en Suisse est le suivant :

Exercice du 01/01/22 au 31/12/22	Classes d'actions	TER en % (commission de performance incluse)	Commission de performance en %
Mirova Global Sustainable Equity Fund	F/A NPF (EUR)	1.55	-
	F/A NPF (USD)	1.55	-
	I/A (EUR)	0.81	-
	I/A (GBP)	0.81	-
	I/A (USD)	0.81	-
	I/A NPF (EUR)	1.01	-
	I/A NPF (USD)	1.01	-
	I/D (EUR)	0.81	-
	M/D (EUR)	0.66	-
	M1/D (EUR)	0.81	-
	N/A (EUR)	0.94	-
	N/A NPF (EUR)	1.15	-
	N/A NPF (USD)	1.15	-
	N/D NPF (USD)	1.15	-
	N1R/A NPF (EUR)	0.53	-
	R/A (CHF)	1.84	-
	R/A (EUR)	1.82	-
	R/A NPF (EUR)	2.05	-
	R/A (GBP)	1.85	-
	R/A (USD)	1.85	-
	R/A NPF (USD)	2.05	-
	R/D (EUR)	1.85	-
	R/D NPF (EUR)	2.05	-
	RE/A (EUR)	2.45	-
	RE/A NPF (EUR)	2.60	-
	RE/D (EUR)	2.45	-
	SI/A NPF (EUR)	0.81	-
	SI/A NPF (GBP)	0.81	-
	SI/A NPF (USD)	0.81	-

Mirova Funds

Informations supplémentaires non auditées

Informations spéciales à l'attention des investisseurs en Suisse (suite)

TER (suite)

Exercice du 01/01/22 au 31/12/22	Classes d'actions	TER en % (commission de performance incluse)	Commission de performance en %
Mirova Global Sustainable Equity Fund (suite)	SI/D NPF (CHF)	0.81	-
	S1/D NPF (CHF)	0.66	-
	S1/A NPF (EUR)	0.66	-
	H-I/A (USD)	0.81	-
	H-I/A NPF (USD)	1.01	-
	H-N/A (CHF)	0.95	-
	H-N/A NPF (EUR)	1.14	-
	H-N/A NPF (USD)	1.15	-
	H-N1R/A NPF (CHF)	0.95	-
	H-N1R/A NPF (EUR)	0.96	-
	H-N1R/A NPF (GBP)	0.95	-
	H-N1R/A NPF (USD)	0.95	-
	H-R/A (USD)	1.85	-
	H-R/A NPF (CHF)	2.05	-
	H-R/A NPF (EUR)	2.04	-
	H-R/A NPF (USD)	2.05	-
	H-R/A NPF (SGD)	2.05	-
	H-RE/A (USD)	2.44	-
	H-SI/A NPF (CHF)	0.81	-
	H-SI/A NPF (EUR)	0.81	-
	H-SI/A NPF (GBP)	0.81	-
	H-SI/A NPF (SGD)	0.81	-
	H-SI/A NPF (USD)	0.81	-
	H-SI/D NPF (CHF)	0.81	-
	H-S1/A NPF (CHF)	0.66	-
	H-S1/A NPF (EUR)	0.66	-
	H-S1/A NPF (GBP)	0.66	-
	H-S1/A NPF (USD)	0.66	-
Mirova US Sustainable Equity Fund	I/A (USD)	0.74	-
	R/A (USD)	1.22	-
	H-Q/A NPF (EUR)	0.04	-
Mirova Europe Sustainable Equity Fund	I/A (EUR)	0.99	-
	I/D (EUR)	0.89	-
	M/D (EUR)	0.80	-
	N/A (EUR)	1.14	-
	N/A NPF (EUR)	1.33	-
	R/A (EUR)	1.82	-
	RE/D (EUR)	2.44	-
	R/D (EUR)	1.83	-
	SI/A NPF (EUR)	0.88	-
Mirova Euro Sustainable Equity Fund	I/A (EUR)	1.03	-
	I/A NPF (EUR)	1.16	-
	I/A NPF (USD)	1.09	-
	M/D (EUR)	0.83	-
	N/A (EUR)	1.16	-
	R/A (EUR)	1.86	-
	R/A NPF (EUR)	2.06	-
	R/A NPF (USD)	2.01	-
	R/D (EUR)	1.86	-
	RE/A (EUR)	2.46	-
	RE/D (EUR)	2.46	-
	SI/A NPF (EUR)	0.93	-
	SI/D NPF (EUR)	0.92	-
Mirova Global Environmental Equity Fund	I/A (EUR)	0.87	-
	I/A NPF (EUR)	0.95	-
	Q/A (EUR)	0.64	-
	N/A (EUR)	0.91	-
	R/A (EUR)	1.85	-
	SI/A NPF (EUR)	0.78	-

Mirova Funds

Informations supplémentaires non auditées

Informations spéciales à l'attention des investisseurs en Suisse (suite)

TER (suite)

Exercice du 01/01/22 au 31/12/22	Classes d'actions	TER en % (commission de performance incluse)	Commission de performance en %
Mirova Europe Environmental Equity Fund	I/A (EUR)	1.00	-
	I/D (EUR)	1.00	-
	M/D (EUR)	0.80	-
	M1/D (EUR)	0.81	-
	N/A (EUR)	1.14	-
	R/A (EUR)	1.84	-
	R/A (USD)	0.32	-
	R/D (EUR)	1.84	-
	RE/A (EUR)	2.44	-
	RE/D (EUR)	2.43	-
	SI/A NPF (EUR)	0.91	-
	SI/D NPF (EUR)	0.91	-
	H-N/A (GBP)	0.81	-
	H-R/A (USD)	1.84	-
	H-SI/A NPF (GBP)	0.91	-
Mirova Future of Food Fund	J-F/A (EUR)*	0.10	-
	J-F/A (USD)*	0.10	-
	J-F/D (GBP)*	0.09	-
	J-N1R/A (EUR)*	0.06	-
	J-N1R/A (USD)*	0.06	-
	J-N1R/D (GBP)*	0.06	-
	J-SI/D (GBP)*	0.05	-
	J-S1/A (EUR)*	0.05	-
	J-S1/A (USD)*	0.05	-
	Q/A (USD)*	0.06	-
	H-J-F/A (EUR)*	0.08	-
	H-J-N1R/A (EUR)*	0.06	-
	H-J-S1/A (EUR)*	0.05	-
Mirova Women Leaders Equity Fund	I/A (EUR)	0.80	-
	I/A NPF (EUR)	1.00	-
	I/A NPF (GBP)	0.89	-
	Q/A NPF (EUR)	0.65	-
	N/A (EUR)	0.94	-
	N/A NPF (EUR)	1.13	-
	N/A NPF (USD)	0.89	-
	R/A (EUR)	1.83	-
	R/A (USD)	1.45	-
	R/D (EUR)	1.83	-
	RE/A (EUR)	2.43	-
	RE/A NPF (EUR)	2.58	-
	SI/A (EUR)	0.65	-
Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund	N/A (EUR)	0.64	-
	RE/A (EUR)	1.95	-
	SI/A (EUR)	0.30	-
Mirova Global Green Bond Fund	I/A (EUR)	0.60	-
	I/A (USD)	0.60	-
	I/D (EUR)	0.60	-
	N/A (EUR)	0.74	-
	N/D (EUR)	0.74	-
	R/A (EUR)	1.04	-
	RE/A (EUR)	1.63	-
	R/D (EUR)	1.04	-
	SI/A (EUR)	0.40	-
	SI/A (GBP)	0.40	-
	SI/D (EUR)	0.40	-
	H-I/A (GBP)	0.60	-
	H-I/A (USD)	0.60	-
	H-N/A (CHF)	0.74	-
	H-N/A (USD)	0.74	-
	H-N/D (CHF)	0.72	-
	H-SI/A (CHF)	0.40	-
	H-SI/A (GBP)	0.40	-
	H-SI/A (USD)	0.40	-
	H-SI/D (GBP)	0.13	-

Mirova Funds

Informations supplémentaires non auditées

Informations spéciales à l'attention des investisseurs en Suisse (suite)

TER (suite)

Exercice du 01/01/22 au 31/12/22	Classes d'actions	TER en % (commission de performance incluse)	Commission de performance en %
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	I/A (EUR)	0.60	-
	I/D (EUR)	0.60	-
	N/A (EUR)	0.74	-
	N/D (EUR)	0.74	-
	M/D (EUR)	0.31	-
	R/A (EUR)	1.04	-
	RE/A (EUR)	1.64	-
	R/D (EUR)	1.04	-
	RE/D (EUR)	1.52	-
	SI/A (EUR)	0.40	-
	H-N/A (CHF)	0.74	-
Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	I/A (EUR)	0.60	-
	I/D EUR)	0.60	-
	N/A (EUR)	0.74	-
	N/D (EUR)	0.74	-
	R/A (EUR)	1.04	-
	R/D (EUR)	1.04	-
	RE/A (EUR)	1.63	-
	RE/D (EUR)	1.63	-
	SI/A (EUR)	0.40	-
	H-N/A (GBP)	0.67	-
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund	EI/A NPF (EUR)	0.08	-
	Z/A NPF (EUR)	0.01	-
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund	I/A (EUR)	0.08	-
	G/A (EUR)	0.07	-
	R/A (EUR)	0.27	-
	SI/A (EUR)	0.10	-

Mirova Funds

Informations supplémentaires non auditées

Informations spéciales à l'attention des investisseurs en Suisse

Performance

Les performances sont publiées conformément aux exigences de la Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA).

Performance sur exercices comptables clôturant au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020

Compartiments/Classes d'actions	Devise	31/12/22	31/12/21	31/12/20	Indice de référence
Mirova Global Sustainable Equity Fund					MSCI World index Net Dividends Reinvested en euro
F/A NPF (EUR)	EUR	-18.34%	26.16%	-	
F/A NPF (USD)	USD	-23.36%	17.22%	-	
H-I/A (USD)	USD	-19.83%	21.36%	32.30%	
H-I/A NPF (USD)	USD	-19.97%	21.23%	-	
H-N/A (CHF)	CHF	-22.92%	19.90%	-	
H-N/A NPF (EUR)	EUR	-22.74%	19.90%	-	
H-N/A NPF (USD)	USD	-20.06%	21.06%	-	
H-N1R/A NPF (CHF)	CHF	-23.02%	19.91%	-	
H-N1R/A NPF (EUR)	EUR	-22.33%	20.16%	-	
H-N1R/A NPF (GBP)	GBP	-21.73%	20.43%	-	
H-N1R/A NPF (USD)	USD	-19.86%	21.23%	-	
H-R/A (USD)	USD	-20.55%	20.19%	-	
H-R/A NPF (CHF)	CHF	-23.89%	18.59%	-	
H-R/A NPF (EUR)	EUR	-23.58%	-	-	
H-R/A NPF (SGD)	SGD	-21.63%	19.87%	-	
H-R/A NPF (USD)	USD	-20.72%	19.95%	-	
H-RE/A (USD)	USD	-20.96%	19.80%	-	
H-SI/A NPF (CHF)	CHF	-22.31%	19.67%	-	
H-SI/A NPF (EUR)	EUR	-22.59%	20.25%	26.62%	
H-SI/A NPF (GBP)	GBP	-21.73%	20.91%	26.78%	
H-SI/A NPF (SGD)	SGD	-20.57%	21.23%	25.95%	
H-SI/A NPF (USD)	USD	-19.84%	21.52%	-	
H-S1/A NPF (CHF)	CHF	-22.70%	-	29.34%	
H-S1/A NPF (EUR)	EUR	-22.32%	20.51%	-	
H-S1/A NPF (GBP)	GBP	-21.57%	-	-	
H-S1/A NPF (USD)	USD	-19.70%	-	-	
H-SI/D NPF (CHF)	CHF	-22.99%	19.78%	-	
I/A (EUR)	EUR	-17.74%	27.07%	27.19%	
I/A (GBP)	GBP	-13.07%	19.21%	18.78%	
I/A (USD)	USD	-22.80%	18.08%	-	
I/A NPF (EUR)	EUR	-17.90%	26.85%	29.30%	
I/A NPF (USD)	USD	-22.95%	17.89%	22.07%	
I/D (EUR)	EUR	-17.84%	27.10%	33.09%	
M/D (EUR)	EUR	-17.58%	27.22%	18.94%	
M1/D (EUR)	EUR	-17.72%	-	-	
N/A (EUR)	EUR	-17.85%	26.90%	18.68%	
N/A NPF (EUR)	EUR	-18.01%	26.67%	21.89%	
N/A NPF (USD)	USD	-23.06%	17.73%	32.85%	
N/D NPF (USD)	USD	-23.06%	17.72%	32.83%	
R/A (CHF)	CHF	-22.42%	20.44%	17.18%	
R/A (EUR)	EUR	-18.57%	25.80%	17.87%	
R/A (GBP)	GBP	-13.97%	-	-	
R/A (USD)	USD	-23.60%	16.89%	28.45%	
R/A NPF (EUR)	EUR	-18.75%	25.53%	20.81%	
R/A NPF (USD)	USD	-23.75%	16.67%	31.67%	
R/D (EUR)	EUR	-18.59%	25.77%	-	
R/D NPF (EUR)	EUR	-18.71%	25.53%	-	
RE/A (EUR)	EUR	-19.08%	25.01%	17.25%	
RE/A NPF (EUR)	EUR	-19.20%	24.85%	20.15%	
RE/D (EUR)	EUR	-19.07%	25.02%	16.88%	
SI/A NPF (EUR)	EUR	-17.74%	27.10%	22.32%	
SI/A NPF (GBP)	GBP	-13.07%	19.21%	-	
SI/A NPF (USD)	USD	-22.80%	18.13%	33.32%	
SI/D NPF (CHF)	CHF	-21.59%	21.74%	21.68%	
SI/D NPF (EUR)	EUR	-100.00%	27.11%	-	
S1/A NPF (EUR)	EUR	-17.61%	27.29%	-	
S1/D NPF (CHF)	CHF	-22.64%	-	-	

Mirova Funds

Informations supplémentaires non auditées

Informations spéciales à l'attention des investisseurs en Suisse (suite)

Performance (suite)

Performance sur exercices comptables clôturant au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 (suite)

Compartiments/Classes d'actions	Devise	31/12/22	31/12/21	31/12/20	Indice de référence
Mirova US Sustainable Equity Fund *					S&P 500 index Net Dividends Reinvested en USD
I/A (USD) lancée le 07/06/22	USD	-	-	-	
R/A (USD) lancée le 07/06/22	USD	-	-	-	
H-Q/A NPF (EUR) lancée le 07/06/22	EUR	-	-	-	
Mirova Europe Sustainable Equity Fund					MSCI Europe index Net Dividends Reinvested en euro
I/A (EUR)	EUR	-14.39%	12.06%	11.60%	
I/A (GBP)	GBP	-	-	17.83%	
I/D (EUR)	EUR	-14.10%	12.39%	11.56%	
M/D (EUR)	EUR	-14.04%	12.38%	15,74%	
N/A (EUR)	EUR	-14.50%	12.01%	-	
N/A NPF (EUR)	EUR	-14.66%	-	-	
R/A (EUR)	EUR	-15.09%	11.12%	10.87%	
R/D (EUR)	EUR	-15.04%	11.27%	10.85%	
RE/D (EUR)	EUR	-16.08%	10.13%	8.94%	
SI/A NPF (EUR)	EUR	-14.30%	12.32%	-	
Mirova Euro Sustainable Equity Fund					MSCI EMU index Net Dividends Reinvested en euro
I/A (EUR)	EUR	-14.57%	17.49%	1.12%	
I/A NPF (EUR)	EUR	-	-	-	
I/A NPF (USD)	USD	-19.90%	9.10%	10.86%	
I/D (EUR)	EUR	-	17.51%	1.15%	
M/D (EUR)	EUR	-14.25%	17.62%	1.99%	
N/A (EUR)	EUR	-14.68%	17.31%	1.03%	
R/A (EUR)	EUR	-15.27%	16.50%	0.47%	
R/A NPF (EUR)	EUR	-	-	-	
R/A NPF (USD)	USD	-20.64%	7.92%	10.90%	
R/D (EUR)	EUR	-15.26%	16.48%	0.45%	
RE/A (EUR)	EUR	-15.78%	15.81%	-0.12%	
RE/D (EUR)	EUR	-15.78%	15.80%	-0.28%	
SI/A NPF (EUR)	EUR	-14.48%	17.61%	1.91%	
SI/D NPF (EUR)	EUR	-14.34%	17.52%	1.88%	
Mirova Global Environmental Equity Fund					MSCI World index Net Dividends Reinvested en euro
I/A (EUR)	EUR	-17.43%	3.65%	-	
Q/A (EUR)	EUR	-17.88%	4.85%	-	
R/A (EUR)	EUR	-18.69%	2.78%	-	
SI/A NPF (EUR)	EUR	-18.00%	4.70%	-	
Mirova Europe Environmental Equity Fund					MSCI World index Net Dividends Reinvested en euro
I/A (EUR)	EUR	-21.97%	17.40%	24.95%	
I/D (EUR)	EUR	-21.82%	17.42%	25.03%	
M/D (EUR)	EUR	-21.64%	17.62%	33.33%	
M1/D (EUR)	EUR	-21.65%	17.52%	-	
N/A (EUR)	EUR	-22.07%	17.16%	25.01%	
R/A (EUR)	EUR	-22.62%	16.37%	24.08%	
R/A (USD)	USD	-26.33%	--	-	
R/D (EUR)	EUR	-22.60%	16.43%	23.88%	
RE/A (EUR)	EUR	-23.07%	15.53%	24.08%	
RE/D (EUR)	EUR	-23.07%	15.73%	22.81%	
SI/A NPF (EUR)	EUR	-21.89%	17.54%	33.57%	
SI/D NPF (EUR)	EUR	-21.71%	-	-	
H-R/A (USD)	USD	-20.47%	-	-	
H-SI/A NPF (GBP)	GBP	-21.17%	-	-	
Mirova Global Environmental Equity Fund					MSCI World index Net Dividends Reinvested en euro
I/A (EUR)	EUR	-17.43%	3.65%	-	
Q/A (EUR)	EUR	-17.88%	4.85%	-	
R/A (EUR)	EUR	-18.69%	2.78%	-	
SI/A NPF (EUR)	EUR	-18.00%	4.70%	-	

Mirova Funds

Informations supplémentaires non auditées

Informations spéciales à l'attention des investisseurs en Suisse (suite)

Performance (suite)

Performance sur exercices comptables clôturant au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 (suite)

Compartiments/Classes d'actions	Devise	31/12/22	31/12/21	31/12/20	Indice de référence
Mirova Europe Environmental Equity Fund					MSCI World index Net Dividends Reinvested en euro
I/A (EUR)	EUR	-21.97%	17.40%	24.95%	
I/D (EUR)	EUR	-21.82%	17.42%	25.03%	
M/D (EUR)	EUR	-21.64%	17.62%	33.33%	
M1/D (EUR)	EUR	-21.65%	17.52%	-	
N/A (EUR)	EUR	-22.07%	17.16%	25.01%	
R/A (EUR)	EUR	-22.62%	16.37%	24.08%	
R/A (USD)	USD	-26.33%	--		
R/D (EUR)	EUR	-22.60%	16.43%	23.88%	
RE/A (EUR)	EUR	-23.07%	15.53%	24.08%	
RE/D (EUR)	EUR	-23.07%	15.73%	22.81%	
SI/A NPF (EUR)	EUR	-21.89%	17.54%	33.57%	
SI/D NPF (EUR)	EUR	-21.71%	-	-	
H-R/A (USD)	USD	-20.47%	-	-	
H-SI/A NPF (GBP)	GBP	-21.17%	-	-	
Mirova Future of Food Fund *					MSCI World index Net Dividends Reinvested
J-F/A (EUR) lancée le 15/11/22	EUR	-	-	-	
J-F/D (GBP) lancée le 15/11/22	GBP	-	-	-	
J-F/A (USD) lancée le 15/11/22	USD	-	-	-	
J-N1R/A (EUR) lancée le 15/11/22	EUR	-	-	-	
J-N1R/D (GBP) lancée le 15/11/22	GBP	-	-	-	
J-N1R/A (USD) lancée le 15/11/22	USD	-	-	-	
J-SI/D (GBP) lancée le 15/11/22	GBP	-	-	-	
J-S1/A (EUR) lancée le 15/11/22	EUR	-	-	-	
J-S1/A (USD) lancée le 15/11/22	USD	-	-	-	
Q/A (USD) lancée le 15/11/22	USD	-	-	-	
H-J-F/A (EUR) lancée le 29/11/22	EUR	-	-	-	
H-J-N1R/A (EUR) lancée le 29/11/22	EUR	-	-	-	
H-J-S1/A (EUR) lancée le 29/11/22	EUR	-	-	-	
Mirova Women Leaders Equity Fund					MSCI World index Net Dividends Reinvested en euro
I/A (EUR)	EUR	-14.56%	16.58%	13.82%	
I/A NPF (EUR)	EUR	-14.73%	-	-	
I/A NPF (GBP)	GBP	-9.79%	-	-	
N/A (EUR)	EUR	-14.68%	-	-	
N/A NPF (EUR)	EUR	-14.85%	-	-	
Q/A NPF (EUR)	EUR	-14.43%	16.75%	15.63%	
R/A (EUR)	EUR	-15.43%	15.35%	12.93%	
R/A (USD)	USD	-	-	-	
R/D (EUR)	EUR	-15.43%	15.45%	-	
RE/A (EUR)	EUR	-15.94%	14.67%	-	
RE/A NPF (EUR)	EUR	-16.07%	14.54%	-	
SI/A (EUR)	EUR	-14.43%	16.75%	-	
Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund					MSCI World index Net Dividends Reinvested en euro
N/A (EUR)	EUR	-16.87%	-	-	
RE/A (EUR)	EUR	-18.31%	17.03%	-	
SI/A (EUR)	EUR	-16.95%	18.94%	11.40%	
Mirova Global Green Bond Fund					Blomberg Barclays MSCI Global Green Bond Index (EUR Hedged)
I/A (EUR)	EUR	-20.32%	-3.46%	5.98%	
I/A (USD)	USD	-25.22%	-10.27%	-	
ID (EUR)	EUR	-20.25%	-3.45%	5.94%	
N/A (EUR)	EUR	-20.43%	-3.59%	5.83%	
N/D (EUR)	EUR	-20.37%	-3.58%	5.80%	
R/A (EUR)	EUR	-20.66%	-3.88%	5.51%	
R/D (EUR)	EUR	-20.63%	-3.89%	5.64%	
RE/A (EUR)	EUR	-21.14%	-4.46%	-	
SI/A (EUR)	EUR	-20.16%	-3.27%	6.20%	
SI/A (GBP) lancée le 13/07/21	GBP	-15.63%	-	-	
SI/D (EUR) lancée le 10/12/21	EUR	-20.12%	-	-	

Mirova Funds

Informations supplémentaires non auditées

Informations spéciales à l'attention des investisseurs en Suisse (suite)

Performance (suite)

Performance sur exercices comptables clôturant au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 (suite)

Compartiments/Classes d'actions	Devise	31/12/22	31/12/21	31/12/20	Indice de référence
Mirova Global Green Bond Fund (suite)					Blomberg Barclays MSCI Global Green Bond Index (EUR Hedged)
H-I/A (GBP)	GBP	-19.22%	-2.76%	-	
H-I/A (USD)	USD	-18.62%	-2.64%	7.66%	
H-N/A (CHF)	CHF	-20.80%	-3.85%	5.48%	
H-N/A (USD)	USD	-18.72%	-2.78%	-	
H-N/D (CHF)	CHF	-20.87%	-	-	
H-N/D (USD)	USD	-	-	-	
H-SI/A (CHF)	CHF	-20.53%	-3.52%	-	
H-SI/A (GBP)	GBP	-19.16%	-	-	
H-SI/A (USD)	USD	-18.45%	-2.47%	-	
Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund					Barclays Capital Euro Aggregate 500MM Index
I/A (EUR)	EUR	-19.69%	-2.96%	5.05%	
I/D (EUR)	EUR	-19.65%	-2.96%	5.00%	
M/D (EUR)	EUR	-19.39%	-2.66%	5.29%	
N/A (EUR)	EUR	-19.80%	-3.10%	4.90%	
N/D (EUR)	EUR	-19.78%	-3.06%	4.85%	
R/A (EUR)	EUR	-20.04%	-3.39%	4.58%	
R/D (EUR)	EUR	-20.05%	-3.39%	-	
RE/A (EUR)	EUR	-20.52%	-3.97%	3.94%	
RE/D (EUR)	EUR	-18.68%	-3.21%	5.01%	
SI/A (EUR)	EUR	-19.53%	-2.77%	5.24%	
H-N/A (CHF)	CHF	-20.05%	-3.39%	4.71%	
Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund *					ICE BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B index
EI/A NPF (EUR)	EUR	-	-	-	
Z/A NPF (EUR)	EUR	-	-	-	
Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund *					Bloomberg Euro Aggregate 1-3 Year Total Return
I/A (EUR)	EUR	-	-	-	
G/A (EUR)	EUR	-	-	-	
R/A (EUR)	EUR	-	-	-	
SI/A (EUR)	EUR	-	-	-	

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat de parts.

* Pour les parts lancées en cours d'année, la performance n'est pas représentative.

Mirova Funds

Informations supplémentaires non auditées

Informations supplémentaires (non auditées)

DIRECTIVE DE L'UNION EUROPÉENNE RELATIVE À LA FISCALITÉ DES REVENUS DE L'ÉPARGNE 2003/48

La loi du 21 juin 2005 (la « Loi ») transpose en droit luxembourgeois la Directive 2003/48/CE du Conseil relative à la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (la « Directive épargne »). Cette directive vise à assurer que les personnes physiques résidant dans un État membre de l'Union européenne et percevant des intérêts en provenance d'un autre État membre soient imposées dans leur État membre de résidence fiscale.

La Directive épargne vise les versements effectués au titre du paiement d'intérêts de créances (« Revenu imposable ») dans un État membre de l'Union européenne (un « État membre ») à des particuliers (« Bénéficiaires ») résidant dans un autre État membre. Cette directive fait obligation aux États membres de fournir aux autorités fiscales de l'État membre de résidence fiscale du Bénéficiaire le détail de tout versement de revenus imposables à ce dernier, ainsi que son identité (« Échange d'informations »). La portée de la Directive se limite aux États membres de l'Union européenne, mais des arrangements et accords ont été pris avec 10 territoires dépendants ou associés (Jersey, Guernesey, Île de Man, Anguilla, Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans, Îles Turks-et-Caïcos, Montserrat, Antilles néerlandaises et Aruba) et 5 pays tiers (Suisse, Liechtenstein, Saint-Marin, Monaco et Andorre) pour éviter qu'ils ne tirent avantage de la situation.

La Loi fixe la retenue à la source applicable au Luxembourg à 15 % pour la période allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2008, puis à 20 % pour la période allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2011, et enfin à 35 % à partir du 1er juillet 2011.

L'article 9 de la Loi prévoit toutefois que la retenue à la source ne sera pas prélevée si le Bénéficiaire autorise par écrit l'agent payeur à procéder à un Échange d'informations.

Les dividendes distribués par la SICAV tombent sous le coup de la Directive épargne si au moins 15 % des actifs du portefeuille concerné sont investis dans des titres de créance (selon la définition de la Loi). Les produits de rachat réalisés par les actionnaires en cas de cession des actions tombent sous le coup de la Directive épargne si plus de 25 % des actifs du fonds concerné sont investis dans des titres de créance.

En vertu de la Directive, les autorités compétentes de l'État membre de domiciliation de l'agent payeur sont tenues de communiquer, au moins une fois par an, avec les autorités compétentes de l'État membre de résidence du bénéficiaire effectif. Cette communication doit intervenir dans les six mois suivant la fin de l'exercice fiscal de l'État membre de domiciliation de l'agent payeur.

La SICAV est habilitée à rejeter toute demande de souscription d'actions si l'investisseur omet de lui fournir l'intégralité des informations exigées par la Loi.

Dénomination du compartiment	Statut fiscal - rachat	Statut fiscal - distribution	Méthode de détermination du statut
Mirova Funds - Mirova Global Sustainable Equity Fund	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova US Sustainable Equity Fund (lancé le 7 juin 2022)	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Europe Sustainable Equity Fund	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Euro Sustainable Equity Fund	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Global Environmental Equity Fund	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Europe Environmental Equity Fund	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Future of Food Fund (lancé le 15 novembre 2022)	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Women Leaders Equity Fund	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Global Green Bond Fund	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund (lancé le 20 juin 2022)	O	O	Prospectus
Mirova Funds - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund (lancé le 20 juin 2022)	O	O	Prospectus

I = visé par la Loi

O = non visé par la Loi

Informations supplémentaires non auditées

Méthode de calcul du risque global

Les compartiments suivants surveillent et évaluent le risque de marché mondial par le biais d'une méthode dite des engagements:

- Mirova Global Sustainable Equity Fund
- Mirova US Sustainable Equity Fund (lancé le 7 juin 2022)
- Mirova Europe Sustainable Equity Fund
- Mirova Euro Sustainable Equity Fund
- Mirova Global Environmental Equity Fund
- Mirova Europe Environmental Equity Fund
- Mirova Future of Food Fund (lancé le 15 novembre 2022)
- Mirova Women Leaders Equity Fund
- Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund
- Mirova Global Green Bond Fund
- Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund
- Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund
- Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund (lancé le 20 juin 2022)
- Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund (lancé le 20 juin 2022)

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

Les informations visées à l'article 11(2) du règlement (UE) 2019/2088 pour les compartiments classés aux articles 8 et 9 sur l'investissement durable sont disponibles dans la section SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Global Sustainable Equity Fund

Identifiant d'entité juridique : 549300YFL5N62BEI1F89

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☒ Oui	☐ ☐ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 41,1 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 57,05 %	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à allouer son capital aux entreprises :

- qui saisissent les opportunités engendrées par quatre transitions à long terme : démographique, environnementale, technologique et de gouvernance (désignées conjointement les « Thématiques de transition ») ; et
- dont les activités économiques apportent une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

98,15 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 7,11 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

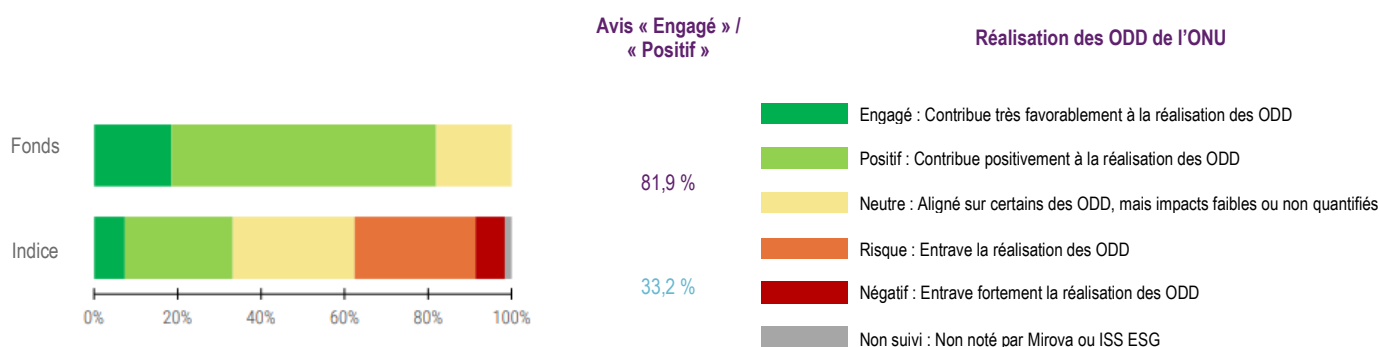
● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indice de référence : MSCI WORLD INDEX NTR €

L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

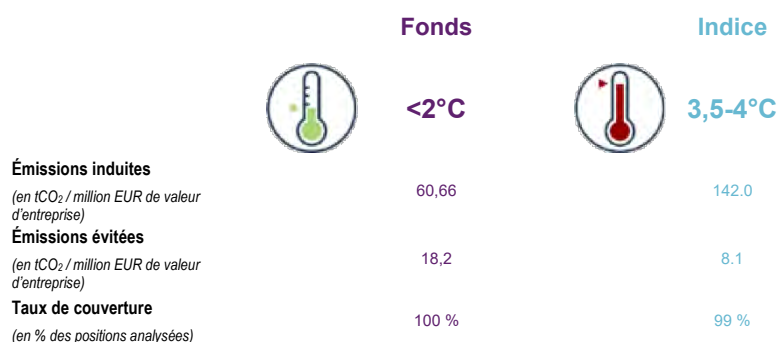
VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode* qui évalue les données relatives au carbone dans la perspective des défis auxquels se heurtent une économie à faible intensité de carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Les entreprises font d'abord l'objet d'une évaluation individuelle conformément à un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se focalise sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » provenant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte aussi bien des émissions directes que des émissions des fournisseurs et des produits
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou à des solutions « vertes »

Ces indicateurs sont renforcés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement planétaire de 1,5°C à 5°C d'ici à 2100.

*Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

* Cette méthodologie a été modifiée à compter du 31/05/2022. Les principales modifications concernent la façon dont nous déterminons la température (qui inclut à présent une analyse qualitative de la stratégie de decarbonation de l'entreprise) et dont nous affichons la température (par plages plutôt que sous la forme de températures exactes).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

	Piliers Mirova	Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	34 %	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	17 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	29 %	
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	8 %	
	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	35 %	
Sociaux	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	7 %	
	BESOINS DE BASE	29 %	
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	11 %	
			
			
	BIEN-ÊTRE	39 %	
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	16 %	
			
			
			
	TRAVAIL DÉCENT	20 %	
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	9 %	
			

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>. Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré côté gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question).

Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur.

*Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>.

**En 2015, tous les pays du monde se sont entendus sur 17 objectifs de développement durable (ODD) universels visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices et à lutter contre le changement climatique entre aujourd'hui et 2030.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises pressenties pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'entreprise est réputé négatif et l'entreprise est par conséquent inéligible à l'investissement.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
Indicateurs de PIN supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NOVO DC DKK	Produits pharmaceutiques	4,9 %	Danemark
MASTERCARD UN USD	Data Processing & Outsourced Services	4,85 %	États-Unis
THERMO FISHER UN USD	Outils & Services Sciences de la vie	4,84 %	États-Unis
MICROSOFT UW USD	Logiciels systèmes	4,39 %	États-Unis
EBAY INC UW USD	Internet & Marketing direct de détail	4,37 %	États-Unis
IBERDROLA SA SQ EUR	Services aux collectivités Électricité	3,4 %	Espagne
ROPER UN USD	Logiciels d'application	3,37 %	États-Unis
ECOLAB INC UN USD	Produits chimiques spécialisés	3,26 %	États-Unis
AIA HK HKD	Assurance vie et santé	3,01 %	Hong Kong
VISA INC-CLASS UN S	Data Processing & Outsourced Services	2,83 %	États-Unis
APTIV PLC UN USD	Pièces et équipements automobiles	2,94 %	Irlande
NVIDIA CORP UW USD	Semi-conducteurs	2,88 %	États-Unis
ELI LILLY & UN USD	Produits pharmaceutiques	2,83 %	États-Unis
DANAHER CORP UN USD	Outils & Services Sciences de la vie	2,7 %	États-Unis
ADOBE INC UW USD	Logiciels d'application	2,65 %	États-Unis

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



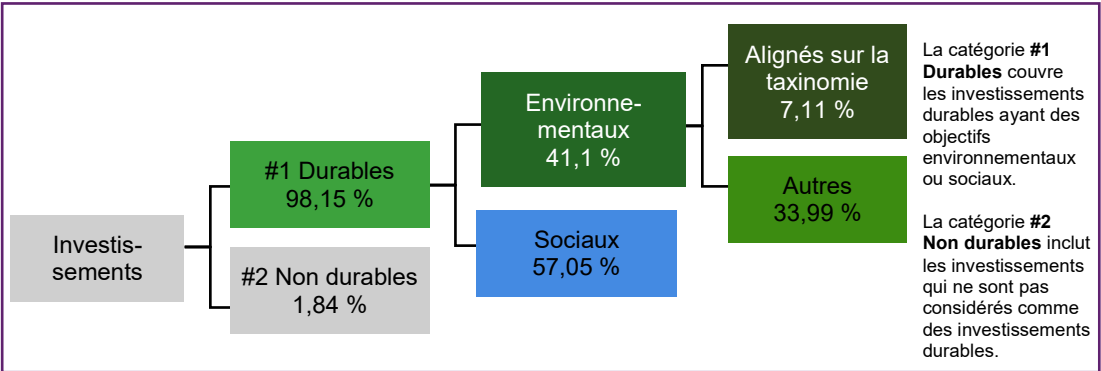
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 98,15 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

VENTILATION PAR SECTEURS (%)	Fonds	Indice
Technologie de l'information	28,0	20.2
Soins de santé	20,7	14.4
Consommation discrétionnaire	13,2	10.1
Services aux collectivités	10.1	3.2
Finance	8.6	14.3
Industrie	7.3	10.7
Matériaux	7.0	4.5
Consommation de base	2.3	7.9
Services de communication	1.3	6.4
Énergie	-	5.7
Immobilier	-	2.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,5	-

Ventilation MSCI



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles. Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

7,11 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

☒

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

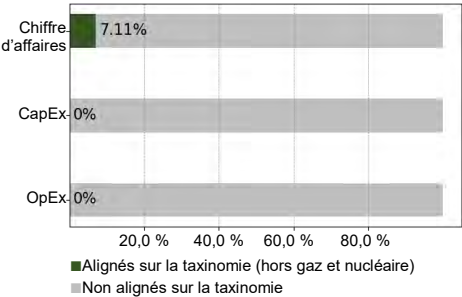
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

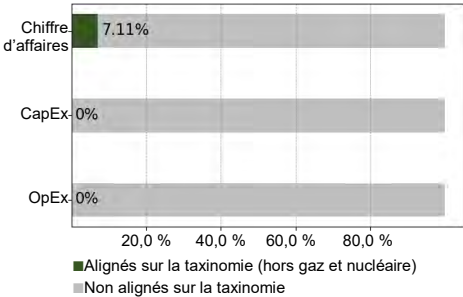
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 2,64 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 41,10 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 57,05 % dans des entreprises qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres de participation au capital considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change jusqu'à 10 % de son actif net au maximum. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.

Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en

exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova US Sustainable Equity

Identifiant d'entité juridique : 222100UM7LJSGLHKZ042

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● ☒ Oui	●● ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 44,25 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 53,95 %	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à allouer son capital aux entreprises :

- qui saisissent les opportunités engendrées par quatre transitions à long terme : démographique, environnementale, technologique et de gouvernance (désignées conjointement les « Thématiques de transition ») ; et
- dont les activités économiques apportent une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

98,20 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 10,15 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

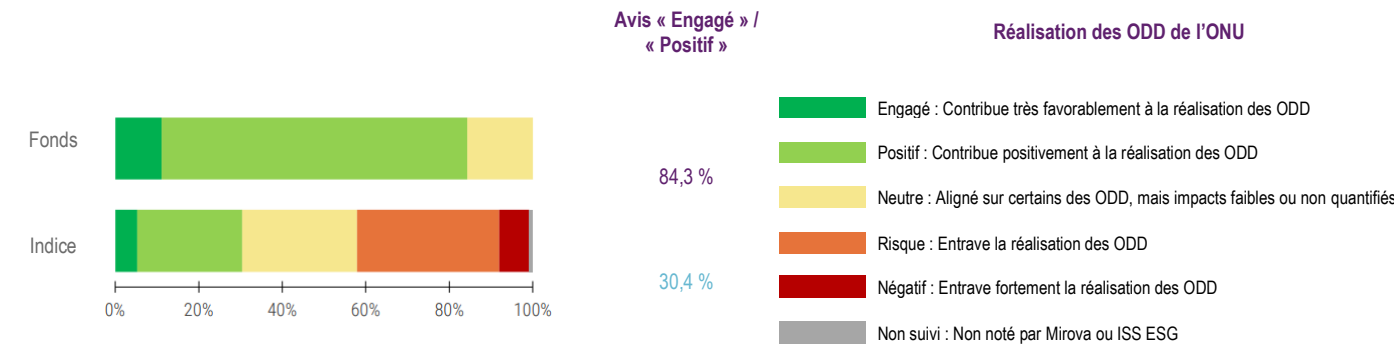
● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indice de référence : S&P 500 TOTAL RETURN EUR

L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

Piliers Mirova		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	34 %	
	limiter les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	16 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	35 %	
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	10 %	
Sociaux	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	41 %	
	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	5 %	
	BESOINS DE BASE	27 %	
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	10 %	
	BIEN-ÊTRE	33 %	
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	15 %	
	TRAVAIL DÉCENT	18 %	
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	9 %	

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>. Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré côté gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question). Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. *Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>. **En 2015, tous les pays du monde se sont entendus sur 17 objectifs de développement durable (ODD) universels visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices et à lutter contre le changement climatique entre aujourd'hui et 2030.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE

	Fonds	Indice
	 <2°C	 3,5-4°C
Émissions induites (en tCO ₂ / million EUR de valeur d'entreprise)	68,3	114,0
Émissions évitées (en tCO ₂ / million EUR de valeur d'entreprise)	26,3	6,0
Taux de couverture (en % des positions analysées)	100 %	99 %

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode* qui évalue les données relatives au carbone dans la perspective des défis auxquels se heurtent une économie à faible intensité de carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Les entreprises font d'abord l'objet d'une évaluation individuelle conformément à un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se focalise sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » provenant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte aussi bien des émissions directes que des émissions des fournisseurs et des produits
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou à des solutions « vertes »

Ces indicateurs sont renforcés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement planétaire de 1,5°C à 5°C d'ici à 2100.

*Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

*Cette méthodologie a été modifiée à compter du 31/05/2022. Les principales modifications concernent la façon dont nous déterminons la température (qui inclut à présent une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise) et dont nous affichons la température (par plages plutôt que sous la forme de températures exactes).

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises pressenties pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'entreprise est réputé négatif et l'entreprise est par conséquent inéligible à l'investissement.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
Indicateurs de PIN supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT UW USD	Logiciels systèmes	7,45 %	États-Unis
THERMO FISHER UN USD	Outils & Services Sciences de la vie	6,66 %	États-Unis
MASTERCARD UN USD	Data Processing & Outsourced Services	5,78 %	États-Unis
ROPER UN USD	Logiciels d'application	4,79 %	États-Unis
XYLEM INC UN USD	Machines industrielles	4,5 %	États-Unis
NEXTERA UN USD	Services aux collectivités Électricité	4,46 %	États-Unis
AMERICAN WATER UN S	Services aux collectivités Eau	4,34 %	États-Unis
WASTE UN USD	Services environnementaux et aux installations	4,1 %	États-Unis
NVIDIA CORP UW USD	Semi-conducteurs	4,07 %	États-Unis
DANAHER CORP UN USD	Outils & Services Sciences de la vie	4,02 %	États-Unis
FIRST SOLAR UW USD	Semi-conducteurs	3,88 %	États-Unis
ELI LILLY & UN USD	Produits pharmaceutiques	3,61 %	États-Unis
EBAY INC UW USD	Internet & Marketing direct de détail	3,51 %	États-Unis
ADOBE INC UW USD	Logiciels d'application	3,34 %	États-Unis
INTUITIVE UW USD	Équipements de soins de santé	3,25 %	États-Unis

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



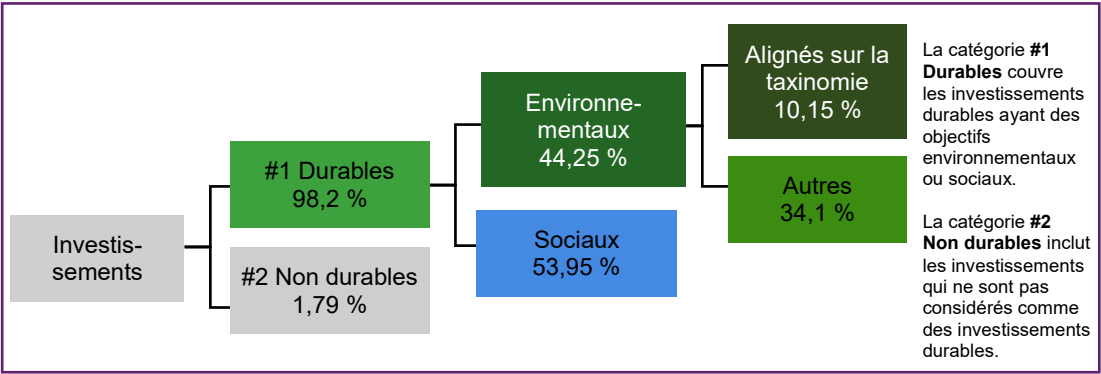
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 98,20 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

VENTILATION PAR SECTEURS (%)	Fonds	Indice
Technologie de l'information	37.9	25.7
Soins de santé	18.3	15.8
Industrie	13.5	8.7
Services aux collectivités	8,8	3.2
Consommation discrétionnaire	6.5	9.8
Matériaux	4.7	2.7
Consommation de base	4.5	7.2
Finance	2.1	11.7
Services de communication	2.0	7.3
Immobilier	-	2.7
Énergie	-	5.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.8	-

Ventilation MSCI



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

10,15 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

☒

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

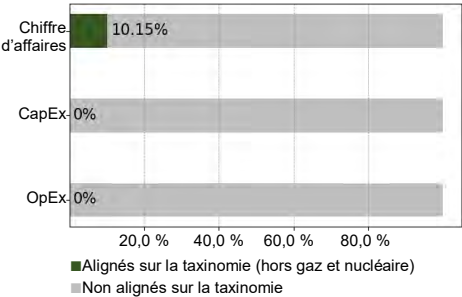
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

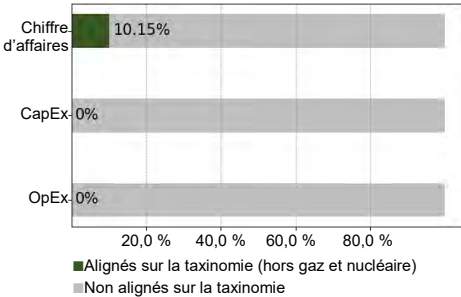
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 3,83 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 44,25 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 53,95 % dans des entreprises qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;

- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour

faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Identifiant d'entité juridique : 549300NFW1DEW38PJO76

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☒ Oui	☐ ☐ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 57,25 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 39,2 %	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à allouer son capital aux entreprises :

- qui traitent des opportunités en lien avec les grandes thématiques de la durabilité comme la biodiversité, le climat, la diversité, le capital humain, la santé, le développement humain ; et
- dont les activités économiques apportent une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

96,45 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 10,55 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

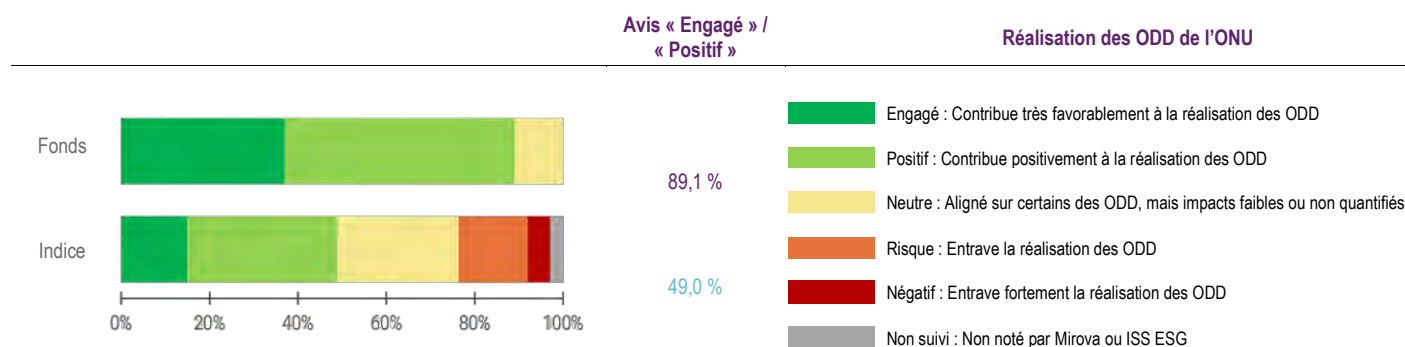
● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Benchmark : MSCI EUROPE NET TOTAL RETURN EUR INDEX

L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

Piliers Mirova		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	64 %	 
	Limitier les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	26 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	37 %	
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	10 %	 
	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	51 %	
	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	16 %	
Sociaux	BESOINS DE BASE	23 %	
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	17 %	     
	BIEN-ÊTRE	40 %	
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	25 %	     
	TRAVAIL DÉCENT	25 %	
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	16 %	  

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré ci-dessus gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question).

Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur.

*Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>.

**En 2015, tous les pays du monde se sont entendus sur 17 objectifs de développement durable (ODD) universels visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et à lutter contre le changement climatique entre aujourd'hui et 2030.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE

	Fonds	Indice
		
	<2°C	2,5-3 °C
Émissions induites (en tCO ₂ / million EUR de valeur d'entreprise)	140,0	200,9
Émissions évitées (en tCO ₂ / million EUR de valeur d'entreprise)	45,5	12,4
Taux de couverture (en % des positions analysées)	98 %	99 %

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode* qui évalue les données relatives au carbone dans la perspective des défis auxquels se heurtent une économie à faible intensité de carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Les entreprises font d'abord l'objet d'une évaluation individuelle conformément à un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se focalise sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » provenant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte aussi bien des émissions directes que des émissions des fournisseurs et des produits
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou à des solutions « vertes »

Ces indicateurs sont renforcés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement planétaire de 1,5°C à 5°C d'ici à 2100.

*Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

*Cette méthodologie a été modifiée à compter du 31/05/2022. Les principales modifications concernent la façon dont nous déterminons la température (qui inclut à présent une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise) et dont nous affichons la température (par plages plutôt que sous la forme de températures exactes).

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises pressenties pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'entreprise est réputé négatif et l'entreprise est par conséquent inéligible à l'investissement.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
Indicateurs de PIN supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ROCHE SE CHF	Produits pharmaceutiques	3,93 %	Suisse
ASTRAZENECA LN GBp	Produits pharmaceutiques	3,79 %	Royaume-Uni
ASML HOLDING NA EUR	Équipements pour semi-conducteurs	3,67 %	Pays-Bas
KBC GROUP BB EUR	Banques diversifiées	3,1 %	Belgique
RENAULT SA FP EUR	Constructeurs automobiles	3,05 %	France
STM FP EUR	Semi-conducteurs	3,01 %	Pays-Bas
INTESA IM EUR	Banques diversifiées	3,01 %	Italie
EDP GR EUR	Services aux collectivités Électricité	2,98 %	Portugal
SAINT GOBAIN FP EUR	Matériels de construction	2,98 %	France
BANCO SQ EUR	Banques diversifiées	2,97 %	Espagne
WORLDLINE FP EUR	Data Processing & Outsourced Services	2,93 %	France
VOLTALIA FP EUR	Électricité renouvelable	2,8 %	France
DANONE FP EUR	Aliments et viandes conditionnés	2,79 %	France
AXA FP EUR	Assurances multi-lignes	2,56 %	France
CREDIT FP EUR	Banques diversifiées	2,54 %	France

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



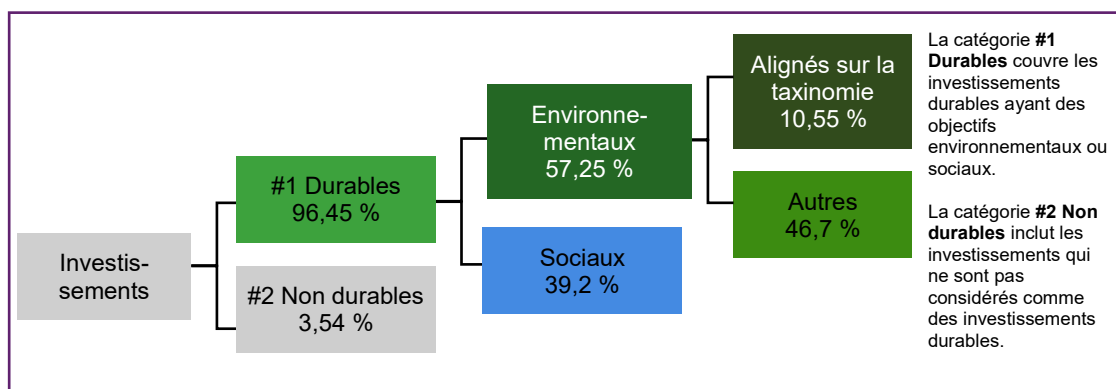
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 96,45 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

VENTILATION PAR SECTEURS (%)	Fonds	Indice
Finance	17,5	16.8
Industrie	14.4	14.2
Soins de santé	12.4	15.5
Matériaux	12.3	7.4
Services aux collectivités	11.5	4.4
Technologie de l'information	10,9	6.9
Consommation discrétionnaire	7.4	10.8
Consommation de base	4.6	13.1
Services de communication	4.0	3.3
Énergie	-	6.6
Immobilier	-	0.9
Fonds de placement	2,6	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,4	-

Ventilation MSCI



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

10,55 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Gaz fossile

☐ Énergie nucléaire

☒ Non

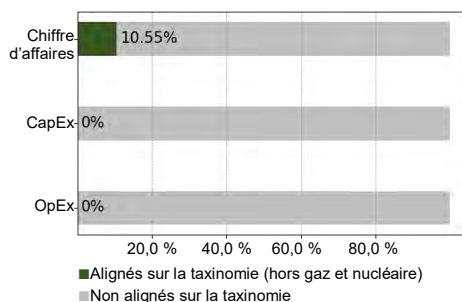
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

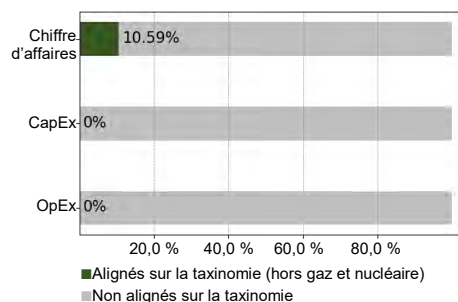
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 6,08 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 57,25 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 39,20 % dans des entreprises qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des

impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Euro Sustainable Equity Fund

Identifiant d'entité juridique : 549300JITTGS73M7F683

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● ☒ Oui	●● ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 52,61 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 43,88 %	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à allouer son capital aux entreprises :

- qui traitent des opportunités en lien avec les grandes thématiques de la durabilité comme la biodiversité, le climat, la diversité, le capital humain, la santé, le développement humain ; et
- dont les activités économiques apportent une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

96,49 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 5,61 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

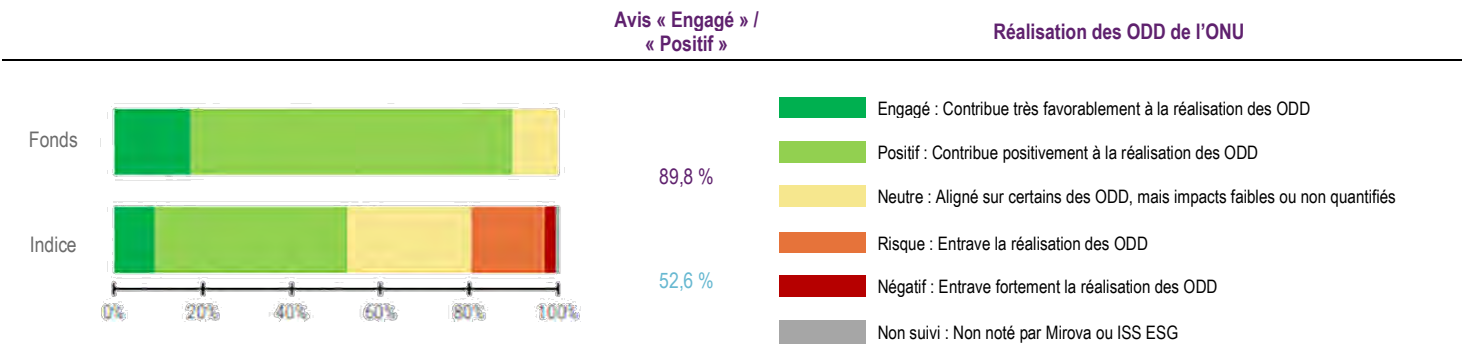
Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indice de référence : MSCI EMU DNR €

L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*
en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE

	Fonds	Indice
	 <2°C	 2,5-3 °C
Émissions induites (en tCO ₂ / million EUR de valeur d'entreprise)	172,1	212,2
Émissions évitées (en tCO ₂ / million EUR de valeur d'entreprise)	25,3	17,3
Taux de couverture (en % des positions analysées)	99 %	99 %

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode* qui évalue les données relatives au carbone dans la perspective des défis auxquels se heurtent une économie à faible intensité de carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Les entreprises font d'abord l'objet d'une évaluation individuelle conformément à un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se focalise sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » provenant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte aussi bien des émissions directes que des émissions des fournisseurs et des produits
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou à des solutions « vertes »

Ces indicateurs sont renforcés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement planétaire de 1,5°C à 5°C d'ici à 2100.

*Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

*Cette méthodologie a été modifiée à compter du 31/05/2022. Les principales modifications concernent la façon dont nous déterminons la température (qui inclut à présent une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise) et dont nous affichons la température (par plages plutôt que sous la forme de températures exactes).

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises pressenties pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'entreprise est réputé négatif et l'entreprise est par conséquent inéligible à l'investissement.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
Indicateurs de PIN supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NA EUR	Équipements pour semi-conducteurs	5,08 %	Pays-Bas
INTESA IM EUR	Banques diversifiées	3,4 %	Italie
HERMES INTL FP EUR	Habillement, accessoires et produits de luxe	3,25 %	France
SAP SE GY EUR	Logiciels d'application	3,0 %	Allemagne
ALLIANZ GY EUR	Assurances multi-lignes	2,86 %	Allemagne
SMURFIT KAPPA ID EUR	Emballages en papier	2,74 %	Irlande
EDP GR EUR	Services aux collectivités Électricité	2,72 %	Portugal
AXA FP EUR	Assurances multi-lignes	2,68 %	France
RENAULT SA FP EUR	Constructeurs automobiles	2,6 %	France
ESSILORLUXOTTICA FP	Habillement, accessoires et produits de luxe	2,54 %	France
SAINT GOBAIN FP EUR	Matériels de construction	2,53 %	France
SANOFI FP EUR	Produits pharmaceutiques	2,51 %	France
KBC GROUP BB EUR	Banques diversifiées	2,51 %	Belgique
CREDIT FP EUR	Banques diversifiées	2,49 %	France
DEUTSCHE TEL	Services de télécommunication intégrés	2,49 %	Allemagne

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



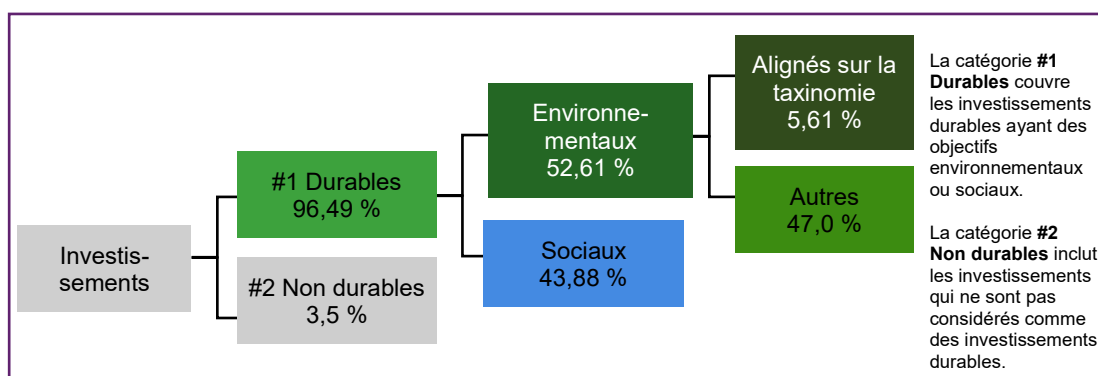
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 31/12/2022, la proportion d'investissements durables était de 96,49 %. En outre, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 5,61 %.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

VENTILATION PAR SECTEURS (%)		Fonds	Indice
Finance		19,8	16,3
Industrie		13,8	15,5
Consommation discrétionnaire		13,7	16,6
Technologie de l'information		12,3	12,3
Services aux collectivités		10,5	6,6
Matériaux		8,6	6,4
Soins de santé		6,9	7,3
Consommation de base		6,3	8,0
Services de communication		4,5	4,3
Immobilier		-	1,0
Énergie		-	5,6
Fonds de placement		2,3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1,2	-

Ventilation MSCI



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles. Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

5,61 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

☒

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

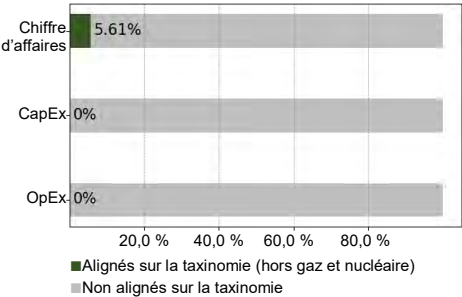
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

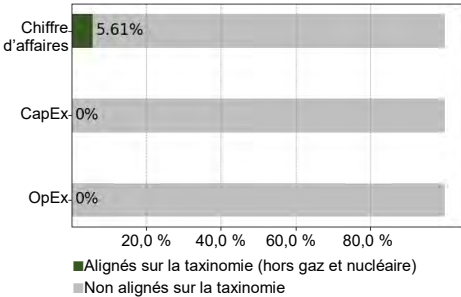
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 1,92 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 52,61 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 43,88 % dans des entreprises qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;

- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres de participation au capital considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques EST et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.

Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et

par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **MIROVA FUNDS - Mirova Global Environmental Equity Fund**

Identifiant d'entité juridique : 549300ZE017F2I3ZBL80

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



☒ **Oui**



☐ **Non**



☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 90,61 %



☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

X



☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 8,88 %



☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables



☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



☐ ayant un objectif social



☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à allouer son capital aux entreprises :

- qui fournissent des solutions écologiques et des technologies vertes favorisant la transition environnementale et portant sur des thématiques environnementales essentielles : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique dans l'industrie, la gestion durable des déchets et de l'eau, l'utilisation durable des terres, les transports propres, les immeubles verts ; et
- dont les activités économiques apportent une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

99,50 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 24,73 %.

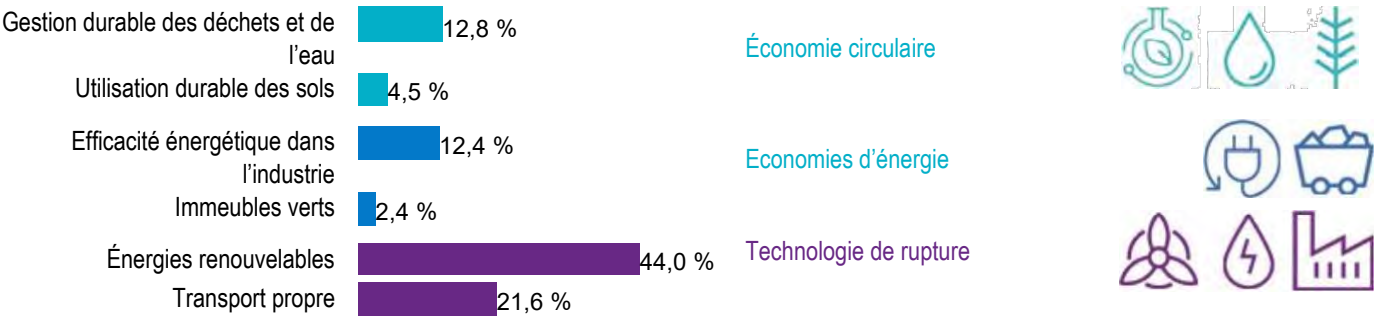
Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence :
L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

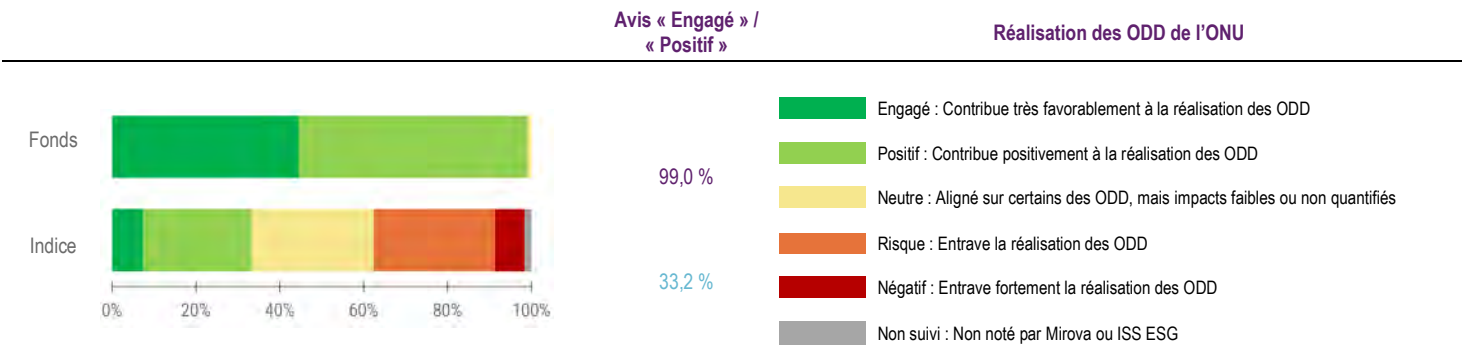
EXPOSITION AUX ÉCO-ACTIVITÉS



Les données communiquées sont le reflet de la situation à la date du présent document et sont susceptibles de changer sans préavis. Les références à un classement, label, prix et/ou à une notation ne sont pas indicatives de la performance future du fonds ou du gestionnaire.

VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

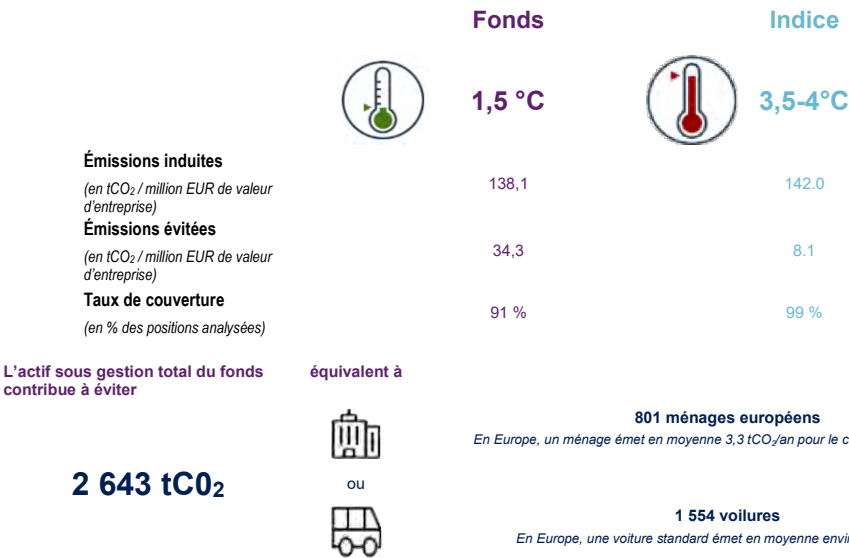
en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

Piliers Mirova		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	88 %	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	17 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	42 %	
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	8 %	
	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	49 %	
	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	7 %	
Sociaux	BESOINS DE BASE	2 %	
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	11 %	
	BIEN-ÊTRE	23 %	
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	16 %	
	TRAVAIL DÉCENT	2 %	
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	9 %	

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>. Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré côté gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers / ODD.

L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble. Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question). Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Du fait de la gestion active, les caractéristiques du portefeuille sont susceptibles de changer. Les références à des titres ou à des secteurs particuliers ne doivent pas être interprétées comme des recommandations. Source : Mirova Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question). Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. * Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>. ** En 2015, tous les pays du monde se sont entendus sur 17 objectifs de développement durable (ODD) universels visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices et à lutter contre le changement climatique entre aujourd'hui et 2030. * Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode* qui évalue les données relatives au carbone dans la perspective des défis auxquels se heurtent une économie à faible intensité de carbone : Carbon Impact Analytics (CIA). Les entreprises font d'abord l'objet d'une évaluation individuelle conformément à un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se focalise sur deux indicateurs principaux : les émissions « induites » provenant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte aussi bien des émissions directes que des émissions des fournisseurs et des produits ; les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou à des solutions « vertes ». Ces indicateurs sont renforcés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement planétaire de 1,5°C à 5°C d'ici à 2100. *Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact. *Cette méthodologie a été modifiée à compter du 31/05/2022. Les principales modifications concernent la façon dont nous déterminons la température (qui inclut à présent une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise) et dont nous affichons la température (par plages plutôt que sous la forme de températures exactes).

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises pressenties pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;

- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'entreprise est réputé négatif et l'entreprise est par conséquent éligible à l'investissement.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
Indicateurs de PIN supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SUNRUN INC UW USD	Composants et équipement électriques	3,92 %	États-Unis
APTIV PLC UN USD	Pièces et équipements automobiles	3,85 %	Irlande
TRIMBLE INC UW USD	Équipements et instruments électroniques	3,73 %	États-Unis
HANNON UN USD	SII spécialisées en Crédit hypothécaire	3,49 %	États-Unis
TETRA TECH UW USD	Services environnementaux et aux installations	3,42 %	États-Unis
LG ENERGY KP KRW	Composants et équipement électriques	3,35 %	Corée du Sud
NEXTERA ENERGY UN S	Électricité renouvelable	3,16 %	États-Unis
BENTLEY UW USD	Logiciels d'application	3,15 %	États-Unis
TOYOTA MOTOR JT JPY	Constructeurs automobiles	3,1 %	Japan
DARLING UN USD	Produits agricoles	3,01 %	États-Unis
SOLAREDGE UW USD	Équipements pour semi-conducteurs	2,97 %	Israël
SUNNOVA ENERGY UN S	Électricité renouvelable	2,96 %	États-Unis
FIRST SOLAR UW USD	Semi-conducteurs	2,73 %	États-Unis
LINDE PLC UN USD	Gaz industriels	2,7 %	Royaume-Uni
SHOALS UQ USD	Composants et équipement électriques	2,68 %	États-Unis

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



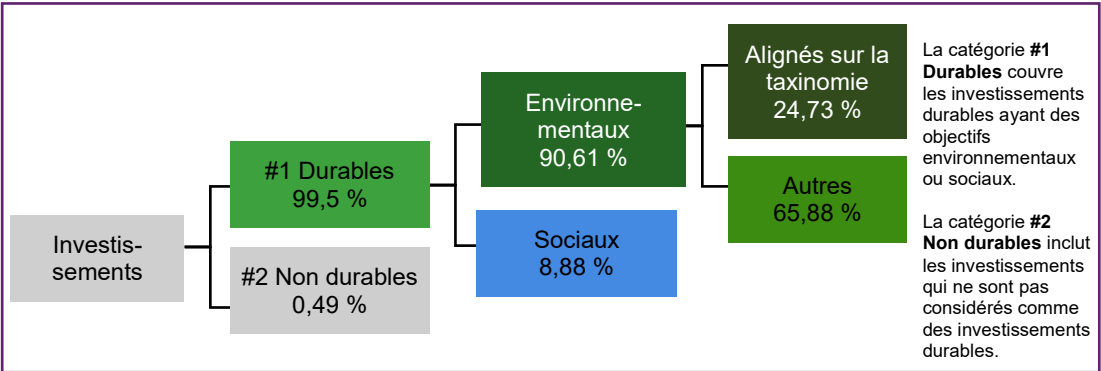
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 99,50 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

VENTILATION PAR SECTEURS (%)	Fonds	Indice
Industrie	41,0	10.7
Technologie de l'information	23,5	20.2
Services aux collectivités	13,4	3.2
Consommation discrétionnaire	7.0	10.1
Matériaux	6,0	4.5
Consommation de base	5.1	7.9
Finance	3.5	14.3
Services de communication	-	6.4
Soins de santé	-	14.4
Immobilier	-	2.7
Énergie	-	5.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0.5	-

Ventilation MSCI

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

24,73 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

☒

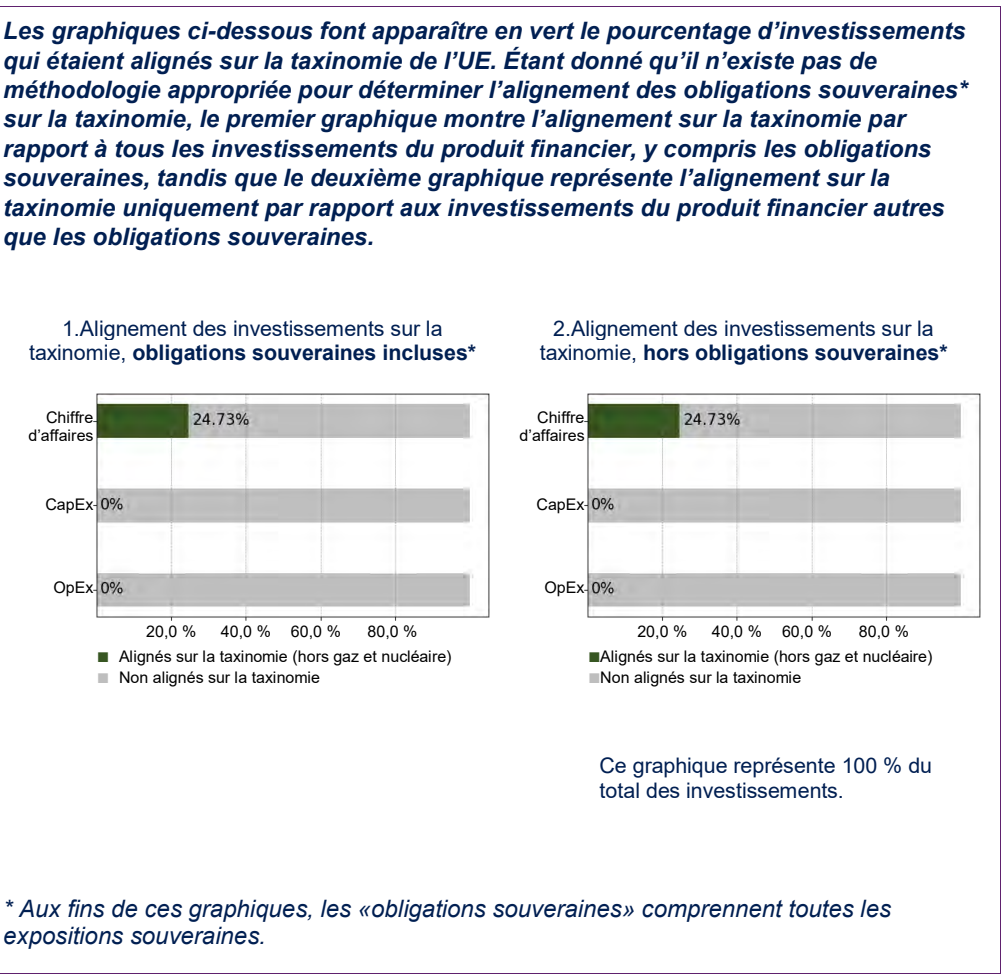
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 20,30 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 90,61 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 8,88 % dans des entreprises qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENTAL EQUITY FUND

Identifiant d'entité juridique : 2221005Z7F3MH7JCPB87

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☒ Oui	☐ ☐ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 79,52 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 17,24 %	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à allouer son capital aux entreprises :

- qui proposent des solutions novatrices positives pour s'attaquer aux problèmes liés à des thématiques environnementales essentielles : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique dans l'industrie, la gestion durable des déchets et de l'eau, l'utilisation durable des terres, les transports propres, les immeubles verts ; et
- dont les activités économiques apportent une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

96,77 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE était de 14,69 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

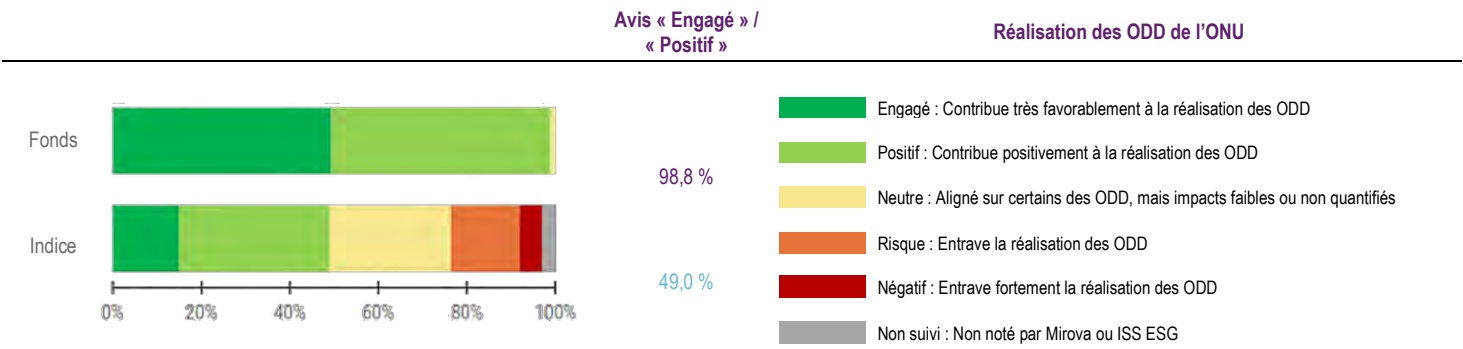
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : MSCI EUROPE NET RETURN EUR INDEX

L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

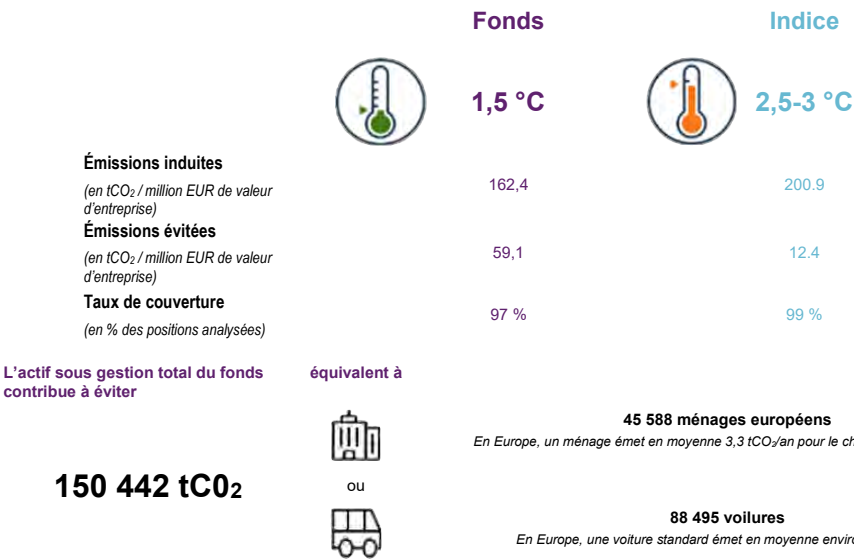
en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

Piliers Mirova		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	81 %	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	26 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	54 %	
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	10 %	
	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	64 %	
	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	16 %	
Sociaux	BESOINS DE BASE	14 %	
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	17 %	
	BIEN-ÊTRE	40 %	
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	25 %	
	TRAVAIL DÉCENT	29 %	
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	16 %	

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>. Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré côté gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers / ODD.

L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble. Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question). Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Du fait de la gestion active, les caractéristiques du portefeuille sont susceptibles de changer. Les références à des titres ou à des secteurs particuliers ne doivent pas être interprétées comme des recommandations. Source : Mirova Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question). Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. * Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>. ** En 2015, tous les pays du monde se sont entendus sur 17 objectifs de développement durable (ODD) universels visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices et à lutter contre le changement climatique entre aujourd'hui et 2030. * Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE



Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises pressenties pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de

sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;

- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'entreprise est réputé négatif et l'entreprise est par conséquent éligible à l'investissement.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
Indicateurs de PIN supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
THERMO FISHER UN USD	Outils & Services Sciences de la vie	4,19 %	États-Unis
ASML HOLDING NA EUR	Équipements pour semi-conducteurs	4,12 %	Pays-Bas
SAINT GOBAIN FP EUR	Matériels de construction	4,01 %	France
VESTAS WIND DC DKK	Équipements électriques lourds	3,7 %	Danemark
INFINEON TECH GY EUR	Semi-conducteurs	3,45 %	Allemagne
SYMRISE AG GY EUR	Produits chimiques spécialisés	3,19 %	Allemagne
VEOLIA FP EUR	Multi-services aux collectivités	3,16 %	France
CORP ACCIONA SQ EUR	Électricité renouvelable	3,09 %	Espagne
DSM (KONIN) NA EUR	Produits chimiques spécialisés	2,97 %	Pays-Bas
MERCEDES-BENZ GY EUR	Constructeurs automobiles	2,81 %	Allemagne
AIR LIQUIDE FP EUR	Gaz industriels	2,77 %	France
ORSTED A/S DC DKK	Services aux collectivités Électricité	2,76 %	Danemark
SOLARIA SQ EUR	Électricité renouvelable	2,67 %	Espagne
CREDIT FP EUR	Banques diversifiées	2,63 %	France
SCHNEIDER FP EUR	Composants et équipement électriques	2,55 %	France

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



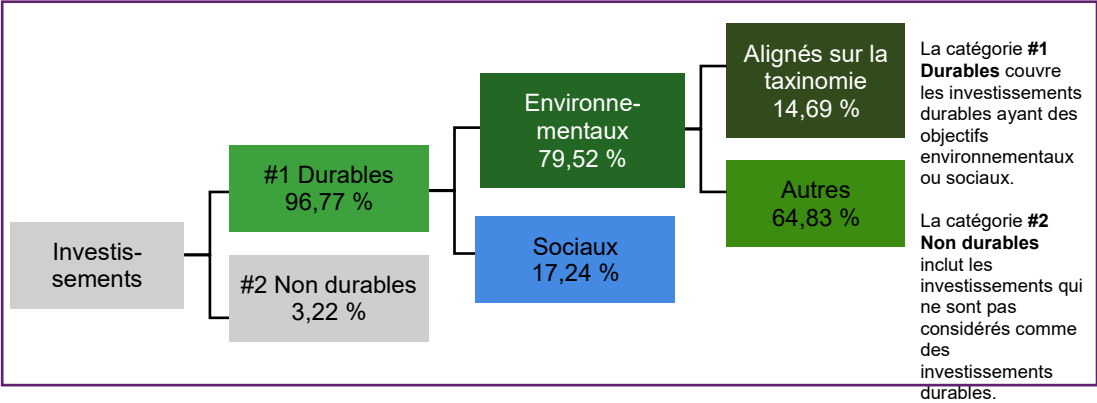
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 96,77 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Ce Fonds peut avoir recours à des dérivés à des fins de couverture.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

RÉPARTITION SECTORIELLE (%)	Funds	Indice
Industrie	26.1	14,2
Matériaux	21.1	7,4
Services aux collectivités	15,8	4,4
Technologies de l'information	12.4	6.9
Finance	8.7	16,8
Santé	4,7	15.5
Consommation discrétionnaire	4.3	10,8
Biens de consommation de base	2.5	13,1
Énergie	1.0	6.6
Services de communication	-	3.3
Immobilier	-	0.9
UCI	1.2	-
Trésorerie	2,2	-

Nomenclature MSCI

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

14,69 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

☒

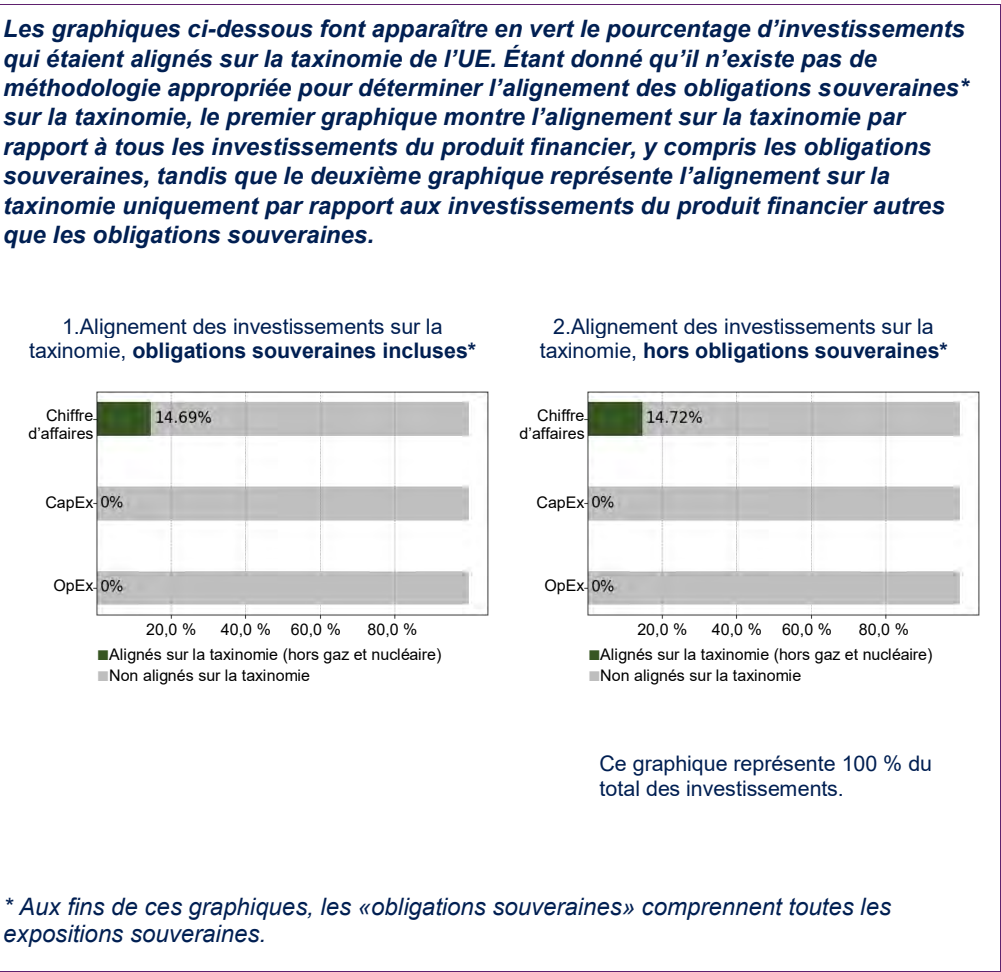
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 7,02 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 79,52 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 17,24 % dans des entreprises qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, en s'assurant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : le développement socio-économique, la santé et le bien-être et l'inclusion et diversité.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- favorisent l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;

- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres de participation au capital considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques. Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Sans objet

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Future of Food Fund

Identifiant d'entité juridique : 549300DKBADCMOLZCL48

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● ☒ Oui	●● ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 89,71 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 8,24 %	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à allouer son capital aux entreprises :

- qui fournissent des solutions face aux défis environnementaux et nutritionnels dans la chaîne de valeur des denrées alimentaires durables et qui ont trait à des thématiques de durabilité essentielles : la production alimentaire, les ingrédients et les sciences de la vie, la technologie alimentaire, la technologie de l'eau, le commerce de détail, la logistique et les emballages durables ; et
- dont les activités économiques apportent une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

97,96 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 6,24 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

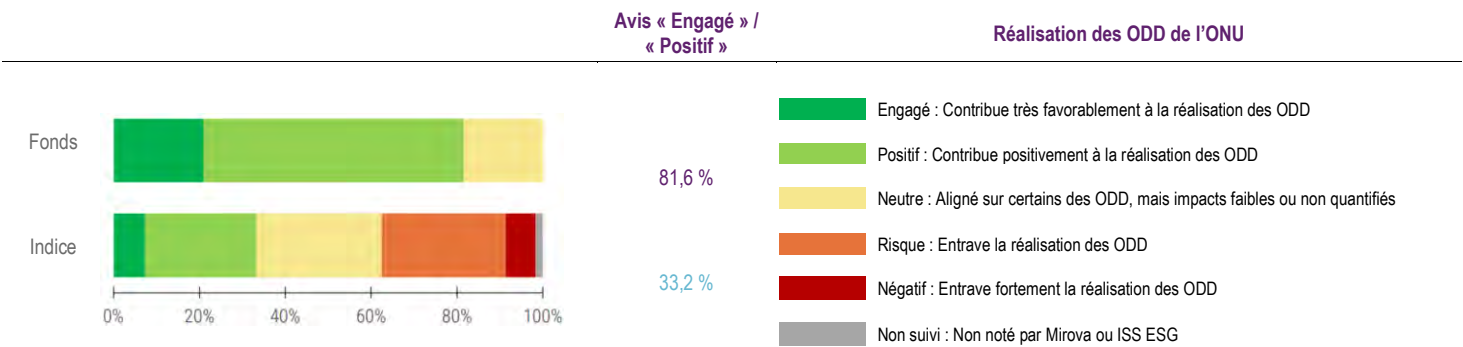
● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indice de référence : MSCI WORLD NET RETURN USD

L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

Piliers Mirova		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	38 %	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	17 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	45 %	
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	8 %	
	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	62 %	
	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	7 %	
Sociaux	BESOINS DE BASE	25 %	
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	11 %	
	BIEN-ÊTRE	28 %	
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	16 %	
	TRAVAIL DÉCENT	6 %	
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	9 %	

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>. Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré côté gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question). Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. *Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>. **En 2015, tous les pays du monde se sont entendus sur 17 objectifs de développement durable (ODD) universels visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices et à lutter contre le changement climatique entre aujourd'hui et 2030.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE

	Fonds	Indice
	 <2°C	 3,5-4°C
Émissions induites (en tCO ₂ / million EUR de valeur d'entreprise)	196,2	142,0
Émissions évitées (en tCO ₂ / million EUR de valeur d'entreprise)	15,2	8,1
Taux de couverture (en % des positions analysées)	86 %	99 %

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode* qui évalue les données relatives au carbone dans la perspective des défis auxquels se heurtent une économie à faible intensité de carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Les entreprises font d'abord l'objet d'une évaluation individuelle conformément à un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se focalise sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » provenant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte aussi bien des émissions directes que des émissions des fournisseurs et des produits
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou à des solutions « vertes »

Ces indicateurs sont renforcés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises.

Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement planétaire de 1,56°C à 5°C d'ici à 2100.

*Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

*Cette méthodologie a été modifiée à compter du 31/05/2022. Les principales modifications concernent la façon dont nous déterminons la température (qui inclut à présent une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise) et dont nous affichons la température (par plages plutôt que sous la forme de températures exactes).

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises pressenties pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'entreprise est réputé négatif et l'entreprise est par conséquent inéligible à l'investissement.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
Indicateurs de PIN supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DSM (KONIN) NA EUR	Produits chimiques spécialisés	4,43 %	Pays-Bas
INTL FLVR & UN USD	Produits chimiques spécialisés	4,35 %	États-Unis
AGCO CORP UN USD	Machines agricoles	4,31 %	États-Unis
VEOLIA FP EUR	Multi-services aux collectivités	4,25 %	France
GRAPHIC UN USD	Emballages en papier	4,15 %	États-Unis
DARLING UN USD	Produits agricoles	3,96 %	États-Unis
AMERICAN WATER UN S	Services aux collectivités Eau	3,95 %	États-Unis
DANONE FP EUR	Aliments et viandes conditionnés	3,81 %	France
TRIMBLE INC UW USD	Équipements et instruments électroniques	3,67 %	États-Unis
HAIN UW USD	Aliments et viandes conditionnés	3,52 %	États-Unis
BRAMBLES LTD AT AUD	Services de support diversifiés	3,39 %	Australie
CHIPOTLE UN USD	Restaurants	3,31 %	États-Unis
WESTROCK CO UN USD	Emballages en papier	3,28 %	États-Unis
WASTE UN USD	Services environnementaux et aux installations	3,25 %	États-Unis
AGILENT TECH UN USD	Outils & Services Sciences de la vie	3,1 %	États-Unis

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



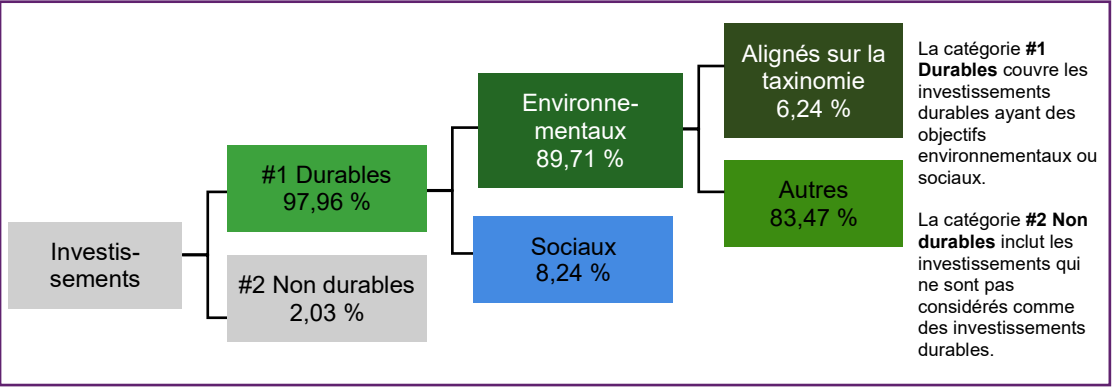
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 97,96 % des actifs du Fonds étaient alignés sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

VENTILATION PAR SECTEURS (%)	Fonds	Indice
Matériaux	33,1	4,5
Industrie	25,1	10,7
Consommation de base	20,6	7,9
Services aux collectivités	8,2	3,2
Consommation discrétionnaire	4,2	10,1
Technologie de l'information	3,7	20,2
Soins de santé	3,1	14,4
Finance	-	14,3
Services de communication	-	6,4
Immobilier	-	2,7
Énergie	-	5,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,0	-

Ventilation MSCI



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

6,24 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

☒

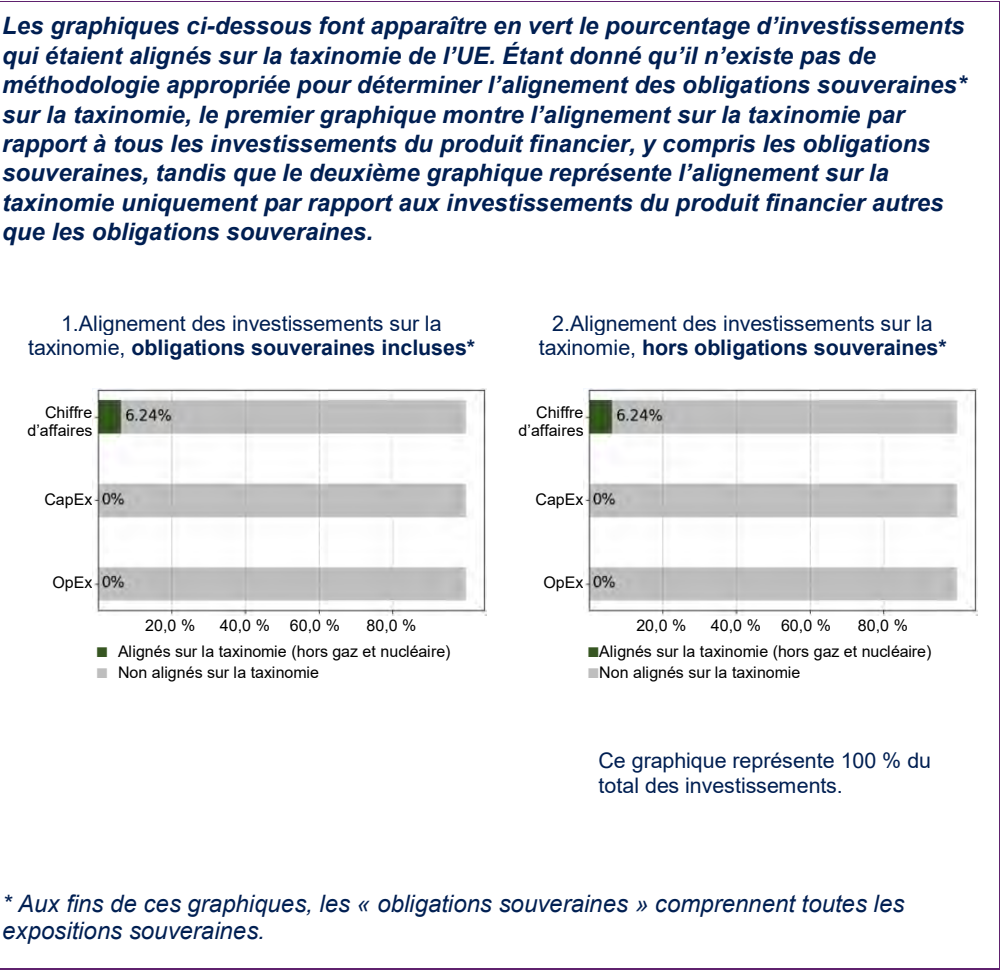
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,01 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 89,71 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 8,24 % dans des entreprises qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Women Leaders Equity Fund

Identifiant d'entité juridique : 549300P39BSWLFWKZM30

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● ☒ Oui	●● ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 29,48 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 59,75 %	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à allouer son capital aux entreprises :

- qui saisissent les opportunités liées à la diversité et au capital humain, avec une focalisation sur la diversité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes ; et
- dont les activités économiques apportent une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

89,24 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 7,07 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Certains titres sélectionnés selon l'approche d'évaluation de l'impact et d'évaluation ESG en vigueur avant le 31/12/2022 répondent aux critères de gestion des risques d'entrave aux ODD (test DNSH) et de bonne gouvernance, mais il est

possible que leur contribution positive soit considérée comme faible ou non quantifiable.

Le cadre d'analyse a été amélioré depuis lors, et la contribution positive de certains titres a été réexaminée. Les portefeuilles ont été ajustés conformément aux conditions fixées par le processus d'investissement.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indice de référence : MSCI WORLD NET TOTAL RETURN EUR INDEX

L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

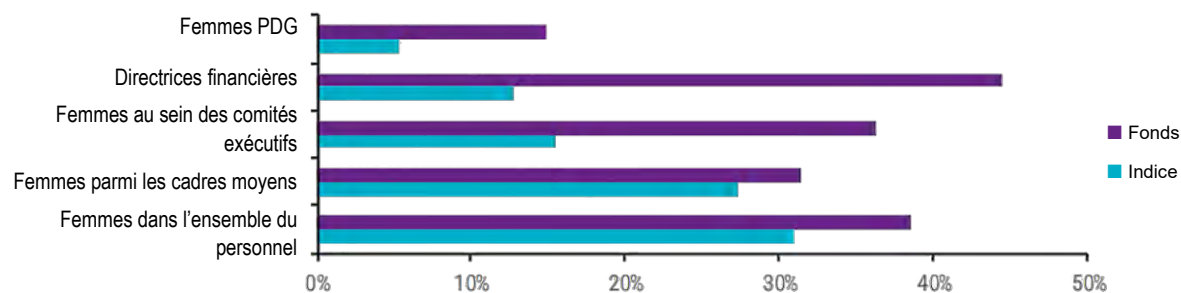
VENTILATION THÉMATIQUE (%)



Technologie de l'information	22,2	Consommation	10,5
Santé	18,0	Énergie	8,6
Ressources	17,2	Mobilité	6,3
Finance	17,2	En % des actifs sous gestion, hors trésorerie	

REPRÉSENTATION DES FEMMES À DIFFÉRENTS NIVEAUX DU PERSONNEL

exprimée en % du nombre d'entreprises présentant les critères mentionnés



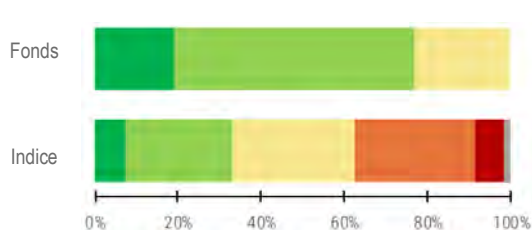
Source : Mirova

VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces

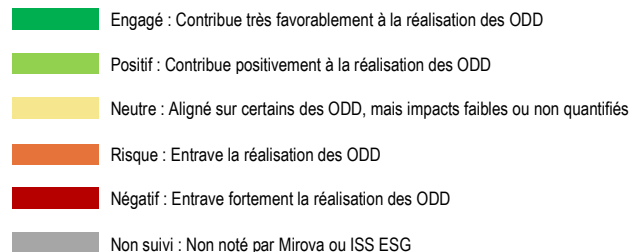
Avis « Engagé » /
« Positif »

Réalisation des ODD de l'ONU



77,1 %

33,2 %



L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

Piliers Mirova		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	41 %	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	17 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	26 %	
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	8 %	
Sociaux	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	34 %	
	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	7 %	
	BESOINS DE BASE	18 %	
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	11 %	
Sociaux	BIEN-ÊTRE	35 %	
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	16 %	
	TRAVAIL DÉCENT	23 %	
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	9 %	

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>. Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré côté gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question).

Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur.

*Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>.

**En 2015, tous les pays du monde se sont entendus sur 17 objectifs de développement durable (ODD) universels visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices et à lutter contre le changement climatique entre aujourd'hui et 2030.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises pressenties pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'entreprise est réputé négatif et l'entreprise est par conséquent éligible à l'investissement.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
Indicateurs de PIN supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ELI LILLY & UN USD	Produits pharmaceutiques	4,0 %	États-Unis
AIR LIQUIDE FP EUR	Gaz industriels	3,36 %	France
MICROSOFT UW USD	Logiciels systèmes	3,18 %	États-Unis
ASTRAZENECA LN GBp	Produits pharmaceutiques	3,06 %	Royaume-Uni
MACQUARIE AT AUD	Marchés de capitaux diversifiés	2,85 %	Australie
WASTE UN USD	Services environnementaux et aux installations	2,74 %	États-Unis
AMERICAN WATER UN S	Services aux collectivités Eau	2,7 %	États-Unis
ZURICH SE CHF	Assurances multi-lignes	2,62 %	Suisse
ECOLAB INC UN USD	Produits chimiques spécialisés	2,54 %	États-Unis
VISA INC-CLASS UN S	Data Processing & Outsourced Services	2,54 %	États-Unis
MI.EU.SH.TERMIA€	Pas de réponse	2,36 %	Luxembourg
ORANGE FP EUR	Services de télécommunication intégrés	2,34 %	France
ESTEE LAUDER UN USD	Produits de soins personnels	2,33 %	États-Unis
SAPTIV PLC UN USD	Transport ferroviaire	2,31 %	États-Unis
ALLIANZ GY EUR	Assurances multi-lignes	2,11 %	Allemagne

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



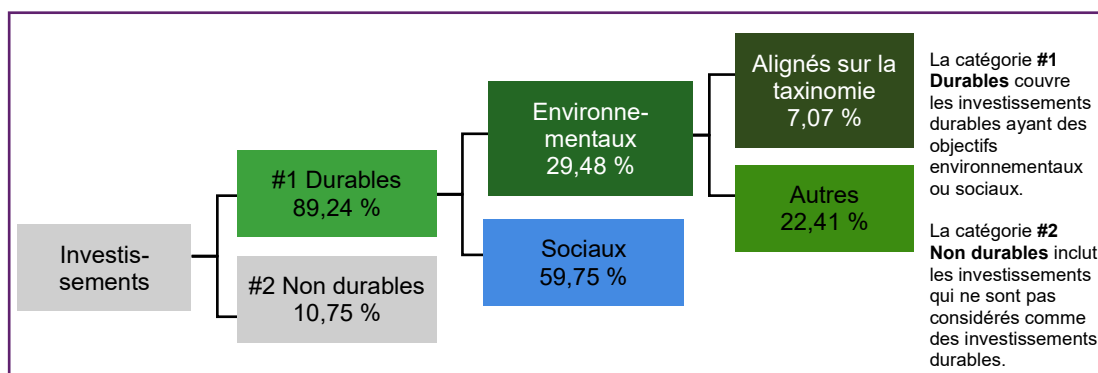
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 89,24 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

VENTILATION PAR SECTEURS (%)	Fonds	Indice
Technologie de l'information	18.0	20.2
Soins de santé	14.8	14.4
Finance	12,8	14.3
Industrie	11,3	10.7
Matériaux	8.7	4.5
Consommation de base	7,1	7.9
Consommation discrétionnaire	6,8	10.1
Services aux collectivités	5.4	3.2
Services de communication	4.4	6.4
Immobilier	-	2.7
Énergie	-	5.7
Fonds de placement	2.4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.4	-

Ventilation MSCI



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

7,07 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

☒

Non

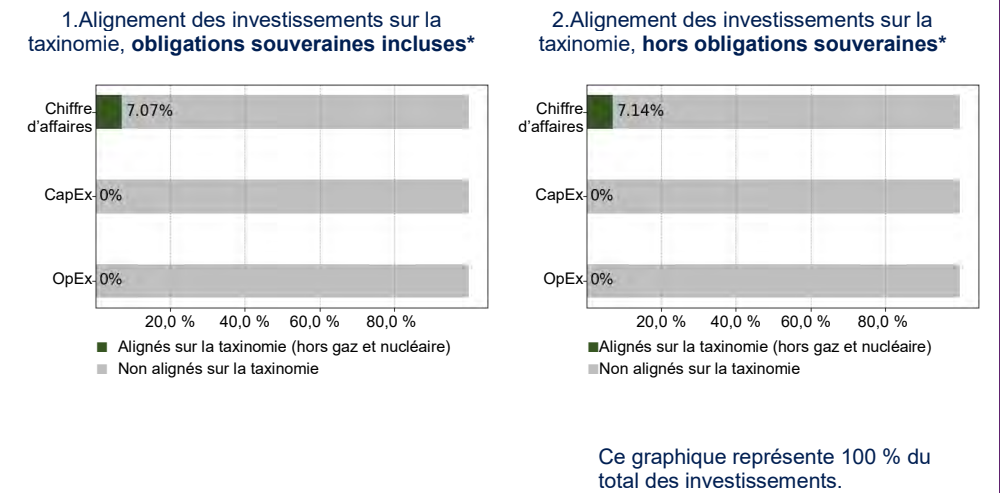
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 2,76 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 29,48 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 59,75 % dans des entreprises qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;

- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et

par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund

Identifiant d'entité juridique : 5493005ZLJ3E55E2B031

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☒ Oui	☐ ☐ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 41,3 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 43,24 %	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à allouer son capital aux entreprises :

- qui traitent des opportunités en lien avec les grandes thématiques de la durabilité comme la biodiversité, le climat, la diversité, le capital humain, la santé, le développement humain ; et
- dont les activités économiques apportent une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

84,54 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 9,77 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Certains titres sélectionnés selon l'approche d'évaluation de l'impact et d'évaluation ESG en vigueur avant le 31/12/2022 répondent aux critères de gestion des risques d'entrave aux ODD (test DNSH) et de bonne gouvernance, mais il est

possible que leur contribution positive soit considérée comme faible ou non quantifiable.

Le cadre d'analyse a été amélioré depuis lors, et la contribution positive de certains titres a été réexaminée. Les portefeuilles ont été ajustés conformément aux conditions fixées par le processus d'investissement.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indice de référence : MSCI EUROPE NET TOTAL RETURN EUR INDEX

L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

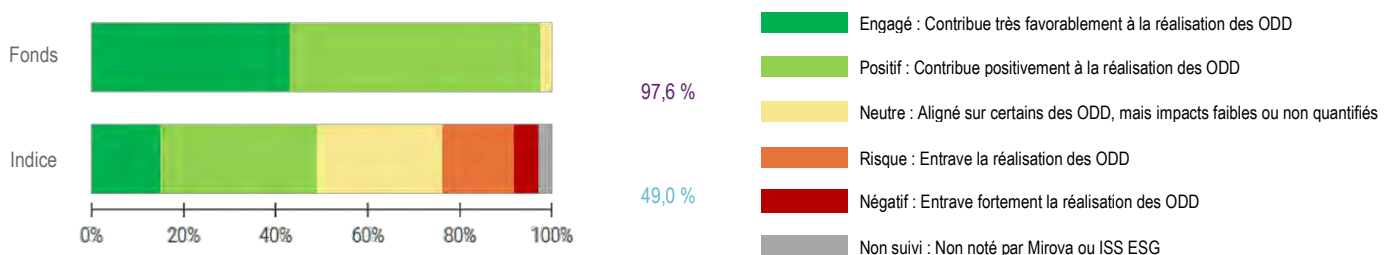
Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces

Avis « Engagé » /
« Positif »

Réalisation des ODD de l'ONU



L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

Piliers Mirova		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	60 %	 
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	26 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	33 %	 
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	10 %	
	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	39 %	
	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	16 %	
Sociaux	BESOINS DE BASE	24 %	     
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	17 %	
	BIEN-ÊTRE	33 %	     
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	25 %	
	TRAVAIL DÉCENT	25 %	  
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	16 %	

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>. Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré côté gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question). Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. *Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>. **En 2015, tous les pays du monde se sont entendus sur 17 objectifs de développement durable (ODD) universels visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices et à lutter contre le changement climatique entre aujourd'hui et 2030.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE

	Fonds	Indice
		
	<2°C	2,5-3 °C
Émissions induites (en tCO ₂ / million EUR de valeur d'entreprise)	110,6	200,9
Émissions évitées (en tCO ₂ / million EUR de valeur d'entreprise)	25,5	12,4
Taux de couverture (en % des positions analysées)	99 %	99 %

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode* qui évalue les données relatives au carbone dans la perspective des défis auxquels se heurtent une économie à faible intensité de carbone : Carbon Impact Analytics (CIA). Les entreprises font d'abord l'objet d'une évaluation individuelle conformément à un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se focalise sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » provenant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte aussi bien des émissions directes que des émissions des fournisseurs et des produits
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou à des solutions « vertes »

Ces indicateurs sont renforcés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement planétaire de 1,5°C à 5°C d'ici à 2100. *Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact. *Cette méthodologie a été modifiée à compter du 31/05/2022. Les principales modifications concernent la façon dont nous déterminons la température (qui inclut à présent une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise) et dont nous affichons la température (par plages plutôt que sous la forme de températures exactes).

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises pressenties pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de

sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;

- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'entreprise est réputé négatif et l'entreprise est par conséquent éligible à l'investissement.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
Indicateurs de PIN supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NA EUR	Équipements pour semi-conducteurs	3,09 %	Pays-Bas
ASTRAZENECA LN GBp	Produits pharmaceutiques	2,9 %	Royaume-Uni
UNILEVER PLC LN GBp	Produits de soins personnels	2,79 %	Royaume-Uni
NOVO DC DKK	Produits pharmaceutiques	2,51 %	Danemark
ROCHE SE CHF	Produits pharmaceutiques	2,45 %	Suisse
GSK PLC LN GBp	Produits pharmaceutiques	2,41 %	Royaume-Uni
SAINT GOBAIN FP EUR	Matériels de construction	2,37 %	France
NOVARTIS SE CHF	Produits pharmaceutiques	2,16 %	Suisse
ALSTOM FP EUR	Machines de construction et poids lourds	2,13 %	France
SMURFIT KAPPA ID EUR	Emballages en papier	2,12 %	Irlande
SIEMENS HEALTHINEERS	Équipements de soins de santé	2,06 %	Allemagne
UNIBAIL-RODAMCO- NA	REIT pour particuliers	2,02 %	France
CREDIT FP EUR	Banques diversifiées	1,98 %	France
KBC GROUP BB EUR	Banques diversifiées	1,98 %	Belgique
STORA ENSO FH EUR	Produits du papier	1,96 %	Finlande

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



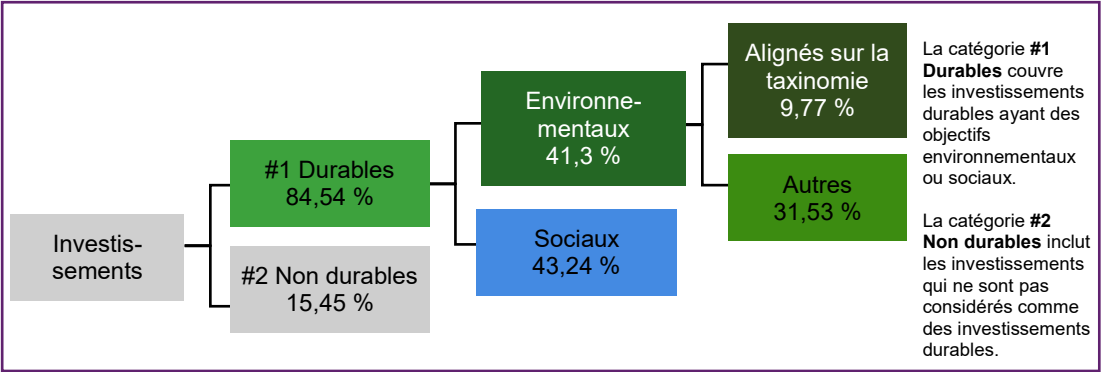
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 84,54 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*



● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

VENTILATION PAR SECTEURS (%)	% du Fonds	% de l'indice
Industrie	20,0	14,5
Finance	15,9	15,5
Soins de santé	13,6	14,4
Consommation discrétionnaire	9,5	11,5
Technologie de l'information	8,5	7,6
Services aux collectivités	8,4	5,0
Consommation de base	7,5	13,5
Matériaux	5,4	8,2
Services de communication	5,1	3,9
Immobilier	2,5	1,4
Énergie	0,0	4,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,7	0,0

Ventilation MSCI



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

9,77 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

☒

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

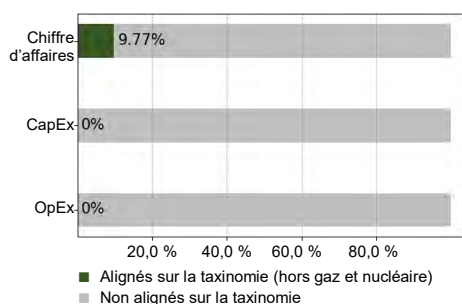
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

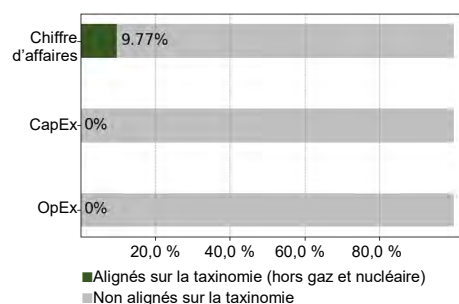
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 3,34 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 41,30 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 43,24 % dans des entreprises qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;

- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour

faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Global Green Bond Fund

Identifiant d'entité juridique : 2221002Y14BV82OF3N65

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● ☒ Oui	●● ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 93,86 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0,66 %	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à investir dans :

- des obligations vertes (et/ou des obligations sociales, vertes et sociales) émises par des entreprises, des banques, des entités supranationales, des banques de développement, des agences, des régions et des États dont la finalité est de financer des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif ; et ou
- des obligations émises par des entreprises dont les activités économiques contribuent, par leurs produits, services et/ou pratiques (acteurs spécialisés entièrement dans les projets verts et sociaux) à la transition durable et à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Les obligations vertes sont des obligations qui ont un impact environnemental dans la mesure où elles financent des projets liés à la transition environnementale.

Les obligations sociales sont des obligations à finalité dédiée qui lèvent des fonds pour de nouveaux projets sociaux et durables ou des projets existant produisant un bénéfice social plus important.

La qualification d'une obligation verte ou sociale est le résultat d'une analyse interne réalisée par le Gestionnaire d'investissement sur la base de quatre critères dérivés des Principes des Obligations Vertes et Sociales définis par l'ICMA (International Capital Market Association) :

- affectation des produits : la documentation légale au moment de l'émission de l'obligation doit préciser que l'utilisation des fonds permettra de financer ou de refinancer des projets présentant des avantages environnementaux/sociaux.
- processus d'évaluation et de sélection des projets : l'émetteur doit communiquer les objectifs de durabilité environnementale/sociale des projets et les critères d'éligibilité.
- gestion des fonds levés : Les produits nets de l'obligation verte/sociale, ou un montant égal à ces produits nets, doivent être crédités sur un sous-compte, déplacés vers un sous-portefeuille ou faire l'objet d'un suivi adéquat de toute autre manière par l'émetteur, et l'émetteur doit en attester dans un processus interne formel lié aux activités de prêts et d'investissement de l'émetteur pour les projets verts/sociaux.
- reporting : L'émetteur doit s'engager à assurer un reporting régulier relatif à l'utilisation des fonds pour que l'obligation puisse être considérée comme verte/sociale. Outre l'analyse ci-dessus, le Gestionnaire d'investissement utilise des critères supplémentaires afin de définir l'éligibilité des obligations vertes/sociales. Il s'agit notamment des critères suivants :
- évaluation des pratiques générales de l'entreprise ou de la gestion du risque environnemental et social tout au long du cycle de vie des projets financés ;

- évaluation de l'impact environnemental du projet dans le but d'identifier et d'investir uniquement dans des projets qui génèrent un impact environnemental positif significatif.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des obligations d'entreprises ou des obligations à finalité dédiée dont les produits seront utilisés pour financer des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des produits de l'obligation verte utilisés pour financer des activités économiques ou des activités économiques de l'émetteur sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

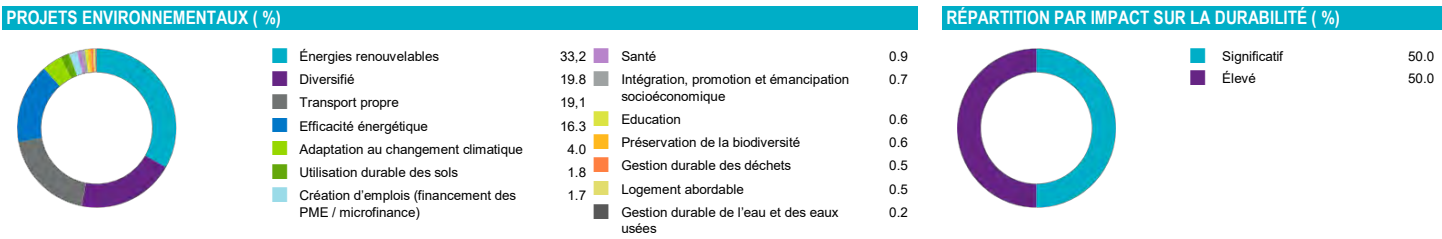
94,53 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 14,13 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

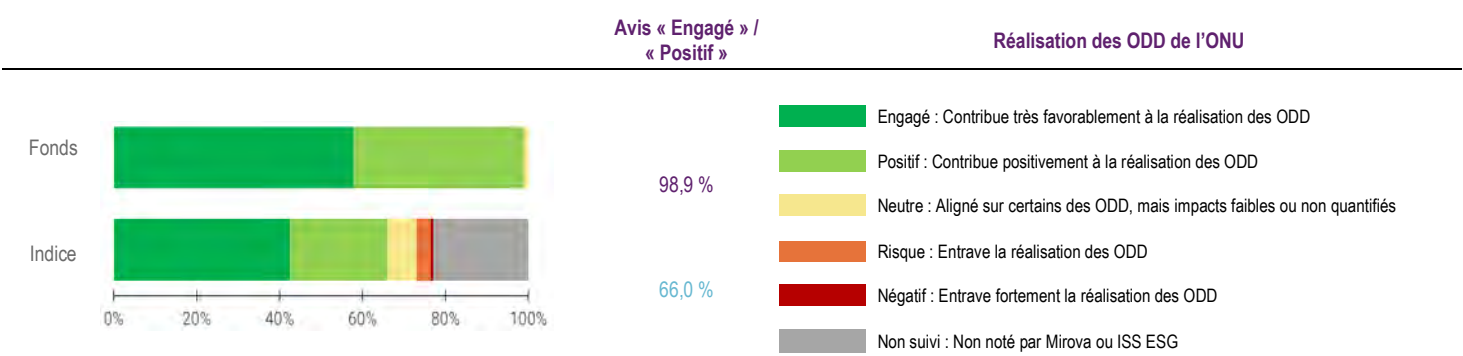
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Aucun indice de référence n'a été désigné pour ce fonds.



VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

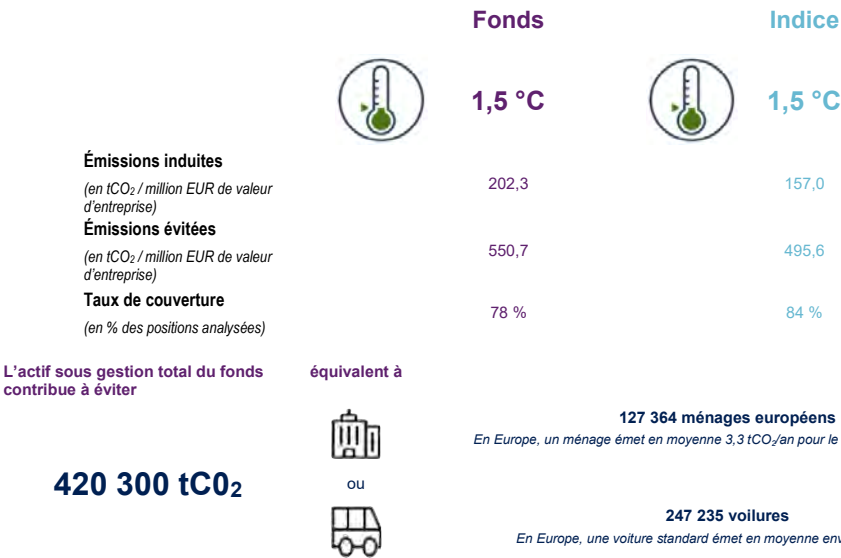
en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

Piliers Mirova		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	87 %	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	61 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	53 %	
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	37 %	
	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	39 %	
	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	34 %	
Sociaux	BESOINS DE BASE	15 %	
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	9 %	
	BIEN-ÊTRE	11 %	
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	6 %	
	TRAVAIL DÉCENT	6 %	
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	4 %	

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>. Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré côté gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers / ODD.

L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble. Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question).
Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur.*
Du fait de la gestion active, les caractéristiques du portefeuille sont susceptible de changer. Les références à des titres ou à des secteurs particuliers ne doivent pas être interprétées comme des recommandations.
Source : Mirova
Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question).
Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur.
* Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>.
** En 2015, tous les pays du monde se sont entendus sur 17 objectifs de développement durable (ODD) universels visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices et à lutter contre le changement climatique entre aujourd'hui et 2030.
* Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode* qui évalue les données relatives au carbone dans la perspective des défis auxquels se heurtent une économie à faible intensité de carbone : Carbon Impact Analytics (CIA). Les entreprises font d'abord l'objet d'une évaluation individuelle conformément à un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se focalise sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » provenant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte aussi bien des émissions directes que des émissions des fournisseurs et des produits
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou à des solutions « vertes »

Ces indicateurs sont renforcés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement planétaire de 1,5°C à 5°C d'ici à 2100.
*Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.
*Cette méthodologie a été modifiée à compter du 31/05/2022. Les principales modifications concernent la façon dont nous déterminons la température (qui inclut à présent une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise) et dont nous affichons la température (par plages plutôt que sous la forme de températures exactes).

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des émetteurs et à évaluer la qualité des mesures prises par l'émetteur pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les obligations vertes finançant des activités économiques réputées avoir une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs de chaque émetteur ou des projets financés par les obligations vertes pressentis pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;

- analyse de l'empreinte de l'émetteur (ou du projet financé par l'obligation) sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'émetteur bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'investissement est réputé négatif et l'investissement est par conséquent inadmissible.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative
Indicateurs de PIN supplémentaires	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OBL 0 % 10-25*	Obligation à taux fixe	2,89 %	Allemagne
VENAEN 3,133 % 02-25*	Obligation à taux fixe	1,92 %	Singapour
MADRID 2,822 % 10-29*	Obligation à taux fixe	1,9 %	Espagne
UKT 0,875 % 07-33*	Obligation à taux fixe	1,84 %	Royaume-Uni
DBR 0 % 08-30*	Obligation à taux fixe	1,74 %	Allemagne
DBR 0 % 08-50*	Obligation à taux fixe	1,35 %	Allemagne
FRTR 1.750 % 06-39*	Obligation à taux fixe	1,29 %	France
CHILE 0,830 % 07-31*	Obligation à taux fixe	1,22 %	Chili
ERGIM 1.875 % 04-25*	Obligation à taux fixe	1,07 %	Italie
CHILE 1.250 % 01-40*	Obligation à taux fixe	1,0 %	Chili
COFBBB 0,875 % 12-30*	Obligation à taux fixe	1,0 %	Belgique
BTPS 4,000 % 04-35*	Obligation à taux fixe	0,98 %	Italie
VZ 3,875 % 02-29*	Obligation à taux fixe	0,96 %	États-Unis
CHILE 3,500 % 01-50*	Obligation à taux fixe	0,96 %	Chili
GM 5,400 % 10-29*	Obligation à taux fixe	0,95 %	États-Unis

*Obligations vertes

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



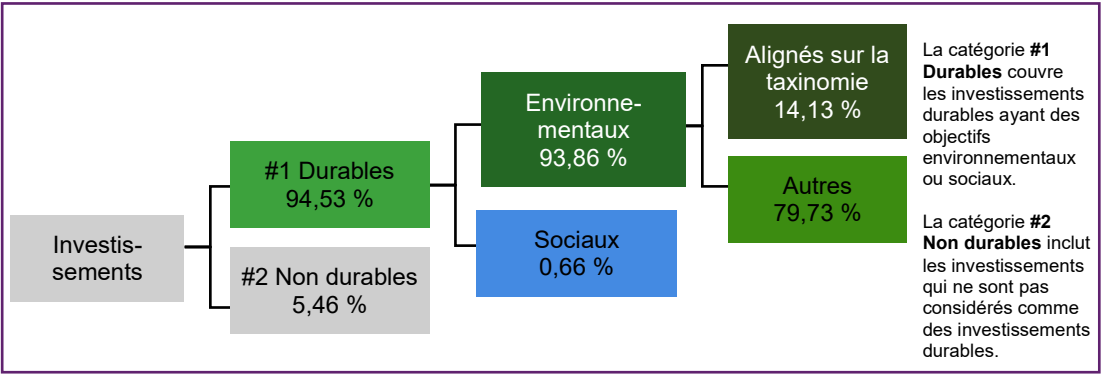
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 94,53 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

VENTILATION PAR TYPE D'ÉMETTEUR	Fonds %	Indice %	Fonds Duration modifiée	Indice
Titres d'État	20,5	20,4	2,2	2,5
Titres d'entreprises	59,4	41,4	3,0	2,1
Cyclique	11,7	3,6	0,6	0,2
Financier	21,5	23,2	1,0	1,0
Défensif	26,2	14,7	1,4	1,0
Titrisation	-	4,5	-	0,2
Agences et organismes supranationaux	14,6	33,7	1,2	2,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,5	0,0	0,0	0,0

Nomenclature BCLASS Les contrats à terme sur obligations sont intégrés aux obligations d'État

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

14,13 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

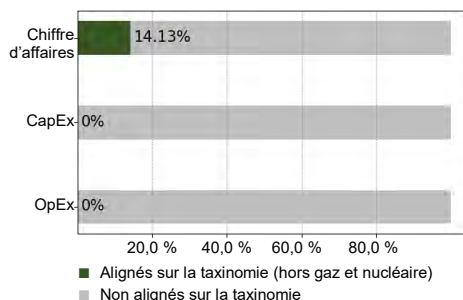
☒

Non

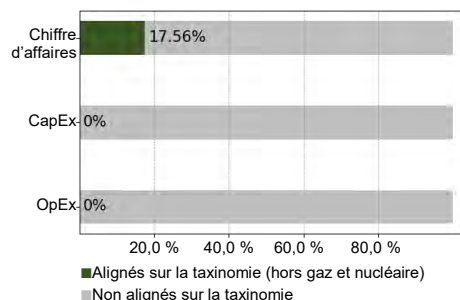
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 1,51 %.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 93,86 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque investissement, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les activités de financement de projets (ou les activités et pratiques des émetteurs) qui :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 0,66 % dans des obligations finançant des activités qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que l'émission ou l'émetteur applique des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les activités de financement de projets (ou les activités et pratiques des émetteurs) qui :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;

- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour

faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund

Identifiant d'entité juridique : 549300MAEYDPR2I2EW45

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
   Oui	   Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 89,68 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 6,45 %	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à investir dans :

- des obligations à finalité dédiée émises par des entreprises, des souverains ou des agences et dont la finalité est de financer des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif (obligations vertes, sociales, vertes et sociales) ; et ou
- des obligations conventionnelles émises par des entreprises dont les activités économiques apportent une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des obligations d'entreprises ou des obligations à finalité dédiée dont les produits seront utilisés pour financer des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de l'émetteur ou du projet à financer par les obligations à finalité dédiée sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

96,13 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 8,80 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

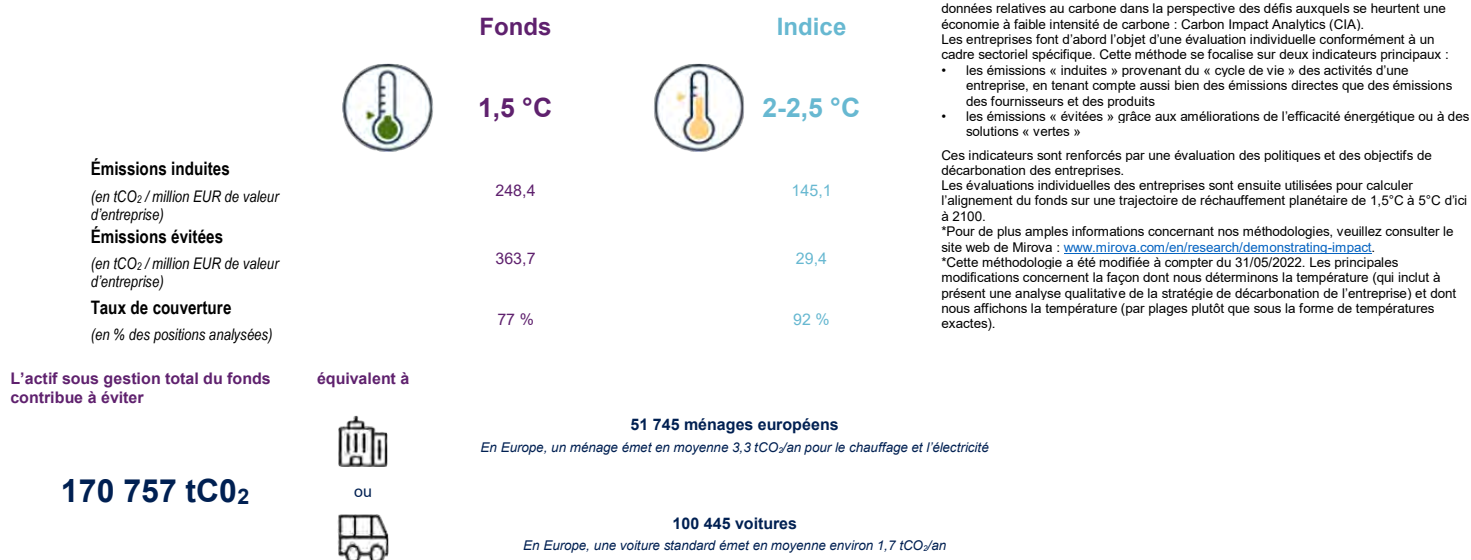
Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indice de référence : BLOOMBERG EUROAGG 500 TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR

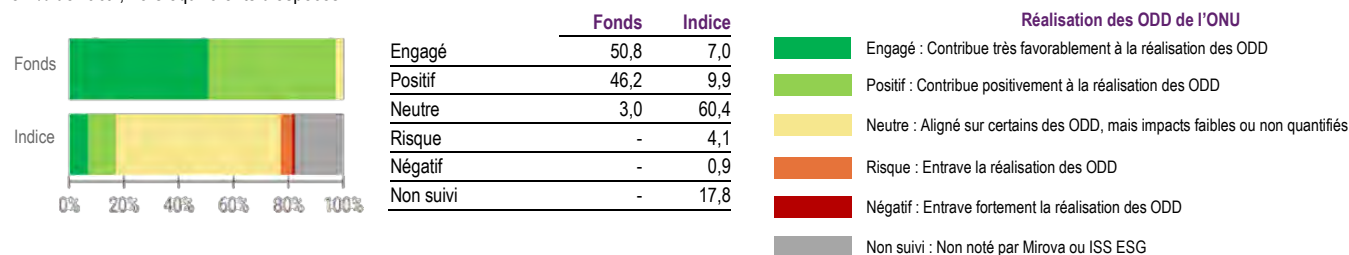
L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE



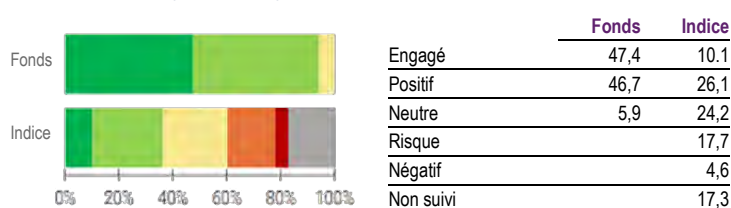
VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



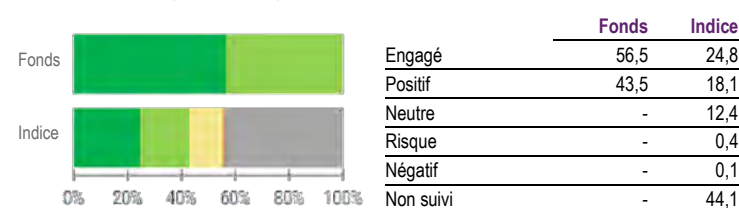
ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE DES OBLIGATIONS D'ENTREPRISES*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE DES OBLIGATIONS D'AGENCES ET SUPRANATIONALES*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

Piliers Mirova		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	38 %	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	17 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	45 %	
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	8 %	
	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	62 %	
	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	7 %	
Sociaux	BESOINS DE BASE	25 %	
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	11 %	
	BIEN-ÊTRE	28 %	
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	16 %	
	TRAVAIL DÉCENT	6 %	
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	9 %	

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>. Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré côté gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question).

Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur.

*Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>.

**En 2015, tous les pays du monde se sont entendus sur 17 objectifs de développement durable (ODD) universels visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices et à lutter contre le changement climatique entre aujourd'hui et 2030.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des émetteurs et à évaluer la qualité des mesures prises par l'émetteur pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les émetteurs dont on estime que les activités économiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclus de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des émetteurs ou des projets financés par les obligations à finalité dédiée pressentis pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- analyse de l'empreinte de l'émetteur (ou du projet financé par l'obligation) sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'émetteur bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'investissement est réputé négatif et l'investissement est par conséquent éligible.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
Indicateurs de PIN supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MEX 1,350 % 09-27*	Obligation à taux fixe	3,4 %	Mexique
BTPS 1,500 % 04-45*	Obligation à taux fixe	3,32 %	Italie
EU 0,400 % 02-37*	Obligation à taux fixe	2,76 %	Belgique
KOREA 0 % 10-26*	Obligation à taux fixe	2,69 %	Corée du Sud
FRTR 1,750 % 06-39*	Obligation à taux fixe	2,62 %	France
SLOREP 0,125 % 07-31*	Obligation à taux fixe	2,51 %	Slovénie
REPHUN 1,750 % 06-35*	Obligation à taux fixe	2,21 %	Hongrie
IRISH 1,350 % 03-31*	Obligation à taux fixe	2,16 %	Irlande
SPGB 1,000 % 07-42*	Obligation à taux fixe	1,99 %	Espagne
CAF 0,625 % 11-26*	Obligation à taux fixe	1,8 %	Venezuela
CHILE 1,250 % 01-40*	Obligation à taux fixe	1,57 %	Chili
BGB 1,250 % 04-33*	Obligation à taux fixe	1,53 %	Belgique
RAGB 1,850 % 05-49*	Obligation à taux fixe	1,51 %	Autriche
VDP 1,750 % 05-31*	Obligation à taux fixe	1,44 %	France
RESFER 1,000 % 11-31*	Obligation à taux fixe	1,35 %	France

*Obligations vertes

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



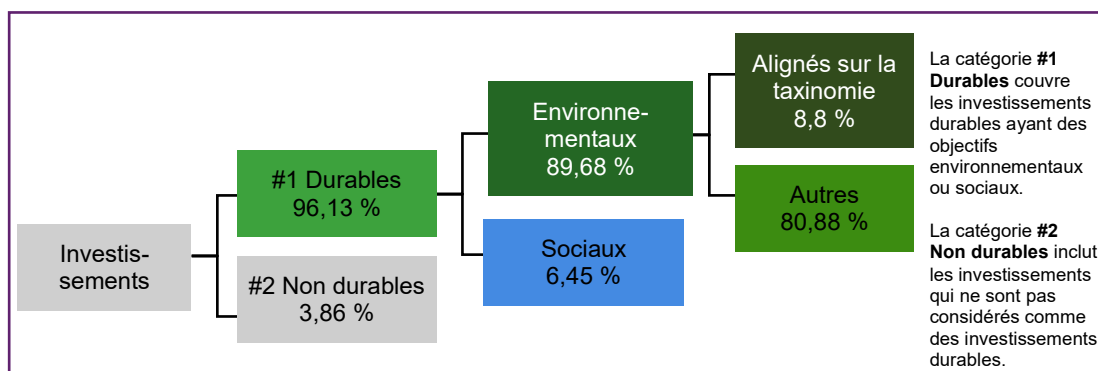
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 96,13 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

VENTILATION PAR TYPE D'ÉMETTEUR	Fonds %	Indice	Fonds <i>Duration modifiée</i>	Indice
Titres d'État	27,5	57,3	2,2	4,0
Titres d'entreprises	49,8	20,2	2,3	0,9
Cyclique	9,2	4,8	0,4	0,2
Financier	23,6	8,7	1,0	0,3
Défensif	17,0	6,7	0,9	0,4
Titrisation	-	6,5	-	0,3
Agences et organismes supranationaux	18,9	15,9	1,4	1,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,9	-	0,0	-
Autres produits	0,8	-	0,0	-

Nomenclature BCLASS Les contrats à terme sur obligations sont intégrés aux obligations d'État



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

8,80 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Gaz fossile ☐ Énergie nucléaire

☒ Non

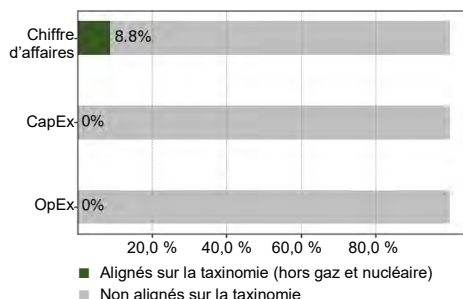
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

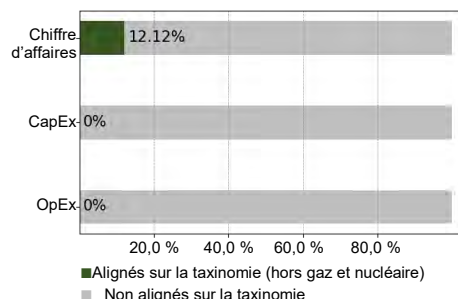
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 1,80 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 89,68 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque investissement, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les activités de financement de projets (ou les activités et pratiques des émetteurs) qui :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficaces ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 6,45 % dans des projets ou des émetteurs qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que l'émission ou l'émetteur applique des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des

impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les activités et pratiques des émetteurs (ou les obligations à finalité dédiée visant à financer des projets) qui :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques EST et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund

Identifiant d'entité juridique : 549300NGBY43BJCJ2T38

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● ☒ Oui	●● ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 67,23 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 22,71 %	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à investir dans des obligations d'entreprises :

- dont les activités économiques apportent ou apporteront de plus en plus une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies ; et/ou ;
- des obligations à finalité dédiée dont la finalité est de financer des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif (obligations vertes, sociales, vertes et sociales).

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des obligations d'entreprises ou des obligations à finalité dédiée dont les produits seront utilisés pour financer des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de l'émetteur (ou financées par les obligations à finalité dédiée) sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

89,95 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 9,26 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Certains titres sélectionnés selon l'approche d'évaluation de l'impact et d'évaluation ESG en vigueur avant le 31/12/2022 répondent aux critères de gestion

des risques d'entrave aux ODD (test DNSH) et de bonne gouvernance, mais il est possible que leur contribution positive soit considérée comme faible ou non quantifiable.

Le cadre d'analyse a été amélioré depuis lors, et la contribution positive de certains titres a été réexaminée. Les portefeuilles ont été ajustés conformément aux conditions fixées par le processus d'investissement.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

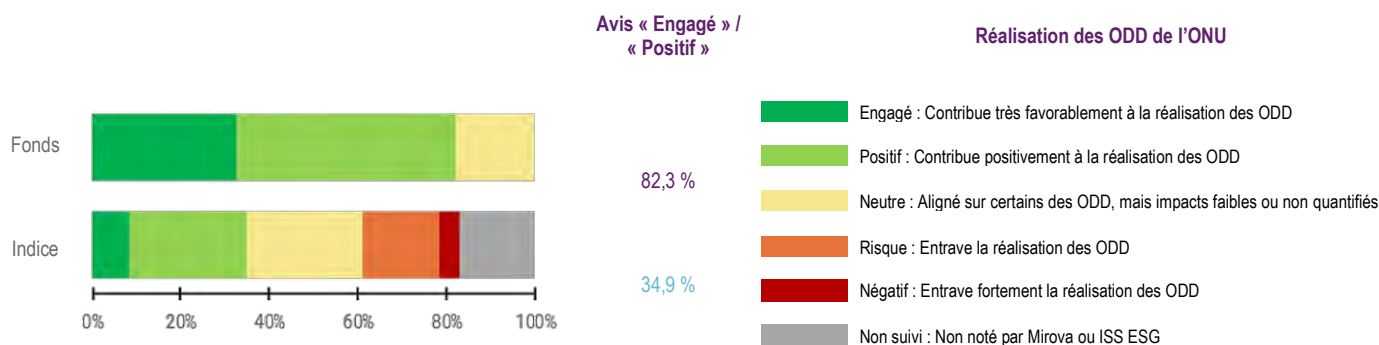
Indice de référence : BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR

L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces



L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

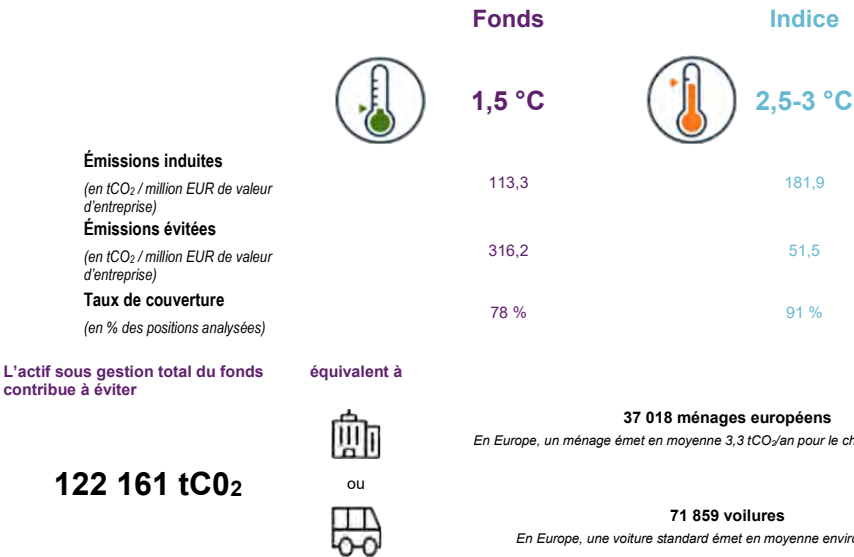
en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

Piliers Mirova		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	54 %	
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	23 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	28 %	
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	11 %	
Sociaux	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	24 %	
	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	13 %	
	BESOINS DE BASE	15 %	
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	11 %	
	BIEN-ÊTRE	17 %	
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	11 %	
	TRAVAIL DÉCENT	10 %	
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	8 %	
			

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>. Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré côté gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question). Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. *Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>. **En 2015, tous les pays du monde se sont entendus sur 17 objectifs de développement durable (ODD) universels visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices et à lutter contre le changement climatique entre aujourd'hui et 2030.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode* qui évalue les données relatives au carbone dans la perspective des défis auxquels se heurtent une économie à faible intensité de carbone : Carbon Impact Analytics (CIA). Les entreprises font d'abord l'objet d'une évaluation individuelle conformément à un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se focalise sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » provenant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte aussi bien des émissions directes que des émissions des fournisseurs et des produits
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou à des solutions « vertes »

Ces indicateurs sont renforcés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement planétaire de 1,5°C à 5°C d'ici à 2100. *Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact. *Cette méthodologie a été modifiée à compter du 31/05/2022. Les principales modifications concernent la façon dont nous déterminons la température (qui inclut à présent une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise) et dont nous affichons la température (par plages plutôt que sous la forme de températures exactes).

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des émetteurs et à évaluer la qualité des mesures prises par l'émetteur pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les émetteurs dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des émetteurs ou des projets financés par les obligations à finalité dédiée présentés pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des

problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;

- analyse de l'empreinte de l'émetteur (ou du projet financé par l'obligation) sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'émetteur bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'investissement est réputé négatif et l'investissement est par conséquent inadmissible.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
Indicateurs de PIN supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BBVASM 4,375 % 10-29*	Obligation à taux fixe	2,09 %	Espagne
SRBANK TR 07-27*	Obligation à taux flottant	1,58 %	Norvège
VZ 0,750 % 03-32	Obligation à taux fixe	1,55 %	États-Unis
HYNOE 1,375 % 04-25*	Obligation à taux fixe	1,48 %	Autriche
MIR.EU.H.Y.G.Z-NPF EUR	OPCVM diversifié	1,35 %	Luxembourg
MIZUHO 3,490 % 09-27*	Obligation à taux fixe	1,27 %	Japan
DLR 2,500 % 01-26*	Obligation à taux fixe	1,23 %	États-Unis
SO 1,850 % 06-26*	Obligation à taux fixe	1,22 %	États-Unis
PG 0,350 % 05-30	Obligation à taux fixe	1,16 %	États-Unis
BFCM 1,000 % 05-25	Obligation à taux fixe	1,1 %	France
VRGROU 2,375 % 05-29*	Obligation à taux fixe	1,05 %	Finlande
BRITEL 2,750 % 08-27	Obligation à taux fixe	0,99 %	Royaume-Uni
ORSTED 1,500 % 11-29*	Obligation à taux fixe	0,99 %	Danemark
CTPNV 0,625 % 11-23*	Obligation à taux fixe	0,99 %	Pays-Bas
SSELN 2,875 % 08-29*	Obligation à taux fixe	0,98 %	Royaume-Uni

*Obligations vertes

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



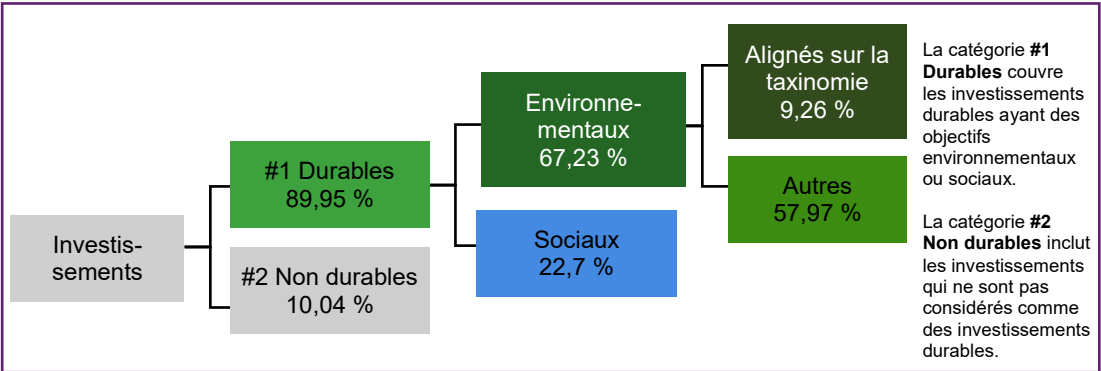
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 89,95 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

VENTILATION PAR TYPE D'ÉMETTEUR	Fonds %	Indice	Fonds Duration modifiée	Indice
Titres d'État	0.3	-	-0,2	-
Titres d'entreprises	85,5	100,0	4.0	4.5
Cyclique	18,5	24,7	0.8	1.1
Financier	38,8	43,8	1,6	1,7
Défensif	28,1	31,5	1.6	1.6
Titrisation	0.1	-	0.0	-
Agences et organismes supranationaux	6.7	-	0.3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,1	-	0.0	-
Autres produits	1.4	-	0.0	-

Nomenclature BCLASS Les contrats à terme sur obligations sont intégrés aux obligations d'État

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

9,26 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

☒

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

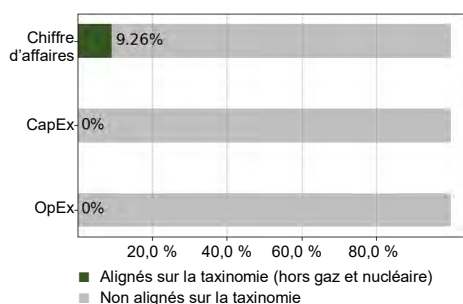
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

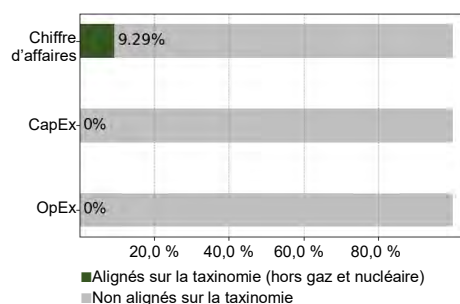
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 1,23 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 67,23 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque investissement, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les activités et pratiques des émetteurs (ou les obligations à finalité dédiée visant à financer des projets) qui :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 22,71 % dans des émissions ou des émetteurs qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que l'émission ou l'émetteur applique des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les activités et pratiques des émetteurs (ou les obligations à finalité dédiée visant à financer des projets) qui :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques EST et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA FUNDS - Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund

Identifiant d'entité juridique : 549300UDCKPF3YTNRZ12

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☒ Oui	☐ ☐ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 66,11 % ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 25,26 %	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à investir dans des obligations d'entreprises :

- dont les activités économiques apportent ou apporteront de plus en plus une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies ; et/ou ;
- des obligations à finalité dédiée dont la finalité est de financer des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif (obligations vertes, sociales, vertes et sociales).

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des obligations d'entreprises ou des obligations à finalité dédiée dont les produits seront utilisés pour financer des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de l'émetteur (ou financées par les obligations à finalité dédiée) sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

91,38 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 8,23 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : ICE BOFA MERRILL LYNCH EUR HY BB-B TOTAL RETURN EUR

L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

PROJETS ENVIRONNEMENTAUX (%)



- Diversifié
- Énergies renouvelables
- Efficacité énergétique
- Transport propre
- Création d'emplois (financement des PME / microfinance)

29,1	Intégration, promotion et émancipation socioéconomique	2,0
26,9	Gestion durable des déchets	1,3
22,3	Santé	0,9
13,7	Utilisation durable des sols	0,4
3,3	Gestion durable de l'eau et des eaux usées	0,1

RÉPARTITION PAR IMPACT SUR LA DURABILITÉ (%)



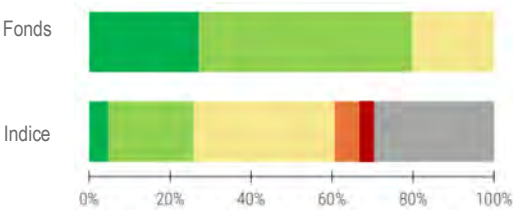
Significatif	62,1
Élevé	37,9

VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces

Avis « Engagé » /
« Positif »

Réalisation des ODD de l'ONU



79,8 %

25,9 %

- Engagé : Contribue très favorablement à la réalisation des ODD
- Positif : Contribue positivement à la réalisation des ODD
- Neutre : Aligné sur certains des ODD, mais impacts faibles ou non quantifiés
- Risque : Entrave la réalisation des ODD
- Négatif : Entrave fortement la réalisation des ODD
- Non suivi : Non noté par Mirova ou ISS ESG

L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble.

en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré ci-dessous). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers ODD.

* Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>.

En Europe, une voiture standard émet en moyenne environ 1,7 tCO₂/an

* Cette méthodologie a été modifiée à compter du 31/05/2022. Les principales modifications concernent la façon dont nous déterminons la température (qui inclut à présent une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise) et dont nous affichons la température (par plages plutôt que sous la forme de températures exactes).

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des émetteurs et à évaluer la qualité des mesures prises par l'émetteur pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel les émetteurs dont on estime que les activités économiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs de chaque émetteur ou des projets financés par les obligations à finalité dédiée pressentis pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son modèle d'affaires et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;

- analyse de l'empreinte de l'émetteur (ou du projet financé par l'obligation) sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'émetteur bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'investissement est réputé négatif et l'investissement est par conséquent éligible.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
Indicateurs de PIN supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GRAANU 4,625 % 10-26	Obligation à taux fixe	1,59 %	Luxembourg
DAR 3,625 % 05-26	Obligation à taux fixe	1,56 %	Pays-Bas
GETFP 3,500 % 10-25*	Obligation à taux fixe	1,54 %	France
TRIOD TR 02-32*	Obligation à taux flottant	1,54 %	Pays-Bas
IFXGR TR	Obligation à taux flottant	1,51 %	Allemagne
MODULA 4,750 % 11-28	Obligation à taux fixe	1,5 %	Royaume-Uni
ZIGGO 3,375 % 02-30	Obligation à taux fixe	1,47 %	Pays-Bas
CSTM 3,125 % 07-29	Obligation à taux fixe	1,44 %	France
DEVOBA TR*	Obligation à taux flottant	1,43 %	Pays-Bas
SCHPFP 2,250 % 11-28*	Obligation à taux fixe	1,37 %	France
WAB 1,250 % 12-27*	Obligation à taux fixe	1,35 %	Pays-Bas
IPDEBV 5,500 % 12-25	Obligation à taux fixe	1,32 %	Pays-Bas
FRPTT TR	Obligation à taux flottant	1,3 %	France
ASSGEN 5,800 % 07-32*	Obligation à taux fixe	1,3 %	Italie
UQA TR 10-35*	Obligation à taux flottant	1,29 %	Autriche

*Obligations vertes

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



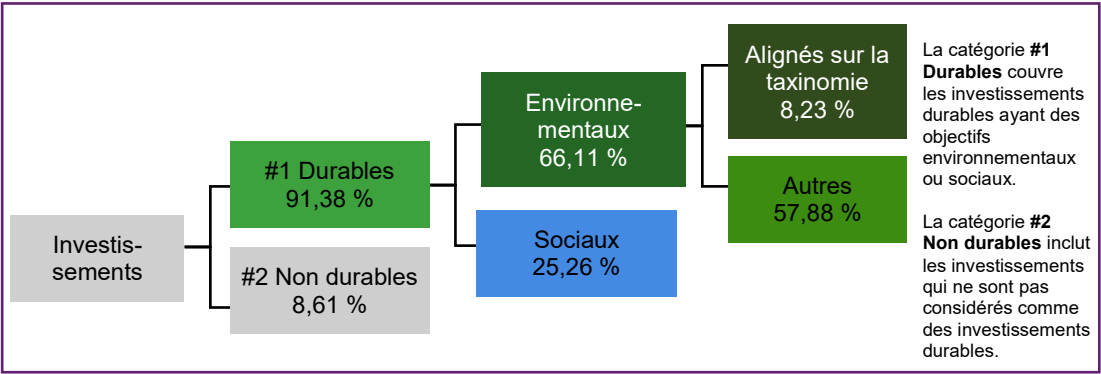
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 91,38 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

VENTILATION PAR TYPE D'ÉMETTEUR	Fonds %	Indice %	Fonds Duration modifiée	Indice
Titres d'entreprises	96,1	98,0	3,5	3.1
Cyclique	35,5	44,2	1.4	1.4
Financier	29.4	18,3	1.0	0,5
Défensif	31,2	35.5	1.1	1,2
Titrisation	-	0.2	-	0.0
Agences et organismes supranationaux	0,6	1,8	0.0	0.1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.2	-	0.0	-

Nomenclature BCLASS Les contrats à terme sur obligations sont intégrés aux obligations d'État



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

8,23 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

☒

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

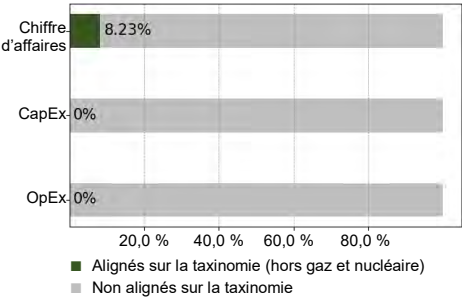
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

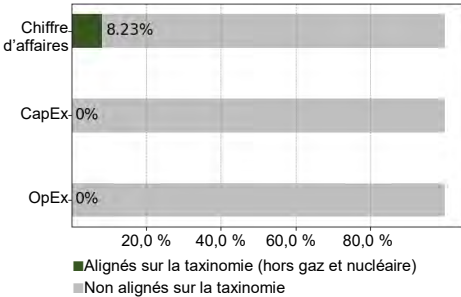
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 2,13 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 66,11 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque investissement, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les activités et pratiques des émetteurs (ou les obligations à finalité dédiée visant à financer des projets) qui :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 25,26 % dans des émissions ou des émetteurs qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que les émissions ou les émetteurs appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les activités et pratiques des entreprises (ou les obligations à finalité dédiée visant à financer des projets) qui :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques EST et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **MIROVA FUNDS - Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund**

Identifiant d'entité juridique : 549300NWRGV486AUWX65

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ Oui

☐ Non

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 78,84 %

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 13,74 %

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds consiste à investir dans :

- des obligations à finalité dédiée émises par des entreprises, des souverains ou des agences et dont la finalité est de financer des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif (obligations vertes, sociales, vertes et sociales) ; et ou
- des obligations conventionnelles émises par des entreprises dont les activités économiques apportent une contribution positive, par leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le Fonds vise à contribuer à plafonner l'augmentation maximale des températures mondiales à 2°C.

Le règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à définir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut réaliser des investissements dans des obligations d'entreprises ou des obligations à finalité dédiée dont les produits seront utilisés pour financer des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, deux des objectifs environnementaux seulement ont été définis, et le nombre d'activités susceptibles d'être évaluées sur la base des critères d'examen technique de l'UE est limité.

L'alignement des activités économiques de l'émetteur ou du projet à financer par les obligations à finalité dédiée sur les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le Fonds peut contribuer à n'importe lequel des objectifs environnementaux ci-dessus et il est possible qu'il ne contribue pas en permanence à tous les objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

92,58 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022. L'alignement sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 22,51 %.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

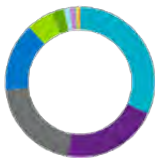
Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : BLOOMBERG EUROAGG 1-3 YEAR TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR

L'indice de référence n'est pas conçu pour être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le fonds.

PROJETS ENVIRONNEMENTAUX (%)



Énergies renouvelables	31,9
Transport propre	20,9
Efficacité énergétique	20,5
Diversifié	14,8
Création d'emplois (financement des PME / microfinance)	5,7
Utilisation durable des sols	2,7
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	1,3

Intégration, promotion et émancipation socioéconomique	1,0
Education	0,4
Logement abordable	0,3
Gestion durable des déchets	0,3
Préservation de la biodiversité	0,2
Santé	0,0

RÉPARTITION PAR IMPACT SUR LA DURABILITÉ (%)



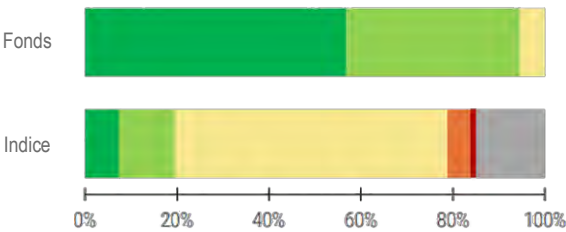
Significatif	52,1
Élevé	47,9

VENTILATION DES AVIS DE DURABILITÉ*

en % de l'actif, hors équivalents d'espèces

Avis « Engagé » /
« Positif »

Réalisation des ODD de l'ONU



- Engagé : Contribue très favorablement à la réalisation des ODD
- Positif : Contribue positivement à la réalisation des ODD
- Neutre : Aligné sur certains des ODD, mais impacts faibles ou non quantifiés
- Risque : Entrave la réalisation des ODD
- Négatif : Entrave fortement la réalisation des ODD
- Non suivi : Non noté par Mirova ou ISS ESG

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU (ODD)

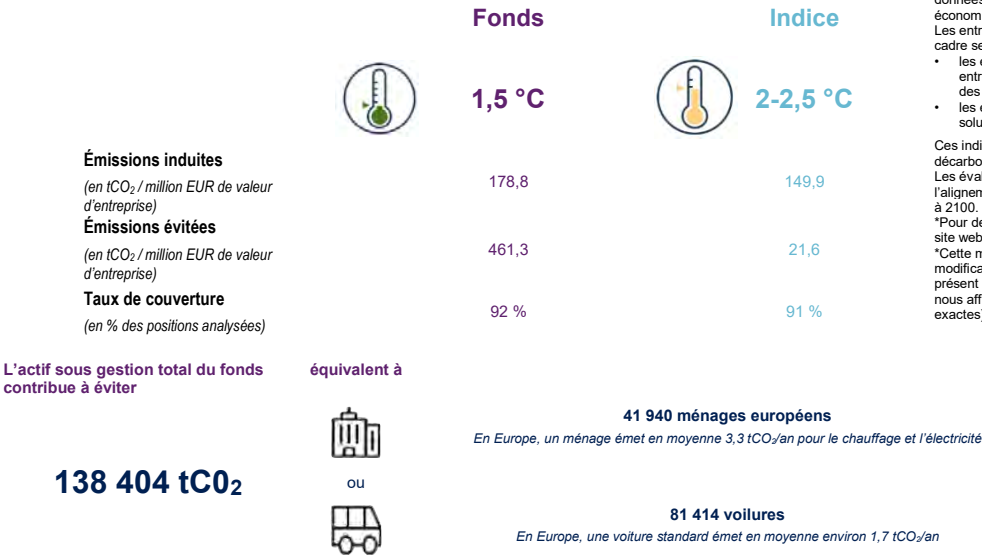
en % des actifs faisant l'objet d'avis « Engagé » ou « Positif »

Piliers Mirova		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indice
Environnement	STABILITÉ CLIMATIQUE	72 %	 
	Limiter les niveaux de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'augmentation des températures mondiales à moins de 2°C	14 %	
	SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES	49 %	 
	Maintenir des paysages et des mers en bonne santé écologique pour la nature et les personnes	4 %	
	SÉCURITÉ DES RESSOURCES	34 %	
	Préserver les réserves de ressources naturelles par une utilisation efficace et circulaire	5 %	
Sociaux	BESOINS DE BASE	7 %	     
	Services de base (alimentation, eau, énergie, transports, santé, etc.) pour tous	10 %	
	BIEN-ÊTRE	19 %	     
	Amélioration de l'éducation à la santé, de la justice et de l'égalité des chances pour tous	6 %	
	TRAVAIL DÉCENT	9 %	  
	Emplois et conditions de travail sûrs et socialement inclusifs pour tous	5 %	

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) avec pour ambition de les réaliser pour 2030 au plus tard. Vous trouverez une vue d'ensemble relative aux 17 ODD sur le site Internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>. Le graphique indique dans quelle mesure un actif contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Mirova a conclu un accord avec l'Université de Cambridge basé sur un partenariat de recherche axé sur les thématiques du développement durable et sur l'établissement d'un groupe de travail en 2013, l'Investors Leaders Group. Afin d'illustrer les principaux impacts de nos investissements sur la durabilité, trois piliers d'impact ont été développés, trois piliers environnementaux et trois piliers sociaux, pour chaque actif (comme illustré côté gauche). Un même actif peut contribuer à plusieurs piliers / ODD.

L'Avis ESG est conçu pour déterminer si l'investissement est compatible avec les ODD de l'ONU. Il repose sur l'analyse réalisée par Mirova ou par le fournisseur tiers ISS ESG. L'avis n'apporte aucune garantie de gains ni de protection contre les pertes, et il n'assure pas la stabilité ni la sécurité du portefeuille dans son ensemble. Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question). Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Du fait de la gestion active, les caractéristiques du portefeuille sont susceptibles de changer. Les références à des titres ou à des secteurs particuliers ne doivent pas être interprétées comme des recommandations. Source : Mirova Les pourcentages indiqués représentent la proportion des valeurs en portefeuille (par pondération) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises faisant l'objet d'un avis « Engagé » ou « Positif » pour le pilier en question). Notre évaluation de la contribution repose à la fois sur la capacité des entreprises à proposer des produits et services produisant un impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. * Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : <https://www.mirova.com/en/research>.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE DES TEMPÉRATURES DANS LE MONDE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode* qui évalue les données relatives au carbone dans la perspective des défis auxquels se heurtent une économie à faible intensité de carbone : Carbon Impact Analytics (CIA). Les entreprises font d'abord l'objet d'une évaluation individuelle conformément à un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se focalise sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » provenant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte aussi bien des émissions directes que des émissions des fournisseurs et des produits
- les émissions « évitées » grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique ou à des solutions « vertes »

Ces indicateurs sont renforcés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises. Les évaluations individuelles des entreprises sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds sur une trajectoire de réchauffement planétaire de 1,5°C à 5°C d'ici à 2100. *Pour de plus amples informations concernant nos méthodologies, veuillez consulter le site web de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact. *Cette méthodologie a été modifiée à compter du 31/05/2022. Les principales modifications concernent la façon dont nous déterminons la température (qui inclut à présent une analyse qualitative de la stratégie de décarbonation de l'entreprise) et dont nous affichons la température (par plages plutôt que sous la forme de températures exactes).

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels provenant des activités et pratiques des émetteurs et à évaluer la qualité des mesures prises par l'émetteur pour atténuer ces risques (le « test DNSH » pour « Do No Significant Harm », « ne pas causer de préjudice important »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire de l'investissement à certains secteurs ou activités que l'on pourrait considérer comme nuisibles pour l'environnement et/ou la société et de son exposition à des controverses environnementales ou sociales en la matière.

À l'issue de cette analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement émet un avis contraignant sur la base duquel l'émetteur dont on estime que les activités économiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU est systématiquement exclu de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, tous les investissements du Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire d'investissement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, le Fonds évalue et contrôle systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (y compris la prise en considération de données relatives aux indicateurs de PIN obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2, paragraphe 17, du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PIN ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement peut utiliser des variables de substitution qualitatives ou quantitatives couvrant des thèmes similaires aux indicateurs de PIN en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité selon les spécificités des secteurs de chaque émetteur ou des projets financés par les obligations à finalité dédiée pressentis pour un investissement en utilisant une combinaison de critères fondés sur les éléments suivants :

- analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé par l'obligation à des problèmes liés aux droits fondamentaux et à des problèmes de personnel au niveau de ses implantations, de son

modèle d'affaires et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. exposition à des risques pour la santé et la sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;

- analyse de l'empreinte de l'émetteur (ou du projet financé par l'obligation) sur les communautés et les consommateurs locaux ;
- examen des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les processus et pratiques de l'émetteur bénéficiaire de l'investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au regard des PIN concernées, l'impact de l'investissement est réputé négatif et l'investissement est par conséquent éligible.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le tableau ci-dessous, qui dresse la liste des principaux indicateurs pris en considération par Mirova pour tenir compte des PIN.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Comment Mirova tient compte des PIN
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant.
	2. Empreinte carbone	- Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	- Exclusion des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles En ce qui concerne les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent : • >5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel ; • >10 % de leur chiffre d'affaires du gaz non conventionnel. En ce qui concerne les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de ces équipements et services. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la production d'électricité (>10 % du chiffre d'affaires en lien avec la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, avec une intensité carbone de >350 gCO2/kWh.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets ayant une incidence négative significative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative le cas échéant
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du PMNU ou de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion systématique des grandes entreprises, ou au cas par cas pour les petites entreprises et les projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements le cas échéant
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	- Intégration systématique de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse interne qualitative - Plans d'engagement / PAES avec les entreprises bénéficiaires d'investissements
Indicateurs de PIN supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	- Exclusion (seuil de chiffre d'affaires de 0 %)
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Exclusion des entités présentant la plus forte intensité de carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant. - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	- Exclusion des entreprises présentant des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Fait partie de l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement évalue le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises bénéficiaires des investissements.

Le Gestionnaire d'investissement examine en permanence les performances passées et l'actualité des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes sont prises en considération. Les risques de violation potentielle peuvent être contrôlés par des démarches d'engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Les entreprises dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles commettent des violations graves des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont réputées causer un préjudice important, ce qui les rend inadmissibles.

Par conséquent, au cours de la période sous revue, on estime que tous les investissements étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PIN sont intégrés au cadre d'analyse de la durabilité, et les résultats font partie du test DNSH. Comme indiqué ci-avant, le résultat du tests DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont on estime que les activités économiques ou les pratiques ont une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Ces produits financiers tiennent donc compte en permanence des indicateurs de PIN.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OBL 0 % 10-25*	Obligation à taux fixe	9,99 %	Allemagne
FERROV 0,875 % 12-23*	Obligation à taux fixe	2,15 %	Italie
ERGIM 1,875 % 04-25*	Obligation à taux fixe	1,73 %	Italie
BHH 0,500 % 09-23*	Obligation à taux fixe	1,67 %	Allemagne
HYNOE 0,375 % 06-24*	Obligation à taux fixe	1,63 %	Autriche
LBBW 0,375 % 05-24*	Obligation à taux fixe	1,53 %	Allemagne
KOREA 0 % 10-26*	Obligation à taux fixe	1,52 %	Corée du Sud
F 1,514 % 02-23	Obligation à taux fixe	1,51 %	États-Unis
ISPIM 1,500 % 04-24*	Obligation à taux fixe	1,48 %	Italie
CTPNV 0,625 % 11-23*	Obligation à taux fixe	1,46 %	Pays-Bas
ADIFAL 0,800 % 07-23*	Obligation à taux fixe	1,46 %	Espagne
NEXFP 3,750 % 08-23	Obligation à taux fixe	1,43 %	France
NGGLN 0,190 % 01-25*	Obligation à taux fixe	1,4 %	Royaume-Uni
ENGIFP 0,375 % 02-23*	Obligation à taux fixe	1,4 %	France
ECL 2,625 % 07-25	Obligation à taux fixe	1,39 %	États-Unis

*Obligations vertes

Attention, la dénomination de l'investissement et le pourcentage d'actifs peuvent s'écarter de ceux indiqués dans le pt. Le pays indiqué est le pays de risque



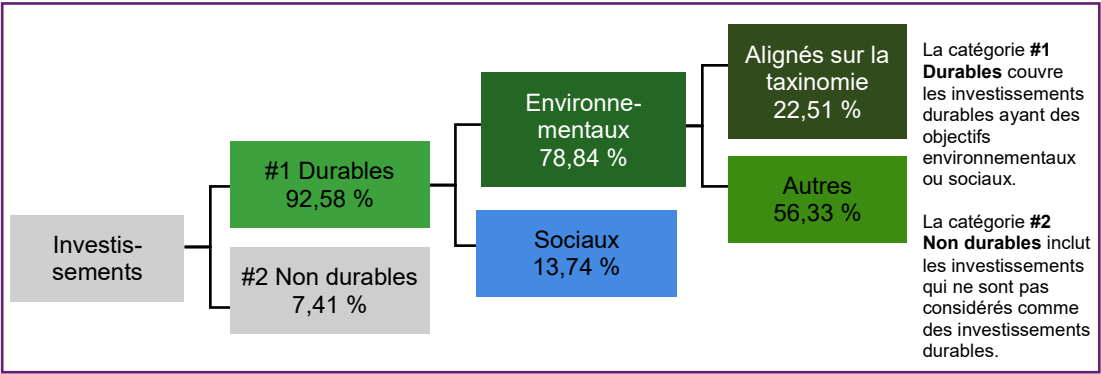
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des investissements durables au sens défini à l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. 92,58 % de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable au 31/12/2022.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement (possibilité autorisée mais rarement utilisée).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

VENTILATION PAR TYPE D'ÉMETTEUR	Fonds %	Indice %	Fonds Duration modifiée	Indice
Titres d'État	11,5	50,9	0.3	0.9
Titres d'entreprises	67,3	24,6	1.3	0.4
Cyclique	17,2	5.9	0.3	0.1
Financier	21,1	12,0	0.4	0.2
Défensif	29,0	6.7	0.6	0.1
Titrisation	0.1	8.2	0.0	0.1
Agences et organismes supranationaux	15.2	16,3	0.3	0.3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	-	0.0	-

Nomenclature BCLASS Les contrats à terme sur obligations sont intégrés aux obligations d'État

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux fixés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ; (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; (c) la transition vers une économie circulaire ; (d) la prévention et le contrôle de la pollution ; et (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs ci-dessus (limité actuellement à l'objectif (a)) est identifié et mesuré dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement dispose de données de qualité adéquates. Cette évaluation peut également reposer sur des estimations lorsque certaines informations ne sont pas disponibles.

Ces estimations sont réalisées dans les conditions définies par la réglementation et respectent le principe de précaution. La méthodologie de collecte des données relatives à l'alignement et la qualité des données disponibles sont en cours d'amélioration. De ce fait, le pourcentage d'alignement communiqué est prudent.

22,51 % de l'actif net du Fonds était aligné sur la taxinomie de l'UE au 31/12/2022.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Gaz fossile

☐

Énergie nucléaire

☒

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE uniquement lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et qu'elles ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

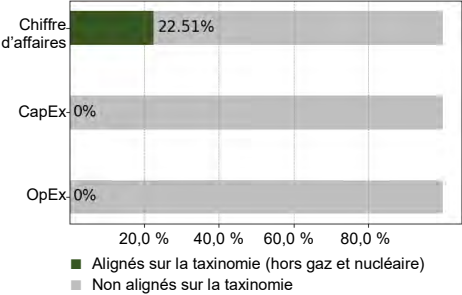
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible intensité de carbone d'ici à la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

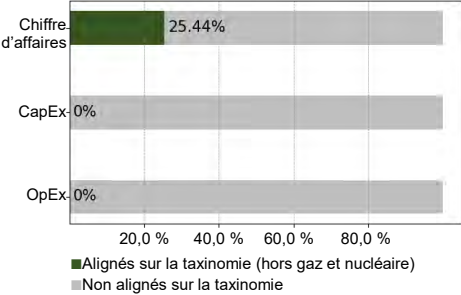
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres choses, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 1,26 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds était investi à 78,84 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable du Gestionnaire d'investissement identifie certaines activités qui ne sont actuellement pas couvertes par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque investissement, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques environnementales : Stabilité climatique, Biodiversité et Économie circulaire.

Ces thématiques visent à identifier les activités de financement de projets (ou les activités et pratiques des émetteurs) qui :

- contribuent au développement de transports propres ou d'immeubles écologiques à faible intensité de carbone et éco-efficients ou sont en phase avec une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou sont en phase avec une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent une gestion de l'eau durable ou un modèle d'affaires circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds est investi à 13,74 % dans des projets ou des émetteurs qui contribuent à la lutte contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que l'émission ou l'émetteur applique des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Ce résultat est obtenu par la réalisation d'une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise bénéficiaire d'investissements, qui inclut un examen des impacts positifs sur trois thématiques sociales : Développement socio-économique, Santé et bien-être et Diversité et inclusion.

Ces thématiques visent à identifier les activités de financement de projets (ou les activités et pratiques des émetteurs) qui :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base durable, produisent un impact local ou promeuvent des conditions de travail de qualité ;
- soutiennent le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et de services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les travailleurs.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des titres considérés comme des investissements durables.

À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ainsi que des dérivés à des fins de gestion du risque de change. Du fait de la nature technique et neutre de ces actifs, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à contrôler et à s'efforcer d'améliorer les produits et pratiques des entreprises du point de vue environnemental, social et de la gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions fondamentales de l'équipe de Recherche en durabilité est l'engagement, tant au niveau individuel qu'au niveau collaboratif :

- Engagement individuel : dans ce cadre, les analystes ESG de Mirova interagissent individuellement avec les entreprises afin de contrôler leur performances et leurs progrès en matière d'ESG et de les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel a pour but non seulement de garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions face aux principaux défis environnementaux et sociaux de chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova se joint à d'autres investisseurs et aux représentants de la société civile afin d'identifier les pratiques controversées, d'encourager une meilleure transparence et d'exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

En outre, Mirova utilise ses droits de vote afin de pousser les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter les meilleures pratiques en

exerçant systématiquement ses droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance fondamentalement durable orientée vers les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages durant le dialogue antérieur et postérieur aux votes et par une opposition sur des points précis. Dans la mesure du possible, Mirova est susceptible de cosigner ou de déposer des résolutions d'actionnaires.

Mirova mène également un engagement avec les autorités prudentielles afin de partager sa vision de l'investissement durable en vue d'améliorer les normes et la réglementation dans l'ensemble du secteur financier et d'encourager l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les normes ou les labels et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations relatives aux priorités d'engagement et à la politique d'engagement menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.